Part Code
ST1316
R G B WH GR BL
Grey Scale #13
C M Y K
DANES PICTA .COM
A 1 2 3 4 5 6 M 8 9 10 11 12 13 14 15 B 17 18 19
Colour Chart #13
Blue
Cyan
Green
Yellow
Red
Magenta
White
3/Color
Black
Centimetres
Inches

LE PRÉSIDENT WILSON
ET LE RÈGLEMENT FRANCO-ALLEMAND

COLLECTION DE MÉMOIRES, ÉTUDES ET DOCUMENTS
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE LA GUERRE MONDIALE

LE PRÉSIDENT WILSON
ET LE RÈGLEMENT FRANCO-ALLEMAND

D'APRÈS LES DOCUMENTS PERSONNELS
ET INÉDITS DU PRÉSIDENT WILSON

RÉUNIS ET COMMENTÉS PAR RAY STANNARD BAKER.
ÉDITION FRANÇAISE AVEC UN AVERTISSEMENT ET DES
NOTES PAR LOUIS-PAUL ALAUX

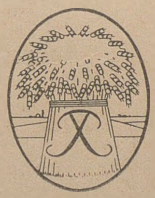

PAYOT, PARIS
106, BOULEVARD ST-GERMAIN
—
1924
Tous droits réservés.

~~17442~~
17506

Tous droits de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

AVERTISSEMENT

L'important ouvrage de M. Ray Stannard Baker: Woodrow Wilson and World Settlement *écrit d'après les documents personnels et inédits du Président Wilson* (1) *et qui ne comprend pas moins de trois gros volumes est une vaste revue de l'activité tout entière de la Conférence de la Paix dont il embrasse l'ensemble des travaux: Société des Nations, règlement franco-allemand, règlement italien, règlement japonais, règlement oriental, règlement économique, organisation de la Conférence, etc...*

Nous avons tenu à grouper d'abord dans le présent volume ce qui dans l'ouvrage de M. Stannard Baker — commentaires et documents — se rattache directement ou indirectement à l'ensemble des questions qui intéressent le règlement franco-allemand.

M. Ray Stannard Baker fut, pendant la Conférence de la Paix, le chef du Press Bureau *de la Commission Américaine installé, place de la Concorde. Chargé par la confiance personnelle du Président Wilson de la délicate mission de donner journellement aux représentants de la presse mondiale les informations officielles — ou officieuses — émanant de la Délégation américaine, M. Stannard Baker fut, pendant toute la Conférence, en rapports constants avec le Président avec lequel il conférait tous les jours, souvent même deux fois par jour. De retour en Amérique, le Président, le considérant comme l'un des hommes qui connaissaient le mieux son œuvre, son action et sa pensée intime, n'hésita pas à lui confier la masse imposante des documents — la plupart secrets et inédits — qu'il avait rapportés de Paris, et à le charger de la tâche difficile d'exposer,*

(1) Woodrow Wilson and World Settlement, *written from his unpublished and personal matter* by Ray Stannard Baker. — 3 volumes. New-York, Doubleday, Page and Company. 1922.

dans un ouvrage d'ensemble, ce qu'il aurait voulu faire, ce qu'il réussit à faire et ce qu'il ne put pas faire à Paris.

« *Pendant toute la Conférence de la Paix* », *nous dit-il, dans sa préface* « *on put voir sur le bureau du Président Wilson, une grande cassette d'acier qui s'ouvrait et se fermait au moyen d'un ressort. Je l'ai souvent vu, la journée finie, après une réunion du Conseil des Quatre, placer méthodiquement dans cette cassette tous les papiers et mémoires qui lui étaient parvenus les jours précédents. De temps en temps, lorsque la cassette était pleine et qu'il n'avait plus besoin des documents, on les plaçait dans de grandes caisses et dans des malles dont l'une, magnifique, fut l'œuvre du maître charpentier du* George Washington. *Toutes ces caisses le suivirent à la Maison Blanche.* »

On pourra lire, dans le présent volume, un certain nombre des documents inédits de cette collection unique, ainsi que d'abondants extraits des « Minutes secrètes » *du Conseil des Quatre et du Conseil des Dix. Mais ce qui, croyons-nous, provoquera par dessus tout l'intérêt du public français, c'est la révélation de ce que fut l'action quotidienne du Président Wilson dans le règlement franco-allemand, le récit vivant et coloré de sa lutte épique avec Clemenceau et l'appréciation très américaine — sévèrement américaine bien souvent — des revendications et des espérances des Français.* (*)

Louis-Paul Alaux.

(*) Nous n'avons pas été autorisé à supprimer notamment les appréciations parfois discourtoises à l'égard de certaines hautes personnalités françaises, dont M. Stannard Baker — en cela interprète ou non de la pensée du Président — a cru devoir émailler son texte.

LE PRÉSIDENT WILSON
ET LE RÈGLEMENT FRANCO-ALLEMAND

CHAPITRE PREMIER

LES FORCES EN PRÉSENCE A PARIS — QUI FERAIT LA PAIX : LES CHEFS MILITAIRES OU LES CHEFS DU POUVOIR CIVIL ?

Deux mois avant l'ouvertue de la Conférence de la Paix, M. Balfour avait dit : « La lutte sera rude. » Prophétie que les événements devaient confirmer.

Les représentants politiques du vieux monde et du « vieil ordre » de choses étaient venus à Paris sûrs de faire la paix qu'ils voulaient, et leur position était tactiquement la plus forte. N'avaient-ils pas pour eux la tradition, l'expérience, une diplomatie habilement dirigée, et surtout une organisation supérieure ? Dans les organismes gouvernementaux de l'Europe, si jaloux de leur sécurité, les rouages diplomatiques et militaires avaient atteint le plus haut degré de perfection.

Quant à ceux qui représentaient le « nouvel ordre » et le nouveau monde, ils étaient aussi à Paris, non dépourvus, certes, d'organisation et de direction. Si la tradition leur manquait, leurs aspirations n'en étaient que plus enthousiastes, et ils savaient que s'ils n'avaient pas l'appui des chefs politiques de l'Europe, le monde entier cependant était avec eux.

Ces deux forces contraires venaient maintenant s'affronter et le conflit éclatait naturellement à propos des premières questions d'organisation et de procédure. Qui exercerait le contrôle suprême, qui dominerait dans cette grande rencontre mondiale ? Les militaires qui menaient l'Europe depuis quatre ans ou les pouvoirs civils ?

Bien peu de gens se rendent compte de l'âpreté de cette lutte — qui devait durer autant que la Conférence — entre les

chefs d'Etat et les partis militaires. Nous voudrions montrer dans ce chapitre quel effort constant il fallut déployer dans les conférences secrètes pour échapper à la domination de l'esprit militaire. D'autres conflits, non moins aigus, devaient naître ensuite pour arriver à déterminer quelles seraient les Puissances qui dirigeraient la Conférence et quelle langue — la langue n'est-elle pas toujours comme un symbole de la puissance ? — serait considérée comme officielle.

Dans son ardeur pour s'informer de ce qui avait été fait à Paris, l'opinion a jusqu'ici prêté trop peu d'attention à ces premières et si importantes questions d'organisation. Dans toute conférence politique, syndicaliste ou même commerciale, les questions d'organisation, de direction et de procédure se posent tout d'abord impérieusement, et ont une influence capitale sur l'issue. Il devait évidemment en être de même à Paris où bien des solutions se trouvèrent ainsi arrêtées en principe ou du moins largement influencées avant même d'avoir été discutées.

Je vis pour la première fois le maréchal Foch, je m'en souviens bien, dans un moment curieusement dramatique, véritable symbole de ce que devait être toute la Conférence. C'était dans l'antichambre du Cabinet de M. Pichon, au quai d'Orsay, une vaste pièce aux plafonds élevés, ornée de riches tapis et de vieilles tapisseries et où, sans cesse, et sans bruit, entraient et sortaient des huissiers en livrée.

Dans l'autre pièce se trouvaient réunis les quatre chefs des Grandes Puissances assistés de leurs conseillers et de leurs secrétaires : le Président des États-Unis, le Premier britannique, le Premier Ministre italien et le Président du Conseil français.

On pénétrait dans le Cabinet de M. Pichon par de hautes portes doubles à deux battants qui, une fois fermées, ne permettaient à aucun son de filtrer.

Je devais d'ailleurs découvrir plus tard que ce luxe de précautions pour assurer le secret n'était au fond qu'une de ces belles cérémonies chères à la vieille diplomatie et que les informations trouvaient néanmoins leur issue au dehors par des voies que ne fermaient aucune double porte. Tout

ce cérémonial n'en était pas moins fort impressionnant.

Un matin de janvier, peu après le début de la Conférence, je vis soudain ces portes s'ouvrir comme si les battants en avaient été violemment poussés de l'intérieur : un homme apparut, petit, très droit, tout d'une pièce, grisonnant, qui ressemblait à un vieux professeur d'Université. Mais il portait l'uniforme de maréchal de France. Derrière lui se précipitait le petit mais agile M. Pichon, l'exhortant à rentrer.

« Jamais, jamais ! » répondait Foch fort en colère.

Non, certes, il ne rentrerait pas. Tant pis pour la Conférence de la Paix ! Il n'y remettrait plus les pieds !

En un instant, cependant, il se calma et se laissa persuader. Et il rentra ! Et une fois de plus les hautes portes secrètes se fermèrent derrière lui : chaque fois que je le revis plus tard, j'eus toujours cette impression qu'il avait plutôt l'air d'un vieux savant songeur que d'un grand général. Il avait de l'amabilité et un grand charme de manières.

« Je voudrais vous serrer la main, maréchal Foch » lui dit un jour un Américain.

« Les deux mains » répondit-il cordialement en les lui tendant.

Je me suis quelquefois souvenu de cet incident comme d'un symbole de la Conférence de la Paix, car bien souvent, semble-t-il, pendant ces mois agités, généraux et amiraux se virent chassés des conseils par les redingotes noires pour être aussitôt après suppliés de rentrer quand ils ne revenaient pas d'eux-mêmes. Il faut songer que jusqu'à ce jour, pendant plus de quatre ans, ils avaient exercé dans le monde le pouvoir suprême. Ils avaient à Paris leur Conseil Suprême de Guerre avec ses puissants satellites économiques, véritable gouvernement mondial, super-état, Ligue des Nations auprès de laquelle celle dont le Pacte devait être plus tard signé à Paris, apparaissait encore bien pâle. Tous ces généraux étaient des hommes investis de vastes pouvoirs, habitués au commandement impérieux. Ils n'abandonnaient pas sans lutte leurs prérogatives.

Tout ceci d'ailleurs n'est nullement allégorique. La Conférence commença bien réellement ainsi. Il suffit pour s'en

convaincre de jeter un coup d'œil sur la première page des minutes secrètes de la Conférence de la paix — 12 janvier 1919, première séance de la session. — Cette première page porte le titre suivant : « Note d'une séance du Conseil Suprême de Guerre ».

Étaient présents non seulement les plénipotentiaires pour faire la paix, mais les généraux : Foch et Weygand pour la France, sir Henry Wilson pour la Grande-Bretagne, le général Bliss pour l'Amérique. Et le maréchal Foch, ce héros français, développait tous ses plans militaires. Il faisait toujours la guerre ! Il recommandait d'envoyer immédiatement une armée alliée (composée surtout d'Américains et commandée par un Américain) en Pologne ; il voulait écraser immédiatement les bolchevistes russes ; il voulait que l'on renvoyât immédiatement en Russie tous les prisonniers de guerre russes qui étaient opposés au bolchevisme ; il voulait que la France occupât militairement le Rhin d'une manière permanente.

C'est ainsi qu'à peine arrivés, les délégués américains désignés pour assister à un congrès de paix, se trouvèrent tout d'abord participer à un Conseil Suprême de Guerre réuni pour examiner la question du renouvellement de l'armistice et les différents problèmes militaires urgents de l'Europe. Le premier problème qui se posait n'était pas d'appliquer certains principes acceptés à une situation statique, ce n'était pas non plus une première passe d'armes entre la vieille et la nouvelle démocratie, ce n'était pas une grande et noble tentative pour organiser le monde ; non, il s'agissait en réalité de faire un effort énergique pour éteindre des foyers d'incendie encore fumants, de mettre fin véritablement aux hostilités. La paix signée en novembre était loin d'être encore une réalité !

A la page 7 de ces minutes (séance du 12 janvier) on peut lire :

« Il (M. Pichon, le Président) décida alors que la séance continuerait sans les militaires qui, en conséquence, se retirèrent. »

Et aussitôt ces mots :

« M. Pichon est d'avis qu'il conviendrait que la réunion s'occupât de la procédure de la Conférence. »

C'est de cette manière plutôt dépourvue de formes que commença en réalité la Conférence, glissant d'un Conseil Suprême de Guerre, auquel elle devait d'ailleurs revenir plus d'une fois, à un Conseil Suprême de Paix. Les Américains arrivés à Paris entrèrent ainsi dans un organisme déjà en marche, bien agencé, et manœuvré par des hommes qui travaillaient ensemble depuis déjà longtemps non pour construire, mais pour détruire. En réalité, en rédigeant les conditions draconiennes de l'armistice, les militaires avaient déjà réussi à déterminer d'avance jusqu'à un point important la forme et la portée du règlement de la paix. Les Français eurent la ligne du Rhin et les Italiens celle du Traité de Londres. Or, en ces questions, la possession est l'essentiel.

Ceux qui critiquent l'œuvre de la Conférence oublient qu'il fallut faire la paix dans une atmosphère encore frémissante des derniers soubresauts de la guerre et où triomphait encore plus ou moins l'esprit guerrier. Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement. Pendant quatre ans tous les efforts des nations de l'Europe n'avaient eu d'autre but que d'établir une psychologie de la guerre en donnant aux hommes un esprit martial, en leur injectant la haine, antidote de la peur, en jetant les peuples dans une unité artificielle par l'effet d'une impérieuse nécessité. Résultat : 7.500.000 cadavres jonchaient les champs de bataille de l'Europe et vingt millions d'hommes avaient été blessés ; des villes entières, des mines, des usines avaient été dévastées ou détruites et des dettes colossales s'étaient accumulées. Après avoir créé pendant quatre ans un pareil état d'esprit, après l'avoir inoculé plus ou moins au monde entier, était-il possible de venir subitement demander à quatre hommes réunis à Paris — ou même à un seul homme venu à Paris — de changer tout cela en trois mois !

Ce n'était pas en vérité la paix du monde qu'il s'agissait d'établir, mais la mentalité du monde entier qu'il fallait modifier.

Pendant toute sa durée, la Conférence dut déployer des efforts considérables pour éteindre les derniers foyers de guerre, vestiges de la grande conflagration qui brûlaient en-

core un peu partout, en Russie, en Hongrie, en Asie, et ailleurs. A un certain moment on ne comptait pas moins de quatorze petites guerres qui sévissaient encore dans diverses parties de l'Europe. Les militaires qui « en conséquence se retirèrent » le 12 janvier, devaient maintes fois reparaître devant la Conférence avec leurs méthodes militaires, leurs suggestions militaires, leurs ambitions militaires ; maintes fois ils devaient jeter la confusion dans ses desseins et paralyser son action par de subites initiatives personnelles. Partout, ils ne cessaient de déployer leur activité, en Pologne, en Russie, en Allemagne, en Hongrie, en Yougo-Slavie et ailleurs,faisant leur possible pour diriger les événements, trop souvent d'ailleurs secrètement encouragés par les chefs des Grandes Puissances eux-mêmes. On vit des généraux français encourager une révolution en Rhénanie, un général anglais instituer un gouvernement « Blanc » en Russie occidentale, des officiers italiens agir pour leur propre compte sur les rivages de l'Adriatique et en Asie Mineure, et jusqu'à un officier américain conduire les Tchèques dans le bassin minier de Teschen !

Ainsi donc les premiers conflits qui éclatèrent dès le début de la Conférence eurent pour cause les efforts qui furent déployés pour substituer le contrôle civil aux directions militaires. Lorsque le maréchal Foch émit l'idée qu'une armée alliée composée principalement de troupes américaines, devrait être envoyée immédiatement en Pologne pour y combattre les bolchevistes, le président Wilson s'opposa énergiquement à ce plan. Il déclara « qu'il avait les plus grands doutes sur la possibilité de combattre le bolchevisme par les armes et qu'il lui paraissait imprudent de s'engager dans une action militaire avant que les Puissances ne se fussent mises d'accord sur un programme d'opposition au bolchevisme considéré comme un danger politique et social. »

Les militaires avaient si longtemps dominé qu'il leur était difficile d'arrêter leur activité. Non contents de poursuivre le contrôle militaire, ils cherchaient à dominer dans toutes les questions politiques et économiques. Lorsque le représentant de notre Trésor, M. Davis, arriva à Paris, il fut informé par

M. Klotz, ministre des Finances français, qu'il serait simplement adjoint comme conseiller au maréchal Foch. Il éleva immédiatement une énergique protestation. Lorsque l'on proposa que des experts civils fussent attachés au maréchal Foch pour l'assister dans les négociations avec les Allemands à Spa, il refusa avec indignation et déclara qu'il n'exécuterait les ordres de son Gouvernement que s'il était complètement indépendant. Clemenceau dut intervenir :

« M. Clemenceau dit que, faisant abstraction de son point de vue personnel, il demanderait au maréchal Foch s'il consentirait à subordonner ses sentiments et ses vues pour maintenir intact le front allié... Il était essentiel que les Alliés parussent complètement unis et d'accord au moment de prendre une décision dont les conséquences pouvaient être très sérieuses et conduire même à une reprise des hostilités (1). »

Mais Foch refusa d'avoir une autorité quelconque au-dessus de lui. Il déclara qu'il n'irait pas à Spa « simplement pour remettre une lettre ». Il n'était pas « une boîte aux lettres ».

Il fallut une réunion des quatre chefs d'Etat pour arriver à le persuader (24 mars).

Les efforts faits pour contenir et diminuer l'esprit militaire soulevaient souvent les plus vives discussions. Une fois, Clemenceau (le 7 février) fit la remarque que « le maréchal Foch n'était pas un pape militaire et qu'il se trompait quelquefois. C'était un grand général et tout le monde était prêt à l'honorer comme tel », mais on avait autre chose à faire ! Dans une autre séance, lorsque le maréchal Foch demanda que les conditions de la paix fussent prêtes pour le 1er avril, M. Balfour fit observer que les délégués militaires « désiraient obliger le Conseil à faire la paix pour cette date sous la menace de n'être pas en mesure d'imposer sa volonté à l'ennemi, ce qui équivalait à braquer un pistolet à la face du Conseil. »

Lloyd George défia souvent les généraux. « Aucune opinion de général n'ébranlera ma décision », déclara-t-il le 7 mars.

Constamment les remèdes proposés aboutissaient à l'emploi de la force armée. De grandes armées n'étaient pas

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (21 mars

encore démobilisées. Pourquoi ne pas les utiliser? Cette magnifique armée de 2.000.000 d'Américains superbement équipés était une tentation pour tous les généraux. Pendant les six mois qui suivirent l'armistice on projeta des expéditions militaires dans la moitié de l'univers.

Personne, plus que le président Wilson, ne s'opposa avec plus d'énergie à toute extension des hostilités, ne chercha à débarrasser le monde de l'esprit militaire et à rétablir l'activité normale des pouvoirs civils. Je me souviens qu'un jour, il dit après avoir lu avec soin d'excellents rapports d'experts sur la situation dans l'Europe centrale : « Ils sont comme la plupart des rapports qui nous arrivent : ils exposent assez bien les faits, mais ne nous disent pas ce qu'il faut faire. *Tous nous demandent de faire encore la guerre.* »

Ce qu'il cherchait à extirper, c'était cette idée prussienne de la supériorité de la force armée, des sanctions et des méthodes militaires : voilà ce dont il fallait se débarrasser avant de faire une véritable paix. Toutes ces pratiques faisaient partie du « vieil ordre » et il était venu pour établir un « nouvel ordre ». Au prix d'un immense effort, on avait coupé la tête de l'hydre prussienne, mais voici que de nouvelles têtes du monstre repoussaient dans toute l'Europe. Les forces du passé veillaient toujours, à la Conférence même, essayant de peser sur les décisions ou d'en dicter les termes. Dans une éloquente intervention, au Conseil des Quatre, pendant la discussion de la question italienne, alors que le baron Sonnino demandait, pour des raisons militaires, le contrôle italien de l'Adriatique conformément au Traité secret de Londres, le président Wilson déclara :

« Les militaires, avec leurs raisons stratégiques, militaires, économiques, sont responsables des Traités de 1815. Les militaires sont également responsables de la question d'Alsace-Lorraine. Ce sont les militaires qui ont poussé l'Europe dans les pires erreurs .. Nous sommes maintenant occupés à instituer une association internationale... Si elle ne devait pas suffire, il y aurait donc deux ordres : le vieil ordre et le nouveau... Nous ne saurions monter deux chevaux à la fois. Les Américains s'y opposeraient. Ils étaient dégoûtés du vieil ordre. Non seulement les Américains, mais tous les

peuples du monde étaient fatigués du vieux système et ne soutiendraient pas les Gouvernements qui voudraient le rétablir (1). »

Mais les Français voulaient une paix solide et dure. Ils avaient terriblement souffert, certes, de la force armée ; c'était à elle, à elle seule, cependant, qu'ils s'accrochaient désespérément. Ils avaient encore peur de l'Allemagne, non sans raison d'ailleurs. C'étaient eux qui avaient le plus souffert, supporté à eux seuls une grande partie du poids de la guerre. C'étaient eux certainement qui auraient encore le plus à souffrir, si l'Allemagne reprenait des forces et voulait se venger. Ils savaient bien quelles conditions les Allemands leur auraient imposées, s'ils avaient été vainqueurs. Aussi redoutaient-ils une démobilisation trop brusque des armées alliées ainsi qu'une diminution trop rapide de l'esprit guerrier. Ils voulaient maintenir encore de grandes armées pouvant au besoin opérer contre l'Allemagne et contre la Russie. Il était évident que les conditions de paix seraient d'autant plus sévères que cet esprit guerrier serait encore puissant.

Un des grands reproches que les Français firent au Président fut le retard qu'il apporta à visiter les régions dévastées. Ils désiraient probablement l'incliner à la sévérité en lui donnant le spectacle des souffrances françaises, et lui faire partager leurs sentiments, leurs deuils et leur amertume. Le 10 février, M. Klotz, Ministre des Finances, lut devant le Conseil un exposé des terribles destructions exercées par les Allemands contre les industries françaises des régions occupées. Le président Wilson dit à ce sujet : « Le témoignage est évidemment susceptible d'affecter l'état d'esprit du Conseil, mais en quoi peut-il influer sur ses projets ? » Il sentait que l'œuvre de paix ne devait pas être abordée dans un esprit de haine, de passion, ou de peur, mais avec tout le sang-froid, toute la raison et toute la patience qu'il était humainement possible d'avoir par un effort de la volonté. Ce que le Conseil devait vouloir, c'était la Paix et non la vengeance. C'est dans ce but seul que le président Wilson devait travailler du début à la fin de la Conférence.

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (19 avril).

A chaque renouvellement des conditions déjà sévères de l'armistice, le maréchal Foch essayait d'imposer à l'ennemi des conditions de plus en plus dures. Il essayait même d'anticiper sur le règlement des questions qu'il appartenait au Traité de Paix d'examiner au moyen d'extensions de l'armistice dont l'exécution pouvait en définitive donner lieu à une action militaire.

Le président Wilson s'opposait énergiquement à ces extensions, déclarant que les Allemands ayant cessé les hostilités à certaines conditions, il n'était ni juste ni équitable de les forcer à accepter de nouvelles conditions anticipant sur celles du Traité. Les Alliés avaient accepté son plan de règlement et les Allemands avaient arrêté les hostilités en en admettant également les principes. De telles méthodes ne pouvaient que ranimer ces haines et cette amertume de la guerre qu'il cherchait précisément à calmer.

« Le président Wilson dit qu'... il croyait qu'il était de son devoir de s'opposer à toute addition aux conditions de l'armistice. Il pensait que le Conseil aurait dû savoir ce qu'il faisait lorsqu'il avait rédigé les termes de l'armistice et qu'il n'était pas loyal d'essayer de corriger maintenant les erreurs qui avaient pu être commises alors (1) ».

En tout ceci le Président était fortement appuyé par le général Bliss qui avait déjà vigoureusement défendu ces idées à la section militaire du Conseil Suprême de Guerre et avait même adressé aux Dix un rapport spécial précisant les objections de la minorité. « L'introduction de pareilles exigences dans le renouvellement de l'armistice » déclarait-il « accompagnées de menaces de coercition, est déshonorant — inutile et... peut avoir pour conséquence la reprise des hostilités. »

M. Lloyd George et surtout M. Balfour soutinrent les Américains dans cette lutte.

Néanmoins, pendant toute la durée de la Conférence, le maréchal Foch ne cessa de combattre avec obstination pour l'adoption des demandes françaises les plus dures. Toute la Conférence d'ailleurs dut être une odieuse épreuve pour le

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (7 février).

vieux général grisonnant qui avait gagné la guerre. Toute sa vie il n'avait été préparé qu'à faire la guerre ; sa science se bornait à connaître les moyens et les méthodes militaires. Aussi travailla-t-il constamment et passionnément dans l'intérêt de son pays dans un esprit avant tout guerrier. On avait souvent l'impression que bien qu'il fût l'homme le plus acclamé de France, marchant en pleine gloire, il était cependant rempli d'amertume. Eût-il été complètement libre qu'il eût sans nul doute plongé immédiatement l'Europe dans de nouvelles guerres et en eût préparé d'autres encore plus terribles pour l'avenir. Il était d'ailleurs absolument convaincu de la légitimité de son point de vue. Tous les matins, selon son habitude invariable, il s'agenouillait humblement en écoutant la messe et demandait à Dieu de bénir son œuvre. Son opposition devait en définitive revêtir un caractère si irréductible qu'on fit le Traité sans lui permettre d'en voir une copie avant que le texte fût présenté à la sixième réunion plénière.

« J'aurais certaines remarques à faire » déclara-t-il à cette occasion dans un énergique discours « si j'avais sous les yeux le texte du Traité ; mais je dois reconnaître qu'il n'est pas encore en ma possession. »

Jusqu'à la fin, il resta sur la brèche, courageux, énergique, obstiné, vieux soldat aux vues étroites, luttant jusqu'à la dernière minute pour obtenir un traité plus sévère. Il est certain d'ailleurs qu'il était appuyé par une grande partie de l'opinion française, cette même opinion qui devait déposer Clemenceau dès la fin de la Conférence.

Une conséquence inévitable de cet esprit guerrier et de l'écrasante victoire des Alliés, devait être cette ardeur subite qui s'empara soudain des grandes et des petites nations — les petits peuples furent à ce point de vue aussi passionnés que les grands — pour s'emparer immédiatement et par la force des fruits matériels de la victoire. Il y avait eu des pertes immenses en hommes et en propriétés. Tous prétendaient les réparer sur le champ. État d'esprit des chefs qui réclamaient des îles, des mines de charbon, des villes, des navires ; état d'esprit de chaque paysan qui pour une vache perdue

réclamait immédiatement une ou même deux vaches. Cet aspect de la situation, après le début de la Conférence, devint même si menaçant que, dès le 24 janvier, le président Wilson adressa le message suivant à tous les peuples du monde après l'avoir lu à ses collègues de la Conférence et avoir recueilli leur approbation. Cet avertissement solennel contre cet esprit général d'avidité fut une de ses premières déclarations publiques importantes à la Conférence.

« Les Gouvernements aujourd'hui associés et réunis en Conférence pour instituer dans le monde une paix durable sont profondément émus par les nouvelles qui leur parviennent. Dans plusieurs cas, on a recours à la force armée dans diverses parties de l'Europe et de l'Orient pour s'emparer de certains territoires dont on demande à la Conférence de la Paix de déterminer une juste dévolution. Les Gouvernements associés croient qu'il est de leur devoir de formuler un avertissement solennel et que l'emploi de la force est de nature à diminuer sérieusement la validité des revendications de ceux qui y auront recours. L'emploi de la force établit la présomption que ceux qui y ont recours, doutent de la justice et de la validité de leurs revendications, cherchent à substituer une possession de fait à la preuve de leur droit et fondent leur souveraineté sur la violence au lieu de la fonder sur des raisons de race, de nationalité et d'association historique naturelle. Ils jettent ainsi une suspicion sur la solidité des titres qu'ils se proposent de faire ensuite valoir et affirment leur manque de confiance dans la Conférence. Les résultats de telles pratiques ne sauraient être que désastreux. Que ceux qui attendent la justice s'abstiennent donc de faire appel à la force et remettent avec une complète bonne foi leurs intérêts entre les mains de la Conférence de la Paix. »

Mais ces paroles n'étaient alors que des mots jetés dans le vent.

Il ne faut donc pas considérer la Conférence de la Paix comme un corps indépendant et séparé, considérant avec calme ce qui pouvait le mieux convenir au monde, mais plutôt comme une transition orageuse entre l'état de guerre et l'esprit de guerre d'un côté et d'un autre côté les meilleurs arrangements qui pouvaient être faits pour la paix dans un moment où dominait encore partout une mentalité guerrière. Il fut un temps où les hommes « errèrent entre deux mondes, un monde déjà mort, et un monde sans force qui allait naître. »

CHAPITRE II

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE. — LA DIRECTION LES COMMISSIONS D'EXPERTS

Aussitôt que les nations s'affrontèrent à Paris, une des premières et des plus importantes questions qui se posèrent fut incontestablement celle-ci : « Qui prendra la direction ? »

Vingt-sept nations se trouvaient représentées. Laquelle ou lesquelles dirigeraient les travaux et domineraient ? Les petites nations, les peuples faibles, seraient-ils admis sur un pied d'égalité avec les Grandes Puissances ? Les pays ennemis seraient-ils admis et dans le cas où ils le seraient, à quel moment?

C'étaient là des questions d'un intérêt capital et leur discussion devait fixer la véritable position de chaque État et de ses représentants, révéler la ligne de conduite des grands chefs, déterminer déjà ce que serait en définitive l'action de la Conférence.

Ce problème fondamental de la direction, malgré son importance de premier ordre, fut cependant pratiquement réglé sans discussion. On admit tout d'abord que les Alliés dirigeraient la Conférence sans consulter les nations ennemies, Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie et Turquie. C'était là l'inévitable conséquence de l'écrasante victoire des Alliés et des haines soulevées par une guerre d'une sauvagerie sans précédents. La paix, au lieu d'être négociée, serait imposée. Il ne s'agissait pas d'un Congrès où alliés et ennemis seraient également représentés, mais d'une Conférence tenue par les seuls Alliés.

Bien que cette décision s'imposât naturellement, étant données les circonstances, au point de ne provoquer presque

aucun commentaire, l'importance de ses conséquences était cependant incontestable. Elle constituait pour les Alliés un fardeau particulièrement lourd, et une épreuve d'une singulière difficulté. Ne s'engageaient-ils pas ainsi à dispenser — ou à essayer de dispenser la justice, alors qu'ils étaient encore eux-mêmes tout frémissants au souvenir du monstrueux attentat ? Et cette tâche, ils l'assumaient en décidant de ne pas entendre cette autre partie qu'ils craignaient, suspectaient et haïssaient profondément.

Le problème, comme tous ceux de la guerre, n'avait pas échappé au président Wilson et il en avait clairement aperçu le caractère. Dans une période moins avancée de la guerre, alors que l'amertume était moins profonde et les passions peut-être moins exaltées, avant l'entrée en lice de l'Amérique et tandis que la politique des nations était encore basée tout entière sur les traités secrets, il avait parlé (en janvier 1917) d'une « paix sans victoire » (1). Il espérait alors évidemment qu'il était possible de négocier une paix — les événements paraissant favoriser à ce moment cette espérance —, car il craignait les résultats d'une victoire écrasante et d'une paix imposée par l'un ou par l'autre parti.

« Je ne cherche à contempler que les réalités... La victoire signifierait une paix imposée au vaincu aux conditions du vainqueur. Pareille paix ne serait acceptée que sous l'empire de la nécessité ; elle constituerait une humiliation, un sacrifice intolérable et ne laisserait après elle que ressentiment et amertume. Au lieu d'avoir un caractère permanent, cette paix serait bâtie sur un sable mouvant. »

A ce moment une victoire décisive des Alliés (ou *a fortiori* des Allemands) entraînant l'application littérale des accords déjà faits par les diplomates publiquement ou secrètement, sans programme de règlement général et sans principes nouveaux de justice, sans conception d'un nouveau criterium des rapports internationaux, n'aurait abouti — comme le voyait bien le Président — qu'à établir en Europe un nouveau et encore plus dangereux groupement des Puissances, et des combinaisons nouvelles d'intérêts encore plus jalouses que

(1) Adresse au Sénat des États-Unis (22 janvier 1917).

les anciennes. Le résultat eût été vraisemblablement la préparation de nouvelles guerres pour l'avenir.

Mais la lutte avait continué, de jour en jour plus dure. Les Allemands s'étaient follement décidés à pousser jusqu'au bout la logique de leurs principes militaires. Dès avril 1917, l'Amérique à son tour prenait part au conflit. De mois en mois, il devenait de plus en plus évident qu'il faudrait aller jusqu'au bout. Cela devait finir, comme disait Lloyd George, par un « knock out. » En résumé, il devenait clair qu'en dépit des dangers aperçus par le Président, la paix ne pourrait être que la paix du vainqueur. Cette éventualité fut dès lors acceptée par lui comme une réalité et il prit aussitôt ses dispositions — étudiées déjà depuis longtemps — pour y faire face. Les principes politiques fondamentaux de la paix qu'il prévoyait, il devait les développer si puissamment qu'aucune nation ne pût songer à les éluder. Il devait placer toute la psychologie du conflit sur un plan plus élevé, sur un plan moral. En faisant appel à toutes les forces idéalistes du monde, en se servant du grand prestige de l'Amérique, en affirmant audacieusement le désintéressement américain, il devait obliger les vainqueurs à s'engager d'avance à conclure une paix fondée sur le droit, sur la justice, sur une conception nouvelle de la coopération et de l'organisation internationales, seule capable de garantir la paix de l'avenir.

Son programme était à la fois simple et clair. Il avait pour bases les principes politiques historiques de l'Amérique. Il devait convaincre le monde parce que, ce qu'il proclamait, les hommes, dans leur conscience, le reconnaissaient comme vrai. Chacun se souvient des phases de la construction de cet édifice : les messages, les « Points », l'acceptation successive par les diverses nations du programme américain, les déclarations finales qui conduisirent à l'armistice. Dans l'espace d'un an le Président avait réussi à élever le monde et à le placer sur un plan nouveau de conscience et d'action. Les grands leaders de l'Europe eux-mêmes, bien qu'à demi confiants et convaincus, acceptèrent cependant son programme au moins comme une puissante influence d'union.

C'est ainsi qu'en novembre 1918, l'Amérique avait la pro-

messe solennelle de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie — et aussi de l'Allemagne — que la paix serait faite sur la base des Quatorze Points. Ces Puissances avaient formellement accepté le principe (le premier des cinq principes énoncés dans son message de septembre 1918) que « la justice impartiale ne doit établir aucune différence entre ceux envers lesquels nous avons le désir d'être justes et ceux envers lesquels nous n'avons pas le désir d'être justes. »

Le Président — et l'Amérique — croyaient véritablement que les Nations de l'Europe étaient sincères, et pouvaient réellement tenir leurs promesses. Le jour même où fut signé l'armistice, le Président se rendit au Congrès des deux Chambres réunies pour annoncer la grande nouvelle de la fin de la guerre « cette guerre tragique dont les flammes dévorantes devaient gagner tour à tour toutes les nations jusqu'à ce que l'univers entier fût en feu. » Il annonça au Congrès « la fin, dans un sombre désastre, de l'impérialisme en armes. » Puis il exprima sa croyance et celle de l'Amérique qu'on pouvait faire confiance aux vainqueurs qui feraient une paix conforme aux principes américains.

« Les grandes nations qui se sont associées pour le détruire (le pouvoir militaire de l'Allemagne) se sont maintenant unies dans le but d'établir une paix qui satisfasse enfin le désir qu'a le monde d'une justice désintéressée, concrétisée dans des règlements basés sur quelque chose de meilleur et de plus durable que les égoïstes compétitions d'intérêts des grandes nations. Il n'y a aujourd'hui plus de doute sur les buts que se proposent de réaliser les vainqueurs. Ils y mettront toute leur raison et tout leur cœur. Leur dessein avoué et concerté est de protéger le faible tout en concédant son juste droit au fort... J'ai confiance que les nations qui apprirent la discipline de la liberté et qui se sont délibérément soumises à ses ordres vont maintenant conquérir le monde par la puissance de l'exemple et la vertu de l'entr'aide amicale. »

Mais il ne comprenait pas alors — bien peu d'Américains étaient en mesure de le comprendre, car ils étaient trop éloignés des haines de l'Europe — jusqu'à quel point les nations avaient souffert de la guerre, jusqu'à quel point les peuples étaient remplis d'amertume. L'esprit de la guerre, les passions forcenées déchaînées par la guerre, avaient rongé

comme un chancre l'âme de l'Europe et l'avaient corrompue. Comment dès lors maintenir vivante cette flamme spirituelle sans laquelle les nobles projets de l'Amérique seraient irréalisables ? Il ne se rendit pas compte non plus qu'une réaction analogue, bien que, peut-être, moins violente, se produirait bientôt dans son propre pays. Ce n'est que plus tard qu'il comprit la lutte qui l'attendait. Il l'affronta avec détermination, décidé à combattre « agréablement si nous pouvons, sans agrément s'il le faut, » comme il le déclara à ses intimes sur le *George Washington*.

Cette grande décision initiale fut donc prise pour ainsi dire sans discussion. Mais tous ceux qui espéraient véritablement une paix de justice, une paix durable — et non une paix de vengeance et de lucre, à l'ancienne mode — se rendirent compte des difficultés que se créaient ainsi dès le début ceux qui allaient faire la paix.

Dès le 12 janvier, le problème de la direction de la Conférence donna lieu aux premières escarmouches. Vingt-sept nations grandes et petites étaient représentées à Paris, toutes pleines d'ardeur et d'espérances. A côté des empires et des Grandes Puissances qui avaient gagné la guerre on voyait de petits états comme le Siam, le Nicaragua et la République de Libéria qui avaient montré le poing à l'Allemagne ; des pays nouveaux, Pologne ou Tchéco-Slovaquie, peu solides encore sur leurs jambes, mais déjà remplis d'ambition. N'était-il pas étrange et humain à la fois de voir ces petits états dont la protection avait été l'un des buts proclamés de la guerre, s'avérer déjà plus impérialistes, et plus bruyants que les Grandes Puissances ? Et chacun d'eux invoquant les droits égaux des peuples prétendait prendre une part égale à l'œuvre de la Conférence.

La question fut donc tout de suite posée. Les vingt-sept nations représentées seraient-elles admises sur un pied d'égalité ? Dans le cas contraire, à quelles nations appartiendrait-il de prendre la direction de la Conférence ?

Deux opinions extrêmes se firent jour à ce sujet.

La première devait être celle des vieux chefs politiques et militaires. Ils voulaient concentrer la direction de la Confé-

rence dans les mains des quatre ou cinq Grandes Puissances qui, comme disait Lloyd George « avaient fait marcher la Guerre ». Les règlements devaient être faits, en principe, selon les désirs de ces Puissances. Clemenceau qui était très sincèrement le principal défenseur de cette idée, n'ayant en vue que l'intérêt et la sécurité de la France, ne voulait même pas au début admettre qu'on pût même consulter les petites puissances. Dès la première séance de la Conférence il aborda la question :

« M. Clemenceau : Dois-je comprendre, d'après les déclarations du président Wilson, qu'il n'y aura pas de question, si importante soit-elle pour la France, l'Angleterre, l'Amérique ou l'Italie, sur laquelle les représentants de Cuba et de Honduras ne soient appelés à donner leur avis ? J'avais cru jusqu'ici qu'il était convenu que les cinq Grandes Puissances décideraient entre elles des questions importantes avant d'entrer dans les salles du Congrès pour y négocier la paix. Si une nouvelle guerre avait lieu, l'Allemagne ne jetterait pas toutes ses forces sur le Honduras ou sur Cuba, mais sur la France, toujours sur la France. Je demande donc que nous nous en tenions aux propositions qui ont été faites d'après lesquelles des réunions auxquelles participeront les représentants des cinq pays mentionnés auront lieu pour décider des questions importantes. Quant aux questions secondaires, elles seront renvoyées à l'examen de Commissions et de Comités avant la réunion de la Conférence (1).

C'était là une opinion extrême. A côté, s'affirmait celle de ceux qui croyaient que, théoriquement tout au moins, toutes les nations représentées et admises à la Conférence devaient y être, en principe, traitées sur un pied d'égalité, avec un droit égal au vote, le Siam comme la Grande-Bretagne, Costa Rica comme les États-Unis. M. Lansing était probablement de cet avis, bien qu'il n'ait pas plaidé en ce sens à la Conférence.

« Le Président, comme je m'en rends compte maintenant, aurait dû insister pour que toutes les questions fussent discutées en séance plénière. Il aurait eu ainsi la confiance et l'appui des petites nations qui auraient vu en lui un champion et un guide et l'auraient suivi (2). »

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (12 janvier).
(2) *The Peace Negotiations* par Robert Lansing (p. 219).

Ceci semble signifier que le Président ayant derrière lui le bloc des petites nations aurait pu ainsi s'emparer de la direction de la Conférence contre les autres Grandes Puissances. Mais M. Lansing veut probablement dire que les petites nations complètement représentées à la Conférence se seraient montrées moins avides et moins intéressées que les grandes nations.

Telles étaient les deux tendances extrêmes : d'une part une conception militaire franchement exprimée par Clemenceau paraphrasant l'idée de Clausewitz que « la paix n'est qu'une guerre autrement conduite » ; d'autre part un principe juridique (qui s'affirmait fortement dans l'ancienne conception de l'égalité divine des rois) proclamant l'égalité de toutes les nations. La première idée, même si elle nous répugne, avait l'avantage d'être pratique et traditionnelle. Elle pouvait servir à constituer une direction de la Conférence. La seconde n'avait jamais été mise en pratique et ne fut même pas sérieusement discutée, sauf dans le journal intime de M. Lansing.

Mais les avocats de cette seconde procédure, les juristes théoriciens devaient encore plus que les conservateurs exercer la patience du Président. Les deux partis paraissaient d'ailleurs également éloignés de sa propre conception de ce que devait être un règlement mondial s'appuyant également sur le droit pur et sur la force. Le Président avait sa manière personnelle d'envisager le problème. Une paix véritable, d'après lui, ne pouvait s'appuyer exclusivement sur le droit seul ou sur la force seule ; elle devait participer tour à tour de ces deux concepts. La paix telle qu'il la concevait devait partir d'un principe moral : elle devait être le résultat d'une enquête scientifique, objective, dépourvue de tout élément passionnel. Et des responsabilités ayant un caractère positif devaient être sa garantie. Il demandait moins un changement de méthode — bien qu'il le désirât — qu'un changement d'attitude, de mentalité. Réaliste avant tout, il négligeait trop ces questions d'organisation et de procédure dont les diplomates plus avertis percevaient toute l'importance, toute l'utilité pratique. Tandis que leur horizon semblait toujours borné par les droits, la sécurité, les intérêts des pays qu'ils repré-

sentaient, le Président envisageait largement les devoirs, les responsabilités, les possibilités d'aide et de secours des grandes nations, en particulier de l'Amérique. Les deux points de vue aussi distants que les deux pôles aident singulièrement, si on en saisit clairement l'opposition à comprendre ce que devait être la Conférence. Le Président opposait audacieusement les principes les plus élevés de la morale aux rapports jusque là empreints d'égoïsme, de dureté, d'avidité de la vieille diplomatie. Ces principes, il y croyait de toute son âme. L'expérience même de Paris ne devait pas obscurcir cette conviction. Aucune paix, juste et réelle, ne lui apparaissait possible, si elle s'appuyait uniquement sur la vieille base des intérêts. Le monde devait prendre une attitude nouvelle devant ces problèmes de vie et de mort qu'il allait affronter.

« Vous savez » dit-il, le 30 décembre 1918, aux citoyens de Manchester « vous savez que le monde a été jusqu'ici gouverné, ou du moins qu'on a essayé de le gouverner exactement comme on administre les associations d'intérêts et que ce procédé a abouti à un échec. L'intérêt ne saurait unir réellement les hommes ; il les divise plutôt. A peine la moindre fissure se fait-elle jour dans les accords d'intérêts que la jalousie apparaît et sévit aussitôt. Une seule chose peut unir les hommes entre eux : une dévotion commune aux grands principes du droit. Depuis l'aurore de l'histoire de la liberté, les hommes ont commencé à parler de leurs droits. Il leur a fallu des centaines d'années pour s'apercevoir que l'élément principal du droit était le devoir. Ce n'est qu'à la condition d'accomplir intégralement son devoir qu'un homme a réellement des droits. »

Cette grande idée a pu être combattue à Paris. Elle n'en continuera pas moins à faire son chemin et à se développer pour châtier les nations de ce monde, car elle est l'expression de la vérité. Non seulement elle est vraie, mais elle est, comme le Président n'a cessé de l'affirmer à la Conférence, la seule base possible de tout plan vraiment pratique de travail. Que de fois, par exemple, ne répéta-t-il que le véritable intérêt de l'Italie n'était pas de s'emparer des rivages de l'Adria-

tique et de Fiume et de s'attirer ainsi l'inimitié des Yougo-Slaves, mais de développer au contraire avec eux des rapports de confiance et d'amitié, de les aider et d'assurer par ce moyen la prospérité et le développement futurs des deux pays? Mais les Italiens préférèrent des gains immédiats, une sécurité immédiate, et prirent légèrement les risques de l'avenir.

Lorsque ce problème de la direction de la Conférence fut posé, le 12 janvier 1919, le Président dut envisager la réalité de la situation. La paix serait donc une paix imposée — bien que les membres de la Conférence pendant toute sa durée aient eu soin d'éviter d'exprimer crûment ce fait — et les Grandes Puissances avec leurs marines et leurs armées toujours en campagne dans un monde qui redoutait encore la guerre, devaient de toute nécessité régler tous les problèmes, problèmes de guerre et problèmes de paix qui se posaient et se poseraient avec urgence. Mais ces nations et les hommes qui les représentaient avaient accepté les principes proclamés par l'Amérique. Leur parole était engagée ! Il fallait donc leur faire confiance et se mettre au travail. D'ailleurs, le Président avait un sentiment profond de la droiture, du désintéressement et aussi de la puissance de l'Amérique. Sûr de lui, que lui importait l'attitude des autres délégués, pourvu qu'il maintînt la sienne et restât fidèle à ses principes? Il eut trop de confiance dans la seule force d'une position correcte.

Après avoir discuté le point de vue de Clemenceau et de Lloyd George et insisté pour qu'on donnât aux petites nations une plus grande chance de se faire entendre, il finit par exprimer ses vues de la manière suivante :

« Le Président était d'avis que des conversations officieuses devaient avoir lieu entre les Grandes Puissances, mais il croyait qu'il devait y avoir une organisation de toutes les nations afin d'éviter le risque que les affaires du monde étant seulement réglées par un petit nombre de Grandes Puissances, les autres nations ne fussent pas satisfaites (1). »

Car il ne songeait pas seulement à la paix immédiate qu'il

(1) Minutes secrètes (Conseil des Dix, 12 janvier).

fallait conclure, mais à l'organisation future du monde. Le compromis adopté fut le suivant : un Conseil restreint des Grandes Puissances qui prendrait les décisions définitives (Conseil des Dix, puis Conseil des Quatre) et une organisation de toutes les puissances représentées qui seraient convoquées aux séances plénières. Les petites puissances furent également admises à participer aux travaux de beaucoup de commissions et avaient la liberté de faire entendre leur voix dans les conseils des Grandes Puissances chaque fois que leurs intérêts se trouvaient en cause. C'était un grand progrès sur la procédure adoptée en 1815 au Congrès de Vienne où les petites nations ne furent même pas entendues.

En acceptant ce contrôle souverain des Grandes Puissances pendant cette période de transition agitée et troublée, jusqu'à ce que la Société des Nations, où toutes les nations grandes et petites seraient représentées, fut constituée, le Président n'en était que plus décidé à maintenir sa position et son point de vue. Mais il ne se rendit pas compte alors de la puissance de la tradition ni de la vitalité des intérêts de la vieille diplomatie. Il s'appuyait à ce moment sur deux garanties : celle des Alliés dont les chefs siégeant avec lui à Paris avaient solennellement promis de faire une paix conforme aux principes américains et celle de l'Amérique dont il connaissait la puissance et le désintéressement et qui, croyait-il, lui donnerait tout son appui et le soutiendrait dans ses desseins.

Il y avait en outre un autre facteur d'une importance capitale sur lequel il croyait pouvoir compter. On sait que le Président avait donné tous ses soins bien avant la Conférence à la constitution d'un vaste état-major d'experts (1) et de savants bien plus importants que ceux qui avaient pu auparavant être à la disposition de n'importe quelle Conférence.

Il était bien entendu que la nouvelle paix serait surtout basée sur les grands principes de justice et non sur les traités secrets et sur l'avidité, les désirs, les craintes nationalistes. L'application de ces principes serait faite objectivement par des savants et des experts qui ne considéreraient que les faits

(1) L'*Enquête* (The Inquiry) dont l'organisation avait été confiée au Colonel House (N. D. T).

et ne rechercheraient que la vérité. C'est pour cette raison que le Président, dans maintes discussions, bravant souvent l'opposition de ses collègues, ne cessa d'insister pour que l'étude des différents problèmes qu'il fallait résoudre fût confiée à des commissions d'experts. Il savait bien que l'esprit de ces études scientifiques et objectives des problèmes internationaux était entièrement opposé aux pratiques traditionnelles du militarisme et de la diplomatie. La lumière contre les ténèbres.

Cette lutte, au cours de laquelle le Président mit constamment aux prises la nouvelle et la vieille diplomatie, dura autant que la Conférence. Les diplomates de vieille école s'avançaient avec leurs traités secrets, leurs nécessités stratégiques, leurs ambitions nationales, tandis que les Américains exigeaient invariablement une étude impartiale des faits basée sur les principes déjà acceptés. L'Amérique assumait toujours cette attitude d'autant plus facilement qu'elle n'avait pratiquement aucun intérêt matériel à défendre ; la Grande-Bretagne la suivait ensuite souvent dans cette voie, parce que ses principaux buts de guerre s'étaient déjà trouvés réalisés avant la Conférence. Les experts français, bien que souvent très instruits, se trouvaient presque toujours animés d'un esprit politique de même d'ailleurs que les Italiens qui combattirent généralement le principe des enquêtes.

Le 1er février, par exemple, une discussion significative qui s'éleva dans le Conseil des Dix illustra l'opposition et le contraste des deux méthodes. Le problème compliqué des demandes territoriales de la Roumanie était à l'ordre du jour. Le Président Wilson et M. Lansing représentaient les États-Unis.

Après avoir entendu l'exposé de M. Bratiano, le Premier Ministre roumain, M. Lloyd George ayant consulté le Président Wilson, dit « qu'il lui paraissait extrêmement difficile de décider ces questions de frontières territoriales, quelle que fut la clarté de l'exposé, par la voie d'une simple conversation. » Il proposait en conséquence qu'une Commission composée de deux experts désignés par chacune des Grandes Puissances, soit en tout huit experts fut nommée pour étudier la question des frontières roumaines. Il proposa même

de les autoriser « à consulter les représentants des peuples intéressés ».

M. Orlando, le Premier italien, immédiatement alarmé, invoqua le traité secret conclu par les Alliés avec la Roumanie.

« Il n'avait pas » dit-il « l'intention de défendre les traités secrets dont la pratique, il le reconnaissait, devait être abandonnée ; il n'en restait pas moins vrai qu'un traité avait été signé par l'Italie, la France et la Grande-Bretagne et qu'il n'y avait pas à distinguer s'il avait été publié ou secret. »

Puis il combattit le principe même des études confiées à des commissions d'experts.

« D'après la résolution de M. Lloyd George, des spécialistes seront désignés. Des spécialistes de quelle sorte ? Si l'on voulait dire des spécialistes des questions roumaines, il n'en avait pas, en ce qui le concernait, à sa disposition, et il croyait qu'il serait assez difficile d'en trouver. Mais il irait plus loin. Quelle catégorie de questions roumaines ces spécialistes représenteraient-ils ? Seraient-ce des spécialistes en géographie, en histoire, en stratégie, en ethnographie ?... La résolution ajoutait que la Commission serait autorisée à consulter les populations intéressées. Les experts seraient dès lors transformés en véritables magistrats. La proposition de M. Lloyd George prenait dès lors un caractère extrêmement important, puisque les experts constitueraient en quelque sorte un tribunal de première instance, tandis que les délégués des Grandes Puissances se verraient érigés en Cour d'Appel. Il ne voyait pas comment une pareille procédure pourrait aider à la solution des questions. D'après lui on n'aboutirait ainsi qu'à des retards, surtout si les commissions d'experts décidaient de mener les enquêtes sur place. »

Ce point de vue devait alarmer les Italiens et, plus tard, d'autres nations qui ne désiraient pas que des enquêtes fussent menées par des commissions scientifiques impartiales. Le baron Sonnino, ministre des Affaires Étrangères d'Italie, appuya aussitôt son chef en déclarant qu'il se pourrait que les experts « fussent obligés de se rendre sur les lieux pour consulter les représentants des populations intéressées. » Le baron Sonnino ne désirait pas que les populations intéressées fussent consultées !

Le Président Wilson exprima ainsi son avis :

« Le Président Wilson... dit qu'il cherchait avant tout à s'éclairer, ce qu'il croyait possible par une présentation de la question faite par des experts. Si la résolution proposée par M. Lloyd George se trouvait repoussée, il se verrait obligé de discuter la question d'après les seules conclusions des experts américains ; il préférait cependant que ces conclusions fussent corrigées par celles des experts français, anglais et italiens. »

Et, profitant de l'occasion, il exposa sa politique en ce qui concernait l'assistance des savants :

« Depuis que les États-Unis sont entrés en guerre, j'ai constitué un état-major de savants qui n'ont cessé d'étudier les questions de fait, ethnographiques, historiques, économiques et commerciales, etc... qui peuvent être si importantes comme nous l'avons vu par exemple, dans la question du Banat. On ne doit pas perdre de vue que quelque confiance que l'on puisse avoir dans les délégués roumains, serbes ou autres chargés de présenter les revendications de leur pays, ces délégués ne sont en définitive que des avocats dont les conclusions tirées des faits se trouvent contradictoires. Les faits n'étant pas présentés de la même manière, il y aurait toujours quelque chose d'obscur dans l'appréciation de ces questions. Les États-Unis d'Amérique ne se trouvant liés par aucun des traités en question, ils étaient prêts à approuver tout règlement basé sur des faits. D'ailleurs les demandeurs ne s'enfermaient pas toujours dans les limites fixées par les traités et bien souvent dépassaient ces limites. »

Les résolutions adoptées au cours de cette séance au sujet de l'emploi d'experts sont très importantes en ce sens qu'elles constituèrent un précédent pouvant servir ultérieurement de base à d'autres résolutions analogues :

« Il fut convenu que les questions soulevées par l'exposé de M. Bratiano sur les intérêts territoriaux roumains seraient renvoyées pour examen en première instance à une Commission d'experts composée de deux représentants nommés par chacune des Puissances suivantes : États-Unis d'Amérique, Empire britannique, France et Italie.

La Commission devra autant que possible réduire la question à résoudre à ses limites essentielles et faire des recommandations en vue d'un règlement équitable.

La Commission est autorisée à consulter les représentants des peuples intéressés. »

De plus en plus, à mesure que les travaux de la Conférence

avancèrent, l'étude des problèmes importants fut confiée à des experts à fin d'enquête et de recommandations. Bientôt les Quatre ou les Cinq prirent l'habitude d'approuver purement et simplement les solutions recommandées à l'unanimité des experts. Les trois quarts au moins des stipulations du Traité furent adoptées de cette manière. Les travaux de ces commissions d'experts avaient une telle importance qu'on aurait pu les comparer à une sorte de Parlement improvisé faisant des lois pour les soumettre à l'approbation ou au veto des Chefs d'États.

Il n'y eut pas moins de 58 de ces Commissions techniques au sein desquelles siégèrent des spécialistes appartenant à quatre ou à cinq grandes nations. Elles étudièrent toutes sortes de problèmes, territoriaux, ethnographiques, économiques, stratégiques. Elles ne tinrent pas moins de 1646 séances. En dépit des objections formulées au début, il n'y eut pas moins de 26 enquêtes sur place avec consultation des populations intéressées. Certaines de ces Commissions, comme celle de Syrie, furent envoyées par les Américains seulement, malgré la vigoureuse opposition des Français, afin de fortifier leur connaissance de la situation.

Les décisions des experts ne furent pas toujours adoptées. Les passions déchaînées par la guerre, les ambitions politiques et militaires, étaient encore trop vives pour qu'il fût toujours possible d'accepter un jugement impartial et objectif. Quelquefois les experts ne purent se mettre d'accord, comme par exemple dans les questions relatives aux frontières italiennes. Dans certains cas les experts se montrèrent aussi partiaux et politiques que de véritables diplomates. En ce cas ce n'étaient pas en réalité de véritables experts, mais des sortes d'avocats diplomates chargés de plaider la cause de leur pays.

Les grands problèmes de la paix (les demandes françaises, italiennes, japonaises) ne furent pas renvoyés pour études préliminaires à des commissions d'experts. Les puissances intéressées firent en sorte d'éviter cette procédure. Ces problèmes furent traités en conseils secrets d'après les pratiques traditionnelles et approuvées de la diplomatie. Cependant les méthodes du « nouvel ordre de choses » ne pouvaient être

totalement ignorées dans ces conseils où leur principal avocat était présent et devait être convaincu. Le droit autant que l'intérêt devait servir de base aux demandes présentées et les vœux des populations pesaient d'un autre poids dans la discussion que l'équilibre des Puissances. Cartes et statistiques étaient librement consultées. Enfin des experts réunis soit par délégations séparées ; soit en commissions internationales furent fréquemment consultés. Pourtant l'eau et l'huile des deux systèmes opposés n'arrivèrent jamais à se mêler complètement. Les experts, même les experts américains en rapports étroits et directs avec le Président Wilson étaient tenus dans l'ignorance des discussions à propos desquelles on avait recours à leurs services ; d'un autre côté, bien souvent ce furent en définitive des raisons d'intérêts qui finirent par triompher.

Cependant, plus que tout autre congrès, la Conférence de la Paix écarta les méthodes dictatoriales pour faire appel aux méthodes scientifiques et objectives sur lesquelles reposèrent les règlements de l'avenir.

Ainsi, tandis que le contrôle et la direction de la Conférence demeurèrent entre les mains de quatre ou de cinq Grandes Puissances, le maniement de cette direction selon les vieilles méthodes se trouva profondément modifié, grâce à l'intervention personnelle du Président Wilson qui lutta pendant toute la Conférence dans des conditions défavorables pour le triomphe de son point de vue concernant l'usage de la puissance souveraine des États. Autant que Clemenceau, il croyait à la réalité de la puissance des grandes nations. « Où sont » disait-il « les grandes forces, doivent se trouver aussi les sanctions de paix (1). » Mais son grand message au monde fut de lui dire que ces forces des grandes nations devaient être employées pour le service de l'humanité et non pour son oppression, pour le bénéfice du monde et non pour les intérêts des États particuliers, pour l'accomplissement des devoirs et non pour l'affirmation des droits. Il pensait qu' « il est excellent d'avoir la force d'un géant, mais qu'il est odieux de s'en servir comme un géant. »

(1) Minutes de la 7e Séance Plénière.

CHAPITRE III

LA PROCÉDURE DE LA CONFÉRENCE
LE PLAN FRANÇAIS. — LE PROGRAMME DE WILSON

A bien des points de vue, la Conférence de la Paix ne fut autre chose qu'une vaste réunion politique. Elle devait inévitablement débuter par une lutte pour la direction de son organisation et pour la détermination de son programme de procédure. Personne, mieux que les diplomates réunis à Paris ne connaissait la vérité du vieil adage : « tous les grands problèmes politiques se réduisent au fond à des questions de procédure ». Et chacun d'eux se rendait parfaitement compte de l'importance que pouvait avoir l'adoption de son propre plan.

M. Lansing consacre dans son livre tout un chapitre à « l'absence d'un programme américain » et blâme à ce sujet le Président Wilson. De son côté M. Tardieu, dans son livre sur la Paix, accuse Américains et Anglais qui, dit-il, n'avaient eux-mêmes aucun plan défini, d'avoir fait échouer le plan français. Il attribue cette opposition à « la répugnance instinctive des Anglo-Saxons pour les constructions systématiques de l'esprit latin ».

Ce que M. Lansing et M. Tardieu entendent par « programme » ne peut être qu'un plan de procédure soigneusement étudié d'avance, basé sur des précédents et adopté par la Conférence.

Si c'est ainsi que l'on entend le mot « programme », la Conférence de la Paix n'en a jamais eu et aucun pays n'en a eu, sauf la France. Pourtant il y a eu de toute évidence une lutte sur cette question de procédure, sur le plan de l'ordre des travaux de la Conférence. Et dans ce conflit, l'on peut dire que chaque pays avait son programme. Il était clair par

exemple qu'il faisait partie du plan anglais et du plan américain de ne pas accepter le programme français. La difficulté en réalité n'était pas dans une prétendue absence de programme, mais plutôt dans l'existence de deux plans, de deux programmes contradictoires. Cette difficulté faillit presque amener l'échec de la Conférence. C'était comme si dans une réunion politique tenue, par exemple dans le Wisconsin deux groupes politiques opposés se fussent trouvés en présence : la vieille garde avec son programme et son ensemble de résolutions et les Progressistes avec un autre programme et d'autres résolutions. Pareil conflit créera partout une agitation.

A Paris, fut d'abord présenté par la France un programme très précis, véritable tremplin de la vieille diplomatie. C'est ce document que M. Tardieu qualifie avec bonheur de « construction systématique de l'esprit latin ». Mais il y avait aussi un programme du « nouvel ordre » présenté par les Américains et qui fut défendu par le Président Wilson. En somme, à ce propos et dès le début, s'affirmait cette lutte pour la direction de la Conférence et qui devait durer autant qu'elle, entre les Américains d'un côté et les Français de l'autre.

Mais il faut noter que toute organisation existante, toute machine déjà en marche, bénéficient forcément d'un avantage qui manque aux révolutionnaires et aux insurgés. Les conservateurs savent exactement ce qu'ils veulent : le maintien de ce qui existe et de ce qui a existé, en particulier des charges lucratives et des récompenses. Les insurgés veulent non seulement un changement de direction, mais généralement aussi un changement de système.

Le Président se rendit tout de suite très clairement compte du conflit qui allait éclater. Dans son discours prononcé au Guildhall de Londres, le 28 décembre 1918, deux semaines avant l'ouverture de la Conférence, il avait dit :

« Nous avons toujours pensé que la clef de la Paix consistait dans les garanties de cette Paix plutôt que dans ses stipulations. Ces stipulations seraient sans valeur, s'il n'y avait derrière elles une puissante organisation permanente capable de veiller à leur exécution. »

Il se rendait déjà compte que le « vieil ordre » comme il l'appelait, c'est-à-dire la diplomatie traditionnelle, ferait peser tout son effort sur ces stipulations de la paix, c'est-à-dire revendiquerait des îles, des territoires, des gisements de pétrole, des mines de charbon, des « zones d'influence », des réparations, le châtiment du Kaiser. Lorsqu'ils auraient établi leur programme et présenté leur projet de traité, il était indubitable que l'exposé de ces prétentions se trouverait au premier plan.

Mais « ce qu'il avait pensé » c'est-à-dire le plan du « nouvel ordre » était totalement différent. Il impliquait d'abord un changement complet de méthode et de système. Il comportait une nouvelle méthode de coopération et de défense mutuelle, non par des alliances, mais par l'association de toutes les nations. Et l'objet de cette coopération n'était pas l'attribution d'îles ou de terrains pétrolifères, mais la justice internationale et la paix garantie par « un puissant et unique groupement de nations qui serait le garant de la paix mondiale ». Lorsque le « nouvel ordre » présenterait à son tour son programme et son projet de traité, cet élément devrait donc logiquement occuper le premier plan.

Or qu'arriva-t-il exactement ?

La diplomatie conservatrice prit les devants et présenta la première un programme ou tout au moins un résumé de programme. Les diplomates expérimentés de l'Europe virent bien l'avantage d'avoir dès le début un plan élaboré et défini, soigneusement étudié pour répondre à toutes les possibilités. Car un plan tend naturellement à encadrer les vues de tous les délégués présents et place déjà tous les autres dans une position de critiques. Et il était si facile de jouer le vieux jeu traditionnel et familier, et si difficile de jouer le nouveau !

Moins de trois semaines après la signature de l'Armistice, nous voyons l'Ambassadeur de France à Washington, M. Jusserand, diplomate avisé et plein d'expérience, se rendre au Département d'État pour y remettre personnellement ce qu'il appelle une « une étude préliminaire » des différents problèmes que pouvait soulever la Conférence. Or pour que ce

document, portant la date du 29 novembre, ait pu dès lors être câblé de Paris, il avait dû être certainement préparé pendant que les soldats américains prenaient d'assaut des nids de mitrailleuses dans l'Argonne.

Voici d'ailleurs le texte complet de ce plan français de procédure :

PLAN FRANÇAIS DE PROCÉDURE

(Document n° 1).

Plan préliminaire du Gouvernement français relatif à la Procédure de la Conférence de la Paix avec les lettres de transmission de l'Ambassadeur Jusserand au Département d'État et de M. Frank L. Polk, Conseiller du Département d'État au Président Wilson.

Le Conseiller du Département d'État, Washington,
au Président, White House.

2 décembre 1918.

Monsieur le Président,

L'Ambassadeur de France a apporté samedi la lettre ci-jointe accompagnée d'une note relative à la procédure de la Conférence de la Paix. Il désirait vivement que ce document vous fût transmis le plus tôt possible, afin de connaître votre opinion à ce sujet.

Je lui ai dit que, très probablement, il ne vous serait guère possible d'en prendre connaissance avant votre départ, car vous étiez pour le moment accablé, que vous l'examineriez en mer et que si vous désiriez présenter des observations, elles pourraient être transmises au Gouvernement français par sans-fil.

Votre dévoué,
Frank L. Polk.

A Son Excellence l'Honorable Robert Lansing
Secrétaire d'État des États-Unis.

Ambassade de la République Française aux États-Unis.

Washington, le 29 novembre 1918.

Monsieur le Secrétaire d'État,

Mon Gouvernement vient de m'informer qu'en vue d'aborder les préliminaires de la Paix, qui ne sauraient d'ailleurs être arrêtés qu'après l'arrivée à Paris du Président des États-Unis, il a fait procéder à une étude préliminaire des différents problèmes soulevés par cette importante question.

Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence un exposé des résultats de cet examen. Mon Gouvernement serait heureux de savoir si le plan envisagé et les principes sur lesquels il repose reçoivent d'une manière générale l'approbation du Gouvernement américain. Il serait également très désireux d'être informé de toutes les observations que vous croiriez devoir faire.

Veuillez agréer, etc...

Jusserand.

« Le Gouvernement français, après examen des précédents Congrès de Vienne (1814-15), de Paris (1856) et de Berlin (1878) a considéré les différents problèmes soulevés par la détermination des préliminaires de paix et l'établissement du Traité de Paix général par le Congrès qui doit se réunir à Versailles.

L'arrivée du Président Wilson à Paris vers le milieu du mois permettra aux quatre Grandes Puissances de se mettre préalablement d'accord sur les conditions des préliminaires de paix qui seront imposées séparément et sans discussion aux Puissances ennemies.

Il convient de considérer en premier lieu le cas de l'Allemagne et celui de la Bulgarie, nations avec lesquelles il est de notre intérêt de négocier immédiatement : d'une part pour provoquer la dissociation des pays qui composent la pre-

mière ; d'autre part pour couper court aux dangereuses intrigues bulgares, à l'intérieur et à l'extérieur de la Bulgarie.

Les préliminaires de paix avec l'Allemagne devront en outre préparer la voie au règlement des principales restaurations territoriales : Alsace-Lorraine, Pologne, pays Slaves, Belgique, Luxembourg, cession des colonies allemandes, reconnaissance complète des protectorats de la France sur le Maroc et de l'Angleterre sur l'Égypte ; acceptation provisoire de la constitution des nouveaux États indépendants formés par des pays faisant partie des anciens empires de Russie et d'Autriche-Hongrie ; acceptation des Traités qui interviendront entre les Alliés et la Bulgarie ; abrogation, en ce qui concerne la Turquie des Traités de Brest-Litovsk et de Bucarest, ainsi que de toutes conventions antérieures avec la Russie et la Roumanie.

L'établissement rapide de préliminaires de paix avec l'Allemagne, soulève la question de son futur régime. Dès maintenant on peut déjà remarquer l'antagonisme d'une tendance centraliste — qui fut celle de l'administration prussienne des Hohenzollern, des libéraux nationaux et des socialistes et d'une tendance fédéraliste (représentée par les dynasties et administrations des Etats secondaires et leurs députés au Reichstag). Nous avons intérêt à favoriser le fédéralisme et à lui fournir une base constituée par des élections au suffrage universel en favorisant par certaines clauses du Traité la manifestation de sentiments particularistes. Nous ne pouvons d'ailleurs négocier qu'avec une Assemblée Constituante librement élue au suffrage universel, secret et direct.

Les préliminaires de paix avec la Bulgarie devront également déterminer les lignes principales du statut territorial des pays bulgares.

La question des préliminaires de paix avec les deux autres Puissances ennemies se présente sous un aspect différent. En ce qui concerne l'Autriche-Hongrie, elle ne se pose même pas, puisque cette puissance a disparu ; il appartient au Congrès d'admettre *de plano* les deux nouveaux États qui ont été déjà reconnus, la Tchéco-Slovaquie et la Pologne, et de recueillir les revendications de l'État Yougo-Slave en forma-

tion. Quant au pays des Magyars (l'ancienne Hongrie diminuée de ses éléments slovaques, roumains de Transylvanie et croates) et à l'Autriche proprement dite, leur exclusion semble devoir s'imposer.

Il en est de même *a fortiori* de la Turquie dont une complète réorganisation accompagnée d'une intervention dans son régime intérieur si différent de celui des autres puissances devra être prise en considération. Il semble préférable de laisser au Congrès le soin de discuter le sort de ces nationalités, car si des préliminaires de paix étaient signés avec elles, elles impliqueraient le maintien de l'Empire ottoman, c'est-à-dire d'un régime qui pendant plus d'un siècle a perpétré des crimes, multiplié les abus et fut maintes fois mis en discussion par les Grandes Puissances civilisées. D'ailleurs, où trouver une autorité qualifiée pour ratifier au nom de la Turquie ? N'est-il pas préférable que les Alliés fixent le sort des territoires formant l'ancien Empire ottoman sans entrer dans l'embarras de négociations avec cet Empire ?

Après être arrivés à un arrangement au sujet des préliminaires de paix, les représentants des Grandes Puissances devront également se mettre d'accord sur les principes de la représentation des divers États belligérants, neutres et ennemis au Congrès de la Paix. Ils auront à examiner successivement les cas des belligérants réels et théoriques, des États nouvellement reconnus, des États en formation, des anciens Alliés qui ont conclu avec l'ennemi des Traités non reconnus par nous (Russie et Roumanie), des neutres et des ennemis. En ce qui concerne les belligérants, il conviendra de distinguer entre les Grandes et les Petites Puissances tant au point de vue du nombre des plénipotentiaires que de l'admission aux séances. Seules les Grandes Puissances victorieuses prendront part aux séances, les Petites Puissances étant simplement appelées à siéger dans les séances spécialement organisées pour les questions les concernant. Quant aux États neutres et aux États en formation, ils pourront être appelés lorsque leurs intérêts seront en jeu.

Le nombre des plénipotentiaires devra être limité pour éviter la congestion ainsi que la confusion dans les débats.

Les Grandes Puissances pourront désigner de deux à cinq plénipotentiaires, les Petites Puissances de un à deux, les neutres et les États en formation un seul. Les décisions devant être prises à la majorité — la représentation de chaque État constituant une unité — il n'est par conséquent pas nécessaire que chaque État désigne autant de représentants que chaque Puissance de la même catégorie comme l'avaient décidé les précédents Congrès tenus au cours du XIX[e] siècle : chaque État pourra choisir librement le nombre de ses délégués dans les limites ci-dessus mentionnées.

Il semble que les travaux du Congrès pourraient être divisés en deux catégories principales : le règlement proprement dit de la guerre et l'organisation de la Société des Nations. L'examen de la seconde question suppose sans aucun doute le règlement de la première. Le règlement des questions de fait ne devra pas être confondu avec l'exécution des stipulations de droit public général. Cette distinction paraît d'ailleurs nécessaire du fait que l'ennemi n'a pas le droit de discuter les conditions qui lui seront imposées par les vainqueurs et que les neutres ne seront qu'exceptionnellement invités à prendre part aux séances dans lesquelles les belligérants fixeront les conditions de paix, tandis que tous les peuples, belligérants, neutres ou ennemis pourront être invités à discuter le principe de la Société des Nations.

Au contraire, ceux des principes émis par le Président Woodrow Wilson dont le caractère n'est pas encore suffisamment défini pour constituer la base d'un règlement concret de la guerre — même s'ils sont invoqués par les Alliés qui les ont admis — reprendront toute leur force dans la question des futures stipulations de droit public. Ainsi pourra être écartée l'une des difficultés qui aurait pu gêner les Alliés.

La procédure du Congrès pourra également être arrêtée au cours des réunions préliminaires qui auront lieu dans la seconde moitié du mois de décembre : élection du Président, désignation des secrétariats (chargés de rédiger les protocoles, de constituer les archives, de préparer les communiqués quotidiens, de régler l'organisation administrative du Congrès et d'assurer la marche régulière des services), dis-

cussion des motions écrites lues à la séance précédente (de façon à arriver à un accord de principe permettant d'en arrêter ensuite les détails), impression des protocoles, organisation d'un comité de rédaction, etc...

Le programme des travaux se trouvera ainsi arrêté, car dans tous les Congrès précédents les stipulations d'un traité préalable (Traité de Paris du 30 mai 1814, pour le Congrès de Vienne ; protocole de Vienne du 1er février 1854, pour le Congrès de Paris ; Traité de San-Stefano du 3 mars 1878, pour le Congrès de Berlin ;) ont servi de base, tandis que le Congrès de 1919 n'a encore devant lui aucune base déterminée : en effet, ni les quatre armistices déjà signés avec la Bulgarie, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et l'Allemagne, ni la réponse commune des Alliés du 10 janvier 1917, faisant connaître leurs buts de guerre au Président Wilson, ni les Quatorze Propositions du Président Wilson qui constituent des principes de droit public ne sauraient fournir une base suffisamment concrète aux travaux du Congrès de Paix.

Cette base ne peut être que l'énumération méthodique des questions à discuter et qui peuvent être classées comme suit :

I. — RÈGLEMENT DE LA GUERRE

A) Stipulations d'ordre politique.

1. *Nouveaux États :*
   a) États déjà reconnus (*Bohême*).
   b) États en formation *(Yougo-Slavie, États russes, etc...).*
2. *Questions territoriales (restitutions de territoires et neutralisations pour raison de sécurité).*
   a) Alsace-Lorraine *(8e proposition Wilson).*
   b) Belgique *(7e proposition Wilson).*
   c) Italie *(9e proposition Wilson).*
   d) Frontières *(France, Belgique, Serbie, Roumanie,* etc..).
   e) Régime international des moyens de transport *(fleuves. chemins de fer, canaux, ports).*
3. *Questions orientales (12e proposition Wilson).*
4. *Colonies (5e proposition Wilson).*
5. *Extrême-Orient.*

B) Stipulations militaires et navales. Garanties militaires sur terre et sur mer. Nombre des effectifs, démantèlement

DES FORTIFICATIONS, RÉDUCTION DES FABRICATIONS DE GUERRE, OCCUPATION TERRITORIALE.

C) STIPULATIONS RELATIVES AUX INDEMNITÉS : RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE SUR TERRE ET SUR MER ; RESTITUTIONS ; RECONSTRUCTIONS ; COMPENSATIONS EN NATURE, REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ILLÉGALEMENT IMPOSÉES.

D) STIPULATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES : MATIÈRES PREMIÈRES, SYSTÈMES ÉCONOMIQUES, RÈGLEMENT DE COMPTES.

E) STIPULATIONS DE DROIT PRIVÉ : RÈGLEMENT DES DETTES PRIVÉES, LIQUIDATIONS DES SÉQUESTRES.

F) CHATIMENTS A INFLIGER EN RAISON D'ACTES DE VIOLENCE ET DE CRIMES COMMIS PENDANT LA GUERRE EN VIOLATION DU DROIT PUBLIC.

G) STIPULATIONS AYANT UN CARACTÈRE MORAL : RECONNAISSANCE PAR L'ALLEMAGNE DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA PRÉMÉDITATION DE SES CHEFS EN JUSTIFICATION DES MESURES DE COERCITION ET DES PRÉCAUTIONS PRISES A SON ÉGARD. DÉSAVEU SOLENNEL DES VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL ET DES CRIMES COMMIS CONTRE L'HUMANITÉ.

H) RESTAURATION DU RÉGIME CONVENTIONNEL DÉTRUIT PAR LA GUERRE.

II. — ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

A) STIPULATIONS DE DROIT PUBLIC GÉNÉRAL.
B) GARANTIES ET PÉNALITÉS.
C) LIBERTÉ DES MERS *(2e proposition Wilson)*.
D) RÉGIME ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL *(3e proposition Wilson)*.
E) PUBLICATION DES TRAITÉS *(1re proposition Wilson)*.
F) LIMITATION DES ARMEMENTS *(4e proposition Wilson)*.
G) ORGANISATION D'ARBITRAGE INTERNATIONAL DE LA HAYE.
H) SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Le programme des travaux ainsi arrêté, il ne resterait plus qu'à procéder à une distribution logique déterminant leur ordre et les conditions dans lesquelles les *Commissions* seraient appelées à étudier les questions au point de vue territorial ou politique et les *Comités* examineraient les questions internationales d'un caractère général.

A) COMMISSIONS.
1. Affaires polonaises.
2. Affaires russes.
3. Nationalités baltiques.
4. Etats héritiers de l'Autriche-Hongrie.

5. Affaires balkaniques.
6. Affaires orientales.
7. Affaires de l'Extrême-Orient et du Pacifique.

B) Comités.

1. Comité des affaires juives.
2. Comité de la navigation fluviale internationale (Rhin, Danube, Scheldt, Elbe).
3. Comité des communications ferroviaires internationales (*chemins de fer de l'Adriatique à la Baltique (45e parallèle), chemin de fer de Bagdad, chemin de fer transafricain du Cap au Caire et à Alger).*
4. Comité de droit public *(droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, droits des minorités ethniques et religieuses).*
5. Comité de législation internationale du travail *(importante question dont l'initiative, les discussions et le règlement doivent être laissés aux socialistes).*
6. Comité de la réglementation des brevets et marques commerciales.
7. Comité spécial s'occupant des poursuites à exercer contre les auteurs des crimes commis pendant la guerre.

Il convient de remarquer qu'un certain nombre de questions devront être réglées directement entre les Grandes Puissances sans passer par aucun Comité. Cette remarque s'applique également aux affaires coloniales qui concernent particulièrement l'Angleterre et la France, ainsi qu'aux indemnités. En effet, à part les torpillages dont la flotte britannique eut à souffrir principalement, seules la Belgique et la France ont droit à des indemnités en raison des dévastations systématiques dont elles furent victimes.

Les États qui sont devenus indépendants et ceux qui bénéficieront d'une extension territoriale considérable ne paraissent avoir qu'un léger droit à des indemnités. La même remarque s'applique encore aux stipulations économiques et financières dont le montant sera fixé par les Grandes Puissances, mais dont le mode de paiement seulement pourra faire l'objet d'une discussion par le Congrès.

Enfin le Congrès pourrait se placer, comme cela eut lieu quelquefois dans le passé, sous l'égide de quelques grands principes de morale, de justice et de liberté qui seraient invoqués et proclamés dès son ouverture, avant même de fixer la

procédure (au sujet de laquelle on en serait à ce moment à un simple accord non officiel) : droit des peuples de disposer d'eux-mêmes ; droit des minorités ; suspension de tous les arrangements spéciaux conclus précédemment par quelques-uns seulement des Alliés, afin d'assurer au Congrès la plus entière liberté d'examen ; déclaration qu'il ne serait en aucun cas touché au territoire métropolitain ou colonial possédé par chacun des Alliés le 1er août 1914, répudiation solennelle de toutes les violations du droit international et des principes d'humanité ; enfin disqualification des délégués qui auraient signé des documents autorisant des violations du droit public ou se seraient rendus eux-mêmes coupables de telles violations ou de crimes contre l'humanité.

Tels sont le plan d'études et les principes que le Gouvernement français a l'honneur de suggérer. »

Il eut été à ce moment précieux pour la France de recueillir l'approbation américaine de ce document et des principes qu'il suggérait.

Le 2 décembre, alors que le Président était sur le point de s'embarquer pour l'Europe, ce document lui fut remis et il l'emporta sur le *George Washington*.

Le document français avait deux mérites. Il exposait d'abord le point de vue français sur la façon de diriger la Conférence ; il révélait ensuite clairement ce que, d'après les Français, devait être le règlement de la Paix.

Nous découvrons dans le premier paragraphe que les Français cherchant à élaborer un plan de travail pour la Conférence de Paris se rapportent au modèle des anciens Congrès européens « les Congrès du vieil ordre » comme les appelait le Président Wilson. Le Gouvernement français, est-il dit « après avoir examiné les précédents des Congrès de Vienne de 1814-1815, de Paris en 1856, et de Berlin en 1878, a envisagé les différents problèmes soulevés par la future Conférence de Paris ».

Et le plan de suivre les modèles traditionnels. Il y aura bien un Congrès où les Puissances ennemies seront représentées, mais avant sa réunion, « dès l'arrivée du Président Wilson à

Paris, au milieu de décembre se réunira une Conférence préalable des quatre Puissances (car le Japon se trouve écarté dans ce projet) pour arrêter entre elles les conditions des préliminaires de paix qui devront être imposées séparément à chacun des États ennemis et sans discussion avec eux ». Les principales questions devaient être donc « réglées directement entre les Grandes Puissances sans le secours d'aucune commission ». Et l'on fait bien remarquer que cette procédure doit s'appliquer « aux questions coloniales qui intéressent particulièrement la France et l'Angleterre ».

Une fois tout décidé, les frontières délimitées, les colonies distribuées, les indemnités fixées, le Congrès proprement dit se réunirait. A ce Congrès seraient convoqués les représentants de toutes les Puissances, y compris les petites nations, les neutres et les ennemis ; mais, comme l'annonce le document, « les Grandes Puissances seules participeraient à ses réunions... Quant aux neutres et aux Etats en formation, ils pourraient être appelés lorsque leurs intérêts seraient en cause ».

Finalement, une fois tous les problèmes de fait réglés, aurait lieu une grande assemblée générale du Congrès à laquelle prendraient part toutes les nations. « Le Congrès » est-il suggéré naïvement « pourrait se placer comme cela eut lieu quelquefois dans le passé sous l'égide de quelques grands principes de morale, de justice et de liberté invoqués et proclamés dès son ouverture ». En d'autres termes, après un règlement complètement fait d'après les usages et les traditions de l'ancienne diplomatie, une fois les Grandes Puissances satisfaites, on procéderait à une pieuse déclaration de principes de morale, de justice et de liberté ». Dans cette phase du Congrès aurait eu lieu la discussion de l'organisation d'une Société des Nations.

Tel était le plan pour l'adoption duquel les Français devaient lutter énergiquement dès les premiers jours de la Conférence et qui devait échouer en raison, dit M. Tardieu, dont l'explication nous paraît trop heureuse pour ne pas être répétée « ... en raison de la répugnance instinctive des Anglo-Saxons pour les constructions systématiques de l'esprit latin ».

Le Président se trouvait en présence d'une alternative:

s'opposer au plan français ou développer le sien. Il eut recours aux deux moyens.

Le Président craignait l'adoption d'un de ces programmes précis et secs sur les modèles de Vienne, Paris et Berlin, n'envisageant sérieusement que des considérations stratégiques ou d'intérêts et ajournant la discussion sur la Société des Nations jusqu'à la réunion future d'un vague Congrès qui ne serait tenu qu'après le partage du butin. Or il voulait appliquer au règlement même de la paix des principes généraux nouveaux et introduire l'usage d'organismes modernes tels que les Commissions d'experts. Et plus que tout autre leader politique, Lloyd George excepté, il avait un sens aigu de la puissance de l'opinion publique dans le règlement des affaires mondiales et de la présence, et de l'action, d'une presse active et ardente. Absorbé par ses projets, sa vision d'une paix nouvelle et sa volonté de la faire aboutir, il est incontestable qu'il ne prêta pas assez d'attention à la nécessité de formules, de traditions et de méthodes qui, après tout, devaient être de toute façon employées pour établir les stipulations du Traité.

Et ce dédain troublait M. Lansing, esprit avant tout juridique. Car M. Lansing, tout en répudiant catégoriquement l'ancienne diplomatie, n'en était pas moins lui-même un diplomate de la vieille école. Il cherchait honnêtement derrière lui des précédents. Il ne put jamais comprendre et encore moins apprécier la mentalité du Président, esprit à la fois prophétique, créateur, luttant pour ajuster de nouveaux moyens à de nouvelles réalités, uniquement absorbé par la substance et l'esprit des questions, insoucieux, trop insoucieux des méthodes. Pour M. Lansing, puisqu'il n'y avait pas de programme rédigé par écrit, c'est qu'il n'y avait pas de programme du tout.

Mais que le Président arrivât, trébuchant comme un aveugle, au milieu de la Conférence « sans un programme d'aucune sorte, sans même une liste des questions » comme l'affirme M. Lansing (1), c'est ce qu'il faut considérer comme

(1) Robert Lansing, *The Peace Negotiations* p. 199.

une absurdité. Il savait très exactement et ce qu'il voulait et ce qu'il avait l'intention de faire. Une semaine avant la première séance, il demanda à ses collègues de la délégation américaine de lui fournir une liste des questions susceptibles d'être examinées dès le début de la Conférence. Il reçut en réponse la lettre suivante :

Monsieur le Président. — En réponse à votre désir d'avoir une liste de questions qui, d'après nous, seront examinées au cours des premières Conférences, nous avons l'honneur de suggérer que nous commencions dès maintenant à examiner les questions suivantes dans l'ordre suivant :

1. Représentation.
2. Société des Nations.
3. Réparations.
4. Les Nouveaux États.
5. Ajustements territoriaux.
6. Colonies.

Nous sommes, Monsieur le Président, respectueusement vos

Robert Lansing, Henry White,
E. M. House, Tasker H. Bliss.
Commissaires plénipotentiaires.

Le 13 janvier, lorsque cette question se trouva posée au Conseil des Dix, le Président dit, en présence de M. Lansing :

« Il espérait que ses collègues du Conseil ne fixeraient pas un programme déterminé de discussion. Pour le moment il pensait qu'il convenait d'examiner tout d'abord la question du traitement de la Russie. »

Il soumit ensuite au Conseil une liste de questions identiques à celle que lui avait proposée les autres plénipotentiaires américains (sauf la question de la représentation, déjà discutée par le Conseil) :

Société des Nations.
Réparations.
Nouveaux États.
Frontières.
Colonies.

Il proposa que cette liste fût immédiatement communiquée

à chacune des délégations nationales dont les vues serviraient de base aux futures discussions. Cela lui paraissait une méthode raisonnable pour susciter les opinions développées de chaque délégation et arriver ainsi à constituer une base concrète de discussion. Dès la première séance, les questions russes et polonaises, importantes et compliquées, avaient fait l'objet des premières conversations pour ne rien dire des problèmes militaires soulevés par la question du renouvellement de l'armistice. Il ne voyait pas comment il serait possible dans un tel moment d'agitation et de trouble, d'arriver à suivre méthodiquement un programme complètement défini. Comme il le déclara plus tard à propos d'un autre aspect de la même situation : « La question doit être étudiée comme un problème de dynamique ayant pour objet l'action de forces diverses sur un corps dans une position d'équilibre instable. »

C'est ainsi que la Conférence fut amenée à improviser constamment et à résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posaient. C'était là d'ailleurs une conséquence inévitable de l'adoption des petites réunions secrètes des chefs des Grandes Puissances, particulièrement des Quatre. Dans ces Conseils tout plan élaboré et défini de procédure eut été absurde. Le caractère officieux de ces réunions présentait à la fois de grands avantages et de non moins grands inconvénients. Sans aucun doute, les Quatre purent ainsi expédier beaucoup d'affaires, couper court aux lenteurs et aux obstacles de la bureaucratie, en un mot aboutir. Et le Président put ainsi insister sur l'application de ses principes, pousser à l'extension des Commissions d'experts, préparer un terrain plus solide pour l'examen de la Société des Nations.

D'autre part les inconvénients ne manquaient pas. Cette méthode avait pour résultat de favoriser l'influence du Président de ces réunions, M. Clemenceau qui pouvait ainsi dans une large mesure imposer l'examen de telle ou telle question et surtout avait la faculté dont il usa largement dans les conseils restreints comme dans les grandes réunions, de limiter les débats, d'ajourner les discussions, etc... Grâce à ces habitudes de travail, le virtuose extraordinaire qu'était Lloyd George put se livrer de la manière la plus inattendue aux

plus remarquables manifestations histrioniques. C'est ainsi qu'un jour il prit littéralement d'assaut le Conseil des Quatre en produisant devant lui le monde de l'Islam pour faire une démonstration qui lui tenait à cœur. Il introduisit tout un groupe extraordinaire de chefs musulmans des colonies anglaises curieusement vêtus d'un costume qui tenait à la fois des atours indigènes et de la tenue militaire britannique. L'un après l'autre, ils exposèrent dramatiquement la position du monde islamique à propos du règlement de la question turque. Une autre fois, à l'improviste également, il produisit l'Empire britannique tout entier devant le Conseil des Dix, dans les personnes des Premiers Ministres de chaque Dominion. Et Dieu sait si l'Empire britannique est impressionnant lorsqu'il est convenablement mis en scène !

Personne ne pouvait égaler Lloyd George dans ces sortes de manifestations, bien qu'une fois cependant Clemenceau sans avoir averti personne et à la confusion de Lloyd George, ait présenté au Conseil une délégation belge venue pour exposer certaines revendications coloniales africaines et appuyer incidemment les prétentions françaises en conflit avec celles des Anglais. Le Président Wilson manquait totalement de pareilles ressources et il fut peut-être quelquefois handicapé par l'art consommé en ces sortes d'affaires de ses collègues. Un autre grand désavantage devait également se manifester par suite de la confusion qui prévalut pendant les premières semaines de la Conférence sur la question de savoir si l'on devait conclure une paix préliminaire, une extension d'armistice comprenant certains arrangements relatifs à la paix, ou un traité définitif. Enfin il fut profondément regrettable que l'on n'ait pas dès le début séparé complètement les discussions de la Conférence de la Paix de celles du Conseil Suprême de Guerre, malgré le fait que les mêmes hommes ou du moins quelques-uns, siégeaient dans les deux Assemblées. Tout cela, c'était comme dit M. Tardieu, la méthode anglo-saxonne.

Voilà ce qui méritait d'être dit à propos de cette question de programme et de procédure dans les conférences générales, le Conseil des Dix et le Conseil des Quatre qui devaient

arrêter les stipulations proprement dites de la paix plutôt que ses principes généraux.

Il eut été certes facile d'avoir un programme défini pour diviser le monde d'après les vieilles méthodes. Mais c'était un problème singulièrement ardu que d'en tracer un pour frayer les voies et ouvrer les moyens d'un nouvel ordre de choses basé sur de nouveaux principes présidant aux futurs rapports internationaux — surtout lorsque l'esprit de cette réforme était loin d'être clairement perçu par les hommes.

En ce qui concernait ce qui avant tout tenait au cœur du Président et ce qui constituait d'après lui le but essentiel de la Conférence — la réalisation des principes américains de la Paix — aucun homme certes à Paris n'avait plus que lui des idées nettes sur ce qu'il entendait faire. Il avait longtemps médité son projet avant la fin de la guerre ; il en avait souvent parlé publiquement et avait mis sur pied un projet complet d'une Société des Nations. Dans ce Pacte, il définissait avec précision le sens de certains de ses « Points » notamment en ce qui concernait la question des armements. Ce projet, il le présenta au début de la Conférence et fut nommé Président d'une Commission chargée de l'étudier et d'établir un rapport. Cette Commission fut la plus importante de la Conférence et ses débats ou ses décisions offrirent souvent autant d'intérêt que les travaux du Conseil des Dix ou du Conseil des Quatre. Il réussit à faire admettre dès la 2e Séance Plénière du 25 janvier 1919 que le Pacte ferait partie intégrante du Traité et pendant toute la Conférence il ne cessa de lutter avec détermination pour la réalisation de ce qu'il considérait comme les principes américains. Si ce plan n'avait pas été rédigé d'avance par écrit, ce n'en était pas moins un plan et un programme aussi précis probablement que tous ceux qu'auraient pu élaborer les diplomates de la vieille école. Nous n'avons pas à décrire ici cette lutte, nous bornant à montrer en quoi consistait réellement ce programme : obtenir la substance de ce qui, d'après lui, importait au-dessus de tout, c'est-à-dire au lieu des stipulations proprement dites de la Paix, les principes créateurs de cette Paix.

CHAPITRE IV

LES ARMEMENTS. — LES CRAINTES FRANÇAISES

Il est relativement facile d'accepter des principes généraux et tout le monde, ainsi que le monde entier, rend un pieux hommage à l'idée de « désarmement » ou de « limitation des armements ». Mais la difficulté — et la lutte — commencent dès qu'il s'agit de réaliser une application concrète et définie de ces principes. Lorsque le projet du Pacte du Président Wilson fut imprimé et distribué, on commença à se rendre compte à Paris de ce que les Américains entendaient réellement par cette réduction des armements à laquelle le IV[e] des quatorze Points du Président Wilson avait déjà fait allusion en ces termes :

« Des garanties seront données et reçues afin que les armements nationaux soient réduits *jusqu'au minimum compatible avec la sécurité domestique.* »

Or l'article IV du mystérieux nouveau Pacte du Président Wilson (1) développait et précisait le programme américain.

(1) L'article IV du texte du Pacte publié et distribué au début de janvier 1919 est ainsi conçu :

« Les Puissances contractantes reconnaissent le principe que l'établissement et le maintien de la paix exigent la réduction des armements nationaux jusqu'au minimum compatible avec la sécurité domestique et la mise en œuvre par une action commune des sanctions destinées à assurer l'exécution des obligations internationales. Les délégués sont invités à préparer dès maintenant des projets en vue de réaliser ces réductions. Le plan ainsi établi ne liera les nations intéressées que s'il est approuvé à l'unanimité par les Gouvernements signataires de ce Pacte.

Comme base de cette réduction des armements, tous les Etats signataires du Traité de Paix dont le présent Pacte fait partie conviennent *d'abolir la conscription militaire et toutes autres formes de service militaire obligatoire.* Ils conviennent également que leurs forces futures

Le service militaire était aboli, non seulement en Allemagne, mais partout, ou du moins dans « tous les États signataires du Traité de Paix ». La fabrication des munitions et du matériel de guerre était abolie. Enfin les armements nationaux devaient à l'avenir faire l'objet d'une publicité franche et complète. Vraiment cette vieille pierre angulaire du secret, base jusqu'ici de toute préparation militaire, allait être singulièrement ébranlée. Un nouveau criterium des armements, celui de la « sécurité domestique » était formulé. On eut dit Samson commençant à secouer les colonnes du Temple.

Aussitôt le conflit éclata et le Président eut à ce sujet un entretien privé avec Orlando, le Premier italien et un autre avec Lord Robert Cecil et le Général Smuts. Puis la discussion de la question fut portée devant le Conseil des Dix et devant l'importante Commission de la Société des Nations. L'article IV du Pacte ainsi conçu devenait indiscutablement le problème fondamental de la Conférence de la Paix, car ce qui était en question, c'était la sécurité même des nations.

La grande guerre avait secoué et ruiné le monde entier. Les anciennes habitudes, les anciens rapports internationaux étaient abolis. Chaque pays craignant pour son existence même ne voyait qu'un moyen d'assurer sa protection : recourir aux armes. La peur dominait et chaque peuple ne comptait plus que sur son épée. L'épée de la France, c'était son armée basée sur le service militaire obligatoire. Celle de l'Angleterre, c'était sa marine et sa domination sur les mers.

en vue de leur défense ou d'une action commune internationale seront uniquement constituées par des *milices ou des volontaires* dont les effectifs et les méthodes d'instruction seront fixés, après rapport d'experts, par des conventions conformes à la réduction des armements prévue par le précédent paragraphe.

Le Corps des Délégués déterminera également et proposera aux divers Gouvernements le mode et la nature de l'équipement militaire et de l'armement raisonnablement compatible avec l'importance des forces autorisées. *Ces limites une fois adoptées ne pourront être dépassées* sans l'autorisation du Corps des Délégués.

Les Puissances contractantes conviennent en outre que *les munitions et le matériel de guerre ne pourront plus être fabriqués par des entreprises privées ou en vue d'un bénéfice commercial.* et qu'il sera fait une *publicité franche et complète* de tous les armements nationaux ainsi que des programmes militaires et navals.

La proposition du Président Wilson mettait en question la sécurité de toute l'Europe. Parlait-il des armements terrestres? la France et l'Italie frémissaient ; parlait-il des armements navals? la Grande-Bretagne tout entière se cabrait. Et chacune des petites nations de l'Europe, craignant ses voisins, se voyait perdue, s'il ne lui était pas permis d'entretenir une forte armée.

C'eut été une véritable folie, le Président s'en était bien rendu compte, que de proposer un désarmement général sans établir en même temps une garantie réelle de sécurité pour les nations, une garantie telle qu'elle dissiperait toutes les appréhensions et rétablirait la confiance. Or il proposait seulement ce que beaucoup de penseurs avaient déjà proposé avant lui, ce que les colonies américaines avaient pratiquement réalisé : une garantie de sécurité basée sur un commun accord, sanctionnée en cas de nécessité par une force dans l'efficacité de laquelle les nations pouvaient avoir confiance, en un mot une Société de Nations basée sur le principe d'une puissante coopération.

Mais le Président comme la plupart des Américains — car l'existence même de l'Amérique n'avait jamais été en danger — ne s'était pas rendu pleinement compte avant son arrivée en Europe de l'importance énorme de ces appréhensions et de la fragilité de la sécurité européenne. Or, depuis son arrivée, toutes les discussions, quelles qu'elles fussent, concernant, la France, finissaient en définitive sur une discussion de la question de la sécurité française.

A chaque réunion on la lui exposait, la presse entière ne parlait pas d'autre chose et l'atmosphère en était comme saturée.

« M. Clemenceau dit que les Français sont les plus proches voisins de l'Allemagne et qu'ils sont exposés à chaque instant à se voir attaqués comme ils l'ont été déjà dans le passé... La France se rendait compte que l'Angleterre ayant des intérêts à surveiller dans toutes les parties du monde ne pouvait concentrer toutes ses forces sur un seul point. L'Amérique était éloignée et ne pouvait se porter immédiatement au secours de la France. Si l'on pouvait établir une Société des Nations et assurer la paix du monde, il ne fallait pas commencer par placer la France dans une position péril-

leuse. L'Amérique se trouvait protégée par toute la largeur de l'Océan et l'Angleterre par sa flotte (1). »

Constamment on lui démontrait par des preuves et des témoignages concrets ce que la guerre signifiait pour la France, pour quelles raisons elle devait avoir peur. Clemenceau ne cessait de jeter dans les discussions des arguments comme, par exemple, ceux-ci :

« Ne perdons pas de vue le fait que pendant quatre ans une partie de la France a été dévastée et soumise aux traitements les plus sauvages... Je désire répéter encore ce que j'ai déjà dit, à savoir que la fortune de la guerre a voulu que ni les territoires américains ni les territoires britanniques n'aient souffert, tandis que le territoire français a subi de tels ravages qu'on se demande s'ils pourront jamais être effacés... Les industries françaises ont été méthodiquement, scientifiquement détruites... La France a perdu 3 millions d'hommes tués ou mutilés (2). »

Le Président, dans tous ses discours, montra cependant qu'il se rendait compte de plus en plus de la gravité du problème.

Je me souviens de l'impression profonde que produisit son discours à la Chambre française, le 3 février, peu après sa visite aux ruines de Reims. Il avait déjà dit au sujet de cette visite : « J'ai vu la noble ville de Reims en ruines et je n'ai pas pu m'empêcher de me dire : ici le coup fut porté, parce que les dirigeants du monde n'avaient pas su prendre des mesures pour l'empêcher. » Dans son discours à la Chambre il disait :

« Le danger de la France est le danger immédiat. Ses appréhensions, ses craintes, sont la crainte que nous devons constamment ressentir .. A l'est de la France et de l'Europe l'avenir est plein de problèmes : derrière le Rhin, en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Asie. Tous ces problèmes restent sans solution .. Et la France se trouve au milieu même de ces problèmes menaçants et toujours pendants. S'ils sont menaçants, c'est parce qu'ils ne sont pas résolus. La France attend des solutions qui la touchent d'une manière directe, intime, constante. Si elle doit rester seule, que doit-elle faire ? »

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (30 janvier).
(2) Minutes secrètes du Conseil Suprême de Guerre (12 février).

Le Président traitait ici le problème aussi éloquemment que les Français. En dernière analyse les Français ne voyaient de sécurité que dans leur armée ou dans une alliance militaire. Le Président au contraire ne voyait de sécurité que dans une coopération des nations « qui rendrait inutile, à l'avenir, le maintien de ces armements écrasants qui font presque autant souffrir les peuples pendant la paix que pendant la guerre ».

Le point de vue français fut défendu à Paris avec une obstination et un talent sans pareils. A quelque parti politique qu'il appartînt, fût-il homme d'État, soldat, diplomate ou financier, tout défenseur des intérêts français était avant tout français — 100 °/₀ français — et n'avait qu'un but : assurer la sécurité française. Foch avait son plan militaire de sécurité, Bourgeois son plan diplomatique, Loucheur et Klotz leur plan économique. Tous ces plans s'accordaient entre eux admirablement. Clemenceau était le chef suprême de cette campagne. Vraiment si les Français n'obtinrent pas à Paris tout ce qu'ils pouvaient désirer, ce ne fut pas faute d'intelligence et d'accord.

Tout le programme français était déjà prêt avant l'ouverture de la Conférence. Les Français furent les premiers à remettre leurs mémoires entre les mains du Président. Aucune autre nation ne les égala — si ce n'est peut-être les Japonais — au point de vue de la préparation diplomatique, de la netteté et de l'unité de leurs buts. Les Anglais ne paraissaient pas du tout préparés, semblaient toujours improviser et vivre au jour le jour, diplomatiquement parlant, ce qui d'ailleurs ne les empêcha nullement de réaliser tous leurs buts. Quant aux Italiens, trop divisés entre eux, ils n'arrivèrent jamais à définir exactement et clairement ce qu'ils désiraient.

Parmi les documents en possession du Président Wilson se trouve le Memorandum détaillé du maréchal Foch sur les aspects militaires de la sécurité française. Ce document porte la date du 10 janvier 1919, deux jours avant la première séance de la Conférence de la Paix (1). Le projet Bourgeois d'une Société des Nations et certains autres mémoires relatifs

(1) V. le texte complet du Memorandum du maréchal Foch, à la fin du chapitre p. 70.

à la sécurité économique de la France furent également remis de très bonne heure au Président Wilson.

Le maréchal Foch désirait s'assurer la ligne du Rhin « barrière commune et nécessaire de la sécurité d'une Société des Nations démocratiques ». En conséquence, il demandait « que les Puissances de l'Entente fussent organisées militairement de manière à rendre possible l'intervention en temps utile des autres Etats défenseurs de la civilisation ». Sa Société des Nations n'eut été en somme que la continuation de l'alliance des Puissances alliées pendant la guerre qui auraient solidement occupé la ligne du Rhin.

Lorsque M. Bourgeois, savant, diplomate, longtemps chef politique distingué et qui avait déjà été Premier Ministre, apporta le plan français d'une Société des Nations à la Commission de la Société des Nations, deux semaines plus tard, on constata tout de suite que ce plan était en complète harmonie avec le projet militaire du maréchal Foch. Il prévoyait tous les détails d'une organisation derrière la ligne de défense. Il prévoyait la création d'une armée internationale et d'une marine de guerre internationale avec un État-Major permanent chargé de les tenir constamment prêtes à intervenir en cas de nécessité et de préparer des plans en conséquence. Loin de prévoir l'abolition du service militaire obligatoire, le plan Bourgeois envisageait au contraire la possibilité de son extension dans le monde entier, car il autorisait le corps international à exiger de tout État membre de la Société d'adopter le service militaire obligatoire sur la recommandation de l'État-Major général international. Le projet tendait à fixer une limite minimum plutôt qu'une limite maximum des armements.

Enfin le 7 février, les économistes français apportèrent à leur tour leur rapport qui traitait du désarmement de l'Allemagne et émanait d'un Comité du Conseil Suprême de Guerre présidé par M. Loucheur (d'où sa dénomination de « rapport Loucheur ») (1) M. Loucheur était l'un des financiers français les plus habiles et il faisait partie du Cabinet de M. Cle-

(1) V. texte complet, à la fin du chapitre p. 85.

menceau comme Ministre de la Reconstruction. Ce rapport était basé sur l'affirmation que la guerre moderne repose sur une base économique. En conséquence, pour s'assurer une sécurité absolue, les Alliés ne devraient pas seulement imposer à l'Allemagne un désarmement militaire et le contrôle allié de la ligne du Rhin (appuyé par une Société des Nations armée), mais l'Allemagne devait être également désarmée et rendue inoffensive au point de vue économique. En effet, à ce point de vue, les Français reconnaissaient clairement leur infériorité. Aussi le rapport Loucheur demandait-il comme complément du désarmement militaire de l'Allemagne l'établissement d'un contrôle des manufactures d'armes et de munitions de l'Allemagne pour prévenir son réarmement. Des officiers alliés devaient à cet effet exercer une surveillance sur l'industrie allemande pour s'assurer qu'elle ne fabriquait pas de matériel militaire. Le rapport Loucheur proposait ensuite « *le contrôle absolu*, par occupation militaire, d'Essen et des principaux établissements Krupp, de la plus grande partie des charbonnages de la Westphalie rhénane ainsi que des industries métallurgiques qui en dépendaient ».

Le Président Wilson s'exprima énergiquement au sujet des conclusions de M. Loucheur, auxquelles d'ailleurs le général Bliss s'était également opposé lorsqu'elles avaient été discutées au Conseil Suprême de Guerre. Il n'hésite pas à les qualifier de « *programme de panique* ». Voici d'ailleurs son commentaire exact :

« Le Président Wilson considérait les recommandations contenues dans le rapport Loucheur comme un *programme de panique*. Le rapport ne demandait pas seulement la livraison de la grosse artillerie qui, d'après lui, devait être effectuée, mais il entrait dans des détails au sujet de l'aviation et de la production industrielle. Il pensait que si des officiers étaient envoyés là-bas, ils se heurteraient à des difficultés et devraient être soutenus par des forces militaires (1). »

Tandis que le programme Loucheur échouait devant les critiques américaines et anglaises, l'idée d'affaiblir économi-

(1) Minutes secrètes (Conseil des Dix, 7 février).

quement l'Allemagne d'une manière permanente persistait et se manifestait dans la lutte pour le contrôle permanent du charbon de la Sarre, et de la frontière du Rhin ainsi que pour l'affaiblissement de l'Allemagne en Silésie. Les Français proposèrent même pendant l'absence en Amérique du Président (du 15 février au 15 mars) l'établissement d'une surveillance perpétuelle, au moyen de Commissions, des armements allemands et de la production industrielle allemande en tant qu'elle était susceptible de fabriquer du matériel de guerre, ce qui signifiait en définitive une surveillance permanente par des officiers français, anglais, américains et italiens des industries allemandes de l'acier, des produits chimiques et de l'aviation. Clemenceau dit à ce sujet le 3 mars :

« Il ne lui suffisait pas de sommer l'Allemagne de procéder à une réduction de ses forces pour abandonner ensuite l'avenir au gré des événements... D'autres pays pouvaient peut-être se contenter de quelques conditions navales d'un caractère transitoire. Quant à lui, il se refusait à signer une invitation à l'Allemagne de préparer une nouvelle attaque par terre dans trois, dix ou même quarante ans. Il ne signerait pas une Paix de ce genre (1). »

Le Président Wilson était de retour en France depuis deux jours à peine lorsque ces propositions furent soumises à l'examen du Conseil. Il les combattit énergiquement et fit admettre d'importantes modifications. Il les qualifiait d' « action de nature à limiter d'une façon permanente la souveraineté de l'Allemagne ». Il ne pouvait accepter ce qui d'après lui, signifiait « une continuation indéfinie » du contrôle militaire de l'Allemagne. Un tel plan signifiait aussi une intervention continuelle dans les secrets de fabrication qui aboutirait indubitablement à une nouvelle guerre. Il dit à ce sujet :

« Si des armées alliées devaient être constamment maintenues pour assurer l'exécution des conditions de la Paix, ce n'était plus une paix, mais une domination alliée armée qu'on aurait établie. Son Gouvernement ne consentirait jamais à se prêter à pareil arrangement. En y consentant lui-même, il dépasserait les limites des pouvoirs que lui conférait la Constitution des États-Unis (2). »

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (3 mars).
(2) Minutes secrètes du Conseil des Dix (17 mars).

Il proposait en conséquence de limiter l'activité des Commissions interalliées à la période nécessaire pour réaliser la réduction des armements allemands. Dans toutes les clauses prohibitives il remplaçait le mot « jamais » par « pas ».

Hypnotisée par le problème de sa sécurité, la France s'enferma dans un dilemme dans lequel elle se débat encore. En effet, si l'Allemagne est économiquement affaiblie, comment paiera-t-elle l'énorme note des réparations? La France se trouvait ainsi prise entre l'enclume et le marteau, c'est-à-dire entre ses craintes et ses nécessités. Mais la crainte a été et reste toujours sa principale préoccupation. Si désastreuses que fussent les dévastations que la France avait dû subir, elle préférait encore la sécurité à la reconstruction. C'était là la conséquence inévitable de l'esprit militaire, produit de la peur, et qui encourage une nation à affaiblir son ennemi plutôt qu'à réparer ses propres pertes. Car si l'on permettait à l'Allemagne de se rétablir économiquement afin de pouvoir payer les réparations, elle rétablirait du coup sa supériorité numérique et industrielle et deviendrait par cela même de nouveau dangereuse pour la sécurité française.

L'existence et les conséquences de ce dilemme devaient être illustrées d'une manière frappante par les discussions qui eurent lieu à propos de l'Armée d'occupation. Les Français demandaient que la grande armée alliée occupât le Rhin aux frais de l'Allemagne. On fit remarquer maintes fois que cette décision se traduirait forcément par une réduction des réparations. Lloyd George s'écria un jour que « si l'armée allemande était réduite à 100.000 hommes, il était complètement ridicule de maintenir un corps d'occupation de 200.000 hommes sur le Rhin... Il en résulterait une dépense de 100 millions de livres sterling pour l'Allemagne et il ne resterait plus rien pour les réparations (1). »

En vérité les dépenses occasionnées par le maintien de cette armée d'occupation depuis l'armistice avaient été formidables. Jusqu'au 1er avril 1921, d'après les chiffres de la Com-

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin).

mission des Réparations, elles s'élevaient aux sommes suivantes :

	Marks or.
France	1.276.450.838
États-Unis	1.167.327.830
Grande-Bretagne . . .	991.016.859
Belgique	194.706.228
Italie	10.064.861

Et cependant les Français préféraient que ces sommes fussent dépensées pour assurer leur sécurité plutôt que pour la reconstruction. Il faut considérer naturellement aussi un second aspect de cette politique, car, comme le fit remarquer Lloyd George avec amertume et d'ailleurs aussi non sans exagération « en plaçant ainsi son armée en garnison en territoire allemand, elle en faisait payer les frais par l'Allemagne et réalisait ainsi une forte économie (1) ». Remarquons en passant qu'aujourd'hui l'Allemagne se trouve durement imposée pour maintenir le militarisme français alors qu'elle-même, contre son gré d'ailleurs, se trouve dispensée d'avoir de fortes dépenses militaires.

Tel fut l'aspect économique des demandes insatiables des Français pour assurer leur sécurité, telle fut l'œuvre des économistes, des soldats et des diplomates français poursuivant à la fois les deux buts contradictoires de la sécurité de leur pays et de la réparation des dommages.

Tous ces aspects de la position française doivent être retenus, si l'on veut bien comprendre ce que fut en réalité la lutte pour la limitation des armements.

Nous en arrivons maintenant aux détails de cette lutte. Un problème vital se posait tout d'abord. Si l'on voulait réduire en général les armements, quel devait être le criterium de cette réduction. Quelle force chaque nation serait-elle autorisée à maintenir?

La première conception du Président Wilson exprimée dans le IV[e] de ses Quatorze points prévoyait « un minimum compatible avec la sécurité domestique ». Il est indiscutable,

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin)

que dans l'avenir c'est ce criterium qui sera adopté, lorsque le monde se trouvera enfin prêt à contempler réellement le problème. C'est le seul criterium sur lequel puisse être instituée solidement la garantie mutuelle d'une association des nations.

Mais lorsque cette proposition radicale fut soumise en première lecture à l'examen de la Commission de la Société des Nations le 6 février, le mot « domestique » provoqua immédiatement une discussion. La France, l'Italie et le Japon combattirent ce criterium des armements terrestres, même avec comme compensation la garantie d'une Société des Nations. Quant à la Grande Bretagne, elle se trouvait aussi probablement dans l'incertitude sur les conséquences d'une application possible du principe aux armements navals. C'est alors que le baron Makino, délégué japonais, proposa de substituer à l'expression « sécurité domestique » l'expression « sécurité nationale ». La substitution fut adoptée et l'expression figure dans la rédaction finale qui fut insérée dans le Traité.

« Sécurité nationale » au lieu de « sécurité domestique » représentait un affaiblissement de la conception du Président Wilson. Mais dans ces temps troublés qui précédaient l'organisation de la Société des Nations, la sécurité nationale constituait en vérité un problème formidable. Le changement de rédaction s'accordait avec l'ensemble de l'argumentation française et les préoccupations de la France pour sa sécurité nationale. Il ne s'agissait plus que de déterminer quelle force militaire était suffisante pour assurer le maintien de la sécurité nationale, chaque nation étant seule juge à cet égard.

M. Bourgeois profita immédiatement du changement de rédaction pour demander que le nouveau criterium de « sécurité nationale » n'impliquât pas seulement l'existence d'armements sérieux, mais aussi celle d'une direction internationale avec un État-Major.

L'une des plus vives discussions de la Conférence devait être provoquée par cette différence entre les points de vue américain et français.

Puis les Français firent une autre proposition, toujours dans le but d'assurer leur propre sécurité. C'était la doctrine

du « risque spécial » en vertu de laquelle certains pays (comme la France) se trouvant plus particulièrement exposés à une attaque en raison de leur position géographique, fussent en conséquence autorisés à entretenir des forces plus importantes ou fussent protégées par des garanties spéciales. C'est en vertu de cette conception du « risque spécial » que devait être conclu plus tard l'accord spécial anglo-américain, qui prévoyait qu'en cas d'attaque de l'Allemagne la Grande Bretagne et les États-Unis se porteraient au secours de la France. C'était là, aux yeux du Président, un meilleur moyen d'apaiser temporairement les craintes françaises que l'adoption des diverses garanties militaires obstinément réclamées par les Français. C'était en tous cas une méthode de paix et de coopération.

Le Président Wilson, fermement appuyé par Lord Robert Cecil, combattit la conception française d'une armée internationale. Il n'y voyait, dit-il, qu'un moyen pour substituer « un militarisme international au militarisme national ». L'idée entière lui répugnait.

« Aucune nation ne consentirait à ce contrôle. En ce qui concernait les États-Unis, la Constitution américaine s'y opposerait. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la sécurité du monde... Je sais combien la France a souffert et qu'elle désire obtenir les meilleures garanties possibles avant d'entrer dans la Société des Nations. Tout ce qu'il sera possible de faire dans ce sens, nous le ferons. Mais il nous est impossible d'accepter des propositions incompatibles avec notre Constitution... La seule méthode possible pour aboutir est que nous ayons confiance dans la bonne foi des nations qui feront partie de la Société. Il faut qu'il y ait entre elles un accord cordial fondé sur une bonne volonté réciproque (1). »

Mais l'infatigable Bourgeois ne se tint jamais pour battu. La Commission votait-elle contre lui ? Il n'en maintenait pas moins son point de vue et reprenait sa proposition d'une ligue militaire directement ou indirectement, sous diverses formes. Lorsqu'il eut définitivement échoué, l'acceptation

(1) Minutes de la Commission de la Société des Nations (11 février p. 43-45).

française du projet anglo-américain du Pacte fut subordonnée à la garantie spéciale de la Grande Bretagne et de l'Amérique de se porter au secours de la France en cas d'attaque de l'Allemagne, jusqu'à ce que « la Société des Nations fût en mesure de constituer par elle-même une protection suffisante ».

Cependant si les Alliés refusaient d'accepter pour eux-mêmes la conception du désarmement du Président Wilson et s'ils s'opposaient de toutes leurs forces au programme américain, dès que la question du désarmement de l'Allemagne était examinée, ils s'empressaient aussitôt d'appliquer littéralement ces principes et ce programme qui leur apparaissaient en ce cas parfaitement raisonnables. Le 12 février, le Président Wilson présentait en ces termes la question du désarmement de l'Allemagne (1) :

« La question du désarmement soulevait deux considérations : 1° le maintien d'une force suffisante pour assurer l'ordre intérieur ; 2° la contribution militaire nationale à la future Société des Nations. Pour le moment il n'était pas question d'envisager ce dernier côté de la question... Il suffisait seulement de fixer la force militaire qui pouvait être nécessaire à l'Allemagne pour assurer l'ordre intérieur et prévenir le développement du bolchevisme... D'une manière générale il était d'avis que jusqu'à ce qu'on sût ce que serait le Gouvernement allemand et comment le peuple allemand se conduirait, le monde était en droit de désarmer l'Allemagne et de la vouer au recueillement pour une génération. »

Le résultat fut que le criterium idéal fut d'abord appliqué à l'ennemi. Le service militaire fut aboli en Allemagne et son armée réduite à une force de police de 100.000 hommes. La marine devait se borner à assurer la défense de ses côtes. Comme concession aux demandes françaises pour l'établissement d'un contrôle militaire international qui n'avait pu être accepté, il fut décidé que les armements de l'Allemagne pourraient être soumis à tout moment à une enquête par une note de la Société des Nations, même après son admission dans la Société.

La controverse ne devait pas être moins vive lorsqu'on en

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (12 février).

vint à examiner les conditions du programme du Président qui impliquaient avant tout l'abolition du service militaire obligatoire.

Cette proposition touchait à la base même de tout le système militaire continental. Cependant le Président n'envisageait que l'interprétation américaine du IV^e^ Point en demandant au monde d'adopter le principe anglo-américain des armées de volontaires au lieu du principe de la conscription. L'Allemagne avait la première inauguré cette pratique du service militaire obligatoire devenu la plus haute expression de la doctrine militariste. La méthode qu'il proposait n'avait rien de théorique, puisqu'elle n'était autre chose que la généralisation du système des peuples de langue anglaise. Plus tard cette proposition, en tant qu'elle devait être appliquée aux petits États, prit le nom de « proposition anglo-américaine » par opposition à la proposition « franco-italienne ».

Les protestations s'élevèrent aussitôt. L'une des premières fut celle du Premier italien Orlando. Ce dernier s'exprima ainsi à ce sujet devant le Conseil des Quatre le 15 mai :

« Comme il l'avait déjà expliqué au Président Wilson, il serait impossible à l'Italie de lever une armée de volontaires. L'application de ce système présenterait de trop grandes difficultés, car il était opposé aux traditions du pays. En conséquence, l'armée italienne ne pouvait être organisée que sur la base du service obligatoire. »

Les Français soutinrent exactement le même principe.

Pourtant la proposition du Président Wilson ne concernait que l'avenir et ne devait être applicable que lorsque la Société des Nations fonctionnerait et seulement si la réforme se trouvait « acceptée par l'unanimité des Gouvernements signataires du Pacte, » et cette époque pouvait être encore lointaine. Néanmoins Français et Italiens repoussaient le principe en ce qui les concernait, paraissant en craindre même la simple discussion. Plus tard, ce ne fut qu'à regret qu'ils consentirent à l'appliquer à l'Allemagne et à l'Autriche.

La question fut examinée en janvier au cours d'une conférence à laquelle assistèrent Lord Robert Cecil et le général Smuts. Tous deux partageaient la répugnance des pays

de langue anglaise pour le service obligatoire, mais ils se rendaient compte de la difficulté qu'il y aurait à assurer pratiquement l'adhésion de la France et de l'Italie à une coopération des nations en leur imposant préalablement l'abolition du service militaire obligatoire. C'est pourquoi dans la rédaction Hurst-Miller du Pacte, l'abolition du service obligatoire fut en définitive écartée :

« Il (le Conseil Exécutif) procédera à des enquêtes sur la possibilité d'abolir le service militaire obligatoire et d'y substituer le principe de l'enrôlement de volontaires, ainsi que sur le matériel militaire et naval qu'il sera raisonnable d'autoriser. »

Mais même cette simple disposition relative à la possibilité d'une enquête fut jugée dangereuse par les Français et lorsque l'article fut proposé à l'approbation de la Commission de la Ligue des Nations (6 février) qui était réunie dans le Cabinet du colonel House à l'Hôtel Crillon, M. Bourgeois se leva immédiatement pour présenter ses objections. Il était opposé à ce que même la possibilité d'abolir le service obligatoire pût faire l'objet d'une discussion.

Il fut aussitôt appuyé par M. Orlando ainsi que par M. Larnaude, le second délégué français. Finalement, pour donner satisfaction à cette opposition résolue à toute allusion au service militaire obligatoire, tout en laissant la voie ouverte à toute initiative ou action future de la Société des Nations, le Président Wilson proposa la rédaction suivante :

« Le Conseil Exécutif déterminera, puis soumettra à l'examen des divers Gouvernements l'importance du matériel militaire et des armements raisonnables proportionnellement aux forces autorisées d'après le programme de désarmement. Ces limites, une fois acceptées, ne devront pas être dépassées sans l'autorisation du Corps des Délégués. »

En résumé, le Président réserve ici à la Société des Nations le privilège de l'initiative en matière de limitation des armements. D'ailleurs l'adoption à ce moment de cette proposition ne mit pas fin à la discussion, car la rédaction finale ne fut arrêtée qu'après une longue controverse et l'introduction du principe du « risque spécial » si énergique-

ment réclamé par les Français. La rédaction finale, telle qu'elle figure dans le Traité, est ainsi conçue :

« Le Conseil, prenant en considération la situation géographique et les conditions particulières de chaque État, établira des plans qui seront soumis à la considération et dont l'application sera laissée à l'initiative de chaque État. Ces plans devront faire l'objet d'une révision au moins tous les dix ans. Après leur adoption par les divers Gouvernements, les limites d'armements fixées ne pourront être dépassées sans avis du Conseil. »

Mais l'abolition du service militaire obligatoire fut imposée à l'Allemagne ! Et ce fut là certainement une des plus heureuses réalisations de la Conférence : la destruction d'un principe dans sa propre citadelle. Et les conséquences militaires et économiques de cette décision ne seront pas sans importance : tandis qu'un million de jeunes gens travailleront en Allemagne dans l'industrie ; un million de Français et d'Italiens apprendront pendant ce temps à tirer aux frais de leur pays.

Un autre progrès fut réalisé en ce qui concernait la question de la publicité des armements. Cette publicité constituait, dans la première rédaction du Président Wilson, une des pierres angulaires de son programme : « Il sera fait une publicité franche et complète de tous les armements militaires et navals. » Les appréhensions françaises devaient encore ici soulever de nouvelles protestations. M. Bourgeois fit valoir que tant que certaines puissances (il faisait allusion à l'Allemagne) restaient en dehors de la Société des Nations, ce serait pure folie que de leur laisser connaître les secrets militaires des membres de la Société. Même lorsqu'ils en feraient partie, on ne pourrait leur faire confiance que jusqu'à un certain point. Ce qu'il désirait, c'était une publicité des armements allemands, mais non une publicité des nations alliées. Finalement la « publicité franche et complète » devint un « échange d'informations » entre les membres de la Société, formule assez anodine qui réalisait cependant un progrès marqué sur les habitudes du passé ! La rédaction définitive de cette clause est ainsi conçue :

« Les Membres de la Société s'engagent à échanger des informations complètes et franches sur l'importance de leurs armements, sur leur programme militaire, naval et aérien, ainsi que sur l'état de leurs industries susceptibles d'être adaptées à des fabrications de guerre. »

En ce qui concerne la question de la fabrication des munitions, bien que le Président n'ait pu faire admettre son programme en entier, il réussit néanmoins à réaliser un progrès marqué sur les pratiques du passé. Dans sa première rédaction du Pacte, le Président avait pris sur cette question une position énergique : « Les Puissances contractantes conviennent que les munitions et le matériel de guerre ne pourront être fabriqués par des entreprises privées ni être l'objet d'une source de bénéfices commerciaux. » Une importante discussion eut lieu à ce sujet. Les nations faibles et peu industrielles se trouveraient ainsi à la merci des grandes nations. La clause disparut dans une des rédactions du Pacte, puis fut réintégrée par suite d'une motion du Président pour figurer dans le Traité sous la forme suivante :

« Les membres de la Société des Nations conviennent que la fabrication par des entreprises privées des munitions et du matériel de guerre soulève de graves objections. Le Conseil prendra des dispositions pour prévenir les conséquences fâcheuses de ces fabrications tout en tenant compte de la situation de certains membres de la Société qui ne se trouvent pas en mesure de fabriquer eux-mêmes les munitions et le matériel de guerre nécessaires à leur sécurité. »

En dehors de ces progrès réels, le Traité contient encore l'important article IX du Pacte, proposé d'abord par Lord Robert Cecil pour donner dans une certaine mesure satisfaction aux Français qui n'avaient pu faire adopter leur projet d'un État-Major général international. L'article IX prévoit en effet qu'une « Commission permanente sera constituée pour assister le Conseil en ce qui concerne l'exécution des articles I et VIII sur les questions militaires, navales et aériennes ». Cette Commission permanente fut nommée lors de la première réunion du Conseil à Rome, en mai 1920. Ses premiers travaux eurent pour objet, non l'établissement des plans relatifs

aux forces de la Société, comme les Français le désiraient, mais l'institution d'enquêtes relatives à la limitation des armements, conformément à l'article VIII.

Un autre important progrès consiste dans la reconnaissance formelle par toutes les nations signataires du Traité que la limitation générale des armements constitue l'une des conditions de la paix. Cette affirmation de principe a pour origine une proposition faite par le Président Wilson le 26 avril pour figurer dans un préambule des clauses militaires, navales et aériennes du Traité. Elle figure maintenant à la page 74 de ce document. Au moment de sa discussion elle donna lieu à l'échange de paroles suivant :

« Le Président Wilson suggère que les conditions militaires, navales et aériennes seraient plus facilement acceptables pour l'ennemi, si elles étaient présentées comme le prélude d'un désarmement général des nations.

M. Clemenceau répondit qu'il désirait voir la formule avant d'accepter la proposition (1). »

Le préambule reçut la rédaction définitive suivante :

« Afin de rendre possible le commencement d'une limitation générale des armements de toutes les nations, l'Allemagne s'engage à observer strictement les clauses militaires, navales et aériennes qui suivent. »

Le général Bliss considère cette clause comme l'une des plus importantes du Traité. « En toute bonne foi et en tout honneur », dit-il dans sa conférence à Philadelphie « ces vingt sept nations et l'Allemagne se sont engagées à procéder, dès qu'il sera possible, à une limitation générale des armements, aussitôt que l'Allemagne aura rempli la première ses obligations. »

Mais le progrès le plus important et le plus significatif fut d'avoir par l'institution même de la Société des Nations créé une garantie pour la sécurité des peuples, en les dispensant ainsi de la nécessité de procéder à des armements écrasants. C'est là le fond même du problème de la sécurité nationale.

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (26 avril).

Le remède accepté — et employé — deviendrait le principal facteur de la réduction des armements. Ce fut réellement une grande œuvre que d'avoir réussi à créer la Société des Nations et d'y avoir réuni les Nations alliées, après en avoir éliminé cet élément toxique qu'était le plan militaire français. Mais il fallut pour arriver à ce but que le Président Wilson sacrifiât une partie de son programme initial de désarmement.

Jusqu'à maintenant la Société des Nations n'a pu faire aucun progrès dans le sens de la réduction des armements. Même la proposition faite à la première asssemblée que les nations convinssent de ne pas accroître leurs budgets militaires pendant une période de deux années, n'a pas rencontré un accueil favorable. Les efforts pour recueillir des informations militaires en vue d'une réduction des armements ont été infructueux. Il serait vain de se dissimuler que le principal obstacle qui s'oppose à tout progrès dans la voie de la réduction des armements terrestres, c'est uniquement la France qui est maintenant la première puissance militaire de notre époque. La France n'est pas satisfaite des garanties qu'elle possède contre l'Allemagne. Si elle avait réussi à obtenir des engagements spéciaux d'appui militaire de la part de la Grande-Bretagne et des États-Unis ou l'établissement d'une forte organisation militaire internationale sous les auspices de la Société des Nations, ou tout au moins un droit de contrôle permanent sur les armements allemands, il est probable que la question serait différente. Elle espère encore et lutte toujours pour obtenir autrement ce qu'elle a déjà demandé à Paris. Tant qu'elle n'aura pas obtenu ce qu'elle cherche, elle refusera de rien abandonner de son indépendance militaire. Elle n'acceptera même pas de discuter la question ou de communiquer une évaluation quelconque des effectifs et des armements qu'elle estime nécessaires à sa sécurité, même si cette discussion et ces évaluations étaient basées sur cette doctrine du risque spécial que les Français ont fait insérer eux-mêmes dans le Pacte. Lorsqu'un effort fut fait pour aborder la question en dehors de la Société des Nations, dans une conférence qui comprenait des États membres de la Société ainsi que les

États-Unis, l'attitude de la France fut la même. A la Conférence de Washington sur la limitation des armements, M. Briand refusa catégoriquement de discuter la question de la réduction de l'armée française, en répétant tous les arguments connus. A la Conférence de Gênes, les Français se montrèrent encore plus intransigeants. La situation reste donc exactement ce qu'elle était en 1919.

Cette situation est loin d'être simple. Tant que la France insistera pour obliger l'Allemagne à exécuter des conditions que les autres nations désapprouvent et considèrent comme dangereuses pour la paix du monde, elles ne sauraient lui donner les garanties qu'elle demande. Et puisqu'une grande partie de ces conditions auxquelles se raccroche la France n'ont de valeur qu'autant qu'elle pourrait les faire exécuter par le secours de la force armée, il ne lui reste plus qu'à tenter ce dernier moyen. Mais c'est là aussi une initiative bien périlleuse pour elle et qui ne démontrerait que son isolement.

Le seul salut réside dans la pratique sincère d'une coopération internationale s'étendant au monde entier. Ni quatre, ni neuf nations, ni un groupement spécial de grandes Puissances ne peuvent dénouer cette situation. Si la Conférence de Washington de 1921-22 a prouvé quelque chose, elle a démontré exactement cette affirmation du Président Wilson qu'aucun grand progrès ne saurait être réalisé pour soulager le monde du fardeau écrasant des armements rivaux sans offrir à leur place une garantie effective de sécurité nationale. Peu importe tel ou tel instrument de coopération internationale ! L'essentiel est la volonté de s'en servir avec sincérité pour réaliser dans le monde l'œuvre de paix et de justice.

Cet instrument existe pourtant : c'est la Société des Nations. Mais visiblement la foi manque. Si les nations voulaient bien prendre en main cet outil et l'utiliser résolument dans un temps qui, somme toute, est moins agité qu'en 1919, pour faire tomber les craintes et les exigences non seulement de la France, mais de toutes les autres nations, on pourrait certainement compter sur une rapide amélioration de l'intolérable situation présente.

DOCUMENTS

(Document n° 2).

LE MEMORANDUM DE FOCH

Memorandum du maréchal Foch du 10 janvier 1919, exposant les demandes françaises pour la frontière militaire du Rhin. — Lettre d'envoi du 14 mars 1919 transmettant ledit memorandum au Président Wilson.

LE MARÉCHAL FOCH AU PRÉSIDENT WILSON

Paris, 14 mars 1919.

Monsieur le Président,

Avec l'expression de mon regret pour le retard qu'elle met à vous parvenir, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la note que j'ai fait établir sur la frontière militaire de l'Allemagne.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

F. Foch.

C. en C.
Armées Alliées

G. Q. G. A., 10 janvier 1919.

Le memorandum suivant établi par le Maréchal Commandant en Chef les Armées Alliées pour les plénipotentiaires expose le problème des frontières occidentales allemandes au point de vue de la sécurité militaire des Puissances Alliées et Associées.

La question des frontières particulières de la France et de la Belgique n'y est pas abordée. Il traite seulement des garanties européennes collectives et internationales nécessaires à l'ensemble des États qui, après avoir combattu pour le droit, la liberté et la justice, entendent rétablir sur des bases nouvelles s'inspirant de ces trois idées les relations entre Nations.

MEMORANDUM

Nous pouvons espérer sans aucun doute, dans un certain avenir, un développement de la civilisation et du sens moral des nations permettant de trouver dans une Société ou Ligue des Nations fortement organisée une barrière efficace aux guerres de conquête. Mais pour que cette société naissante puisse acquérir une autorité suffisante, pour qu'elle arrive à constituer en elle-même une garantie de préservation de la paix, il est indispensable qu'elle reçoive dès maintenant une base suffisamment solide et une force spéciale capables d'assurer son développement. Aussi, devons-nous connaître le passé des nations pour en assurer l'avenir en partant de la situation actuelle et en tenant compte des garanties de paix qu'une coûteuse victoire a données aux nations alliées, grâce à leur parfaite coopération et qui ne sauraient être abandonnées à l'avenir sans compromettre la préservation de la paix.

I

L'Allemagne de 1914 est le résultat d'un travail patient de 150 ans commencé par Frédéric II, méthodiquement poursuivi par ses successeurs et qui a conduit à la prussianisation de l'Allemagne.

Dès le début, les Hohenzollern avaient basé la puissance prussienne sur un militarisme exagéré en entretenant une armée beaucoup plus forte que ne le comportait la population du pays. Grâce à cette inflation militaire, la Prusse put jouer un rôle important dans les guerres du XVIII[e] siècle, réaliser des agrandissements territoriaux considérables et jouer un rôle important dans les guerres de 1813, 1814 et 1815. Elle réussit à s'assurer ainsi parmi les nations européennes une place très supérieure à celle à laquelle la destinaient ses ressources naturelles, sa population, son commerce et son industrie.

En fait, le placement de ses ressources dans la constitution d'une forte armée basée sur le service personnel obligatoire et la pratique de la guerre considérée comme une industrie de

conquêtes nationales devait procurer à la Prusse de sérieux avantages. Elles les appliqua à faire triompher sa politique.

C'est ainsi qu'en 1866, par la victoire de Sadowa, elle chassa l'Autriche du territoire allemand, mit fin à la Confédération germanique et prit la direction de l'Allemagne réorganisée, afin de la militariser d'après la formule prussienne et sous des maîtres prussiens.

Puis, en 1871, après une nouvelle guerre victorieuse, elle créa l'Empire en vue de réaliser une forte unité allemande sous une direction surtout prussienne fondée par le service militaire obligatoire et placée sous le commandement des Hohenzollern.

Mais l'activité prussienne s'exerçait en même temps bien au-delà d'un programme purement militaire. Toutes les classes, toutes les sources d'action et de production, toutes les associations, comme tous les individus furent dressés, centralisés, militarisés. Un ingénieux système de monopole d'État appliqué par une monarchie avide et despotique fut toujours appuyé par une aristocratie disciplinée. Des guerres profitables et une supériorité militaire indéniable devaient favoriser cette suprématie de la puissance. L'éducation publique s'inspira des mêmes principes et l'école obligatoire organisée de bonne heure dans ce pays sut trouver, grâce à une organisation méticuleuse, les moyens de répandre ces principes et de créer une mentalité allemande, une « kultur » et une morale allemande particulière. La règle est que la force prime le droit. C'est la force qui crée le droit à son profit. Au cours des dernières années, l'Allemagne crut de plus en plus à sa nature supérieure, à son destin spécial et à sa mission, justifiant les actes les plus injustes, les méthodes les plus cruelles, pourvu qu'ils conduisissent à la victoire allemande. La morale se résume dans le *Deutschland Uber Alles*. L'idéal allemand est de dominer le monde pour le bénéfice exclusif des Allemands.

D'ailleurs, l'autorité centralisée du roi de Prusse qui a réuni dans sa main toutes les forces ainsi créées de manière à pouvoir les faire servir, le moment voulu, au développement de l'Allemagne par le moyen de la guerre, a su donner une situa-

tion privilégiée à chacun de ses sujets. Les Bavarois, les Saxons, les Wurtembergeois, les Badois sont avant tout citoyens allemands. Ils sont protégés par l'Empire et intéressés à sa conservation et à sa grandeur. En un mot le roi de Prusse s'était emparé de toute la puissance physique et morale de l'Allemagne pour s'en servir à sa guise.

Ainsi s'explique l'irrésistible, unanime et aveugle mouvement de 1914 provoqué par Guillaume II.

Après avoir exagéré au plus haut degré l'organisation militaire de manière à en faire une véritable machine à conquêtes, après avoir exalté le moral de son peuple et créé en faisant appel à leur intérêt la dévotion des individus à la cause de leur Empereur, l'Allemagne n'a réussi en somme qu'à lancer, au mépris de tous les traités, une armée d'apaches scientifiques et convaincus, contre de paisibles populations, contre les pays neutres et enfin contre les mers du monde.

C'est contre cette vaste usine militaire, résultat d'un entraînement de plus de cent ans, que l'Entente a engagé la lutte, sans préparation, au nom du principe du Droit et de la Liberté des Peuples, bientôt suivie par un grand nombre de nations animées des mêmes principes, au premier rang desquelles se trouvèrent les États-Unis.

Grâce aux efforts de tous et au prix d'une victoire qui fut coûteuse, surtout pour les pays engagés les premiers dans la lutte, la crise est maintenant terminée. Mais elle peut renaître de nouveau.

II

Pour prévenir ce renouvellement, le changement de forme du Gouvernement allemand ne suffira pas. Après le départ des Hohenzollern dans des conditions particulièrement déshonorantes pour cette dynastie et pour toutes les monarchies militaires, la restauration du système impérial paraît improbable, du moins pour un certain temps. Mais une République basée sur les mêmes principes de militarisme et de pouvoir centralisé et réunissant sous son Gouvernement toute l'Allemagne, sera aussi dangereuse et restera une menace pour la paix de l'Europe. Pareil gouvernement pourra être facile-

ment réalisé (1) dans un pays imbu de l'esprit prussien, des méthodes prussiennes, des théories militaristes et où, naturellement ou par tradition, règnent en maîtres les principes d'autorité et de centralisation. Bien plus, une République allemande, libérée des inconvénients dus à l'existence de petites principautés, peut même trouver un surplus de forces dans une unité ainsi achevée, ainsi que dans la vitabilité et l'activité, surtout économiques, d'un pays en rapports plus étroits avec son gouvernement.

Ce n'est qu'en ramenant ainsi les esprits à une conception plus correcte du droit et de la justice et en les associant largement au contrôle du pouvoir exécutif que peut être obtenu un fonctionnement plus démocratique d'institutions en apparence républicaines qui sans cela conserveraient toute la force d'une autorité despotique. Cette évolution, nous ne la verrons pas longtemps sans doute, puisque nous sommes décidés à ne pas hâter la persuasion par l'emploi de la force et que nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Allemagne. Mais dans notre respect de la souveraineté allemande, pouvons-nous par excès de confiance exposer nos principes de liberté et de justice et notre existence même au danger qu'à la suite d'un changement d'opinion une autorité réactionnaire arrive à dominer de l'autre côté du Rhin et jette immédiatement dans une nouvelle guerre ses cadres régimentaires et ses nombreuses classes bien entraînées, en fait une très puissante armée?

Pour une période assez longue, jusqu'à ce que soit achevée son évolution politique et philosophique, l'Allemagne reste donc un danger menaçant. En conséquence, l'Entente, qui est l'embryon de la Société des Nations, se trouve absolument obligée, par la plus élémentaire prudence, de prendre vis-à-vis de l'Allemagne des mesures systématiques d'un

(1) Pour créer l'Empire, en 1871, il a suffi de faire entrer les États du Sud dans la Confédération de l'Allemagne du Nord et de remplacer dans la Constitution le mot *Bund* par *Reich* et le mot *Præsidium* par *Kaiser*. Un changement contraire qui remplacerait dans la Constitution impériale le mot *Reich* par le mot *Bund* et le terme *Kaiser* par *Præsidium* aurait pour résultat de maintenir toute la puissance de l'Empire sous une forme en apparence seulement républicaine.

caractère purement défensif et d'indispensables précautions. Elles devront en même temps être suffisamment sérieuses pour convaincre les Allemands que les Alliés sont décidés à atteindre leur but qui est la paix et à empêcher à tout prix l'Allemagne de recommencer une guerre de conquêtes et de reprendre ses projets de domination armée.

Dans l'éventualité de cette dernière menace sur quelles forces pouvons-nous compter ?

III

Pendant une grande partie de la guerre qui vient de finir, la Russie a pu, grâce à ses nombreuses armées, retenir sur son front une partie importante des effectifs allemands. Aussi en 1915, 1916 et même pendant la plus grande partie de l'année 1917, les Alliés ont-ils eu la supériorité du nombre sur le front occidental.

Aujourd'hui et pour de longues années vraisemblablement, l'avenir de la Russie est incertain. C'est pourquoi l'Europe occidentale, berceau des garanties nécessaires de la future organisation des nations, ne peut compter que sur ses propres forces pour étudier, préparer et assurer ses projets en cas d'une attaque allemande.

En premier lieu l'Europe occidentale ne peut compter sur la supériorité du nombre. En fait, quel que soit le mode d'organisation politique qu'adopteront dans l'avenir les peuples situés au-delà du Rhin, il y aura toujours sur la rive occidentale de ce fleuve une population allemande de 64 à 75 millions d'habitants (1) parlant la même langue, unis par les mêmes idées et par des intérêts communs.

(1) Empire d'Allemagne en 1914		68.000.000
Provinces allemandes de l'Autriche		7.000.000
		75.000.000
Pologne allemande	2.100.000	
Alsace-Lorraine	1.900.000	
Pays rhénans de la rive gauche	5.400.000	
Schleswig-Holstein	1.600.000	
	11.000.000	

Si nous déduisons ces 11 millions du total de 1914 (75.000.000), il reste bien 64 millions.

Aux forces allemandes, la Belgique, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine et la France ne peuvent opposer qu'un total de 49 millions d'habitants. Ce n'est qu'avec l'aide des pays d'outre-mer qu'elles peuvent arriver à égaler les effectifs ennemis, comme cela eut lieu en 1914-1918, et encore leur faudra-t-il attendre cette aide, assez longtemps peut-être, surtout en ce qui concerne les États-Unis.

Mais quelle a été la cause de la catastrophe actuelle ? C'est que l'Allemagne s'est trouvée tentée par la possibilité de nous frapper d'un seul coup, en étendant simplement le bras, dans nos parties vitales. Sans cette conviction, elle aurait certainement hésité. Mais sous l'empire de cette conviction elle ne prit même pas la peine de chercher des prétextes. « Nous ne pouvons plus attendre » dit Bethmann-Hollweg.

En conséquence, pour mettre fin aux empiètements, à l'ouest, d'une Allemagne toujours guerrière, toujours convoitant le bien d'autrui, soigneusement préparée et entraînée pour la conquête, prête à déchaîner, au mépris de tout droit, une nouvelle guerre terrible, nous devons — ne fût-ce que pour gagner du temps avant la bataille décisive — nous devons appeler la nature à notre aide. Or, la nature a placé une barrière — une seule — sur la route de l'invasion : le Rhin. La barrière du Rhin doit être employée comme défense, occupée et organisée dès le temps de paix. Faute de cette précaution fondamentale, l'Europe occidentale reste privée de sa frontière naturelle ; elle reste ouverte, comme par le passé, à tous les dangers d'une invasion. Sans cette précaution, les pays industriels et paisibles du N. O. de l'Europe risquent d'être à chaque instant submergés par un flot d'invasions guerrières et barbares qu'aucun obstacle n'arrête.

Le Rhin est par lui-même un sérieux obstacle. Il est difficile à traverser à une époque où les mitrailleuses de la défense forcent l'assaillant à recourir à l'usage des chars d'assaut. De la Suisse à la Hollande, sur un front de plus de six cents kilomètres, cet obstacle continuel couvre les pays alliés, et il ne peut être tourné.

De plus, grâce à ses villes fortifiées et aux moyens de com-

munication (routes et chemins de fer) qui convergent vers le fleuve ou le suivent latéralement, il constitue une magnifique base de manœuvre pour une contre-offensive.

Mayence, Coblenz, Cologne ne sont qu'à trois jours de marche l'une de l'autre. Toute tentative de l'ennemi de traverser le fleuve entre ces lignes se verrait menacée sur ses flancs et sur ses arrières sur les deux rives, car chacune des têtes de pont que nous occupons flanque ses voisines et permet par conséquent de combattre tout mouvement offensif par derrière ou sur ses flancs.

Le maréchal de Moltke considérait le Rhin comme la frontière militaire de l'Allemagne et a terminé une de ses études en écrivant : « *La force extraordinaire de notre centre d'opérations sur le Rhin ne peut être ignorée. Elle ne pourrait être compromise que si nous entreprenions sur la rive gauche une offensive prématurée avec des forces insuffisantes.* » Et plus loin : « *Le front défensif de la Prusse contre la France est constitué par le Rhin et ses forteresses. Cette ligne est si solide que sa défense serait loin de requérir toutes les forces de la Monarchie.* » Cette situation se trouve aujourd'hui renversée au profit de la coalition qui ne saurait abandonner cet avantage et se priver du bouclier du Rhin sans compromettre sérieusement son avenir. *Wacht am Rhein,* doit être notre mot de ralliement.

Le Rhin doit donc être la frontière occidentale militaire des pays allemands. En conséquence, l'Allemagne doit être privée de toute souveraineté territoriale sur la rive gauche du fleuve, elle ne doit pas pouvoir pénétrer sur les lieux de concentration qui s'y trouvent de manière à ne plus pouvoir, comme en 1914, envahir rapidement la Belgique et le Luxembourg pour atteindre les rivages de la mer du Nord et de là menacer le Royaume-Uni, tourner les défenses naturelles de la France (le Rhin et la Meuse), conquérir les provinces du Nord et pénétrer dans la région parisienne.

C'est là pour le moment et dans l'avenir le plus proche une *garantie indispensable de paix,* étant donné : 1° la situation matérielle et morale de l'Allemagne ; 2° sa supériorité numérique sur les pays démocratiques de l'Europe occidentale.

IV

Le Rhin, frontière militaire sans laquelle ne saurait être maintenue cette paix qui est le but de la coalition, ne doit constituer un avantage territorial pour aucun pays. Il n'est question ni d'annexer la rive gauche du Rhin et d'accroître le territoire de la France ou de la Belgique ni même de s'assurer une ligne de protection contre des revendications allemandes ; il s'agit d'établir solidement sur le Rhin cette barrière *commune* de sûreté qui est nécessaire à la Ligue des Nations démocratiques. Il n'est donc pas question de confier à une seule puissance la garde de cette barrière commune, mais d'assurer par la coopération morale ou matérielle de tous les pays démocratiques la défense de leur existence et de leur avenir en empêchant l'Allemagne une fois pour toutes de porter la guerre et son esprit de domination de l'autre côté du fleuve.

Il appartiendra donc au Traité de Paix de fixer le statut des populations de la rive gauche du Rhin qui ne seront ni françaises ni belges.

Mais cette organisation, quelle que soit sa forme, doit tenir compte de la manière suivante du facteur militaire essentiel exposé ci-dessus :

1. Défendre totalement à l'armée et à la propagande politique allemande l'accès des territoires de la rive gauche du Rhin. Ces territoires pourraient être même couverts, sur la rive droite, par des zones militaires neutres.

2. Assurer l'occupation militaire des territoires de la rive gauche du Rhin par les forces alliées.

3. Garantir à ces territoires de la rive gauche du Rhin les débouchés nécessaires à leur activité économique en les unissant par un système douanier commun aux autres pays occidentaux.

A ces conditions et conformément au principe, admis par tous, de la liberté des peuples, il est possible de concevoir la constitution sur la rive gauche du Rhin de nouveaux États autonomes, se gouvernant eux-mêmes sous les réserves ci-

dessus exposées. Cette création, grâce à la solide frontière naturelle du Rhin, constituera le seul moyen capable d'assurer la paix de l'Europe occidentale.

V

En résumé, les Puissances de la Coalition, la France malgré ses légitimes revendications et ses droits, la Belgique neutre et la Grande-Bretagne insulaire n'ont jamais préparé une offensive contre l'Allemagne. Cependant, en 1914, elles furent brutalement assaillies par cet état. La même situation peut se reproduire de nouveau. Si, en 1914-1915-1916 et 1917, ces puissances ont pu résister à l'Allemagne, donnant ainsi le temps à l'Angleterre de développer ses armées par le service obligatoire et autres mesures improvisées et aux États-Unis d'arriver avec leur appui décisif, ce fut uniquement parce que la Russie combattait sur l'autre front, ce qui nous permit d'avoir pendant un certain temps la supériorité numérique sur le front occidental. La Russie ne peut plus nous aider pour une période impossible à prévoir. Il faut donc que la barrière occidentale contre une invasion allemande soit plus solidement constituée que par le passé et que les puissances de l'Entente qui se trouvent être par leur situation géographique au premier rang des défenseurs de la civilisation, soient organisées militairement de manière à rendre possible l'intervention ultérieure des autres États défenseurs de la civilisation.

L'organisation défensive de la Coalition est donc essentielle.

Cette organisation comporte, avant tout, une frontière naturelle, une première barrière susceptible d'arrêter l'invasion allemande. Il n'y en a qu'une : le Rhin. Le Rhin doit donc être occupé par les forces de la Coalition.

VI

L'objet de cette décision purement défensive et qui doit être prise immédiatement est d'arrêter une attaque allemande et de parer aux premières nécessités ainsi créées. Cette orga-

nisation est essentielle, car la guerre, aussitôt qu'elle éclate, ne vit que de réalités : forces matérielles mises en jeu dans un temps déterminé ; lignes de défense ou organisations défensives, nombre, armement. Les conditions ci-dessus exposées sont nécessaires. Elles pourraient être réalisées sous le contrôle et le patronage des pays fondateurs de la Société des Nations du Droit : Belgique, Angleterre, États-Unis et France.

Sous la protection de ces mesures défensives auxquelles elle donnerait son appui moral, la Société des Nations, solidement établie, serait ensuite renforcée par toutes les autres nations qui sont venues défendre les mêmes principes de justice et de droit. Elle pourrait établir ses statuts définitifs et faire œuvre pratique.

La Société ainsi fondée, avec ses statuts et son pouvoir de sanction, pourrait se développer progressivement par l'adhésion successive des autres peuples : les neutres d'abord, puis les anciens ennemis. Les buts poursuivis seraient alors atteints et permettraient de diminuer peu à peu les charges militaires des nations membres de la Société.

Cet idéal ne saurait être réalisé que dans un avenir nécessairement indéfini.

Il peut être réalisé sous la protection des mesures défensives exposées sans lesquelles la civilisation reste à la merci d'une nouvelle agression allemande que cette fois il ne serait pas possible d'arrêter à temps.

La fortune de la guerre a placé dans nos mains la ligne du Rhin, grâce à un ensemble de circonstances et à une coopération des forces alliées qui de longtemps ne se reproduiront pas. L'abandon, aujourd'hui, de cette solide barrière naturelle sans autres garanties que des institutions n'ayant qu'un caractère moral, signifierait au point de vue militaire le plus grand des risques.

Et les armées savent combien de vies humaines ce risque leur a coûté.

F. Foch.

(Document n° 3)

LE « RAPPORT LOUCHEUR »

Sur la réduction de l'Armée Allemande.

(Appendice B, minutes secrètes du Conseil des Dix du 7 février 1919).

Secret
n° 1557

7 février 1919.

Rapport du Comité nommé par le Conseil Suprême de Guerre dans sa séance du 24 janvier 1919.

Le Comité composé de :

M. Loucheur, président.
Maréchal Foch, commandant en chef des Forces Alliées. *(France)*
Général Bliss *(Amérique)*
Général Sir Henry Wilson, représentant M. Winston Churchill
Général Sir Frederick Sykes (Royal air Forces) *(Grande-Bretagne)*
Général Diaz, chef d'Etat-Major de l'armée italienne *(Italie)*
s'est réuni les 27 janvier, 2 et 5 février.

Après examen des rapports des Sous-Comités et après discussion, il est apparu que :

1° Il existe une certaine incertitude concernant la force actuelle de l'armée allemande et l'importance de ses ressources en matériel de guerre de toute espèce ; mais il est certain qu'elles sont encore considérables.

2° Il existe également une certaine incertitude concernant le matériel de guerre et les quantités de munitions se trouvant à l'intérieur de l'Allemagne, soit en stocks, soit en cours de fabrication ainsi que sur les moyens de production. Mais ces stocks et ces moyens de production existent certainement encore en quantités considérables.

Toute réduction sérieuse des effectifs de l'armée alliée d'occupation dépendra de la réalisation de certaines mesures nécessaires dont l'exécution devra faire l'objet d'un contrôle. Le Comité recommande à cette fin les dispositions suivantes

Matériel de guerre se trouvant actuellement en possession des armées allemandes.

Une estimation approximative de ce matériel fait l'objet de l'annexe n° 1.

Le Comité est d'avis que les Gouvernements alliés doivent fixer définitivement le chiffre des effectifs ainsi que la quantité de matériel de guerre de certaines catégories qui sera laissée aux armées allemandes qu'il propose de réduire à 25 divisions d'infanterie et à 5 divisions de cavalerie. Il recommande que tout le matériel de guerre en surplus soit livré aux Alliés.

Le matériel de guerre et les stocks de gaz asphyxiants et de masques devront être livrés à des endroits fixés aux Commissions d'officiers des Armées alliées qui en assureront l'enlèvement, la destruction ou la mise hors d'usage selon les circonstances.

En ce qui concerne les destructions et la mise hors d'usage, certaines mesures particulières devront être envisagées. L'exécution en sera confiée aux officiers ci-dessus mentionnés, si les principes généraux en sont acceptés.

Fabrication du matériel de guerre.

Il est également nécessaire que le Gouvernement allemand prenne l'engagement de ne pas continuer la fabrication du matériel de guerre pendant la période de l'armistice, afin d'être mis dans l'impossibilité de se réarmer secrètement.

La meilleure méthode pour assurer l'exécution des mesures ci-dessus exposées consisterait dans le contrôle de certaines usines de munitions allemandes (pas nécessairement toutes) et dans l'enlèvement ou la destruction de certaines machines mentionnées dans le Rapport du Sous-Comité Technique (annexe n° 2). Ce contrôle pourrait être exercé par un nombre relativement peu important d'experts alliés.

Il est cependant nécessaire de prévoir qu'après la réduction des Armées alliées d'occupation, l'Allemagne mettra des obstacles au contrôle et reprendra ses fabrications de matériel de guerre.

En conséquence, le Comité appelle l'attention sur le fait qu'après la livraison du matériel de guerre, on pourrait trouver une garantie suffisamment efficace dans l'établissement d'un contrôle absolu par l'occupation militaire de la région qui s'étend à l'est du Rhin sur une profondeur moyenne d'environ 50 kilomètres de Cologne à 15 kilomètres au nord de Duisbourg, de manière à englober Essen et les principaux établissements Krupp, la plus grande partie des mines de charbon du Rhin et de la Westphalie et les industries métallurgiques qui en dépendent. Une carte de cette zone a été envoyée au maréchal Foch.

L'importance de cette région au point de vue des industries de guerre est telle qu'il serait pratiquement impossible pour une Allemagne désarmée de reprendre les armes, si elle n'en avait pas la libre disposition.

De plus l'interdiction d'exporter les produits généraux de cette région en Allemagne non occupée entraînerait les plus graves conséquences au point de vue économique. Dans le cas d'une opposition au contrôle des munitions ou si des productions non autorisées venaient à être découvertes, toutes relations commerciales entre les pays occupés et les régions non occupées pourraient être interdites.

Ces éventualités peuvent être considérées au cours des négociations avec l'ennemi ou même lui être imposées comme conditions du renouvellement de l'armistice. Dans ce dernier cas le texte de l'accord pourrait être celui annexé ci-après.

Le général Bliss a rédigé une note (annexe 3) au sujet de certaines réserves qu'il désire faire sur les questions ci-dessus exposées.

Le général Diaz fait remarquer qu'en prévision du cas où l'Autriche allemande s'unirait à l'Allemagne, il serait important de prévoir des mesures analogues à l'égard des nombreuses usines de matériel de guerre que comprend cette région.

(Clause additionnelle aux conditions de l'armistice ci-annexée).

Les documents suivants sont annexés à ce rapport :

Annexe 1 : Rapport des Sous-Comités militaires du 1er février 1919.
Annexe 2 : Rapport du Sous-Comité technique du 2 février 1919.
Annexe 3 : Note du général Bliss.
Annexe 4 : Note du général Groves sur l'aéronautique.
Annexe 5 : États des quantités de matériel autorisées pour les unités allemandes.

CLAUSE ADDITIONNELLE AUX CONDITIONS D'ARMISTICE.

1. Il est convenu par le présent armistice que si l'Allemagne renonce définitivement à toute intention de reprendre les hostilités et remplit les conditions suivantes, en garantie de cette renonciation, les Gouvernements alliés et associés réduiront le fardeau financier imposé à l'Allemagne par l'occupation alliée.

2. La réduction des charges financières, conséquences de l'occupation, doit être précédée par l'adoption des mesures ci-dessous mentionnées dont l'exécution montrera clairement le désir de l'Allemagne de ne pas reprendre les hostilités et de cesser les fabrications de matériel de guerre.

3. L'Allemagne s'engage à réduire l'effectif de ses armées de manière à assurer strictement la garde de ses frontières et le maintien de l'ordre à l'intérieur, soit :

25 divisions d'infanterie (1).
5 divisions de cavalerie (1).

4. En conséquence, l'Allemagne ramènera aux chiffres suivants les quantités de matériel de guerre qu'elle pourra conserver.

NOTE : *Le général Weygand désire revoir ces chiffres avant de les accepter.*

Canons lourds	1.000
Canons de campagne . . .	1.575
Mitrailleuses	3.825
Fusils automatiques . . .	4.500
Fusils	412.500
Aéroplanes	v. paragraphe 5 *bis*.
Mortiers de tranchées . . .	1.400

(1) La composition de la division est fixée dans l'annexe 5.

5. En conséquence, tout le matériel de guerre appartenant aux catégories ci-dessus désignées et dépassant ces chiffres devra être livré, dans des endroits qui seront fixés après accord, en Allemagne occupée, non occupée ou en dehors de l'Allemagne, aux Commissions d'officiers alliés qui seront nommées dans ce but. Ces livraisons s'appliqueraient à l'ensemble du matériel de guerre existant aux armées, dans les parcs, dépôts, usines, etc... fini, à l'essai, en construction ou en réparation. Les officiers alliés procéderont suivant les circonstances à l'enlèvement, à la destruction ou à la mise hors d'usage dudit matériel.

5 *bis*. *Aéronautique*. En ce qui concerne l'aéronautique, l'Allemagne devra livrer :

a) 5.000 appareils au choix des Alliés.

b) 450 aéroplanes marins (aéroplanes ou hydroplanes) au choix des Alliés.

c) 15 dirigeables au choix des Alliés.

d) Tous ces appareils devront être complets et munis de leur équipement et de leur armement. Ils devront être conduits par un personnel allemand à des endroits fixés par les Alliés et avant une date qui sera également fixée par les Alliés.

e) 6 abris pour dirigeables rigides de plus de 800 pieds de longueur, avec installation complète pour la production de l'hydrogène de chaque abri, devront également être livrés en bon état.

Note : Il serait important que la question de la destination ou de la destruction des appareils et du matériel aéronautiques livrés par l'Allemagne soit réglée par le Conseil Suprême de Guerre, dès qu'une décision concernant les quantités à livrer aura été prise.

6. Tous les chars d'assaut, tous les masques protecteurs, ainsi que les stocks de gaz asphyxiants et autres ainsi que les projecteurs et les cylindres devront être livrés.

7. L'Allemagne s'engagera, en outre, expressément, à arrêter toute fabrication de matériel de guerre de toute espèce, sauf celle strictement nécessaire pour l'entretien des quantités autorisées.

8. Pour assurer l'exécution loyale et complète des engage-

ments pris par l'Allemagne conformément aux paragraphes 1, 3, 4, 5, 5 *bis*, 6 et 7, les Gouvernements alliés maintiendront en Allemagne une Mission d'experts techniques et d'officiers qui exerceront le contrôle de toutes les usines, fabriques, ateliers, etc... s'occupant de la fabrication des catégories de matériel de guerre ci-dessus mentionnées, ainsi que celui des parcs à munitions et entrepôts de toute espèce.

Cette mission sera autorisée à inspecter les fabriques et à faire procéder à l'enlèvement ou à la destruction du matériel mécanique servant à la fabrication du matériel susmentionné dans tous les cas où elle le jugera nécessaire pour assurer la cessation des fabrications.

Les autorités allemandes tant civiles que militaires devront fournir aux experts alliés toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Elles leur fourniront également tous les moyens matériels ainsi que les autorisations nécessaires sans permettre qu'aucun obstacle d'aucune sorte leur soit opposé.

9. Dans le cas où l'Allemagne n'accepterait pas les conditions susmentionnées ou ne les exécuterait pas après les avoir acceptées, les Gouvernements alliés procéderont à l'occupation du bassin westphalien sur la rive droite du Rhin (territoire marqué en rouge sur la carte ci-annexée).

CHAPITRE V

LA FRANCE ET LES PETITES NATIONS

Un soir de la fin du mois de mai, à un moment critique de la Conférence, je trouvai le Président seul devant une vaste carte à grande échelle de l'Europe sud-orientale. Elle tapissait l'un des murs du cabinet où les Quatre se rencontraient journellement. La soirée était chaude et la fenêtre restait entr'ouverte. Dehors, dans la cour, allait et venait une sentinelle américaine.

Un long moment après mon arrivée, le Président, très absorbé, continua à étudier la carte. Il devait avoir eu une rude journée et il paraissait fatigué.

L'heure, en vérité, était pénible pour tout le monde. Le traité était terminé et il avait été remis aux Allemands. Mais le signeraient-ils? De toutes leurs forces, ils le critiquaient. Personne, dans le monde entier, ne paraissait satisfait de ce qui avait été fait et maintenant que les Quatre tournaient leur attention sur le traité autrichien, ils se trouvaient assaillis par une multitude de problèmes nouveaux concernant les empires croulants de l'est et du sud-est de l'Europe : Autriche-Hongrie, Turquie et Russie. La Révolution sévissait encore en Hongrie et la moitié de l'Europe se trouvait plongée dans la guerre civile ou était le théâtre de conflits nationaux. A mesure que les travaux de la Conférence avançaient, l'anarchie, partout, grandissait. La position du Président se trouvait encore compliquée par la situation politique aux États-Unis. Il venait de terminer un long message au Congrès qu'il avait composé à ses moments perdus, devant sa machine à écrire, avant ou après les séances du Conseil des Quatre. Un comité irlandais-américain arrivé depuis peu à Paris était devenu

pour lui, comme pour tout le monde, une source de préoccupations. Déjà d'ailleurs, en plein Congrès américain, avaient commencé de vives attaques contre lui et contre le Pacte.

Je songeais aux énormes difficultés qui se dressaient devant cet homme essayant malgré tout d'établir un juste règlement de la paix au milieu d'une pareille opposition, alors que partout manquait la bonne volonté. En ce moment même les Autrichiens, à Saint-Germain, attendaient, non sans mauvaise humeur, que les Alliés se missent d'accord sur le Traité qui devait leur être imposé. Or c'était précisément cette bonne volonté, ces sentiments d'entr'aide mutuelle que le Président cherchait avant tout à développer pour en faire la base des règlements. Comment s'étonner, pensais-je, de la lassitude qui parfois semblait l'accabler. Certains soirs, au sortir d'une réunion, son visage était d'une pâleur mortelle ; parfois c'était tout un côté du visage qui semblait atteint et la paupière de l'un de ses yeux s'affaissait péniblement. Il n'en continuait pas moins courageusement à lutter pour ses principes et, lorsqu'il se voyait obligé de les sacrifier partiellement, de combattre et de neutraliser les propositions qui leur étaient contraires. Ses collègues et en particulier Clemenceau, quelque ardeur qu'ils missent à le combattre, étaient les premiers à rendre hommage à sa sincérité. Et il exprimait parfois ces sentiments :

« Le Président Wilson est venu en Europe avec un programme de paix pour tous les hommes. Son idéal était très élevé, mais son application impliquait de grandes difficultés, étant données les haines séculaires qui séparaient les diverses races (1). »

« Nous avons étudié les nouvelles frontières de l'Autriche » me dit enfin le Président. « Les Autrichiens sont à couteau tiré avec les Yougo-Slaves, ici, dans le bassin de Klagenfurth. Nous avons essayé d'organiser un plébiscite prochain. »

« Ils préfèreront se battre » dis-je.

« Oui » dit-il « ils préfèrent se battre. Clemenceau nous a dit l'autre jour que les deux partis posent des fils de fer bar-

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (26 m i).

belés et préparent la guerre. Ici les Roumains et les Hongrois en sont déjà aux mains, et là, les Tchèques et les Polonais. »

Je lui dis alors qu'on ne comptait pas moins de quatorze guerres faisant rage en ce moment dans diverses parties de l'Europe.

« Je n'en doute pas » répondit-il. « Nous avons considéré quelles limitations d'armements il faudrait imposer à tous ces turbulents petits États. Mais comment les Grandes Puissances peuvent-elles prétendre imposer des limitations d'armements qu'elles refusent d'adopter pour elles-mêmes ? »

Quelques jours plus tard, il posait encore plus franchement la même question à ses collègues :

« Les principales puissances se sentiraient peut-être embarrassées, si on leur demandait si elles sont décidées à adopter pour elles-mêmes une politique de désarmement. La réponse probable serait : « Oui, le Conseil de la Société des Nations devra présenter un plan. » Ce à quoi les représentants des petits États répliqueraient : « Vous engagez-vous à accepter ce plan ? » et naturellement, les principales puissances répondraient : « Non (1) ».

Ni Lloyd George ni Orlando ne répondirent, mais Clemenceau fit remarquer que « les responsabilités des Grandes Puissances n'en étaient que plus grandes ».

Aucun problème ne fut plus ardu que celui de l'organisation et des frontières de tous ces nouveaux petits États. Pendant toute la guerre le Président avait été un champion déterminé des droits des petites nations. Il avait encouragé les Polonais et les Serbes et avait reconnu formellement les Tchécoslovaques. Ce n'était pas là seulement une attitude politique destinée à affaiblir le moral de l'ennemi, c'était l'expression sincère de ses convictions profondes sur le droit des peuples de se gouverner eux-mêmes et sur le devoir des grandes nations de leur venir en aide. Il se montrait d'ailleurs toujours plus préoccupé des devoirs des États puissants que des droits des faibles. Il avait été vivement frappé par un discours que le maréchal Joffre avait prononcé à l'Académie

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (4 juin).

française et il en avait copié un passage dont il se servit plus tard dans ses discours au Guildhall de Londres et ailleurs. Ce passage était le suivant :

« Qu'elle (la France) n'oublie jamais que les faibles et les petits ne sauraient vivre libres dans le monde, si les forts et les grands ne sont pas toujours prêts à mettre leur force et leur puissance au service du droit. »

C'était là exactement la doctrine du Président et il était ravi d'en retrouver l'expression. Il croyait fermement que la pierre de touche de la démocratie n'était autre que la manière dont les forts traitaient les faibles.

Mais dès l'ouverture de la Conférence de la Paix, une nouvelle politique, radicalement opposée à celle exprimée par le Président et par Joffre dans son discours, n'avait pas tardé à s'affirmer et à se développer. On chercha à se servir des faibles pour mieux assurer la sécurité des forts. Le but principal de la politique de la France — toujours en vertu des appréhensions françaises — était d'encercler l'Allemagne d'une ceinture de petits États dépendant de la France et pouvant au besoin la protéger. La Pologne avec son armée commandée par des généraux français devint ainsi un des satellites militaires de la France. Il en était de même de la Roumanie et de bien d'autres petits États. Les Français appuyèrent constamment pendant toute la Conférence — les procès-verbaux en font foi — toutes les demandes d'agrandissements de ces petits États au détriment des États ennemis. Cette politique eut naturellement pour résultat, indépendamment de la plus ou moins grande validité de ces demandes, de faire craindre à chacun de ces États de perdre leurs nouveaux gains et d'encourir la vengeance possible de leurs anciens ennemis et surtout des Allemands dont ils avaient appris à apprécier et à respecter la valeur militaire. Il ne leur restait plus pour assurer leur protection qu'à mettre tous leurs espoirs dans la France, la première puissance militaire de l'Europe. En définitive, plus le règlement serait injuste, plus grandes seraient les craintes des petites nations et par conséquent plus vif leur besoin d'une protection. D'ailleurs plus on les aidait, plus

leur esprit et leurs ambitions nationalistes s'exaltaient, et plus ils réclamaient de territoires, de mines de fer et de charbon, de lignes de chemins de fer et de centres industriels.

Un tableau coloré de la situation de l'Europe Centrale nous est fourni par le Rapport secret adressé au Président Wilson par un officier américain, le major général F. J. Kernan, le chef de la délégation américaine à la Commission interalliée en Pologne. Voici le texte de ce document :

RAPPORT KERNAN

(Document n° 4).

(Situation en Pologne et Activité française).

Rapport confidentiel du Major-général F. J. Kernan, chef de la délégation américaine à la Commission interalliée de Pologne, au Président Wilson, sur la situation de l'Europe centrale.

Paris, 11 avril 1919.

Memorandum confidentiel
pour la Commission américaine de la Paix.

Objet : *Suspension d'armes entre les Polonais et les Ukrainiens dans la Galicie orientale. — Observations générales sur la situation en Pologne.*

Le 20 mars dernier, les Grandes Puissances envoyaient des télégrammes identiques aux Commandants en chefs ukrainiens et polonais en Galicie orientale, leur demandant en substance de conclure une suspension d'armes suivant les lignes de celle précédemment conclue le 24 février 1919, en vue d'un armistice formel qui serait préalablement décidé à Paris sous la surveillance directe de la Commission de la Paix. Une copie de ce télégramme fut communiquée au soussigné avec des explications et des instructions en lui demandant de le transmettre aux Généraux commandants en chef en Galicie orientale. Conformément à ces instructions, je communiquai personnellement ces documents au général Jwaskiewicz, Commandant en chef polonais à Prezmysl, le

24 mars, et au Général Pavlenko, Commandant en chef ukrainien à Sambor, le 25 mars. Ils avaient eu déjà connaissance de ces documents par sans-fil. Je fus informé que les deux partis avaient accepté les propositions des Grandes Puissances et que les deux Commandants en chef étaient déjà en communication pour arranger une rencontre de leurs délégués respectifs. Les deux parties me demandèrent d'assister à la rencontre et d'en fixer moi-même le lieu. En conséquence, cinq délégués de chacune des parties se rencontrèrent dans l'après-midi du 27 mars à Chyrow, dans les lignes polonaises.

J'avais suggéré à chacune des parties de se rendre à la conférence avec un projet écrit de convention, ce qui fut fait. Avant la rencontre, les deux délégations me donnèrent chacune lecture de leurs propositions respectives. Le projet polonais contenait un article stipulant que les Polonais auraient le droit de dénoncer la suspension d'armes à l'expiration du terme de trois jours, si les Ukrainiens n'avaient pas accepté dans cet intervalle toutes les conditions de l'armistice rédigé le 28 février 1919 par le Dr Lord, le général Barthélemy et le général de Wiatt, membres de la Mission interalliée en Pologne. Cet armistice avait été rejeté par les Ukrainiens et il était à peu près certain que cette stipulation entraînerait l'échec de l'effort accompli en vue de la cessation des hostilités. J'informai de cela les délégués polonais en leur faisant remarquer que cette procédure n'était pas conforme aux vœux des Grandes Puissances, car au lieu de se borner à essayer de conclure simplement une suspension d'armes indépendante de l'armistice qui serait ensuite discuté, ils risquaient de les faire échouer tous deux en les liant l'un à l'autre. Ils me répondirent qu'ils tenaient leurs instructions de leur Gouvernement et qu'il n'était pas en leur pouvoir de supprimer les conditions relatives à l'armistice qui figuraient dans leur projet. Les Ukrainiens, de leur côté, avaient rédigé un simple projet de suspension d'hostilités: chacune des parties devait rester sur les positions occupées. Lorsque la rencontre eut lieu et que les conditions polonaises furent communiquées, les délégués ukrainiens déclarèrent immédiatement qu'ils étaient venus pour conclure une simple suspen-

sion d'armes, conformément aux promesses faites à Paris et non un armistice tel que le proposaient les Polonais. Il ajoutèrent qu'ils acceptaient d'avance tout armistice qui serait conclu à Paris par leurs délégués. La délégation polonaise n'ayant pas les pouvoirs nécessaires pour modifier ses conditions, la Conférence fut levée.

Avant de quitter le Quartier général polonais à Przemysl, le jour suivant, j'adressai au Commandant en chef polonais une lettre dans laquelle j'exposai ce que je considérais comme la substance d'une courte convention établissant une suspension des hostilités. Dès mon arrivée à Varsovie, j'adressai également une copie de cette lettre à M. Paderewski, ministre des Affaires étrangères, en lui indiquant mes vues sur ce que le Gouvernement polonais pouvait faire pour se conformer au désir pressant et clairement exprimé des Grandes Puissances.

Ci-joint copie de ces lettres.

J'étais déjà en route pour Paris avec les autres membres de la Commission interalliée lorsque je reçus un message de la Commission de la Paix me demandant de retourner sur le front polono-ukrainien et de faire un nouvel effort pour amener la conclusion d'une suspension des hostilités. Je me rendis aussitôt sur les lieux, mais pour constater que le Commandant en chef polonais se trouvait toujours sans pouvoirs pour conclure une trêve en dehors des conditions déjà communiquées. Il me dit que la question ne dépendait pas de lui, mais d'autorités plus élevées et qu'il ne pouvait rien faire. Dans ces conditions, et sachant que le chef du gouvernement polonais était en route pour Paris, je quittai Przemysl pour Paris où j'arrivai le 10 avril.

Mon impression, d'après mon séjour en Galicie Orientale, est que les Ukrainiens désiraient vivement une trêve et que leurs chefs étaient des hommes intelligents, nullement bolchevistes et animés du désir sincère de constituer une grande république ukrainienne. Le général Pavlenko me parla franchement, me disant que les forces russes pressaient les Ukrainiens à l'Est et que son Gouvernement désirait vivement conclure une trêve du côté polonais, afin de pouvoir renforcer

les forces ukrainiennes opposées aux bolchevistes. En dehors de mon expérience personnelle, j'ai eu l'occasion de causer avec un certain nombre d'observateurs désintéressés qui venaient de visiter l'Ukraine. Ces conversations confirmèrent ma conviction que le Gouvernement actuel ukrainien et les Ukrainiens en général ne sont nullement bolchevistes. Il faut cependant reconnaître que les idées bolchevistes ont pénétré sur les confins de la frontière orientale de l'Ukraine et que les échecs du Gouvernement actuel peuvent provenir des progrès du soviétisme. Les Ukrainiens, complètement isolés du reste de l'Europe, ont été, je crois, calomniés et desservis auprès des autres nations, car c'est la politique de leurs ennemis de les représenter comme des bandits et des bolchevistes. Des affirmations répétées de cette nature produisent toujours leur effet, même si elles sont dépourvues de tout fondement.

J'ai fait, à travers la Pologne, plus de 2000 milles en automobile, de Posen, à l'Ouest, jusqu'à Slonine, à l'Est, et dans le Sud par Brest-Litovsk jusqu'à un point situé au-delà de Lemberg ; retour à Varsovie par Cracovie. J'ai passé environ deux mois en Pologne et j'ai causé avec un grand nombre de gens. Cette expérience m'a suggéré les conclusions suivantes:

A. — Ravitaillement alimentaire et conditions économiques.

Les besoins revêtent le caractère le plus pressant dans les grandes villes, dans les centres industriels et dans tout le territoire qui s'étend entre Grodno et Brest-Litovsk. Il y a, je crois, assez de denrées en Pologne pour permettre à la population d'attendre la prochaine récolte à la condition toutefois que le ravitaillement américain continue à fonctionner comme maintenant. Ces secours ne sont pas rationnellement répartis, mais les autorités polonaises d'accord avec notre Mission de ravitaillement en vivres font un effort dans ce sens. Si des matières premières sont envoyées en Pologne et si le Gouvernement entreprend des travaux publics de manière à donner du travail à tous ceux qui ne sont pas absorbés par

les travaux agricoles, la détresse actuelle sera grandement soulagée. Lorsque les Russes battirent en retraite, ils chassèrent la population d'un vaste territoire agricole complètement dépeuplé aujourd'hui et qui constitue un véritable désert autour des grandes villes. Dans cette région sans animaux domestiques, sans habitants, on n'a ni labouré ni semé. Les semailles sont impossibles pour cette année ; cependant les malheureux habitants reviennent peu à peu, la plupart pieds nus, en haillons, transportant toute leur fortune sur leur dos. Les villages agricoles renaissent peu à peu et il est probable que la plus grande partie des habitants reviendront dans le courant de l'été. Ne pouvant récolter cette année, il est évident qu'ils doivent être ravitaillés du dehors. C'est cette région qui est en proie à la plus grande détresse. C'était l'ancienne Pologne russe. Dans leurs meilleurs jours ces malheureuses populations ne vivaient guère mieux que les animaux qu'elles élevaient. La misère sordide de ces villages explique mieux que toute autre cause le développement du bolchevisme.

B. — Le Bolchevisme.

Bien qu'on parle constamment en Pologne de l'éventualité d'une agression bolcheviste, je n'ai pas réussi à acquérir la preuve de ce prétendu danger. Bien au contraire, j'ai constaté que les escarmouches qui ont lieu tout le long de la frontière orientale polonaise représentent plutôt un effort offensif des Polonais pour étendre leur occupation militaire en territoire russe aussi vite que possible. La facilité avec laquelle ils ont pu avancer prouve qu'aucune force soviétique organisée n'a pu être opposée aux Polonais. Je suis persuadé qu'en ce moment le mouvement militaire offensif des Soviets entrepris pour propager le bolchevisme se trouve dans une période d'arrêt. S'il renaît, ce sera plutôt par suite d'agressions dirigées contre lui soit par la Pologne, soit par d'autres États. Cette affirmation pourra sembler contredite par les événements récents des régions d'Arkangel et d'Odessa. Mais il ne faut pas oublier que le Gouvernement des Soviets revendique

la souveraineté de ces pays et que les opérations militaires qui s'y déroulent sont entreprises dans un but de défense nationale, plutôt que dans un but de propagande. Le communisme n'est pas une nouveauté. Ses terribles manifestations en Russie et les plus récents événements de l'Europe centrale ont pour cause principale la misère extraordinaire des masses mal gouvernées depuis des générations et les souffrances endurées à la suite de cinq années de guerre.

Il faut le répéter, c'est le désespoir et la misère des masses qui sont avant tout responsables de l'extension du bolchevisme en Europe. Les progrès sont moins favorisés aujourd'hui par la propagande que par la misère et les souffrances causées par la grande guerre. Le bolchevisme pourra être arrêté, et la vie normale du monde rétablie, si de meilleures conditions d'existence permettent aux masses d'avoir non seulement le strict nécessaire pour subsister, mais aussi ce léger superflu qui constitue le bonheur ordinaire de l'humanité.

C. — Le Militarisme.

Dans l'Europe centrale on aperçoit partout l'uniforme français porté par des officiers et des soldats. Ces agents se livrent en ce moment à un effort caractéristique et concerté pour ranimer l'esprit militaire en Pologne, en Tchéco-Slovaquie et aussi, je pense, en Roumanie. *Comme une folie, l'impérialisme s'est emparé de l'esprit des Français. Ils veulent créer une chaîne d'États, fortement militarisés et organisés autant que possible par la France qui compte en faire ses futurs alliés.* Et ce projet rencontre, sans aucun doute, le plus grand succès. La Pologne essaie de lever une armée d'environ 600.000 hommes; les Tchèques une armée de 250.000 hommes. Quant à la Roumanie, elle se débat sous des charges militaires excessives. Tout cela signifie que tous ces peuples n'ont aucune confiance dans la protection de la Société des Nations et que sous la haute direction des Français, on construit en ce moment une forte armature militaire capable peut-être de dominer l'Europe. Ce but n'est naturellement pas avoué. Le prétexte mis en avant est que cette

forte chaîne d'États militaires est indispensable pour repousser la marée du bolchevisme russe. Véritable camouflage d'après moi. Chacun des trois États que j'ai nommés nourrit des desseins agressifs sur les territoires limitrophes et chacun d'eux est décidé à s'emparer au besoin par la force de la plus grande superficie possible de ces régions convoitées. Cependant personne aujourd'hui n'attaque la Pologne, bien au contraire. Aussi est-il déplorable que cet esprit de domination militaire s'empare d'un pays où il y a tant de misère et où le Gouvernement devrait consacrer tous ses efforts à l'amélioration des conditions d'existence et à l'organisation d'une administration efficace. Cette tendance apparaît aujourd'hui plus dangereuse pour la Pologne que le bolchevisme. Le bolchevisme peut être supprimé par un Gouvernement garantissant un traitement égal de tous les citoyens, mais la fièvre militaire, une fois qu'elle a envahi l'État, paraît beaucoup plus difficile à éteindre. Avec l'armée du général Haller, il est à craindre qu'une action militaire ne soit entreprise sur les fronts russes, lithuaniens et ukrainiens, si les Grandes Puissances ne parviennent pas à arrêter cette explosion d'un nationalisme de jour en jour plus violent.

Je vous mets fortement en garde contre les informations fournies par les missions interalliées. Dans nos missions d'information n'envoyez que des Américains.

F. KERNAN,
Major-général de l'Armée des États-Unis.

Cette « action militaire d'un caractère agressif » prédite par Kernan au mois d'avril devait se réaliser plus tard. Ce fut certainement un des incidents les plus tragiques de la Conférence que ces droits et ces intérêts légitimes des Polonais, qui avaient toujours profondément intéressé le Président, aient été constamment obscurcis et comme submergés par les conflits égoïstes d'intérêts et la politique des Grandes Puissances. Mais la Pologne, tel paraît être son destin, a toujours joué dans l'histoire un rôle tragique. Ses puissants voisins se sont toujours servis d'elle et ne l'ont jamais servie elle-même. Les Français d'ailleurs, pendant toute la Confé-

rence, ne cachèrent nullement leurs desseins d'aider la Pologne, mais dans l'intérêt des Alliés.

Le 2 juin, par exemple, Clemenceau disait à ce sujet :

« Lorsque nous parlons de rétablir la Pologne, il faut se souvenir que ce n'est pas seulement pour redresser un des plus grands torts de l'histoire. Il est nécessaire de créer une barrière entre l'Allemagne et la Russie (1). »

En somme on comptait se servir des Polonais pour contenir le bolchevisme, pour affaiblir l'Allemagne, pour faire équilibre au pouvoir des Tchèques, pour tout, excepté pour établir un solide État polonais.

Quant aux Anglais, leur attitude envers les petits états pendant toute la Conférence fut une attitude d'impatience. Les petites nations étaient, d'après eux, autant de troubles-paix et de plus coûtaient cher. Tant qu'elles ne seraient pas revenues à un état plus calme, la paix serait impossible et aucun commerce normal (un point qui intéressait les Anglais bien plus que les Américains) ne pourrait être rétabli. Lloyd George qualifie de « monstrueuses » les demandes de la Tchéco-Slovaquie (11 mars) et parle, le 23 mars, des « ambitions misérables des petits états. » Ces états dépensaient tous les subsides qu'on leur fournissait non pour relever leurs ruines, mais pour faire des armements et organiser des armées. Et tout cet argent provenait de la poche des Grandes Puissances. M. Lansing demanda une fois à la Conférence si les Anglais reconnaissaient le roi de Monténégro.

« Oui » répondit sèchement M. Balfour « il nous coûte assez cher. »

On pouvait craindre même qu'un de ces petits états échappant entièrement à tout contrôle ne provoquât une rupture de l'équilibre européen.

« M. Lloyd George demande instamment que les Grandes Puissances ne permettent pas aux petits états de s'abriter derrière elles pour réaliser leurs misérables ambitions. La Prusse avait jadis commencé exactement comme commençaient aujourd'hui ces états et sa population n'atteignait pas alors celle de la Yougo-Slavie (1). »

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin).

Les Italiens n'eurent jamais une politique générale concernant les petits états, sinon qu'ils les désiraient tous faibles, surtout la Yougo-Slavie. En effet, l'Italie ne pouvait comme la France compter sur une clientèle des petites nations, l'Albanie peut-être exceptée. Elle préférait même fortifier son ancienne ennemie l'Autriche qui n'était plus dangereuse pour la dresser contre cette nouvelle et puissante Yougo-Slavie qui pouvait la menacer à l'Est.

Telle était la situation lorsque le problème de la limitation des armements des petites nations entra dans une phase aiguë le 15 mai. La veille, les délégués autrichiens étaient arrivés à Saint-Germain et il était nécessaire d'établir immédiatement les conditions militaires du Traité. Une différence radicale d'opinion s'affirma immédiatement. Dans le projet de clauses militaires (article 2) figurait une proposition « anglo-américaine » pour l'abolition du service militaire, tandis qu'une autre proposition « franco-italienne » demandait un service obligatoire d'un an seulement.

Les Américains et les Anglais, défendus par les mers, exprimaient leur traditionnelle hostilité pour le principe du service militaire, tandis que la France et l'Italie défendaient assez naturellement l'institution sur laquelle reposait toute entière la puissance militaire du continent.

Des que ces propositions eurent été soumises au Président Wilson, M. Lloyd George intervint immédiatement :

« M. Lloyd George dit que le premier chapitre... soulevait une très grosse question de principe qu'il convenait d'examiner non seulement à l'égard de l'Autriche, mais de l'ensemble de tous les petits états qui allaient être formés. Déciderait-on que chacun de ces petits états, y compris la Roumanie, la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie, seraient respectivement autorisés à entretenir des armées relativement importantes ? Alors rien ne les empêcherait plus de se faire la guerre entre eux... D'après lui, il était essentiel que le Conseil formulât des principes définis sur la question des armements qui seraient autorisés pour l'Autriche, la Hongrie et tous les états limitrophes (1). »

Mais que serait ce « principe général ? » Wilson avait

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (23 mai).

proposé un principe général de désarmement dans ses Quatorze Points ; c'était une réduction « au minimum compatible avec la sécurité domestique. » Mais lorsqu'il essaya de le faire adopter comme criterium pour l'avenir, il avait rencontré la plus vive opposition. Pourtant ces principes qu'ils déclinaient pour leur compte, les Alliés s'étaient empressés de les adopter pour l'ennemi ! L'Allemagne n'avait plus qu'une « force de police » de 100.000 hommes. Que faire maintenant pour cette petite et faible Autriche entourée d'ennemis puissants ? Les militaires avaient suggéré un chiffre de 40.000 soldats que Clemenceau réduisait à 15.000. Mais l'Autriche avec 6 millions d'habitants aurait alors proportionnellement plus de soldats que l'Allemagne avec 60 millions. Et si l'Autriche était autorisée à maintenir 40.000 hommes pendant que ses voisins, Yougo-Slaves, Tchéco-Slovaques, Roumains, pour ne rien dire des Grecs et des Bulgares jouiraient du service obligatoire, comment pourrait-elle espérer survivre ? Comment même empêcher des guerres entre toutes ces nationalités turbulentes, méfiantes et ambitieuses ? Et comment appliquer les mêmes règles à d'anciens ennemis comme l'Autriche et la Bulgarie et à d'anciens alliés comme la Roumanie et la Serbie ?

Il fallait évidemment un principe général, mais lequel ? Abolition du service obligatoire, comme le proposaient les Anglais et les Américains ? Mais Français et Italiens s'alarmaient à cette perspective. Le 15 mai, Orlando déclara franchement à ses collègues que l'Italie ne pouvait recruter une armée par engagements volontaires (1). La France entendait conserver pour elle-même le service obligatoire (elle avait alors et elle a encore la plus forte armée du monde) ; pourquoi le laisserait-elle abolir dans des pays qui comme la Pologne et la Roumanie étaient des alliés de la France ?

Pour tous ces petits états la France ne désirait pas des armées réduites, sauf pour l'Autriche. Aussi Clemenceau déclara-t-il qu'il acceptait la proposition anglo-américaine pour l'abolition du service obligatoire en Autriche. Il ne pou-

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (15 mai).

vait d'ailleurs pas faire autrement après avoir déjà accepté ce principe pour l'Allemagne. Mais cette solution ne convenait pas à l'Italie, car elle ne résolvait pas la question de la puissance militaire de la Yougo-Slavie. Aussi Orlando proposa-t-il que l'on examinât la question à un point de vue plus large. Il voulait que l'on procédât à une étude « des armements qui seraient autorisés dans toutes les parties de l'ancien Empire austro-hongrois. »

Le Président Wilson, voyant là une chance de faire avancer son programme de désarmement général, acquiesça à la proposition de M. Orlando.

« Toutes ces questions sont connexes et doivent faire l'objet d'un seul plan » et il suggéra aussitôt son criterium des Quatorze Points et demanda que « le régime militaire appliqué à l'Allemagne fût pris comme base. »

Le Conseil accepta la proposition du Président et renvoya toute la question au Conseil Suprême de Guerre qui fut chargé de faire un rapport « montrant quels effectifs seraient autorisés pour l'Autriche, la Hongrie, la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie (y compris la Monténégro), la Roumanie, la Pologne, la Bulgarie et la Grèce, sur les bases des chiffres autorisés pour l'Allemagne. »

On avait l'air, du moins en apparence, de désirer une solution. Mais deux jours après, pendant que la question était encore examinée par les militaires, un incident des plus embarrassants se produisit. Lord Robert Cecil avait découvert que, au moment même où les Alliés essayaient d'éteindre définitivement la guerre dans l'Europe centrale et d'assurer le désarmement, d'énormes quantités de matériel de guerre étaient expédiées à destination de ces états. Il fit procéder à une enquête et fit rédiger un rapport par M. W. T. Leyton, qu'il envoya le 17 mai au Conseil des Quatre. Le document était des plus gênants ; il déclarait que « des quantités de munitions sont allouées par la France à diverses nations sur les instructions du maréchal Foch » et que « en outre, les différents états nouveaux adressent des demandes aux Alliés... pour l'achat de leurs stocks disponibles et que rien, la difficulté financière exceptée, ne s'oppose à la vente par les

divers Gouvernements de ces stocks tant qu'il y a une demande sur le marché. »

Le rapport suggérait l'adoption d'une politique sur cette question, afin de prévenir et la guerre et la banqueroute des petits états. Ce malencontreux rapport fut promptement enterré dans un comité. Une convention relative au commerce des armes et munitions fut bien signée peu après, mais elle n'a pas été encore partout ratifiée. Nul doute qu'il n'y ait eu toujours depuis, une « vive demande » sur le marché, de la part des petits états, d'autant plus qu'il y avait des munitions disponibles en quantités pour ainsi dire illimitées.

Le 23 mai, les généraux présentèrent leur rapport sur la limitation des armements des petits états. Ce fut une réunion importante, une des plus importantes du Conseil des Quatre. Le Conseil dut se transporter dans une autre pièce, le cabinet du Président étant trop étroit. Trente-trois personnes parmi lesquelles des généraux et des amiraux chamarrés assistaient à la réunion. Un grand discours — un des meilleurs de toute la Conférence — fut prononcé par le général américain Bliss. Ce discours si franc, si sincère, d'un effet si puissant, fit une impression profonde et sur le moment, modifia les opinions. Il produisit une telle impression sur Clemenceau qu'il suggéra « qu'une copie du discours du général Bliss fût mise en circulation » ; Orlando dit « que le discours du général Bliss lui avait causé une impression profonde » : le Président Wilson remarqua que « les considérations du général Bliss étaient importantes et sérieuses et demandaient un examen des plus attentifs. » Quant à Lloyd George, il dit « qu'il avait été profondément impressionné par les remarques faites par le général Bliss dans son discours au sujet de la formation possible d'une alliance germano-slave. »

Le Général Bliss exposa ensuite le résultat des travaux des représentants militaires. Ils avaient d'abord calculé l'armement des petits états sur la base de l'armement autorisé pour l'Allemagne — soit 100.000 hommes. Ce calcul donnerait seulement 15.000 hommes à l'Autriche ; 18.000 à la Hongrie ; 10.000 à la Bulgarie ; 22.000 à la Tchéco-Slovaquie ; 20.000

à la Yougo-Slavie ; 28.000 à la Roumanie ; 44.000 à la Pologne et 12.000 à la Grèce. Mais, dit-il, les représentants militaires considéraient ces effectifs insuffisants pour assurer la protection de ces états, de ceux surtout dans lesquels se trouvaient de grandes villes où il fallait assurer l'ordre et de ceux dont les frontières étaient menacées d'incursions bolchevistes. C'est pourquoi ils croyaient devoir suggérer les chiffres suivants : Autriche, 40.000 ; Pologne, 80.000 ; Bulgarie, 20.000. Ces chiffres étaient très au-dessous des effectifs que ces états entretenaient ou désiraient entretenir ; ils suffisaient à assurer la défense tout en ne permettant pas l'offensive.

Le général Bliss dit franchement qu'il croyait que le chiffre de 100.000 hommes fixé pour l'Allemagne était insuffisant même pour assurer sa « sécurité domestique » et que si les armées de toute l'Europe centrale devaient être réduites dans les mêmes proportions, les petits états seraient transformés « en vassaux des deux Puissances continentales de l'Entente (la France et l'Italie). » Il ne pensait pas « qu'une pareille situation fût de nature à assurer la paix de l'Europe dans l'avenir. » Le Général Bliss fit enfin une remarque impressionnante : « L'éclat de la gloire militaire qui brillait maintenant sur certaines nations de l'Europe occidentale n'était peut-être pas en réalité une preuve de santé, mais le symptôme d'une maladie qui amènerait peut-être un jour la chute de cette civilisation latine et anglo-saxonne qui régnait maintenant sur la côte occidentale de l'Europe. » Il faisait allusion au danger « d'une future alliance germano-slavo-asiatique qui balayerait la civilisation de l'Europe occidentale. »

Mais Clemenceau n'était pas disposé à discuter de nouveau la question de l'armée allemande. Il ne voulait pas non plus des réductions draconiennes proposées par les militaires, si ce n'est pour l'Autriche. Enfin après un interminable débat on décida hâtivement d'autoriser pour l'Autriche une force de 30.000 hommes recrutés par engagements volontaires. Quant aux autres petits états, il fut impossible d'arriver de se mettre d'accord pour limiter leurs armements. Clemenceau s'opposa à toute décision, tandis que Wilson et Lloyd George se montraient anxieux de faire quelque chose.

« Le Président Wilson dit qu'il partageait toutes les craintes de M. Lloyd George (au sujet des armées importantes que mettraient sur pied les petits états). En ce moment même ces peuples semblaient prêts à en venir aux mains pour s'emparer de ce qu'ils convoitaient. Il proposait donc de fixer une date jusqu'à laquelle on pouvait espérer voir les passions se calmer en Europe orientale... On pourrait par exemple prévoir dans le Traité de Paix qu'après le 1er janvier 1921 les différents états s'engageraient à accepter telles ou telles limitations de forces, à moins que sur avis du Conseil de la Société des Nations une augmentation ne parût au contraire désirable (1). »

Après quelques échanges d'arguments, le Président fit tristement remarquer que dans toute cette discussion les Alliés demandaient aux petits états de faire quelque chose qu'ils refusaient eux-mêmes de faire. Même la fixation d'une date raisonnablement éloignée pour appliquer une limitation des armements impliquait quelque chose de bien plus défini que ce qui pouvait résulter de l'attitude actuelle des Grandes Puissances.

On proposa enfin d'appeler les représentants des petits états pour discuter la question et voir s'ils consentiraient à une limitation des armements.

Il paraît difficile d'exposer sans ironie ce que fut cette Conférence qui eut lieu le 5 juin chez le Président Wilson. Les chefs — les grands hommes — de cinq petits états (petits mais ambitieux) se trouvaient là. Paderewski pour la Pologne, Benès pour la Tchéco-Slovaquie, Bratiano et Misu pour la Roumanie, Venizelos pour la Grèce et Vesnitch pour la Serbie. C'étaient tous des hommes capables et certains d'entre eux, dans une arène plus vaste, auraient peut-être pu tenir leur place à côté des plus grandes figures contemporaines. Ils prononcèrent d'excellents, d'énergiques discours. Tous acceptaient en principe et désiraient une limitation des armements comme l'avaient fait les Grandes Puissances. Et — également comme l'avaient fait les Grandes Puissances — ils invoquèrent la nécessité absolue dans laquelle ils se trouvaient tous d'assurer leur sécurité nationale. Tous invoquaient leur propre « risque spécial » ; tous doutaient de

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (4 juin).

l'efficacité immédiate de la Société des Nations ; tous demandaient à s'armer encore davantage et non à désarmer. Tous les armements des Grandes Puissances, les petites nations les leur rappelèrent. Lloyd George, conscient, sans nul doute de la faiblesse de la cause des Grandes Puissances, qui elles-mêmes refusaient de donner l'exemple, déclara à Paderewski qu'aussitôt la paix signée « une importante réduction des forces militaires de l'Empire britannique aurait lieu. Alors l'armée roumaine se trouverait être certainement plus importante que l'armée anglaise, et il en serait, probablement de même de l'armée polonaise. »

Mais Paderewski répliqua aussitôt que « la Grande-Bretagne n'avait pas à « combattre l'eau » sur ses frontières. »

D'ailleurs, si l'on désarmait les petites puissances, que ferait-on à l'égard des neutres? Les petits états seraient-ils mis dans une situation inférieure à celle de la Hollande et de la Suisse? Finalement le Dr Benès décocha un dernier trait en disant que le danger pour les petits états ne venait pas seulement de la Russie ou des neutres, mais « en ce qui concernait cette question, des puissances occidentales elles-mêmes. » En vérité, les petits états avaient-ils peur même de leurs protecteurs?

Les représentants des petits états l'emportèrent et les Quatre, les « Grands Quatre » tombèrent d'accord que le problème était trop difficile pour le moment et qu'il valait mieux n'en plus parler.

Quatre jours plus tard, le 9 juin, on recevait la nouvelle de nouveaux combats acharnés dans les Balkans.

DOCUMENTS

(Document n° 5).

RAPPORT TASKER H. BLISS

Intrigues militaires en Hongrie.

Lettre du Major-général Tasker H. Bliss au Président Wilson, accompagnée de deux memoranda sur les intrigues militaires en Hongrie.

Paris, 29 mars 1919.

Mon cher Président,

Le plan qui a été présenté, hier après-midi, à vous et à vos collègues, dans le cabinet de M. Clemenceau, m'était complètement inconnu une demi-heure auparavant. On m'a déclaré qu'il avait été établi « en exécution de la décision prise par les Gouvernements associés. » Je ne pouvais donc émettre à ce sujet ma véritable opinion sans instructions de votre part. Je crois que cette initiative vous place en face d'une des décisions les plus graves qu'il ait été donné d'envisager à la Conférence de la Paix. La réalisation de ce projet signifie tout simplement la reprise de la guerre générale et la dissolution probable de la Conférence de la Paix. Je suis persuadé que c'est d'ailleurs la véritable intention de ceux qui l'ont proposé. Différents faits et aussi certaines inférences basées sur des faits sont parvenus à ma connaissance : leur caractère est tel que j'hésite à les exposer par écrit. Je vous demande de ne rien décider en ce qui concerne le plan proposé hier ou le projet précédent prévoyant le ravitaillement de l'armée roumaine sans me donner le temps, d'ailleurs très court, de vous exposer la question.

Je viens d'avoir un entretien avec M. House sur la question et c'est d'après ses recommandations que je vous écris cette lettre.

Très sincèrement votre

Tasker H. Bliss.

P. S. J'attire votre attention sur les passages soulignés du memorandum ci-joint rédigé hier soir (1).

(1) Paragraphes 6, 7 et 8 du Memorandum I.

MEMORANDUM I

Paris, 29 mars 1919.

1. L'armistice avec la Hongrie signé le 13 novembre par le général Franchet d'Esperey et le comte Karolyi, fixa comme ligne de démarcation entre les troupes roumaines et hongroises la rivière Szamos-Bistriz et le Maros. Le général Charpy, chef d'État-Major du général Franchet d'Esperey annonça le 25 février 1919 que les Hongrois avaient exécuté toutes les conditions de l'armistice ; au contraire les Roumains, sans autorisation du maréchal Franchet d'Esperey, avaient franchi la ligne de démarcation et avaient commencé une avance qui, à cette date, atteignait la ligne Maramaros-Sziget-Csursa. Le général Charpy exprimait l'opinion que les Roumains devaient rester sur cette ligne.

2. Le 26 février 1919, le Conseil Suprême approuvait une recommandation des délégués militaires pour l'établissement d'une zone neutre d'une largeur d'environ 50 kilomètres dont la frontière occidentale ou hongroise était constituée par la ligne Vasaros-Nameny-Szeged (c'est-à-dire la frontière du Traité de 1916) et la frontière orientale ou roumaine par la ligne Szatmar-Nemeti-Arad. La création de cette zone permettait une nouvelle avance des forces roumaines d'environ 70 kilomètres et imposait un mouvement de recul correspondant aux forces hongroises.

3. La zone neutre approuvée par le Conseil Suprême soulève les objections suivantes :

a) La zone entière s'étend sur un territoire techniquement hongrois ;

b) En sanctionnant une nouvelle avance considérable des Roumains au-delà de la ligne de démarcation fixée par l'armistice, elle expose les Puissances Associées à l'accusation d'avoir manqué à leur parole ;

c) L'établissement de cette zone a été interprétée par les Hongrois comme une reconnaissance par le Conseil Suprême du Traité de 1916.

4. Une zone neutre plus équitable eût été celle dont la

ligne médiane eût été constituée par la ligne de séparation ethnique (ligne Szatmar-Nemeti-Arad) ou par la frontière orientale de la zone fixée par le Conseil Suprême. Cette zone serait composée par parties égales de territoires ethniquement roumains et hongrois et aurait l'avantage de ne pas soulever la question du Traité de 1916.

5. Le 22 mars 1919, le général Franchet d'Esperey télégraphiait que lorsqu'il avait notifié (le 30 mars) la décision du Conseil Suprême au Gouvernement hongrois, ce dernier avait démissionné, déclarant ne pouvoir accepter cette décision ni en prescrire l'exécution. Le gouvernement Karolyi avait été remplacé par un gouvernement à tendances bolchevistes qui recherche, dit-on, l'alliance du Gouvernement bolchevique russe.

6. *La question qui se pose maintenant pour les États-Unis est d'une importance capitale au point de vue de ses conséquences. Si nous nous joignons aux Puissances Associées pour essayer de réduire par la force une Hongrie aidée par la Russie, nous nous engagerons dans une guerre d'une importance formidable et d'une durée indéfinie. Les charges financières de cette guerre retomberont entièrement sur nous et il se peut qu'étant donné l'épuisement de nos autres Alliés, nous nous trouvions finalement seuls à la soutenir.*

7. *L'état dans lequel se trouve actuellement la Hongrie est une conséquence directe de la décision du Conseil Suprême du 26 février 1919 qui constitue une véritable faute politique. Cette action ne saurait être moralement justifiée devant le peuple des États-Unis.*

8. *Les États-Unis devraient décliner catégoriquement toute participation à une intervention armée sur ce théâtre de la guerre (argent, effectifs ou ravitaillement). Si le Gouvernement des États-Unis doit continuer à agir à côté des Puissances Associées pour résoudre les questions territoriales et politiques concernant l'ancien empire de l'Autriche-Hongrie, il devrait insister sur la modification immédiate de la décision du Conseil suprême du 26 février 1919. Il devrait demander également que l'ordre fût donné au Commandant*

général de l'Armée d'Orient ainsi qu'à tous les représentants des Puissances Associées dans les pays limitrophes de la Hongrie, de ne prendre aucune initiative incompatible avec les conditions de l'armistice conclu avec la Hongrie. Il devrait enfini nsister pour que le Conseil suprême fasse tous ses efforts pour reprendre contact avec le peuple hongrois en lui assurant que les Puissances Associées ont le désir de conclure avec la Hongrie une paix basée sur les déclarations du Président Wilson et contenues dans son adresse du 8 janvier 1918 et dans celles qui suivirent.

T. H. B.

MEMORANDUM II

Montrant la succession des événements concernant l'établissement de la zone neutre en Hongrie et des événements postérieurs à l'établissement de cette zone.

Note. — Depuis le 13 février jusque peu de temps après le retour du Président de Washington, je fus entièrement absorbé par les travaux du Comité de rédaction des conditions de paix militaires, navales et aériennes avec l'Allemagne. Je n'ai pris connaissance des événements qui font l'objet du présent memorandum qu'à l'occasion de la préparation de mon memorandum à M. Lansing du 8 mars 1919.

1. Par l'Armistice signé entre les Hongrois et l'Armée française d'Orient, le général Franchet d'Esperey avait fixé une ligne de frontière provisoire équitable que ni les Roumains ni les Hongrois ne devaient franchir. Des troubles sérieux résultèrent des violations continuelles de cet accord par les Hongrois.

2. *19 février.* — A cette date le Comité des affaires roumaines examine le projet d'établissement d'une zone neutre pour éviter de futurs conflits entre Roumains et Hongrois. Le général Alby, représentant le Ministère de la Guerre français, donne lecture au Comité d'une note dans laquelle il disait entre autres choses que « l'armée du général Berthelot devait être tenue prête à une action éventuelle dans la Russie méridionale ». Cette question fut portée devant le Comité des

Affaires roumaines par le Ministère des Affaires Étrangères français comme une question urgente. Je comprends que le Quai d'Orsay soumettait les délimitations de la zone neutre.

Note. — La phrase entre guillemets fait allusion à un plan inconnu d'opérations contre la Russie.

3. *25 février.* — Le maréchal Foch fait au Conseil des Dix l'exposé d'un plan qu'il avait préparé pour former immédiatement après la signature de la paix avec l'Allemagne, une armée composée de Grecs, Serbes, Roumains, Tchéco-Slovaques, Polonais, Esthoniens etc... dirigée par des Français pour combattre le bolchevisme. Les observations formulées par M. Balfour et qui figurent dans les minutes de cette séance sont intéressantes.

Note. — Le plan vaguement exposé par le maréchal Foch explique l'envoi à Odessa de trois divisions grecques.

4. La recommandation finale du Comité des Affaires roumaines fut soumise au Conseil des Dix qui en référa au Conseil Suprême de Guerre de Versailles.

5. *25 février.* — Les représentants militaires du Conseil Suprême de Guerre recommandèrent à leur tour l'établissement d'une zone neutre. Le représentant américain exprima la réserve que cette décision n'était susceptible en aucune manière d'entraîner les États-Unis dans une action militaire, puisqu'ils n'étaient pas représentés dans l'Europe sud-orientale.

6. *26 février.* — Le Conseil des Dix approuve la zone neutre.

7. *8 mars.* — M. C. M. Storey, qui était depuis peu de temps de retour de Hongrie, m'envoya une note par l'intermédiaire de M. Lansing qui me priait de donner mon avis au sujet de la zone neutre, ce que je fis le 8 mars. C'est à l'occasion de cette étude que j'ai pris connaissance des faits ci-dessus mentionnés.

8. Dans les séances du Conseil des Dix, au cours desquelles fut discutée la question du transport des divisions polonaises à Dantzig, le maréchal Foch fit part, à diverses reprises, de son intention d'unir ces troupes aux Roumains pour combattre les Ukrainiens à Lemberg. Le 17 mars, il insista pour être auto-

risé à étudier la question du transport de ces divisions ou d'une partie de ces divisions, par voie ferrée, par Vienne. Le Conseil, je m'en souviens, refusa de lui donner cette autorisation.

9. *19 mars.* — *A cette date, c'est-à-dire deux jours après la désapprobation par le Conseil des Dix du projet de transport des divisions polonaises par chemin de fer, la note officielle établissant la zone neutre était remise au Gouvernement du comte Karolyi qui tombait aussitôt et auquel succédait un Gouvernement soi-disant bolcheviste. Existe-t-il une corrélation quelconque entre ces deux faits ?*

10. *25 mars.* — A cette date le Conseil des Quatre avait connaissance des télégrammes du général Berthelot décrivant la situation à Odessa. Le maréchal Foch consulté informait le Conseil qu'il ne considérait pas nécessaire d'occuper Odessa, mais que les forces polonaises et roumaines devaient être renforcées, ce qui posait la question de la participation des quatre Grandes Puissances à l'équipement et au maintien de l'armée roumaine.

11. *27 mars.* — Le maréchal Foch présente au Conseil des Quatre son plan d'organisation d'une armée composée d'unités françaises, anglaises, américaines, grecques, serbes et roumaines, devant s'étendre d'Odessa et des rivages de la mer Noire, autour de la Hongrie et occuper Vienne. Le rôle de cette armée devait être de mettre fin au bolchevisme en Hongrie et de fermer la « brèche de Lemberg ».

Nous en arrivons ainsi de nouveau après différentes modifications au plan initial de la formation d'une grande armée destinée à combattre le bolchevisme.

12. Il y a des raisons de penser que le général Franchet d'Esperey et ses officiers — se trouvant actuellement sur les lieux — ne favorisent pas ce plan d'intervention militaire. Son chef d'État-Major était opposé, à la date du 25 février à l'établissement de la zone neutre proposée. On dit que le général Franchet d'Esperey a fait un rapport déconseillant l'intervention militaire en question.

D'un autre côté, le général Berthelot a joué en Roumanie

le rôle d'agent direct du Ministère de la Guerre français. Il a favorisé les Roumains et il semble que le Gouvernement français soit guidé par ses conseils.

13. Il semble être hors de doute, d'après ce que m'a dit M. Normans Davis, que quelques jours avant le 25 mars (lorsque l'évacuation d'Odessa et le projet d'appui à l'armée roumaine furent discutés par le Conseil des Quatre) que les Gouvernements anglais et français s'étaient mis d'accord avec le Gouvernement roumain pour le maintien au complet de l'armée roumaine.

D'après les rapports que m'a adressés le colonel Browning au sujet des travaux du Comité du maréchal Foch, il semble hors de doute que les Alliés européens s'attendent à ce que les États-Unis non seulement fournissent des denrées alimentaires, des vêtements, etc... mais encore supportent leur part des dépenses entraînées par le maintien de l'armée roumaine. *Or il n'y a pas de loi en vertu de laquelle pareille initiative puisse être prise par nous.*

14. Autre fait grave à noter : les négociations en cours entre les Français et les Allemands au sujet du transport des divisions polonaises par Dantzig, aboutiront selon toute probabilité, étant donné la façon dont la mesure a été présentée au Gouvernement allemand, au refus de ce dernier.

Il semble que par l'action entreprise en Hongrie ou par l'action proposée concernant Dantzig, ou par ces deux mesures, on soit résolu à provoquer une rupture de l'armistice général conclu avec l'Allemagne et les États autrichiens. Les États-Unis se trouvent entraînés dans une reprise de la guerre par suite du fait que toutes les négociations ou tractations avec l'ennemi sont entre les mains des Français. Or ils ne sauraient rien faire de tout cela sans l'espoir que les États-Unis les suivront dans cette voie. Seule, une entente très précise avec eux sur l'attitude générale des États-Unis serait de nature à modifier la tendance actuelle des événements. Mon opinion est qu'une décision à cet égard doit être prise d'ici quelques jours au plus tard.

T. H. B.

Paris, Hôtel Crillon, 28 mars 1919.

LETTRE DE L'EX-EMPEREUR CHARLES

(Document n° 6).

Lettre (autographe) de S. M. le Roi d'Espagne au Président Wilson (25 mars 1919) et copie de la lettre de l'ex-empereur Charles d'Autriche-Hongrie.

25 mars 1919.

Mon cher Président,

Je viens de recevoir une lettre de mon cousin Charles, l'ex-Empereur d'Autriche qui en considère le contenu comme très important. Je vous en adresse ci-joint une copie, espérant que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour arrêter l'avance des idées bolchevistes dans l'intérêt de nous tous.

Excusez ma démarche et croyez-moi

Votre très loyal et sincère ami,

Alphonso R. H.

L'ex-Empereur Charles au Roi d'Espagne.

Mon cher cousin,

Vous avez bien voulu m'assurer une fois que si jamais j'avais quelque chose sur le cœur, je pourrais communiquer avec vous confidentiellement par le moyen de votre courrier.

J'en profite pour vous demander amicalement une grande faveur. Je vous décrirai ici, loyalement et sans réserve, la situation de la Monarchie. Ne vous serait-il pas possible, d'après ces données, d'éclairer l'Entente qui seule peut nous sauver du bolchevisme et d'un effondrement total par suite de la division de l'Empire en un certain nombre d'Etats indépendants complètement désunis.

Après l'armistice, j'ai démobilisé ma courageuse armée. Les éléments solides et respectables sont retournés à leurs occupations. Quant à la lie qui n'avait rien à perdre et encombrait surtout les arrières, elle forme les armées nouvelles des états nationaux.

On ne saurait considérer aujourd'hui ces éléments comme susceptibles d'opposer un rempart quelconque au bolche-

visme. Chacun des gouvernements de ces nouveaux états est surtout préoccupé de jeter de la poudre aux yeux de l'Entente pour la convaincre que l'ordre le plus complet règne dans leur pays et que le bolchevisme n'a aucune chance de s'y développer. Croyez-moi, je suis au-dessus de ces états et je n'ai absolument rien de commun avec leurs querelles. Mais je vois que tous ces nouveaux pays sont voués tôt ou tard au bolchevisme. L'incendie gagnera les états alliés à moins que l'Entente n'intervienne avec des forces militaires importantes. Les gouvernements sont complètement impuissants et se laissent balayer par les extrémistes.

Les moyens de prévenir le bolchevisme et d'interminables guerres sont les suivants :

1. Comme je l'ai dit, l'Entente doit envoyer des troupes ;

2. La plus grande quantité possible de denrées alimentaires doit être envoyée ;

3. Les États nationaux, complètement indépendants et quelle que puisse être la forme de leur gouvernement (république ou monarchie) doivent être réunis sous la Dynastie en une Confédération avec seulement certains départements communs (affaires étrangères, armée, commerce et douanes).

Si cela n'est pas fait, l'Autriche deviendra une seconde péninsule balkanique. Un Président de la Confédération appartenant à l'une des nationalités sera toujours comme une épine dans le flanc des autres. Seule la Dynastie, placée au-dessus des nations, peut assumer cette situation.

Ne pensez pas que je propose ce troisième point mû par des raisons égoïstes. Mais je considère toute autre solution comme désastreuse pour les peuples que Dieu m'a confiés. Une autre considération est que le bolchevisme a déjà fait des progrès importants en Allemagne où des opérations pour l'arrêter paraissent à peine possibles. Dans nos pays il commence seulement à lever la tête et peut être encore étouffé par une action rapide.

Je pourrais vous citer de nombreux exemples pour vous démontrer que mes craintes sont justifiées. En voici quelques-uns. Dans le pays de Bade que vous connaissez, un Conseil

de soldats perçoit des impôts fixés par lui sous les regards tranquilles du Gouvernement. En Hongrie, beaucoup des grands domaines qui constituent la richesse du pays ont été socialisés, ce qui signifie confisqués par l'État et placés sous l'administration de socialistes. Le propriétaire ne reçoit plus aucun revenu, mais doit néanmoins supporter toutes les dépenses de l'exploitation. En Bohème, un bolcheviste du nom de Muna prédit un bouleversement universel pour le premier mai.

Les salaires sont extravagants. A Budapest un cocher de maître ordinaire se paie 300 couronnes par semaine ; les balayeurs de rue reçoivent 150 couronnes par jour. Quant aux professeurs de l'Université, ils sont obligés de transporter des sacs pendant leurs loisirs pour assurer leur subsistance. Le Gouvernement hongrois, en période de paix, vient de dépenser en un mois et demi 3 milliards de couronnes, tandis qu'une Hongrie trois fois plus grande dépensait seulement 400 millions par mois en temps de guerre. La planche à billets fonctionne presqu'aussi vite qu'en Russie. Où cela conduira-t-il ? Dans les autres états, la situation est presqu'aussi mauvaise qu'en Hongrie ! Il nous faut une aide financière !

Excusez cette longue lettre, mais, pour une fois, je n'ai pu m'empêcher de soulager mon cœur dans celui d'un loyal parent.

Mes vœux les plus sincères de votre dévoué cousin.

Eckartsau, 17 mars 1919.

KARL.

CHAPITRE VI

PÉRIODE CRITIQUE. — LES DEMANDES FRANÇAISES

La période critique de la Conférence de la Paix — l'heure grave — commença dès le retour à Paris du Président Wilson, c'est-à-dire le 14 mars 1919 (1). Elle devait durer un mois.

Des difficultés provenaient du fait qu'avant d'imposer une paix à l'Allemagne ou de se mettre d'accord sur les demandes italiennes, trois grandes Puissances, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France devaient tout d'abord se mettre d'accord entre elles.

Les discussions qui s'étaient poursuivies pendant les deux premiers mois de la Conférence n'avaient servi qu'à souligner la profondeur du fossé qui séparait le « nouvel ordre » et l'ancien, c'est-à-dire d'un côté l'Amérique représentée par Wilson et de l'autre la France représentée par Clemenceau que l'Angleterre, en la personne de Lloyd George, soutenait sur les points essentiels.

Le Président Wilson avait d'ailleurs prévu que le conflit se produirait inévitablement. « Le Passé et le Présent » avait-il dit à ce sujet « sont engagés dans une lutte décisive. » Il luttait pour en finir avec l'ancien ordre de choses et établir à sa place le « nouvel ordre ». Mais la vieille école politique avait la vie dure et refusait de se laisser étrangler !

Les premières passes d'armes avaient révélé l'attitude du Président et l'on voyait clairement qu'il contemplait le règlement de la guerre avec la plus complète résolution. L'Amérique avait dressé un programme entièrement neuf pour

(1) Le Président qui était allé en Amérique avait été absent pendant un mois (du 15 février au 14 mars). — N. D. T.

assurer la paix du monde et le Président comptait le défendre de toutes ses forces.

Au début, ses premiers succès avaient été surprenants. Il avait remarquablement réussi à attirer l'attention du monde entier sur la Société des Nations et à faire du Pacte la base principale de la paix. Le Pacte devait être inséré dans le Traité, en constituer une « partie intégrante. » Il avait également réussi à faire échec à une tentative de distribution du butin colonial. Enfin, le 15 mars, par un coup d'audace, il avait ruiné l'intrigue ourdie pendant son absence et qui avait pour but de « couler » tout son programme par la signature d'un traité préliminaire dans lequel il ne serait pas question de la Société des Nations.

Ces succès n'avaient pas été sans alarmer les Alliés, en particulier les Français. Ces derniers voyaient déjà l'effondrement de tout leur programme de sécurité, de réparations, d'annexions et d'expansion. « Il est hors de doute que les vainqueurs » affirmaient Lloyd George et Clemenceau dans un mémoire commun sur le règlement italien « sont en droit d'obtenir des avantages plus réels et plus solides que ceux que voudraient leur accorder de purs théoriciens, travaillant dans le vide, et guidés seulement par des principes abstraits ». Leur politique, celle de la vieille école, se résumait par la formule : « Les dépouilles aux vainqueurs. »

Aussi, à peine Wilson était-il de retour, que Clemenceau et Lloyd George eurent une conférence secrète à l'Hôtel Crillon. Pour la première fois ils envisagèrent la nécessité de se mettre d'accord.

Wilson déclarait : « Nous devons nous accorder sur la base du « nouvel ordre », c'est-à-dire des principes proclamés et acceptés. La Société des Nations doit être la pierre angulaire de Paix ». A cela Clemenceau répondait avec obstination : « La sécurité de la France doit être tout d'abord assurée ! ».

Wilson répondait que le Pacte donnait à la France la garantie du monde entier, que l'Amérique et la Grande-Bretagne iraient même plus loin et pourraient lui donner une garantie spéciale en attendant que la Société des Nations fût une réa-

lité, que des effectifs importants de troupes alliées seraient laissés pour assurer la protection de la France jusqu'à ce que la paix fût solidement établie. Mais Clemenceau trouvait tout cela insuffisant. Ce qu'il fallait à la France, c'était une alliance militaire, la frontière stratégique du Rhin, l'affaiblissement économique permanent de l'Allemagne.

Ces deux points de vue, ou plutôt ces deux politiques étaient inconciliables. Tandis que Wilson voulait une paix générale permanente basée sur de solides principes moraux et sur de mutuelles garanties, la France, elle, ne songeait qu'à la sécurité française, aux réparations françaises, à l'expansion française. Wilson ne voyait de sécurité que par la confiance mutuelle. Les Français au contraire ne la concevaient qu'appuyée par des baïonnettes.

La guerre avait cessé depuis quatre mois et cependant la paix était encore loin d'être une réalité. Le bolchevisme, comme un nuage noir, obscurcissait l'Orient. Un orage éclatait en Hongrie. La famine menaçait toute l'Europe centrale. De grandes grèves éclataient en Angleterre. La révolution grondait en Allemagne et en Autriche. L'impatience et le mécontentement se manifestaient parmi les masses fatiguées des armées encore mobilisées. Il y eut un moment critique où l'on put croire que le monde entier allait sombrer dans l'anarchie.

Ceux qui n'étaient pas alors à Paris ne peuvent se former une idée exacte de la gravité de la situation.

Et devant cette situation, le Conseil des Trois (puis plus tard le Conseil des Quatre) — les trois chefs des trois plus grands États, les trois hommes les plus puissants du monde — se réunissaient secrètement pour tâcher d'arriver à s'entendre. Le Conseil des Dix était devenu trop encombrant (de trente à cinquante personnes y assistaient) et trop ouvert. Pendant un mois les Trois, quelquefois les Quatre, conférèrent. Bien souvent ils étaient seuls, sans secrétaires, et aucun procès-verbal n'était dressé. Ce fut au cours de cette période que le Président eut une première défaillance physique et qu'il songea, un moment, à retirer la délégation américaine et à rentrer en Amérique. Il donna même l'ordre au *George Washington*

de quitter New-York pour venir prendre la délégation américaine. La Conférence fut près d'échouer. Finalement cependant les chefs d'États parvinrent à se mettre d'accord sur les laborieux et instables compromis qui devaient conduire au Traité de Versailles. Le 19 avril, les Trois étaient suffisamment d'accord pour aborder l'examen du règlement italien.

Il n'y a généralement pas trace de procès-verbaux de la plupart de ces réunions des Trois. La documentation ne fait cependant pas défaut, car le Président conserva les mémoires, les lettres et les rapports qui lui furent adressés pendant ces semaines décisives. C'est cette documentation que j'ai eue sous les yeux en écrivant ces lignes. Nous avons aussi les procès-verbaux des réunions des Dix et des Cinq et de nombreux rapports des Commissions qui travaillaient en même temps que les chefs d'États. Plusieurs membres de ces Commissions, qui étaient les conseillers du Président, ont bien voulu placer à la disposition de l'auteur leurs souvenirs écrits, leurs carnets de notes, leur correspondance. Enfin une autre source importante est constituée par les propres notes écrites et les souvenirs personnels de l'auteur qui chaque jour, quelquefois même, deux fois par jour, avait avec le Président des entretiens au cours desquels les problèmes qui préoccupaient les Quatre étaient librement discutés. Pour ces raisons il ne paraît pas ambitieux de considérer le présent compte-rendu comme véridique et complet.

Nous avons déjà fait remarquer que l'absence d'un mois du Président — du 15 février au 15 mars — devait être extrêmement dangereuse, car elle affaiblit singulièrement sa position. Certes, les raisons de cette absence étaient sérieuses, mais ses résultats devaient l'être encore davantage. Avant son départ il n'avait remporté que des succès. A peine eut-il tourné le dos que toutes les forces du militarisme et de la diplomatie reprirent le dessus et se retranchèrent dans leurs positions. A son retour il trouva tout son programme menacé. Et c'est alors qu'il dut affaiblir encore sa position en demandant en Amérique même des amendements au Pacte, afin d'unifier derrière lui l'appui de son propre pays.

Il est aussi intéressant que vain de se livrer à des spécula-

tions sur ce qui se serait produit, si Wilson avait pu ne pas interrompre son séjour à Paris et avait pu ainsi continuer sans arrêt son action si bien commencée. Peut-être eût-il pu s'assurer çà et là quelques avantages supplémentaires, mais il est probable que le résultat final n'eût pas été sensiblement différent. Des forces formidables et impondérables agitaient alors le monde et les chefs politiques, véritables pygmées, étaient impitoyablement broyés par elles. Chaque leader ne pouvait avancer qu'autant qu'il était poussé par ces forces. Et celles du vieux monde étaient effroyablement puissantes et têtues. Avec le monde entier acclamant son programme Wilson pouvait espérer triompher du « vieil ordre » ; mais le monde entier doutait, critiquait, attaquait, son propre pays même l'abandonnait et Wilson resta presque seul en face d'énormes et écrasantes difficultés.

Tandis que la position du Président se trouvait ainsi affaiblie pour faire face aux difficultés de la période critique, les forces de ses adversaires s'étaient singulièrement accrues. Pendant son absence ils s'étaient ressaisis et avaient mobilisé l'opinion publique contre le programme américain : l'atmosphère fiévreuse de Paris au moment de la Conférence se prêtait d'ailleurs admirablement à une manœuvre de ce genre. Les adversaires étaient maintenant prêts à l'accuser de retarder la paix (ce qu'ils firent d'ailleurs bientôt), s'il n'acceptait pas leurs conditions. Il est vrai qu'il cherchait à retarder leur paix, mais encore plus vrai qu'eux cherchaient à retarder la sienne.

Lorsqu'on étudie attentivement cette joute diplomatique à la lumière des faits, rien ne paraît plus habile que la manœuvre française. La diplomatie de Clemenceau se montrait digne de la stratégie de Foch. Les Français d'ailleurs ont toujours excellé dans cet art. A Vienne, Talleyrand, ambassadeur d'un pays vaincu n'en remporta pas moins un dangereux triomphe diplomatique. A Paris, pendant cette crise de la Conférence, les hommes d'État français appliquèrent d'une façon parfaite les principes de la vieille école diplomatique.

Longtemps avant la fin de la guerre le programme français avait été élaboré ! Certains de ses éléments avaient servi à

tisser la trame des Traités secrets ; d'autres avaient été adroitement introduits dans les conditions de l'armistice, avant que le monde ne réalisât le fait que cet armistice constituait déjà lui-même un des éléments importants de la paix. Il avait été enfin développé dans divers documents tels que ce programme de procédure si rapidement transmis à la Maison Blanche dès novembre 1918 par l'ambassadeur de France à Washington (1).

Ce programme apparaissait singulièrement massif et solide sous ses divers aspects : militaire, diplomatique, politique, économique. Il matérialisait les craintes, les nécessités, les ambitions de la France. C'était un chef-d'œuvre d'adresse et d'habileté — en même temps qu'un véritable monument de stupidité — par l'étroitesse de ses vues. Ce programme était calculé pour faire de la France la nation la plus forte du continent. Il n'a réussi qu'à en faire la nation la plus isolée et à développer chez les peuples cette conviction que les craintes françaises peuvent être aussi dangereuses pour la paix du monde que les ambitions allemandes.

Le 14 mars, le jour même de l'arrivée du Président, les hostilités commencèrent par la remise du mémoire dans lequel Foch développait le programme militaire de la France (2). Ce document qui demandait pour la France la ligne du Rhin est de la plus haute importance.

Il était prêt depuis le 10 janvier (il porte cette date), mais Foch, en bon tacticien, avait attendu pour le produire le moment favorable.

Cette proposition est entièrement basée sur ce postulat que l'Allemagne vaincue est encore dangereuse, tandis que la France reste affaiblie, que l'Allemagne est encore avide et sans scrupules et que le danger — ce danger que la France a combattu « au nom des principes du Droit et de la Liberté des Peuples » — est aussi grand, plus grand même que jamais.

Foch invoque franchement la supériorité numérique de l'Allemagne sur la France. Même en admettant que la France

(1) V. p. 39.
(2) V. p. 74.

tienne la ligne du Rhin « il restera toujours, à l'Est de ce fleuve, une population allemande de 64 à 75 millions d'habitants naturellement unis entre eux par une communauté de langue, d'idéal et d'intérêts. »

« A ces forces allemandes » fait remarquer le maréchal « la Belgique, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine et la France ne peuvent opposer qu'un total de 49 millions d'habitants. Ce n'est qu'avec l'aide des nations d'outre-mer que des effectifs égaux à ceux de l'ennemi pourraient être atteints comme en 1914-1918, et encore faudrait-il attendre un certain temps ces secours... particulièrement en ce qui concerne les États-Unis. »

La puissance réelle de l'Allemagne a même augmenté, remarque Foch, du fait de la disparition de la Russie, contrepoids militaire à l'Est.

Quel est le remède à pareille situation ?

D'après les Français il est relativement simple. La supériorité allemande doit être brisée d'une manière permanente, de manière à égaliser cette disproportion de forces. Et pour cela la première chose à faire est de donner à la France la frontière stratégique du Rhin.

« Le Rhin doit donc être la frontière militaire occidentale des pays allemands et le *Wacht am Rhein* doit devenir le mot de ralliement de la France. »

Un double résultat sera ainsi atteint : tout d'abord l'Allemagne ainsi distante ne pourra plus recourir à une attaque brusquée ; en second lieu, les riches et populeuses provinces du Rhin seront détachées de l'Allemagne qui en sera d'autant diminuée politiquement et économiquement. Il repousse toute arrière-pensée de la France de vouloir annexer des territoires allemands, mais il propose la création de « nouveaux états autonomes » qui seraient dotés « des débouchés nécessaires à leur activité économique par une union douanière avec les autres États de l'Ouest. » Au fond, ces riches contrées seraient séparées de l'Allemagne et pratiquement unies à la France.

Quant à la Société des Nations, le maréchal ne la conçoit que sous la forme d'une alliance militaire perpétuelle entre

la France, l'Angleterre, la Belgique et les États-Unis dans le seul but de maintenir la France sur le Rhin et d'empêcher le développement de l'Allemagne.

Telles furent les propositions de Foch. Elles partaient de ce postulat que la France et l'Allemagne seraient perpétuellement ennemies, que la paix ne pouvait être garantie que par la force et que cette force, étant donnée la faiblesse de la France, devait être parfaite au moyen du concours de l'Amérique, de la Grande-Bretagne et de la Belgique.

Naturellement chacune de ces propositions constituait une violation du programme américain et, de plus, ne cessait de répéter le Président, elles ne réussiraient pas à assurer à la France la sécurité qu'elle cherchait. Il croyait certes que la France, avec les souffrances de laquelle il sympathisait profondément, devait avoir cette sécurité. Personne n'exprima cette idée plus éloquemment que lui dans son discours à la Chambre des députés. Il croyait lui aussi, avait-il dit, « que le Rhin était la frontière de la liberté. » On s'était aussitôt emparé de cette phrase dont on avait dénaturé le sens pour la transformer en une approbation des demandes françaises. En réalité, c'était sur les moyens d'assurer cette sécurité qu'il était d'un avis totalement différent. D'après lui le programme français ne signifiait que la continuation des alliances militaires, le commencement d'une nouvelle et coûteuse période d'armements avec au bout la perspective de nouvelles guerres.

Une nation aussi populeuse que l'Allemagne pouvait-elle être contrôlée d'une manière permanente par des forces militaires ? Et, d'un autre côté, un puissant groupement militaire des nations alliées réussirait-il à rester sur le Rhin dans une position purement défensive ? Dans son mémoire, le maréchal Foch ne parlait-il pas du Rhin comme « une magnifique base de manœuvre et de contre-offensive » ; n'avait-il pas aussi déjà proposé de traverser l'Allemagne avec des armées alliées pour aller écraser le bolchevisme russe ! Au cours des trois derniers siècles, chaque fois que les Français avaient atteint le Rhin, ils l'avaient toujours dépassé, pendant la guerre de Trente ans, comme pendant les guerres de Louis XIV, de Louis XV et de Napoléon. Ces guerres aussi avaient été en

leur temps justifiées par le principe de la sécurité, car toute menace faite à une France installée sur le Rhin la force à le traverser.

En somme, le véritable ennemi, c'était le militarisme — allemand ou allié — l'esprit militaire cultivant l'idée de la force comme l'antidote de la peur. Loin de voir comme les Français une sécurité quelconque dans toutes les sanctions militaires, le Président y voyait en réalité exactement le contraire, c'est-à-dire de l'insécurité, de nouvelles craintes et, au bout, de nouvelles guerres.

D'ailleurs, au moment même où Foch lançait ainsi contre les principes américains ses obus de gros calibre, le Président devrait combattre à la Commission de la Société des Nations et dans toutes les Conférences les aspects diplomatiques des propositions françaises.

Deux tendances bien marquées se faisaient jour dans la diplomatie française, représentant d'ailleurs toutes deux l'essentiel des demandes françaises.

Le groupe le plus éclairé suivait Léon Bourgeois, savant, homme d'Etat, ancien premier Ministre, qui était l'auteur du projet français de la Société des Nations et qui faisait partie de la Commission. Mais même ce plan était aussi éloigné que possible de la conception wilsonienne de la paix, car toutes les sanctions qu'il prévoyait reposaient non sur la force de principes moraux, mais sur la force militaire. Il ne différait guère au fond du projet d'alliance militaire présenté par Foch. Il instituait une sorte d'Etat-Major général international et aboutissait en définitive à imposer aux nations membres de la Société le maintien de contingents déterminés de forces militaires et navales. Loin de se substituer à un contrôle militaire du Rhin, il n'était qu'un moyen de l'organiser.

Le projet Bourgeois était cependant éclairé, si on le comparait aux conceptions des diplomates de la vieille école représentés surtout par des hommes comme Poincaré et Pichon qui suivaient strictement les traditions de l'ancienne finesse diplomatique.

Ils croyaient vivre encore en plein dix-huitième siècle, ne concevant que combinaisons et groupements, équilibres d'alliances délicatement réalisés, intrigues habiles, revendications

matérielles, compensations. Cette diplomatie était heureusement contenue à l'arrière-plan, mais par moments elle surgissait de ses repaires obscurs et elle réussit à inspirer une partie importante de ce plan français que Clemenceau lui-même n'hésita pas à couvrir de son autorité. Cette politique consistait à lier autant que possible aux intérêts français tous les petits états voisins de l'Allemagne et d'en faire des Alliés pouvant jouer le rôle de l'ancienne Russie. C'était là un des aspects avoués du programme de la sécurité française. Clemenceau d'ailleurs ne s'en était pas caché à la Conférence :

« Il fallait instituer une Pologne forte... La Société des Nations était en vérité une conception très belle, mais elle ne pouvait être constituée sans nations... Une Pologne était absolument nécessaire ; elle devait jouer à l'Est le rôle de la France à l'Ouest (1). »

En politique avisé, Clemenceau prit position entre ces deux tendances, s'appuyant alternativement sur l'une ou sur l'autre. Lorsque les diplomates conservateurs étaient pris en flagrant délit d'intrigue en Europe centrale ou en Orient, il les désavouait aussitôt. Il avait plus de sagesse et un sens plus aigu de la réalité que les chefs des deux autres groupes. Sa politique dominante consistait à être invariablement fidèle à l'alliance avec l'Amérique et la Grande-Bretagne. Il faisait tous ses efforts pour leur faire accepter le plus possible du programme français, mais l'important, pour lui, était le maintien de l'Entente. Il déclara à ce sujet à la Conférence :

« Sa politique, comme il l'avait déjà exposé à la Chambre, était de rester dans une entente parfaite avec les États-Unis et avec l'Angleterre. Il ne se dissimulait pas les inconvénients de cette politique ; il savait quelle distance, quel océan, séparait la France de l'Amérique et il reconnaissait l'accroissement de l'Empire britannique. Néammoins sa politique était de rester fidèle à l'Entente. Il avait été à ce sujet fortement attaqué. S'il était contraint d'abandonner le pouvoir, ses collègues rencontreraient eux-mêmes une opposition encore plus sérieuse. La meilleure méthode consistait à discuter ces questions et à réduire les différences à un minimum (2). »

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (7 février).
(2) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin).

Ce fut donc la politique de Clemenceau qui décida de l'attitude de la France pendant la Conférence. A peine celle-ci fut-elle dissoute que Clemenceau tomba, amèrement et férocement attaqué... et plus tard ce fut Poincaré qui prit le pouvoir.

Mais ce n'était pas seulement par des moyens diplomatiques et militaires que les Français cherchaient à supprimer la disproportion de forces qui existait entre la France et l'Allemagne. Il y avait aussi des méthodes politiques qui consistaient à prendre au plus fort pour donner au plus faible au moyen de cessions de territoires imposées à l'Allemagne ou d'annexions diverses par la France et par des pays amis de la France.

Ces cessions de territoires devaient être assez nombreuses et elles étaient au bénéfice de la France elle-même (Alsace-Lorraine) et de ses alliés la Belgique, la Pologne, la Tchéco-Slovaquie et même du Danemark, pays neutre et ami. Le détachement de la ligne du Rhin produisait tous les effets d'une cession. Il signifiait pour l'Allemagne une perte de 5 millions et demi d'habitants. Enfin toutes ses colonies étaient enlevées à l'Allemagne.

En ce qui concernait les annexions faites par la France, les demandes étaient relativement modérées. Avec l'Alsace-Lorraine tout ce qu'elle demandait consistait dans un territoire du district de la Sarre inclus dans la frontière française de 1814, un gain en somme insignifiant au point de vue politique. Il y avait aussi certaines revendications coloniales que les Français soutinrent avec fermeté sans cependant les placer au premier plan. Clemenceau insista particulièrement sur le droit que devait avoir la France de recruter pour sa défense des troupes indigènes dans ses possessions coloniales, ce qui pouvait lui permettre de compenser dans une certaine mesure son infériorité numérique. Quant à la Pologne, la France la considérait comme son satellite naturel, réclamant en sa faveur des annexions aussi âprement que pour elle-même.

Une autre partie du programme français politique envisageait la constitution politique de l'Allemagne elle-même.

Les buts extrêmes de la France à cet égard consistaient dans la dislocation complète du bloc germanique, c'est-à-dire la fin de l'hégémonie prussienne sur le reste de l'Allemagne et la transformation de l'édifice de Bismark en une multiplicité de petits états différents comme ceux d'autrefois. Les Français précisèrent ces espoirs sous une forme concrète dans leur programme de novembre 1918 dans lequel ils déclarèrent : « Nous avons intérêt à favoriser le principe fédéral. » L'idée de relâcher la structure politique de l'Allemagne se fit jour constamment dans les préoccupations des négociateurs français, de M. Pichon surtout. Quant à Clemenceau, il ne perdit pas trop de temps dans la contemplation de cet espoir. Le plan, en effet, n'était guère réalisable. Les autres États allemands ne paraissaient pas particulièrement anxieux de se séparer de la Prusse ; ils n'avaient rien à y gagner. Un allègement de leurs charges aurait pu peut-être les tenter, mais les Français ne purent jamais se résoudre à renoncer définitivement aux indemnités qu'ils réclamaient, comme ce fut presque le cas pour l'Autriche-Hongrie. D'ailleurs il n'y aurait eu pour la France guère lieu de se réjouir d'une Bavière indépendante ; le cas était bien différent de celui de la Tchéco-Slovaquie. Le rêve ne fut donc jamais réalisé, bien que la question eût été abordée à diverses reprises au cours de la Conférence. Bien qu'il fut impossible aux Français d'exiger la dislocation du Reich ils pouvaient cependant s'opposer à son expansion. Si en effet l'Autriche allemande s'unissait à l'Allemagne, cet accroissement compenserait la perte de l'Alsace-Lorraine et de la rive gauche du Rhin et assurerait même à l'Allemagne une position des plus favorables au sud de la Bohême et dans des régions offrant un grand intérêt. Une Autriche séparée bloquerait cette route et pourrait même devenir un jour, les diplomates de la vieille école l'espéraient du moins, un nouveau satellite de la France. C'est ainsi que la France opposa son veto à toute tentative d'union entre l'Autriche et l'Allemagne.

Venaient enfin les demandes françaises économiques qui tendaient également au même but : contrôle économique de l'Allemagne de façon à ce que, de ce côté également, les

ressources de l'Allemagne fussent ramenées au niveau de celles de la France.

La puissance économique est en effet au XX^e siècle un facteur aussi important que celui des effectifs, sinon même plus important. Aussi devant les ressources économiques de l'Allemagne le raisonnement français reste identique. La supériorité économique de l'Allemagne constitue une menace aussi dangereuse que sa supériorité numérique. En conséquence, la France fidèle à sa politique doit également chercher à réduire la puissance économique de l'Allemagne.

Mais ici la France s'enferme elle-même dans un dilemme. Si elle affaiblit trop l'Allemagne au nom de sa sécurité, comment l'Allemagne pourra-t-elle payer les énormes réparations demandées?

Dans le programme français la sécurité tient la première place, avant même les réparations. Les Français, par exemple, n'avaient pas hésité à demander que l'on ajoutât, à titre d'indemnité, le coût total de la guerre à leurs déjà énormes réclamations au titre des réparations, sans se soucier du fait que leur part se trouverait ainsi considérablement réduite. Mais le fardeau d'une pareille obligation aurait pesé plus lourdement sur l'Allemagne. Toujours d'ailleurs les Français insistèrent pour que les avantages économiques qui leur furent concédés le fussent au détriment et au dépens de l'Allemagne. Les Américains au contraire voulaient une reconstruction économique générale du monde dans laquelle naturellement l'Allemagne jouerait librement sa partie pour arriver à pouvoir payer ses dettes. A maintes reprises Wilson développa ce point de vue comme par exemple le 7 février:

« En conséquence, les Alliés devaient dans leur propre intérêt, donner à l'Allemagne les moyens de reprendre sa vie économique normale, non seulement pour réduire le nombre des sans-travail, mais aussi pour lui permettre de s'acquitter des réparations que les Alliés avaient le droit d'attendre (1). »

Mais les Français, toujours guidés par leurs appréhensions,

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (7 février).

s'opposèrent avec obstination à toute tentative d'aider l'Allemagne à se remettre sur pied, même pour payer les réparations !

C'est ainsi que le Ministre français des Finances, M. Klotz fit cette déclaration, d'une immortelle stupidité : (1)

« Les Alliés n'ont jamais convenu entre eux de fournir à l'Allemagne des matières premières. Nos régions dévastées n'admettraient pas que l'on fournisse à l'Allemagne des matières premières, alors que ses usines sont intactes, avant que leurs propres industries ne soient complètement restaurées (2). »

Pourtant on comptait sur les Allemands pour rétablir ces industries et payer ces réparations. Pouvaient-ils le faire avec leurs usines intactes il est vrai, mais dépourvues de matières premières ? La France refusa ainsi toujours d'être aidée, si l'Allemagne pouvait en profiter ; et elle n'accepta d'avantages économiques que si les Allemands en faisaient les frais. Si les deux pays profitaient ensemble, comment l'Allemagne pourrait-elle être ramenée au niveau économique français ?

Cette attitude si funeste au principe des réparations devait être encore aggravée par la présentation d'un projet encore plus désastreux. Sous la rubrique de « stipulations économiques et financières, matières premières, systèmes économiques » qui figure dans le programme de procédure de la Conférence soumis le 29 novembre 1918 par l'Ambassadeur de France à Washington qu'on a déjà pu lire (v. p. 39) le Cabinet français comptait englober toute une série de conventions économiques d'après guerre, stipulant des avantages réciproques entre alliés à l'exclusion de l'Allemagne. Il est inutile d'insister sur les effets d'un pareil système au point de vue de la possibilité pour l'Allemagne de payer des réparations. Mais les Français y voyaient une garantie de sécurité, une garantie contre le danger d'être débordés par la puissance économique de l'Allemagne.

Ce souci de ramener l'Allemagne au niveau économique de la France, nous en retrouvons la trace dans les demandes ter-

(1) *Sic* dans le texte (N. D. T.).
(2) Minutes secrètes du Conseil des Dix (10 février).

ritoriales de la France. Presque tous les territoires que l'Allemagne dut céder sont d'une importance capitale au point de vue économique. Inutile d'insister sur la valeur économique de la Silésie, de l'Alsace-Lorraine et de la Rhénanie. L'Allemagne devait perdre ces provinces, au profit de la France et de ses Alliés.

Enfin le transfert pur et simple de ressources naturelles importantes devait naturellement constituer la forme de réparation la plus tentante. D'où le désir d'avoir les mines de la Sarre, mêmes celles situées au-delà de la frontière de 1814. D'où les propositions tendant à organiser à l'Ouest les débouchés et contacts économiques de la rive gauche du Rhin. A toutes ces demandes il convient d'ajouter tous les projets français concernant le district industriel de la Ruhr sur la rive droite du Rhin.

Dans un mémoire formidable du 26 février rédigé par Tardieu, le bras droit de Clemenceau, mémoire dans lequel tous les aspects du mémoire de Foch du 10 janvier (v. p. 74) sont considérablement développés, nous trouvons cet étonnant calcul de ce que sera au juste le résultat de la réalisation du programme économique français :

« La perte de la rive gauche du Rhin (dit Tardieu) ajoutée à celle de l'Alsace-Lorraine prive l'Allemagne de 8 % de son territoire et représente d'autre part une perte de :

11 % de sa population.
15 % approximativement de son trafic ferroviaire et fluvial.
67 % de son industrie vinicole.
12 % de ses mines de charbon.
80 % de son minerai de fer.
33 % au moins de sa métallurgie.
30 % de ses industries textiles ».

Dans le transfert des ressources économiques nous devons également comprendre la livraison de toute la flotte commerciale allemande et sa répartition entre les Puissances Alliées et Associées. Le gain total économique français est ainsi considérable, mais la perte allemande est écrasante.

Les ressources économiques perdues par l'Allemagne sont arrachées à des organismes industriels aussi complexes que

complets. C'est dire qu'elles ne pourront contribuer à la production mondiale d'une manière véritablement efficace que si elles sont rattachées à un autre organisme, ce qui demandera du temps. Le gain pour la France ou pour la Pologne est ainsi moindre que la perte pour l'Allemagne. Quant au monde, il se trouve par l'effet du transfert d'autant plus appauvri ; du moins pour le moment. Mais tout l'organisme économique de l'Allemagne fût-il détruit, ce sera tant mieux aux yeux des Français : leur sécurité ne leur en paraîtra que mieux assurée !

Pour en finir avec les propositions ayant un caractère économique, il convient d'ajouter les moyens prévus pour contrôler le désarmement de l'Allemagne. Qu'elles prissent la forme d'organes inquisitoriaux de la Société des Nations, de la surveillance militaire des fabriques de munitions prévue par le rapport Loucheur ou de Commissions interalliées pour veiller à l'exécution des conditions militaires et navales, ces mesures finiraient, de toute évidence, par intervenir de diverses manières dans l'activité industrielle allemande. Cependant ces propositions ne tenaient pas une place prépondérante dans le premier programme français qui ne donnait que peu d'importance aux questions de désarmement. Il est juste de remarquer également que les Français, dès le début, n'insistèrent pas sur le projet qui consistait à imposer à l'Allemagne l'entretien d'une grande armée d'occupation. C'est qu'il était au début question d'occuper la rive gauche du Rhin d'une manière permanente et non pas simplement pour assurer l'exécution du Traité. Aussi n'y avait-il pas lieu de trop augmenter les charges de l'Allemagne à ce sujet.

Tel était l'ensemble du plan français qui fut déclenché comme une véritable attaque en masse dès le retour du Président en Europe. C'était la réponse de la France à ses propositions pour la Paix. Le Président Wilson fut d'avis que presque chaque article de ce programme se trouvait en contradiction avec les principes énoncés par lui et acceptés par les Alliés au moment de l'armistice. Afin de comprendre clairement la lutte qui se poursuivit pendant cette période critique, il convient de passer en revue l'ensemble des élé-

ments qui constituaient la politique française. Voici donc les principaux articles de ce programme de sécurité opposé au programme wilsonien des garanties mutuelles d'une ligue mondiale :

1. Contrôle militaire français du Rhin.

2. Une alliance permanente des Grandes Puissances pour permettre à la France de s'y maintenir.

3. Constitution d'un groupe de petits états alliés pour menacer l'Allemagne à l'Est.

4. Réduction territoriale de l'Empire allemand.

5. Affaiblissement de l'organisation politique de l'Allemagne.

6. Désarmement de l'Allemagne seule, les Alliés restant armés.

7. Une indemnité écrasante.

8. Diminution des moyens économiques de l'Allemagne.

9. Conclusion d'un ensemble de conventions commerciales préférentielles entre les Alliés à l'exclusion de l'Allemagne.

Cette liste nous donne une idée exacte de ce qui était alors dans l'esprit des chefs du « vieil ordre » et quel était leur programme de paix.

Il est facile, naturellement, de s'écrier comme le font les Allemands, que c'était là un programme purement impérialiste et militariste. Il y avait, certes, peut-être un peu de cela, mais l'élément dominant de cet ensemble de propositions, c'était la crainte et une véritable passion pour la sécurité. Il se peut aussi que jusqu'à un certain point, la part d'un marchandage prévu ait été faite. Pourtant il est difficile de citer un point de ce programme formidable qui n'eût été médité, sincèrement désiré et vigoureusement défendu.

Mais les résultats d'une pareille explosion de passions sont aussi néfastes qu'ils jaillissent des appétits déchaînés d'une race inférieure ou des aspirations d'une société supérieure. Dans une Europe balkanisée où s'agitent confusément maints petits états, deux seules grandes entités nationales restent en présence : la France et l'Allemagne. Pour assurer la sécurité de la première, faut-il désarmer la seconde, la démembrer, la paralyser, l'entourer d'un cercle d'ennemis, l'enchaîner et

finalement l'écraser? Le résultat ne sera rien moins que la domination de la France sur l'Europe. Et l'on a fait la guerre pour empêcher l'établissement d'une domination allemande ! Où est la différence, et le monde n'en reste-t-il pas plus pauvre après l'immense effort déployé et le gaspillage inévitable de ressources entraîné par ce transfert forcé des richesses ? Naturellement les Français ne manqueraient pas de répondre, s'ils admettaient même ces conclusions, que le monde en définitive n'a qu'à gagner à cette substitution d'une tutelle française éclairée à un barbare despotisme germanique. Peut-être, mais le changement est-il vraiment nécessaire?

C'est cette question que Wilson posait au monde entier avec autant d'insistance que d'énergie. Ce qu'il combattait, c'était le militarisme, l'assiette militaire de la paix avec ses armées, ses alliances ou l'institution d'une nouvelle domination économique. L'Amérique, au prix d'un grand effort, avait aidé à renverser le système despotique allemand. Pouvait-elle accepter d'y substituer un autre despotisme même à la prière de ses alliés et de ses amis? Wilson, de toutes les forces de son âme, était opposé au système despotique quel qu'il fût, aux vieilles et stupides méthodes de violence du « vieil ordre », ces méthodes qui en définitive n'aboutissaient pas. Il apportait au monde — et aux Français — le seul substitut possible à l'ancien équilibre des forces : un nouvel ordre de rapports internationaux basé sur l'application de principes moraux, sur la confiance mutuelle, sur des garanties communes, en un mot une Société des Nations. Pour réaliser ce nouvel état de choses, la France devait abandonner ses craintes, l'empire britannique ses désirs d'expansion mondiale, l'Amérique elle-même ses principes d'isolement, exactement comme l'Allemagne avait été forcée d'abandonner ses folles ambitions. Car en vérité toutes ces choses étaient dangereuses pour la paix du monde.

C'est ce conflit de deux principes radicalement opposés qui devait éclater pendant cette période critique. Il devait se résoudre par un compromis entre Wilson et Clemenceau pour permettre de fixer les conditions de la paix. Wilson se trouvait maintenant isolé, en butte aux attaques impitoyables de ceux-là même qui, après l'avoir porté aux nues, lui décla-

raient la guerre par incompréhension. Dans son pays même l'opposition grandissait contre lui !

Mais il n'en restait pas moins résolu à lutter énergiquement.

DOCUMENTS

(Document n° 7).

NOTE DE M. CLEMENCEAU

Sur les conditions générales de la paix avec l'Allemagne.

Note responsive de M. Clemenceau au memorandum de M. Lloyd George du 26 mars 1919 sur les conditions générales de la Paix.

NOTE

Observations générales sur la note de M. Lloyd George du 26 mars 1919.

1. Le Gouvernement français est entièrement d'accord sur le but général de la note de M. Lloyd George : c'est-à-dire sur la nécessité de faire une paix durable et par conséquent juste.

Il ne pense pas d'autre part que le principe qu'il défend puisse réellement aboutir aux conclusions formulées par la note en question.

2. La note suggère que des conditions territoriales modérées devraient être imposées aux Allemands en Europe, afin de ne pas laisser un profond ressentiment après la Paix.

Cette méthode pourrait avoir sa valeur, si la dernière guerre avait été seulement pour l'Allemagne une guerre européenne, ce qui ne fut pas le cas. Avant la guerre, l'Allemagne était une grande puissance navale dont l'avenir était surtout sur mer. Cette puissance mondiale faisait l'orgueil de l'Allemagne et elle ne se consolera pas de l'avoir perdue.

Mais sans être arrêtés par la crainte d'un pareil ressentiment, on lui a enlevé ou on lui enlèvera toutes ses colonies, sa marine de guerre, une grande partie de sa flotte commerciale (à titre de réparation) et les marchés étrangers sur les-

quels elle régnait. Ainsi le coup qu'elle ressentira le plus durement lui a été déjà porté et l'on pense qu'elle pourrait être apaisée par certaines améliorations des conditions territoriales. C'est une pure illusion et le remède est loin d'être proportionné au mal.

Si l'on cherche un moyen de satisfaire l'Allemagne, ce n'est pas en Allemagne qu'il faut le chercher. Les moyens de conciliation seront inopérants, tant que l'Allemagne se verra privée de sa situation mondiale. S'il est vraiment nécessaire de l'apaiser, ce qu'il faut lui offrir, ce sont des satisfactions ayant une valeur au point de vue de son expansion commerciale. Cependant, la note du 16 mars n'envisage que des satisfactions territoriales et européennes.

3. La note de M. Lloyd George craint que des conditions territoriales trop sévères soient de nature à favoriser le bolchevisme en Allemagne. N'est-il pas à craindre au contraire que ce soit justement la méthode proposée qui amène ce résultat ?

La Conférence a décidé d'appeler à la vie un certain nombre de nouveaux États. La Conférence peut-elle, sans commettre d'injustice, les sacrifier et leur imposer par égard pour l'Allemagne des frontières inacceptables ?

Si ces pays, principalement la Pologne et la Bohême, ont pu résister jusqu'à présent au bolchevisme, c'est en raison de leur sentiment national. Si l'on violente ce sentiment, c'est alors que le bolchevisme trouvera dans ces deux peuples une proie facile et le dernier obstacle qui existe maintenant entre le bolchevisme allemand et le bolchevisme russe, sera détruit.

Le résultat sera soit une confédération de l'Europe orientale et centrale sous la domination d'une Allemagne bolcheviste, soit l'asservissement des mêmes pays par une Allemagne réactionnaire, grâce à l'anarchie générale. Dans les deux cas, les Alliés auront perdu la guerre. Au contraire la politique du Gouvernement français est d'aider résolument ces jeunes nations avec l'appui des éléments libéraux de l'Europe et de ne pas chercher à atténuer à leur dépens le désastre colonial, naval et commercial infligé à l'Allemagne.

Si l'on est obligé, en donnant à ces jeunes nationalités les frontières sans lesquelles elles ne sauraient vivre, de transférer sous leur souveraineté les fils de ces mêmes Allemands qui les ont asservis, on peut le regretter et le faire avec modération, mais on ne saurait l'éviter.

Tandis que l'on prive définitivement l'Allemagne de la totalité de ses colonies, parce qu'elle maltraitait les populations indigènes, de quel droit peut-on refuser de donner à la Pologne et à la Bohème des frontières normales, parce que des Allemands se sont installés sur le sol tchèque ou polonais comme garants du pangermanisme oppressif?

4. La note de M. Lloyd George insiste — ce en quoi le Gouvernement français est d'accord — sur la nécessité de conclure une paix qui semble à l'Allemagne une paix juste. Mais, étant donnée la mentalité allemande, est-il sûr que les Allemands aient de la justice la même conception que les Alliés?

On ne saurait d'ailleurs oublier que cette impression de justice doit être évidente non seulement pour l'ennemi, mais aussi et principalement pour les Alliés. Les Alliés qui ont combattu côte à côte doivent terminer la guerre par une paix équitable. Mais quels seraient les résultats de la méthode suggérée par la note du 26 mars? Un certain nombre de garanties totales et définitives seraient acquises par des nations maritimes qui n'ont pas connu l'invasion. La perte des colonies allemandes serait totale et définitive ainsi que celle de sa flotte marchande. L'exclusion de l'Allemagne de certains marchés serait également totale et durerait un certain temps. D'un autre côté, les solutions partielles et temporaires seraient réservées aux pays continentaux, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus souffert de la guerre. Les frontières réduites suggérées pour la Pologne et la Bohème seraient des solutions partielles. L'accord défensif offert à la France pour la protection de son territoire serait une solution temporaire. Le régime proposé pour les mines de charbon de la Sarre serait temporaire. Il y aurait là une inégalité de traitement qui risquerait d'avoir, après la guerre, des conséquences regrettables sur les rapports des Alliés entre eux,

rapports bien plus importants que ce que pourront être, après la guerre, les relations entre l'Allemagne et les Alliés.

Dans le paragraphe 1 ci-dessus, il a été démontré qu'il serait vain d'espérer compenser par des concessions territoriales le désastre mondial subi par l'Allemagne. Qu'il soit permis d'ajouter qu'il serait injuste de faire supporter ces compensations par ceux des Alliés qui ont le plus souffert de la guerre.

Ces pays, après les dépenses de la guerre, ne sauraient faire les frais de la paix. Il est essentiel qu'eux aussi aient le sentiment d'une paix juste et équitable. Faute de cela, ce n'est pas seulement dans l'Europe centrale que le bolchevisme est à craindre, car aucun terrain ne peut être plus favorable à sa propagation, on l'a déjà noté, que le terrain du désappointement national.

5. Pour le moment le Gouvernement français désire s'en tenir aux observations ayant un caractère général.

Il rend hommage aux intentions qui ont animé le memorandum de M. Lloyd George. Mais il croit que les déductions de la présente note sont en harmonie avec la justice et l'intérêt général.

Le Gouvernement français s'inspirera de ces considérations dans les réunions à venir au cours desquelles seront discutées les conditions suggérées par le Premier Ministre britannique.

CHAPITRE VII

LA PÉRIODE CRITIQUE — LA LUTTE ENTRE WILSON ET CLEMENCEAU

Le Président Wilson devait maintenant affronter la période la plus critique de la Conférence. Les Français avaient subitement dévoilé toutes leurs prétentions et le Président se trouvait presque sur tous les points en opposition avec eux.

D'ailleurs les Français n'étaient pas les seuls à avoir aiguisé leurs armes pendant son absence. Il avait maintenant devant lui tous les problèmes et toutes les exigences du monde entier, d'un monde malade et délirant.

A peine le Président était-il de retour place des États-Unis que les Italiens demandaient l'examen immédiat de leurs revendications. Le 15 mars, Orlando vint deux fois voir le Président. Les Italiens craignaient que cet examen ne fût différé jusqu'à la fin des négociations, ce qui leur aurait fait perdre bien des occasions de discuter et de marchander. Ils voulaient à tout prix prévenir ce danger.

De leur côté, les Japonais, très encouragés pendant l'absence du Président par les assurances qu'impliquait la résolution Balfour au sujet de leurs demandes en Chine et dans le Pacifique essayaient maintenant de faire aboutir la reconnaissance, à laquelle ils tenaient tant, du principe de l'égalité des races. Le 4 mars, leur ambassadeur à Washington avait même remis au Président une note formelle sur cette question.

Si les demandes des grandes nations étaient importantes, celles des petits états étaient pressantes jusqu'à l'importunité. Le 14 mars, Venizelos présentait au Président les demandes grecques. Le 17, c'étaient les Albanais et les Lithua-

niens. Les semaines précédentes, des délégations de tout genre étaient arrivées à Paris des quatre coins du monde ; elles avaient commencé leurs travaux et leurs démarches et chacune d'elles, dès qu'elle avait connu les demandes des autres, s'était empressée d'augmenter les siennes. Le groupe du travail international dirigé par Gompers qui représentait l'Amérique, s'était déjà mis à l'œuvre ; un Comité d'agriculteurs envoyait l'exposé de demandes ayant un caractère international, tandis que divers Comités féministes anglais et américains venaient à leur tour frapper à la porte de la Conférence. Les Noirs eux-mêmes venaient plaider la cause de leur race devant le tribunal du monde. Le Comité irlandais faisait son entrée avec un véritable programme de combat. Les Égyptiens étaient là et les Juifs pendant plusieurs semaines se trouvèrent représentés par un imposant Comité qui déploya l'activité la plus habile et la plus féconde. Il ne se passait guère de journée sans que des Arméniens aux longues barbes, vêtus de noir, ne vinssent assiéger la Délégation américaine ou même le Président pour exposer la terrible situation de leur malheureux pays. Parmi les papiers du Président se trouve un tableau navrant de la famine qui régnait à Vienne, accompagné de photographies montrant des enfants réduits par la faim à un état d'amaigrissement pitoyable.

Chaque groupe, chaque nationalité demandait de nouveaux droits, de nouveaux privilèges, ou simplement des secours — et aussi des chemins de fer, des territoires, des mines de charbons... Et tout cela était exigé immédiatement et sur un ton péremptoire. Si les Grandes Puissances, pensaient les petites, doivent se partager les dépouilles du monde, pourquoi n'en aurions-nous pas notre part? Parmi toutes ces demandes bien peu en vérité paraissaient s'inspirer des principes du Président et semblaient vouloir lui apporter une aide pour les réaliser. Tous ces groupes, toutes ces délégations venues en portant aux nues ces principes, se détournaient aussitôt de Wilson, dès qu'ils sentaient qu'il ne voulait ou ne pouvait satisfaire leurs désirs. Ce fut le cas particulièrement pour les Égyptiens, les Irlandais, les Italiens et même pour les Belges

qui entre autres choses désiraient que Bruxelles fût désignée comme siège de la Société des Nations.

Dans cette masse de papiers adressés au Président, on trouve rarement l'expression d'un sentiment amical, compréhensif et sincère comme par exemple les avertissements de C. P. Scott, éditeur du *Manchester Guardian* ou de Howard Bliss, Président du collège américain de Beyrouth en Syrie, qui exprimait ses craintes sur un retour offensif du « vieil ordre » dans le règlement de la question turque (comme ce fut d'ailleurs le cas).

Dès les premiers jours qui suivirent son retour le Président marqua un certain nombre de points. Ces succès, tout en lui faisant gagner du terrain, eurent cependant pour effet d'irriter et de consolider l'opposition. Le 15 mars, le Président fit connaître publiquement que le statut de la Société des Nations ferait partie intégrante du Traité, ce qui réduisit à néant le complot ourdi pendant son absence de faire un traité préliminaire dans lequel il ne serait pas question de la Société des Nations. Le 17 mars, il ruinait au Conseil des Dix le projet français prévoyant l'établissement d'un contrôle militaire et naval perpétuel de l'Allemagne. Peu après également, il repoussait au Comité de la Société des Nations la proposition Bourgeois qui tendait à faire de la Société l'instrument d'une alliance militaire établie pour défendre la France. Il faut également noter son refus, transmis par sans-fil, alors qu'il était encore en mer, d'accepter que les dépenses militaires de la guerre fussent comprises dans l'indemnité qui serait imposée aux Allemands.

A ce moment même une véritable vague de panique et de pessimisme passait sur le monde. Le bolchevisme régnait en maître en Russie et faisait tache d'huile vers l'Ouest. Il semblait que si l'on ne prenait pas des mesures immédiates, le monde dût sombrer dans une complète anarchie.

« Nous sommes au grand tournant critique de la Conférence » écrivais-je dans mes notes, le 18 mars. « Le monde entier semble sur le point de s'effondrer. Nous apprenons que la situation industrielle est très mauvaise en Angleterre où des grèves formidables menacent d'éclater. Un directeur de journaux hollan-

dais me disait hier que la situation était également mauvaise en Hollande. Il en est de même partout. La Paix doit se hâter, si elle veut devancer l'anarchie. Sous la pression des événements, les travaux de la Conférence se concentrent dans un nombre de plus en plus restreint de mains, les réunions sont moins nombreuses, les décisions plus rapides... Aujourd'hui les Trois ont eu une longue conférence à l'hôtel Crillon (Wilson, Lloyd George et Clemenceau). J'ai pu voir le Président peu après. Il a déclaré que plusieurs des questions les plus importantes avaient été examinées : on n'était arrivé à aucune décision, mais « un progrès important avait été réalisé. »

Cette réunion des Trois, le 18 mars, n'était d'ailleurs qu'une des nombreuses réunions privées qu'ils devaient avoir pendant cette période agitée. Chaque séance révélait la profondeur du fossé qui séparait les trois hommes. Le 20 mars, une réunion secrète spéciale eut lieu dans l'appartement de Lloyd George : on y posa tout le problème — troublant et nouveau pour le Président — du démembrement de la Turquie d'après les anciens accords secrets. Le Président se trouva en opposition complète avec les désirs des Anglais et des Français.

Toutes ces réunions des Trois ou des Quatre eurent lieu en dehors des séances régulières du Conseil des Dix. On essaya bien de laisser fonctionner cet organe, mais plus la lutte devenait âpre, plus les grands chefs se trouvaient amenés à cacher la gravité de leurs différends et à chercher à faire vite. On essaya, par exemple, de laisser aux Dix la solution de cette question polonaise que les Français considéraient presque comme personnelle. Les hostilités avaient éclaté en Galicie entre Polonais et Ukrainiens. Foch intervint le 17 mars avec son projet de porter la guerre en Russie. Cette fois il proposait d'appuyer sa campagne en se portant au secours de l'armée polonaise campée dans la région de Lemberg. Il voulait y envoyer, par Vienne, une partie de l'armée de Haller. Une fois de plus il n'eut pas gain de cause et l'on adopta un projet de règlement pacifique du conflit polono-ukrainien par la conclusion d'un armistice, renvoyant à plus tard le projet du transport des troupes de Haller. Les nombreuses fuites qui se produisirent sur ces questions délicates (la presse en fut informée et les discuta comme par exemple le problème de Dantzig dans lequel Lloyd George

se trouvait en opposition complète avec Clemenceau). Les journaux annonçaient que les Délégués étaient en lutte ouverte et Lloyd George éleva à ce sujet une violente protestation le 21 mars.

« M. LLOYD GEORGE dit qu'il était nécessaire que dans ces réunions les membres s'exprimassent librement et clairement. Aussi était-il surpris... de voir dans les journaux français non seulement un récit complet des discussions du Comité accompagné des reproductions de cartes secrètes, mais aussi un compte rendu inexact des paroles qu'il avait prononcées... Ce compte-rendu donnait une impression erronée de ce qu'il avait dit et cette transformation pouvait provoquer de violentes attaques contre lui... Les révélations qui paraissaient chaque jour dans la presse sur les négociations de paix causaient le plus grand mal en Allemagne... Ces incidents ne pouvaient qu'encourager les Allemands à donner au public l'impression erronée que les Alliés luttaient entre eux pour obtenir des avantages particuliers... Il fallait mettre un terme à cela (1). »

Au cours de la même séance le projet de Foch sur le transport de l'armée Haller à Lemberg fut complètement écarté et on lui enjoignit d'aller à Spa signifier aux Allemands les décisions de Paris. Il se révolta immédiatement à cette idée, refusant de jouer le rôle « d'un simple facteur. » Ce désaccord entre les deux hommes les plus puissants de France — Clemenceau et Foch — fut connu et provoqua au dehors des commentaires passionnés qui ne firent que surcharger encore l'atmosphère fièvreuse de Paris. Que faire pour calmer Foch et le ramener à l'obéissance ?

Le 24 mars, il fut convoqué à une réunion secrète des Quatre. Ramené à de meilleurs sentiments, il reçut les instructions du Conseil pour sa mission de Spa.

Cependant il était évident que le parti militaire français était loin de se considérer comme battu par ce simple recul. Peu de gens se rendent compte, combien, à ce moment là, l'Europe fut près de se voir précipitée dans une nouvelle et encore plus terrible guerre. Les militaires agitaient l'épouvantail du bolchevisme pour forcer la main aux Conseils de

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (21 mars).

Paris et faire décider une action militaire. Non seulement Foch insistait pour développer ses plans napoléoniens de conquête devant le Conseil des Dix, non seulement il défiait l'autorité des Quatre, mais une vaste intrigue militaire et diplomatique se déroulait en même temps en Hongrie et en Russie.

Il ne faut pas oublier que les affaires diplomatiques et militaires de l'Europe orientale se trouvaient presque exclusivement entre les mains des Français et de tout un groupe d'hommes imbus des traditions de la vieille école. Les hautes influences cachées de Paris pouvaient aisément se servir de ce personnel qui, livré à lui-même, opérait d'ailleurs d'après ses propres traditions. C'est en considérant la force et la résistance de ces lointaines ramifications du « vieil ordre » et les habitudes invétérées de tous ces diplomates et soldats politiciens de second plan, que l'on peut parvenir à comprendre toute la difficulté de la tâche de Wilson. Il ne s'agissait pas simplement de convaincre Clemenceau ; c'était tout un système avec toutes ses pratiques et toutes ses traditions tenaces qu'il s'agissait de renverser. Essayait-on de diriger la machine dans une direction déterminée? Elle commençait immédiatement à fonctionner d'elle-même autre part. Par exemple pendant que les Dix et les Quatre contenaient Foch à Paris, et que Wilson discutait avec Clemenceau, une clique réactionnaire (1) des Ministères de la Guerre et des Affaires Etrangères, représentée par le général Berthelot en Roumanie et le colonel Vix à Vienne s'empressait de jouer ailleurs la partie du vieil ordre. Après avoir encouragé les Roumains à avancer en Hongrie au delà de la ligne primitivement fixée par l'armistice, ce groupe avait préconisé l'adoption d'une zone neutre entre les armées roumaines et hongroises. Cette zone s'étendait en plein territoire ethniquement hongrois. Cet arrangement, inconnu à ce moment des Hongrois, avait été approuvé de confiance par le Conseil des Dix le 26 février, pendant l'absence du Président. On avait habilement évité d'ébruiter cette décision en attendant celle que prendrait le Conseil des Quatre au sujet du grand projet militaire d'interven-

(1) *Sic* dans le texte (N. D. T.)

tion alliée à Lemberg proposé par Foch. Or tandis que ce dernier plan était écarté à Paris le 17 mars, la note établissant la zone neutre était remise le 19 à Buda-Pest, bien qu'on sût d'avance qu'elle y provoquerait une véritable explosion. « N'y avait-il pas » se demandait le général Bliss dans son pénétrant mémoire sur cette question « une véritable connexité entre ces deux dates (1) ? »

Instantanément l'orage provoqué par cette injuste décision éclata, provoquant en Hongrie une révolution, la chute du gouvernement Karolyi et l'avènement de Bela Kun et du bolchevisme. Ces documents secrets semblent prouver nettement que les autorités françaises militaires et diplomatiques non seulement virent avec plaisir, mais même favorisèrent ces événements, afin d'imposer une intervention militaire avec ses conséquences.

Mais une autre question poussait la faction militariste française à tout tenter pour jouer la partie et précipiter les événements. Ils avaient réussi à amorcer une invasion de la Russie — à Odessa — comptant aveuglément sur l'appui de Paris et sur l'influence de Foch. Mais malgré l'aide de la Grèce et les intrigues du général Berthelot avec le gouvernement ukrainien, leur armée bigarrée de Russie méridionale fondait rapidement. La France voyait lui échapper sa base russe et l'évacuation d'Odessa était imminente. Aussi les militaires mettaient-ils tout leur espoir dans une intervention militaire immédiate et vigoureuse, c'est-à-dire dans de nouvelles guerres.

Par ces manœuvres, le vieil ordre essayait de forcer les Conseils à adopter son programme. Il est d'ailleurs probable que toutes ces intrigues étaient ourdies derrière Clemenceau par un parti qui lui était plus ou moins hostile. Les ignorait-il complètement ? De même que Lloyd George s'appuyait tour à tour sur les réactionnaires ou sur les libéraux anglais, de même Clemenceau, selon les circonstances, se servait parfois des forces du vieil ordre.

Tout en n'approuvant pas d'une manière générale le plan

(1) V. le texte du mémoire du général Bliss, p. 110.

grandiose de Foch d'une offensive contre la Russie, il n'en reste pas moins vrai que la constitution d'une forte ligne de défense avec le concours des États de l'Europe orientale — le cordon sanitaire — exerçait sur lui une certaine fascination. Toutes ces intrigues diplomatiques et militaires pouvaient en définitive, si on les tolérait jusqu'à un certain point, servir la cause de la sécurité de la France. Elles avaient aussi un autre avantage : elles troublaient et finissaient par fatiguer le Président Wilson et pouvaient l'ébranler et l'amener enfin à comprendre que la sécurité de la France et du monde ne pouvait et ne devait avoir qu'une base militaire. Elles pouvaient servir à lui démontrer que sa conception d'un « nouvel ordre » de choses n'était qu'un rêve irréalisable.

Tous ces événements finissaient par créer dans l'opinion une impatience contre les retards apportés au règlement. Ce mouvement était en partie sincère et causé par une lassitude grandissante, et en partie, aussi, artificiel, et produit par les manœuvres combinées de la presse franco-anglaise. Les attaques absurdes faites contre la Société des Nations étaient la principale cause de ces retards. « Le Traité de Paix est retardé » s'écriait le *Globe* de Londres, le 20 mars, « pour sauver l'amour-propre des rédacteurs du Statut de la Société des Nations. On veut arriver à présenter au Sénat des États-Unis un projet qu'il « avalera. »

Quant à la Presse française, ses critiques étaient encore plus vives et ses demandes plus importantes.

Il se peut que la discussion de la Société des Nations et des questions de politique purement américaine aient accru les complications. Elles étaient cependant peu de choses en comparaison des problèmes formidables qu'il fallait résoudre ou de la lutte engagée entre Wilson et Clemenceau sur les principes mêmes de la Paix. Wilson refusait de se laisser intimider par l'épouvantail bolcheviste ou de s'écarter de son programme essentiel devant les attaques d'une critique maintenant mondiale.

La discussion entre Wilson et Clemenceau avait presque abouti à une impasse. Les demandes, les objections et l'obstruction des Français empêchaient de faire un progrès quel-

conque. Bien des fois le Président se plaignit de cette attitude. Je lis à ce sujet dans mes notes du 22 mars :

« L'attitude des Français commence à impatienter le Président. Ils retardent les solutions et élèvent des objections sur tous les points. Les Français paraissent être encore sous l'influence d'un véritable « choc cérébral » et ne songent qu'à leur sécurité... Les mêmes échos nous arrivent de toutes les Commissions : « les Français nous empêchent de progresser, ils ne font qu'argumenter. »

Les Français avaient maintenant exposé devant la Conférence tout leur programme de sécurité et ils étaient bien décider à n'en rien rabattre.

Que fallait-il faire ? La Conférence en réalité ne fonctionnait plus normalement et il devenait dangereux de dévoiler d'aussi radicales différences devant le Conseil des Dix trop ouvert et trop encombré ! Tous les jours on avait des preuves que la presse allemande exultait à propos des difficultés de la Conférence dont elle ne se faisait pas faute de prédire l'échec. Et il y avait des questions secrètes — comme les accords relatifs au démembrement de la Turquie que Clemenceau et Lloyd George n'avaient pas osé publier — et qu'il était urgent de régler.

Le résultat fut que le Conseil des Dix dont les réunions devenaient une véritable comédie, cessa ses travaux. A partir du 25 mars, toute l'activité de la Conférence fut concentrée dans les réunions des Quatre qui travaillèrent dans le plus grand secret, faisant tous leurs efforts pour sortir de l'impasse.

Les huit ou dix jours qui suivirent constituèrent la période véritablement critique de toute la Conférence. Les chefs discutaient dans le secret le plus absolu, sans secrétaires. Aucun procès-verbal de ces réunions ne fut dressé. Aucune information n'était donnée et l'opinion se contentait de rumeurs et de conjectures. L'avenir paraissait sombre. Le 30 mars, le *Times* exprimait le sentiment général sous le titre suivant d'un de ses articles : « L'heure la plus grave de la Conférence. Un compromis apparaît impossible. »

Dans cette crise, alors que le monde entier menaçait à chaque instant de s'effondrer aux pieds des Quatre, Clemenceau se refusait à céder quoi que ce fût de son programme de

sécurité et son intransigeance arrêtait tout progrès. Il semblait inutile de discuter avec lui. A tous les raisonnements il opposait son éternelle réponse : « La France doit obtenir cela pour sa sécurité, sinon nous avons perdu la guerre. » Le Président Wilson disait avec découragement :

« Nous avons passé une heure à raisonner avec Clemenceau pour tâcher d'arriver à un accord. Quand nous en revenons à la question principale, nous le trouvons aussi inébranlable qu'au début. »

Il semblait que le vieux Tigre eût préféré voir le monde entier s'écrouler plutôt que de diminuer en quoi que ce fût la « sécurité » de sa France bien-aimée. Son obstination rendait la situation sans espoir. Seul en face du Conseil il semblait lui donner à choisir entre une acceptation pure et simple de ses demandes ou la ruine du monde. Le parti chauvin et réactionnaire exerçait à ce moment une forte pression sur lui, mais même sans ce stimulant ses convictions personnelles auraient suffi à déterminer son attitude.

Devant pareille alternative, que pouvait faire Wilson ?

Il ne pouvait céder à Clemenceau, parce qu'il croyait qu'une paix conclue sur ces bases équivalait à une répudiation complète des principes américains que les Alliés avaient acceptés avant l'armistice. D'un autre côté Clemenceau n'acceptait pas le programme de garanties du Président. Il y avait une antinomie complète entre les deux conceptions et aucun terrain d'entente n'apparaissait possible. Pour l'un la paix devait reposer sur la force militaire ; pour l'autre elle devait s'appuyer uniquement sur des sanctions morales, des garanties communes, un organisme permanent.

Wilson accepta tout d'abord le défi, faisant assaut de logique, faisant surtout appel aux sentiments les plus élevés pour ébranler Clemenceau et le convaincre que toutes ces garanties militaires n'assuraient jamais à la France cette sécurité dont elle avait soif et que d'autres garanties à la fois plus équitables et plus pratiques pouvaient seules au contraire garantir son avenir.

Un jour, la séance finit par une accusation de Clemenceau qui traita Wilson de germaniste, ajoutant « qu'il cherchait à

détruire la France. » Le Président, vivement offensé, alla faire, après déjeuner, une longue promenade en voiture au Bois. Au début de la réunion de l'après-midi, il resta debout devant les trois premiers Ministres et leur adressa un appel vibrant, définissant une fois de plus son idéal et sa vision de la paix. L'amiral Grayson qui l'entendit, assure que ce fut un des plus émouvants discours du Président.

Dès qu'il eut fini, Clemenceau, très ému, serra la main du Président, disant :

« Vous êtes un homme de bien et aussi un grand homme, monsieur le Président. »

Mais si Wilson avait ému Clemenceau, il n'avait pas réussi à le faire céder. « Un esprit en quelque sorte féminin » disait-il en parlant de son redoutable adversaire.

Certains, dans l'entourage du Président lui conseillaient de faire une déclaration publique qui, sans dévoiler complètement le différend, montrerait du moins à l'opinion impatiente les véritables raisons de ces retards exaspérants qui n'incombaient ni aux Américains ni à leur proposition relative à la formation d'une Société des Nations. Celui qui écrit ces lignes, était alors harcelé, en sa qualité de directeur du *Press Bureau* américain par les correspondants de journaux qui lui demandaient de les guider et de leur donner des éclaircissements sur ce qui était arrivé. En Amérique, l'opinion était de plus en plus alarmée et impatiente. Tumulty ne cessait de câbler de Washington au sujet de l'amertume et de l'inquiétude publiques :

« La situation semble dangereuse pour vous (disait-il le 25 mars). Il y a des raisons de croire que nos ennemis, ici et à l'étranger, essaient de faire croire que c'est vous seul qui êtes responsable du retard apporté à la conclusion de la paix et que ce retard est cause de la recrudescence du bolchevisme en Hongrie et dans les Balkans. Pouvez-vous montrer à qui incombe la responsabilité du retard ? »

Finalement, le 27 mars, nous redigeâmes, au *Press Bureau*, un projet de déclaration, afin d'amener pratiquement le Président à prendre une décision. Sans mentionner aucune personnalité, cette communication montrerait néanmoins au monde de quel côté venaient les difficultés. Nous faisons

clairement allusion à des « groupes obstructionnistes » qui réclamaient « des frontières stratégiques et des agrandissements territoriaux. En exigeant ce qu'ils croient être leur intérêt immédiat, ils perdent entièrement de vue le fait qu'ils sèment des germes de guerres futures. »

Je présentai ce projet au Président qui répondit qu'il n'était pas encore prêt à faire une déclaration publique même aussi réservée que celle-là. Il retint cependant le dernier paragraphe qui disculpait la Société des Nations d'être cause du retard et il dicta à M. Swem la révision suivante de notre projet :

« Etant donnée l'impression surprenante qui semble régner dans certains milieux que les discussions de la Commission de la Société des Nations retardent les travaux de la Conférence de la Paix, je suis heureux de profiter de l'occasion pour déclarer que les conclusions de cette Commission furent déposées les premières devant la Conférence plénière. Le rapport les concernant date du 14 février et le monde a eu, depuis, un mois tout entier pour discuter tous les détails du projet de Pacte alors proposé. Pendant ces derniers jours la Commission a fait tous ses efforts pour mettre à profit les critiques heureusement provoquées par la publication du Pacte. Un des comités de la Commission a pu aussi conférer avec les représentants des pays neutres qui ont manifesté avec l'intérêt le plus profond un désir presque unanime d'entrer dans la Société. La révision du Pacte est maintenant à peu près terminée. Le Comité spécial de rédaction y met la dernière main. Aussitôt ce travail terminé, le Pacte sera pour la seconde fois présenté au public.

Les séances de la Commission ont toujours eu lieu à des moments où elles ne pouvaient gêner en rien les consultations de ceux qui ont entrepris de formuler les conclusions générales de la Conférence sur les autres problèmes compliqués de la paix. Les membres de cette Commission sont ainsi en droit de se féliciter que leurs conférences particulières n'ont pu en aucune manière apporter un retard quelconque aux travaux de la Conférence de la Paix. »

C'était dire au public où le mal *n'était pas* tout en laissant dans l'ombre les véritables causes du retard. Le Président espérait encore arriver à imposer son programme et ne voulait rien faire qui pût compliquer une situation déjà dangereuse.

Le jour suivant, le 28 mars, comme j'insistai à nouveau pour qu'une déclaration catégorique fût faite, il me répondit :

« Est-ce possible? Nous n'avons rien à déclarer, n'ayant encore fait rien de défini. S'il me fallait dire la vérité, je serais obligé de rejeter la faute exactement là où elle est, c'est-à-dire uniquement sur les Français. »

Mais sous la pression des événements qui augmentait sans cesse, le Président commençait à donner des signes de défaillance physique. Non seulement il assistait toujours à deux longues réunions avec ses trois collègues, mais dans le but d'écarter tout reproche de retard, du moins en ce qui concernait les Américains, il assistait également à des séances de nuit de la Commission de la Société des Nations pour terminer la rédaction du Pacte.

Voici son emploi du temps pour une seule journée (31 mars).

8 h. : petit déjeuner.
8 h. 30 à 10 h.30 : Courrier et examen de mémoires discutés dans la journée.
10 h. 30 : Lloyd George vient conférer.
11 h. : Conseil des Quatre. Les experts financiers sont réunis dans la salle à côté. Le Président va et vient dans les deux pièces assistant aux deux réunions à la fois.
1 h. 20 : Déjeuner. Sont présents : Lloyd George, colonel House. M. E. Stone.
3 h. : Réunion au Ministère de la Guerre français avec Clemenceau jusqu'à 7 heures.
7 h. 15 : Entrevue avec le secrétaire Daniels.
7 h. 25 : Entrevue avec moi.
8 h. : Dîner.
9 h. : Le Président travaille : études de cartes et rapports pour la réunion ou lendemain.

Le Président était ainsi véritablement surmené, beaucoup plus surmené que ses autres collègues qui cependant travaillaient dur eux aussi : Clemenceau souffrait pendant les séances de violents accès de toux à la suite de l'attentat dont il avait été victime. Quant à Lloyd George, il a décrit ces journées à la Chambre des Communes pour répondre à une attaque de la presse Northcliffe :

« Nous dûmes... travailler dur, tard, de longues heures durant ; pendant que nous essayions de construire, dans bien des pays, les

fondements même de la Société s'écroulaient en poussière ; il fallait se hâter... Je doute qu'une autre réunion d'hommes, ayant devant eux une tâche aussi difficile, ait jamais travaillé au milieu de telles difficultés, alors que des pierres tombaient sur le toit de la maison, brisaient les vitres des fenêtres et que parfois des fous hurlaient derrière nos portes... »

Cette lutte secrète entre les deux principes opposés durait déjà depuis quinze jours et l'on n'avait pratiquement abouti à aucun résultat. Les Français avaient bien offert quelques modifications de forme, mais la substance de leurs demandes restait invariable. Un jour, c'était le problème de la frontière du Rhin qui faisait l'objet d'une interminable discussion pour aboutir à d'irréductibles demandes françaises de sécurité. Le lendemain, c'était le problème de la vallée de la Sarre ; puis la difficile et complexe question des réparations.

On commençait à craindre sérieusement une rupture de la Conférence. Si cela arrivait, quel chaos s'ensuivrait ? Wilson tenait ferme pour l'adoption des principes acceptés. Clemenceau menaçait de démissionner. Le groupe Poincaré-Foch exerçait une forte pression sur le vieux vétéran. D'ailleurs le Président Wilson avait déjà envisagé cette éventualité, mais la difficulté résidait dans le fait que si Clemenceau se retirait, son successeur serait probablement encore plus intransigeant.

« Un nouveau Premier » remarqua-t-il tristement le 2 avril « ne serait probablement pas meilleur que Clemenceau. »

Une autre fois il dit :

« Clemenceau menace de démissionner. »

« La situation ne serait-elle pas plus claire ? » demandai-je ? « Nous aurons probablement à sa place un homme comme Poincaré » dit-il avec découragement.

Wilson, de son côté, avait déclaré que si les principes de paix acceptés par tous devaient être déchirés, il ferait peut-être mieux de rentrer en Amérique. Mais Clemenceau fut effrayé de cette éventualité. Il ne tenait pas plus à voir Wilson s'en aller qu'à démissionner lui-même.

Son principe était de conserver l'union des trois grandes Puissances, pour la sécurité de la France. Tous deux avaient

en main des armes formidables dont ils hésitaient à se servir. Le danger que courait le monde était grand, car le Président se rendait compte que si la Conférence échouait, la guerre si énergiquement réclamée par Foch, par le parti militaire, et par tous ceux qui nouaient des intrigues dans toute l'Europe centrale, aurait infailliblement éclaté.

L'Amérique avait encore une imposante armée en France et en Allemagne. Lui serait-il possible d'éviter de se mêler de cette guerre ? Le général Bliss voyait clairement le danger et en avait peur.

« Le moment n'est pas venu » dit à ce moment le Président dans un entretien confidentiel « nous ne pouvons risquer encore de rompre la Conférence. »

Il commençait cependant à envisager cette extrémité et le départ de la délégation américaine.

Le 2 avril, la situation était presque désespérée. Le bolchevisme grandissait dans une Allemagne en proie à la famine. Herbert Hoover, dans une lettre au Président du 4 février (1) en montrait clairement les causes : « Les Français en s'opposant à toutes les mesures financières que nous pouvons proposer pour le ravitaillement de l'Allemagne, à laquelle ils voudraient nous forcer à prêter de l'argent dans ce but, ont réussi à l'empêcher de recevoir ces secours que nous promettons depuis trois mois. »

Les désordres hongrois s'étaient transformés en une véritable anarchie. Partout, les forces du vieil ordre semblaient pousser à une intervention armée pour combattre le désordre grandissant. Cette manœuvre que le général Bliss dévoilait clairement dans son mémoire déjà cité recevait par ailleurs un appui étrange et inattendu. Par exemple, le Président recevait le 30 mars une lettre autographe du roi d'Espagne qui lui transmettait une longue lettre de l'empereur Charles d'Autriche, demandant au Président d'user de son influence pour déterminer une action militaire contre le bolchevisme et pour la formation d'une Nouvelle Confédération d'Etats en Europe Centrale qui serait placée sous la dynastie des Habsbourg ! (2)

(1) V. Le texte de cette lettre p. 159.
(2) V. Le texte de ces deux lettres p. 117.

Le 2 avril, le Président avait presque déjà pris son parti. Je lis dans mes notes de ce jour :

« Il (le Président) dit qu'il ne pouvait guère continuer ainsi plus longtemps. Si l'on n'arrivait pas à une décision vers le milieu de la prochaine semaine, il se verrait probablement obligé de provoquer la rupture...

Je lui parlai de l'agitation qui régnait partout, des nouvelles révoltes qui venaient d'éclater en Allemagne et en Hongrie et des accusations portées contre lui-même injustement rendu responsable des retards. « Je sais tout cela » me dit-il « je le sais. » Il se tut un instant, puis : « Mais nous devons faire la paix d'après les principes fixés et acceptés, ou ne pas la faire du tout. »

Mais c'en était trop pour sa résistance physique mise à une trop rude épreuve. Le jour suivant, le 3 avril, il tombait malade et le 7, aussitôt qu'il se trouva rétabli, il lança l'ordre de faire revenir immédiatement en Europe le *George Washington*. On était au bord de la rupture.

Les détails de cette crise capitale feront l'objet du chapitre suivant.

DOCUMENTS

(Document n° 8).

LA QUESTION DE LA RIVE GAUCHE DU RHIN

Lettre de M. P. B. Noyes, *délégué américain à la Commission interalliée des Pays du Rhin au Président Wilson, contre l'arrangement proposé pour la « Rive gauche. »*

Paris, 27 mai 1919.

Monsieur le Président,

Après un mois passé en Rhénanie comme commissaire américain, je sens le danger d'une faute désastreuse qui va être commise. La « Convention » pour le gouvernement de ces territoires telle qu'elle a été rédigée par les représentants militaires du Conseil Suprême de Guerre le 11 mai, est plus brutale, je crois, que ce que pouvaient désirer, après réflexion, ses auteurs. Elle organise une insupportable oppression de six millions de personnes pour une période de plusieurs années.

Cette « Convention » ne sera vraisemblablement adoptée qu'après avoir subi d'importantes modifications. Ce qui m'alarme particulièrement, c'est qu'aucune des revisions de ce document qu'il m'a été donné de voir ne reconnaît que son principe même est mauvais, c'est-à-dire que l'installation en temps de paix d'une armée ennemie dans un pays qu'elle est chargée de contrôler, et le logement des troupes imposé à la population civile n'auront d'autres résultats que de faire naître la haine et de provoquer un désastre.

J'ai longuement discuté cette question avec les généraux américains de l'armée d'occupation, c'est-à-dire avec des hommes qui ont vu de près cette « occupation militaire » depuis six mois. Tous ces officiers approuvent énergiquement les déclarations ci-dessus. Ils disent qu'une armée d'occupation, même animée des meilleures intentions, ne peut que se rendre coupable d'offenses et que cette irritation mutuelle, malgré tous les efforts contraires, ne peut que se développer.

L'emploi de la force et encore de la force doit constituer inévitablement l'histoire d'une pareille occupation prolongée.

Oubliant les ambitions évidentes des Français et sans tenir compte de considérations politiques possibles, j'ai esquissé le programme ci-dessous, qui me paraît être le maximum de ce que doit être une occupation militaire en Rhénanie après la signature de la paix. Nos chefs de corps qui l'ont examiné approuvent ce programme :

1. Aussi peu de troupes que possible, concentrées dans des casernes ou des terrains réservés, sans billets de logement, sauf peut-être pour les officiers.

2. Liberté administrative absolue du territoire sauf les exceptions suivantes :

3. Une Commission civile qui aura des pouvoirs :

a) Pour édicter des réglementations ou modifier les anciennes, lorsque les actions ou les lois allemandes menaceront soit l'exécution des conditions du Traité, soit le bien-être ou la sécurité des troupes.

b) Pour autoriser l'armée à exercer son contrôle en vertu de la loi martiale soit sur certains points dangereux, soit sur

toute l'étendue du territoire lorsque la situation le fera juger nécessaire.

Très sincèrement votre

P. B. Noyes.

LE RELACHEMENT DU BLOCUS

(Document n° 9).

Lettre de Herbert Hoover au Président Wilson (4 février 1919) sur l'obstruction apportée par la France au plan de ravitaillement de l'Allemagne avec copie des résolutions devant être proposées et soumises au Conseil des Dix en vue de ravitailler l'Allemagne et les pays neutres.

Administration
américaine
du ravitaillement

Paris, le 4 février 1919.

Monsieur le Président,

Je regrette qu'une erreur contenue dans ma lettre d'hier sur le relâchement du blocus ait pu amener une confusion dans votre esprit sur cette question. C'est pourquoi vous trouverez ci-joint le projet rédigé par M. Mc Cormich et par moi et que nous sommes anxieux de voir approuver par le Conseil Suprême de Guerre. Ce projet se propose de réaliser trois buts principaux :

1. Nous n'avons aucun droit, ni devant Dieu ni devant les hommes, de surseoir plus longtemps au ravitaillement des neutres, puisque nous disposons d'un surplus de ressources alimentaires. Cette question est l'objet de la première partie de la première résolution.

2. *Les Français en s'opposant à toutes les mesures financières que nous pouvons proposer pour le ravitaillement de l'Allemagne, à laquelle ils voudraient nous forcer à prêter de l'argent dans ce but, ont réussi à l'empêcher de recevoir ces secours que nous promettons depuis trois mois.* L'objet de la seconde partie de la première résolution et de la deuxième résolution est de chercher à trouver un moyen permettant

aux Allemands d'acquérir eux-mêmes les vivres qui leur sont nécessaires chez les neutres et dans l'Amérique du Sud.

3. L'objet de la troisième résolution est de permettre aux pays riverains de la Méditerranée de produire et de se livrer au commerce librement, de manière à rétablir leur situation économique et à arriver à pourvoir dans une large mesure à leurs propres besoins, ce qui soulagerait d'autant nos services de ravitaillement.

Si toutes les restrictions apportées en ce moment au commerce sont supprimées, il n'y a lieu de craindre en aucune façon le danger d'une résurrection politique et militaire de l'Empire d'Autriche. Nous ravitaillons en ce moment différentes régions de l'ancien Empire d'Autriche aux frais de divers Gouvernements. Des maisons particulières pourraient se charger de cette tâche à leur place, si la liberté commerciale était rétablie par la suppression du blocus, de la censure, etc... Il est également important de considérer que la partie sud-occidentale de l'Europe ne pourra en aucune façon être ravitaillée pendant plus de six mois par les Alliés et par nous-mêmes, si on ne permet à ces pays de se livrer eux-mêmes le plus tôt possible à l'exportation de leurs propres produits.

Depuis mon arrivée en Europe, le 25 novembre 1918, je n'ai cessé de travailler dans ce sens. Mais je dois avouer que bien que mes propositions aient été acceptées en principe successivement par tous les départements et tous les gouvernements, leur application se trouve constamment partout retardée et mise en échec par suite des manœuvres de la bureaucratie et de certains intérêts privés. Je puis vous donner l'assurance qu'aujourd'hui le maintien du blocus contre les neutres et contre les pays de la partie sud-occidentale de l'Europe n'a d'autres causes que la satisfaction de certains intérêts économiques, alors que sa seule justification reposait sur des considérations de protection militaire aujourd'hui inexistantes.

Je me rends compte qu'il peut y avoir encore des raisons politiques importantes de maintenir jusqu'à un certain point

le blocus contre l'Allemagne. Mais ces raisons n'existent pas pour le reste de l'Europe. Je ne vois d'autre moyen pour arriver à la suppression de ces restrictions commerciales qu'une vigoureuse intervention personnelle de votre part pour faire formuler des recommandations formelles en ce sens par le Conseil Suprême de Guerre.

Toutes démarches faites en ce sens auprès des administrations des divers Gouvernements sont destinées à rester sans résultat à cause de l'obstruction bureaucratique ou de l'intérêt économique que peuvent avoir ces Gouvernements à continuer à jouir le plus longtemps possible des avantages d'un état de choses que les nécessités de la guerre ont cessé de justifier. Je suis persuadé qu'il n'y a pas d'autre moyen d'aboutir que celui que je viens de vous indiquer.

Votre dévoué
HERBERT HOOVER.

PROJET DE RÉSOLUTIONS A PRÉSENTER PAR LE PRÉSIDENT AU CONSEIL SUPRÊME DE GUERRE.

Le Conseil Suprême de Guerre ne voyant pas actuellement d'objections militaires à un certain relâchement du contrôle économique exercé sur l'ennemi, approuve et recommande les atténuations suivantes du blocus concernant l'importation et l'exportation :

1. La Norvège, la Suède, le Danemark, la Hollande et la Suisse pourront importer désormais une quantité illimitée de ravitaillement alimentaire. Elle pourront réexporter ces denrées en Allemagne sous le contrôle des Gouvernements Associés. Le montant total de ces réexportations et des autres importations alimentaires effectuées par l'Allemagne elle-même ne dépassera pas la quantité totale de ravitaillement alimentaire dont le Conseil Suprême de Guerre pourra autoriser l'entrée en Allemagne.

2. Les personnes résidant en Allemagne pourront être autorisées, par les moyens fixés par le Conseil Suprême de Ravitaillement, à entrer en communication avec des personnes

résidant dans les pays étrangers à l'Allemagne pour acquérir des denrées alimentaires dans les limites autorisées par le Conseil Suprême de Guerre.

3. L'importation et l'exportation en quantité illimitée et sans condition de réexportation de toutes marchandises est autorisée pour tous les pays de l'Europe méridionale et les pays riverains de la Méditerranée.

CHAPITRE VIII

LA PÉRIODE CRITIQUE. — RAPPEL DU *GEORGE WASHINGTON*. — LLOYD GEORGE CONTRE CLEMENCEAU

Le Président Wilson, malade, était alité et considérait avec tristesse l'impasse à laquelle le monde se trouvait acculé. La situation était si critique et le danger d'annoncer une maladie sérieuse du Président si grand, que le Conseil des Quatre continuait à se réunir dans une pièce située à côté de la chambre du malade. Le colonel House remplaçait le Président. Mais les progrès n'étaient pas plus marqués.

L'indisposition du Président ne pouvait se produire à un moment plus inopportun. Il avait eu une attaque violente et subite. Le Dr Grayson, très alarmé, donne les détails suivants dans une lettre à Tumulty du 10 avril :

« L'attaque (le 3 avril) fut subite. A trois heures, il allait bien, du moins en apparence. A dix heures il fut saisi d'accès de toux si violents et si fréquents que les fonctions respiratoires s'en trouvèrent affectées. Il avait de la fièvre... Je suspectai tout d'abord des troubles gastriques pour constater plus tard qu'il s'agissait d'un commencement d'influenza... Son état paraissait très sérieux. »

Comment d'ailleurs le Président avait pu jusqu'ici résister au surmenage écrasant que lui imposait sa double situation à Paris et en Amérique, c'était là un véritable mystère pour tout son entourage. Il avait soixante-trois ans et avait toujours été d'une santé plutôt délicate. Lorsqu'il entra à la Maison Blanche en 1913, il était déjà loin de jouir d'une bonne santé. Sa digestion était mauvaise et il souffrait beaucoup d'une névrite de l'épaule. Un grand médecin, le Dr Weir Mitchell de Philadelphie était d'avis qu'il ne pourrait terminer

son mandat en bonne santé. Cependant grâce à sa volonté, à la discipline sévère qu'il s'imposait et aux soins attentifs du Dr Grayson, au lieu de décliner sous le fardeau formidable de la Présidence dans une des périodes les plus importantes de notre histoire nationale, il accrut au contraire sa force physique et sa puissance de travail.

Souvent, à Paris, lorsque j'allais le voir après une séance du Conseil des Quatre, il paraissait très déprimé, littéralement exténué ; tout un côté de son visage hagard était péniblement convulsé. Cependant, le matin suivant, il paraissait de nouveau dispos et prêt à soutenir la lutte. Placé au centre même de la scène du monde, les yeux de tous les peuples fixés sur lui, l'humanité entière suspendue à ses lèvres, il menait une véritable existence d'anachorète. Pendant toutes les journées que dura la crise, il ne vit absolument personne en dehors de ceux intimement mêlés aux travaux de la Conférence. Il n'avait ni vie sociale, ni distractions, et ne prenait presque pas d'exercice. Quelquefois, tout au plus, une courte promenade au Bois, en automobile, avec Mrs. Wilson ou une petite promenade à pied avec le Dr Grayson. Il restait parfois debout, devant la fenêtre ouverte, respirant à pleins poumons, comme pour tâcher d'emmagasiner l'énergie physique nécessaire à sa lutte quotidienne.

Je le voyais quelquefois le soir, dans son cabinet, une pièce sombre, richement meublée, donnant sur un jardinet entouré de murs. Dans le couloir une sentinelle américaine allait et venait. Un prisonnier n'aurait pas été gardé plus attentivement. La prison était d'ailleurs charmante. Le propriétaire français de cette maison était un amateur d'art éclairé et plusieurs tableaux de maîtres anciens pendaient aux murs : un Rembrandt intéressant, un Delacroix, un Hobbema, plusieurs Goya. Je me demandais souvent quel « Conseil des Quatre » aurait pu faire Rembrandt, s'il avait été là ! Cette pièce était en vérité bien curieuse : elle paraissait n'avoir qu'une entrée, pourtant un jour, je vis le Président se diriger vers le fond de la pièce, ouvrir ce qui paraissait n'être qu'une bibliothèque et passer dans un corridor secret conduisant à sa chambre à coucher. La porte, curieusement peinte, ressem-

blait à s'y méprendre à un corps de bibliothèque garni de livres. Le salon de Mrs. Wilson faisait face au cabinet du Président. Entre les deux pièces, un boudoir. Sa fenêtre donnait aussi sur la petite cour gazonnée. Par dessus le mur, de l'autre côté de la rue, l'on apercevait les plus hautes fenêtres de la maison occupée par M. Lloyd George.

Mrs. Wilson, non seulement pendant ces journées critiques, mais pendant toute la durée de la Conférence, rendit des services inappréciables. Elle était toujours tenue au courant des derniers progrès de la discussion. Souvent elle était présente pendant que le Président me donnait ses instructions et me résumait, après les réunions, les événements de la journée. Dans une situation sociale des plus délicates et des plus difficiles, elle se conduisit toujours avec une noble dignité, une grande simplicité et beaucoup de grâce.

Je tiens à dire, en passant, que le Président et Mrs. Wilson, quelles que fussent les circonstances et les difficultés de la situation, surent toujours représenter l'Amérique et les Américains avec distinction. Le Président Wilson ne représentait aucun des éléments mesquins et quelconques de la société américaine, mais au contraire ce qu'elle pouvait offrir de mieux et de plus élevé. Il ne rencontrait pas moins de succès devant l'auditoire cultivé et critique de la Sorbonne où il prononça un de ses discours les plus remarquables que devant la foule des ouvriers qui, le 1er mai, envahirent la place de la Concorde et vinrent devant l'hôtel Crillon crier : « Vive Wilson ! Vive le Président ! »

Le colonel House qui remplaçait le Président au Conseil des Quatre regrettait lui aussi depuis longtemps les retards apportés à la conclusion de la paix ; lui aussi en concevait de l'impatience et il faisait maintenant tout son possible pour arriver à une solution. Il ne cessait de déclarer aux représentants de la presse que « la paix pouvait être faite en une heure. »

Tout aurait pu, c'était évident, s'arranger rapidement en accordant aux Français ce qu'ils demandaient ! Cependant le colonel House ne faisait aucun progrès, parce que chaque jour, lorsqu'il faisait part au malade des nouvelles propo-

sitions qui n'étaient invariablement qu'une reproduction des anciennes avec quelques modifications de pure forme, il rencontrait une opposition inébranlable. « Non ! » disait le Président.

A mesure que les difficultés augmentaient, la situation mondiale devenait de plus en plus chaotique. C'est ce moment que choisit Orlando pour écrire (le 3 avril) une lettre au Président pour l'informer qu'il refusait d'assister à une réunion au cours de laquelle les représentants des Slovènes et des Croates devaient être entendus. Le 4 avril, on apprenait que les Hongrois recrutaient une armée rouge pour obtenir ce qu'ils voulaient par la force. Le même jour, l'admirable roi Albert de Belgique arrivait de Bruxelles en aéroplane pour insister personnellement sur le droit de priorité que réclamaient les Belges dans le paiement des réparations, ce qui constituait une nouvelle et irritante complication. Le jour suivant, le 5 avril, arrivait la nouvelle sensationnelle que la Bavière faisait cause commune avec les bolchevistes. Le 6 avril, des cortèges menaçants, arborant le drapeau rouge, parcouraient Paris aux cris de « Vive le Président Wilson, à bas Clemenceau ! » pour protester contre l'acquittement du meurtrier de Jaurès. Des discours extrémistes étaient prononcés par les leaders socialistes. Le 7 avril, Coolidge câblait qu'une révolution était imminente à Vienne dans « deux ou trois jours ».

Brochant sur le tout, une violente campagne de presse contre la Conférence et contre le Président commença dans les journaux français et jusqu'à un certain point dans les organes anglais. Cette attaque paraissait si bien réglée qu'il était impossible qu'elle n'ait pas été préparée et voulue.

Beaucoup de personnalités étaient au courant de la situation désespérée de la Conférence. Je lis dans mes notes de cette époque :

« Si l'on n'était soutenu par le sentiment qu'il fallait à tout prix faire la paix, qu'on ne pouvait envisager un échec de la Conférence, on serait obligé de reconnaître que tout allait à vau l'eau. Le Président reste encore alité toute la journée. Les Italiens menacent de partir. Nous apprenons que dans le nord de la Russie les bolche-

vistes pressent vivement les troupes anglo-américaines qu'elles menacent d'exterminer.

« Le colonel House préfère travailler avec Clemenceau qu'avec Lloyd George. Il m'a déclaré aujourd'hui que Lloyd George lui avait dit :

« Vous et moi, nous ne nous accordons pas comme le Président et moi. » Mais le colonel House est si optimiste ! Les deux autres plénipotentiaires de la délégation américaine, M. Lansing et M. White ne se rendent pour ainsi dire pas compte de ce qui se passe.

Le colonel House, s'il était libre, ferait immédiatement la paix en accordant tout de suite tout ce qu'ils veulent aux insatiables ! Il est du parti de ceux qui veulent une paix rapide à n'importe quel prix. Le Président lutte presque seul pour essayer de construire sur les ruines du vieux monde. Si tous ces vieux leaders voulaient comprendre ! Wilson est aujourd'hui le seul rempart solide qui protège le monde contre une vaste ruée bolcheviste d'un côté et une sauvage explosion de militarisme d'un autre côté. Seul il pourrait sauver le système politique démocratique actuel en le rendant juste, convenable, efficace, capable de résoudre les problèmes réels et urgents qu'aperçoivent clairement les extrémistes. Quant à tous ces vieux chefs politiques, tout ce qu'ils peuvent faire, avec leurs exigences insatiables et leurs intérêts égoïstes, c'est de donner à Lénine de nouveaux arguments et à Foch une force nouvelle. Mais ils ne voient rien et vont où la fatalité les mène. »

Dans ce duel épique provoqué par les revendications françaises, quelle était l'attitude de Lloyd George ? Au début de la Conférence de la Paix, le Président avait nourri la grande espérance de travailler en plein accord avec les Anglais. Il sentait que les principes qu'il avait proclamés constituaient l'essence même de l'idéal anglo-saxon. Mais il ne devait être réellement appuyé et soutenu que par les libéraux britanniques, par des hommes tels que Smuts et Cecil et par la presse libérale anglaise. Lloyd George fut pour lui une grande déception. Lloyd George semblait n'obéir à aucun principe politique défini : un jour, tout entier d'un côté et le lendemain, tout entier de l'autre côté. Il était personnellement plein d'amabilité et de charme, d'une vivacité toute celtique, orateur et causeur infatigable, mais personne n'était sûr après l'avoir entendu un jour exprimer des convictions inaltérables

de ne pas l'entendre le lendemain soutenir exactement le contraire avec une conviction non moins inaltérable. Plein d'idées brillantes et soudaines, il avait de subits enthousiasmes ou semblait parfois la proie de véritables paniques. Il charmait et amusait tous ceux qui l'approchaient. Quand venait l'heure, il lui fallait absolument son thé — et il l'avait — ce qui ne manquait pas de bouleverser les traditions vénérables et solennelles du Quai d'Orsay, Il avait la passion bien anglaise du grand air. Je le vis un jour se précipiter hors du salon hermétiquement clos où se tenait la Conférence soi-disant secrète et s'exclamer en levant les deux bras :

« Je suis sûr que l'air de cette pièce n'a pas été renouvelé depuis Louis-Philippe ! »

Lloyd George avait complètement abandonné le Président pendant son absence en Amérique, mais depuis son retour et devant les exigences formidables des Français qui l'effrayaient lui-même, il appuyait généralement le Président contre Clemenceau, allant même quelquefois plus loin que lui, comme dans la question polonaise. Mais ce n'était jamais à cause de principes définis qu'il était contre les Français comme le Président. Il ne paraissait jamais se considérer comme lié par les promesses solennellement faites au moment de l'armistice. Ses désirs se bornaient d'abord à empêcher les Français de s'attribuer de trop grands avantages en comparaison de ceux des Anglais et en second lieu de faire une paix que les Allemands consentiraient à signer. Ainsi sa politique consistait-elle à trouver exagérée chaque demande française au moment où elle était présentée, tandis que Wilson demandait l'adoption d'une nouvelle politique, d'une politique de justice et de paix permanente. Lloyd George ne parut jamais se rendre compte de la grandeur du duel auquel se livraient sincèrement Wilson et Clemenceau représentant deux principes opposés. Son idéal était assez borné et il avait peu de véritables convictions. Il était lui-même par instinct un de ces hommes d'état de la vieille école et ne savait combattre la force que par la force, et l'intérêt que par l'intérêt.

Mais ces arguments, même fondés sur l'intérêt, pouvaient être d'un grand secours contre Clemenceau, si Lloyd George

consentait à s'en servir. Pendant un certain temps il marcha aux côtés du Président et un grand progrès put être réalisé. C'est ainsi que Lloyd George mit en circulation le 25 mars son memorandum : « Considérations sur la Conférence de la Paix » qu'il a depuis publié à l'occasion de son troisième anniversaire (28 mars 1922) comme justification de sa politique à la Conférence de Gênes. Dans ce document, un raisonnement logique montre que le Traité dans la forme qu'on voulait lui donner n'aboutirait qu'à susciter de nouveaux désordres et de nouvelles guerres. L'argumentation de Lloyd George avait cependant un point faible qui ne devait pas échapper à Clemenceau qui sut y répondre remarquablement le 28 mars (1) : c'est que toutes les concessions proposées par Lloyd George en faveur d'une paix de justice, étaient réalisées au détriment des états de l'Europe continentale. Or il était certain que les avantages déjà acquis par la Grande-Bretagne au détriment des Allemands : perte de leur flotte, de leur commerce mondial et de leurs colonies seraient plus sensibles à l'Allemagne que la cession de quelques territoires en Europe. Copie de cette lettre de Clemenceau fut envoyée au Président ainsi qu'une réplique de Lloyd George, le 1er avril. Dans ce dernier document, d'un ton tout différent de celui de son memorandum du 26 mars, et qu'on n'a pas voulu publier à la suite, nous voyons Lloyd George prendre à la légère les sérieuses demandes françaises et ne les combattre que par comparaison avec les avantages particuliers réalisés par la Grande-Bretagne. Dans sa lettre d'envoi à Wilson il exprime cette idée « qu'en définitive il vaut peut-être mieux ne pas prendre trop au sérieux » la réponse caustique de Clemenceau. Cette réplique de Lloyd George à une réplique de Clemenceau est significative et caractéristique de sa manière ainsi que des méthodes de la vieille diplomatie. En voici le texte complet :

« Si le document présenté par M. Clemenceau en réponse à mes déclarations représente réellement l'attitude de la France dans les diverses questions qui doivent être réglées, je ne vois pas quelle difficulté nous empêche de faire avec l'Allemagne une Paix qui contentera tout le monde, les Allemands les premiers.

(1) V. le texte de cette réponse de Clemenceau, p. 138.

A en juger par ce document, la France semble n'attacher aucune importance aux riches colonies allemandes d'Afrique dont elle s'est assurée la possession. Elle n'attache aucune importance à la Syrie. Elle n'attache aucune importance aux indemnités et compensations ni au droit de priorité que j'ai proposé, dans mon mémoire, de consentir en sa faveur. Elle n'attache aucune importance au fait qu'elle a repris l'Alsace-Lorraine avec la plus grande partie des mines de fer de l'Allemagne et une grande partie de sa production de potasse. Elle n'attache aucune importance à la part de navires allemands qu'elle reçoit en compensation de ses navires de commerce coulés par les sous-marins, ni à sa part de la flotte de guerre allemande. Elle n'attache aucune importance au désarmement de l'Allemagne sur terre et sur mer. Elle n'attache aucune importance à une garantie britannique et américaine de l'inviolabilité de son territoire. Tous ces avantages sont traités comme des questions susceptibles d'intéresser uniquement ces « nations maritimes qui n'ont pas connu l'invasion. » Ce qui vraiment intéresse la France, c'est que les Allemands de Dantzig soient livrés à la Pologne. Plusieurs mois de discussion soutenues sur la Syrie, les compensations, le désarmement de l'Allemagne et les garanties d'inviolabilité du territoire français m'amènent à la conclusion que la France attache au contraire une importance capitale à ces questions essentielles. Mais M. Clemenceau connaît la France mieux que moi, puisqu'il ne daigne même pas mentionner toutes ces choses ; je me trouve donc dans la nécessité d'abandonner mon premier point de vue sur la question. Toute une partie de l'opinion anglaise à laquelle répugne la conclusion d'alliances engageant l'avenir apprendrait d'ailleurs avec un plaisir particulier que M. Clemenceau n'attache aucune importance à l'engagement que j'ai offert au nom de la Grande-Bretagne de nous porter au secours de la France, si l'envahisseur venait à la menacer de nouveau. M. Clemenceau semble dire que la Paix que nous proposons est une Paix qui ne satisfait que les intérêts de la Grande-Bretagne. Je ne réclame cependant rien pour mon pays que la France n'obtienne également. Au point de vue réparations, bien que je demande l'inclusion des dépenses que la guerre a occasionnées à la Grande-Bretagne comme à la France, je propose que la France obtienne une indemnité double de la nôtre. Si mes propositions donnent à M. Clemenceau l'impression que je désire favoriser la Grande-Bretagne, c'est peut-être parce qu'avant d'avoir lu ce document, j'avais l'illusion que la France attachait une certaine importance aux colonies, aux navires, aux compensations, au désarmement, à la Syrie et à une garantie britannique de se placer aux côtés de la France avec toutes ses forces en cas d'attaque. Je regrette mon erreur et prendrai bien garde de ne pas la renouveler.

Qu'il me soit permis de réfuter une des nombreuses interprétations fausses de mon mémoire. Il est exact que j'ai proposé l'attribution à la France de la propriété de toutes les mines de charbon de la Sarre avec des garanties permanentes d'accès. Mais cette proposition était l'alternative d'une autre que j'avais faite d'abord : la restauration pure et simple de la frontière de 1814. M. Clemenceau considérant cependant cette proposition comme une preuve nouvelle de l'égoïsme britannique, je m'empresse de la retirer. »

LLOYD GEORGE.

Le seul résultat de cette controverse entre Lloyd George et Clemenceau — que l'on croyait secrète — fut de provoquer une formidable levée de boucliers dans la presse française ; l'*Echo de Paris* commença à attaquer violemment le « commercialisme anglo-saxon » ainsi que Wilson et Lloyd George. On affirmait qu'il s'organisait une vaste entente entre les intérêts commerciaux américains et anglais pour dominer le monde. Les Français d'ailleurs ne craignaient rien tant qu'une étroite coopération anglo-américaine qui aurait eu pour première conséquence une diminution certaine des avantages accordés à la France. Tous les partis réactionnaires de l'Europe, y compris l'Angleterre — il y eut même des échos de cette campagne jusque dans la presse italienne — firent des efforts pour essayer de séparer Lloyd George et Wilson. Le *Daily Mail* dans un leader assez mystérieux d'ailleurs accusait Lloyd George et incidemment Wilson des crimes suivants :

Tendresse envers l'ennemi ;
Charité envers le bolchevisme ;
Amour des prêteurs d'argent ;
Froide impartialité envers les peuples amis ;
Désir anxieux de relever l'ennemi abattu en étant prêt à lui pardonner ses offenses.

Juste au moment où la lutte devenait trop chaude pour Lloyd George et pouvait trouver un écho désagréable pour lui au Parlement britannique, Wilson tomba malade. Son influence aussi puissante que stimulante cessa momentanément. Immédiatement l'ingénieux et agile Lloyd George recommença à donner au *Matin* et au *Petit Parisien* des interviews

d'un caractère lénitif et conciliant. Il trouvait un port où aborder sur l'autre rive !

Dans la suite, tant que dura la période critique, il adopta une nouvelle tactique qui consistait à se tenir à l'écart pendant que Wilson et Clemenceau étaient aux prises. La partie devenait relativement aisée à jouer pour lui. Il pouvait facilement demander qu'on fît hâte : c'était alors le cri du monde entier. Incidemment il pouvait intervenir quand les intérêts britanniques se trouvaient en cause. Pendant ce temps il pouvait contempler tranquillement, et même avec amusement, Clemenceau et Wilson s'épuisant dans une discussion stérile. Il pouvait espérer sauver sa peau et même profiter de l'épuisement des deux autres. Il avait en apparence, tout à gagner et rien à perdre... et cependant il devait tout perdre !

Si Lloyd George avait soutenu Wilson à Paris, même à contrecœur — s'il l'avait seulement compris et lui avait donné son appui moral — l'issue eût été probablement bien différente. Mais il avait à faire face à des difficultés de politique intérieure en Angleterre, car il ne représentait pas les aspirations de tout un peuple, mais une coalition politique plus ou moins précaire fondée sur les seules nécessités de la guerre et nullement orientée encore vers les problèmes de la paix. Il ne faut jamais oublier que les trois chefs représentaient les inquiétudes, les craintes, les doutes, les haines des peuples épuisés devant lesquels ils étaient sans forces. Que de fois Wilson n'invoqua-t-il pas l'opinion américaine, la constitution américaine, le Sénat américain ? Et Lloyd George craignait sa Chambre des Communes autant que Clemenceau sa Chambre des Députés. Si cependant une certitude, une seule, a réussi à s'imposer à l'attention de l'observateur des événements de Paris à cette époque, c'est que si les démocraties veulent réellement diriger à l'avenir les affaires internationales, il faut de toute nécessité inaugurer de nouvelles méthodes diplomatiques basées sur une nouvelle compréhension et une nouvelle collaboration populaires. Attendre des miracles d'un chef d'état et ne lui donner ni compréhension ni appui dans son propre pays est le comble de l'absurdité.

Le résultat de la position prise par Lloyd George fut que le Président se trouva encore plus isolé et plus gêné. Il se rendait d'ailleurs compte avec clairvoyance et non sans tristesse de ce qui arrivait. Le premier jour qui suivit son rétablissement, le 7 avril, je le vis et nous parlâmes des changements d'attitude de Lloyd George. On dit même que Lloyd George se préparait, au plus fort de cette crise, à faire une déclaration jetant toute la responsabilité des retards sur le Président. Je n'oublierai jamais l'expression de tristesse profonde avec laquelle le Président debout devant son bureau, le visage encore pâle et fatigué, fit cette réponse :

« Eh bien » dit-il « je crois que je serai désormais seul. »

Toutes ces déceptions lui arrivaient d'un seul coup, alors qu'il était encore alité. Tous les objectifs, tous les buts, si radieux, si ardemment voulus par tous quelques mois auparavant, apparaissaient aujourd'hui obscurcis et confus. Quoi que l'on proposât aujourd'hui semblait sinon complètement mauvais, du moins tragiquement insuffisant en comparaison des beaux projets d'autrefois.

Que faire ? S'il ne pouvait absolument réaliser aucune des parties du programme américain, s'il était obligé d'accepter une paix fondée sur les principes de la vieille diplomatie et de satisfaire les demandes françaises, mieux valait certainement rentrer tout de suite en Amérique. Il considérait maintenant ce projet sérieusement. Il serait très facile et très simple de se retirer, de résoudre les problèmes en les laissant sans solution, de s'écarter du champ de bataille avec son idéal meurtri... Et il serait probablement parti accompagné des acclamations — temporaires — de bien des gens.

Mais, s'il s'en allait, ne laisserait-il pas le monde dans une condition déplorable? Après s'être voué lui-même à la tâche d'établir une coopération des nations pour résoudre les problèmes du monde, allait-il déserter la lutte le premier devant les obstacles dressés sur la route ?

Deux dangers également terribles menaçaient, il le voyait clairement, de détruire la civilisation. L'un de ces dangers était le militarisme dont une manifestation — l'agression prussienne — avait été maîtrisée après un effort formidable.

Mais une nouvelle et encore plus dangereuse forme du péril militaire, causée par les terreurs françaises, affirmait maintenant sa puissance : les demandes françaises menaçaient de compromettre la conclusion d'une paix permanente. Toutes les propositions dictées par ce militarisme odieux, il les avait combattues jusqu'ici avec un succès extraordinaire. Il avait réussi à s'opposer maintes fois à la réalisation des invasions préméditées par Foch. Le général Bliss avait compris et fait comprendre que les intrigues militaires de Hongrie constituaient en réalité un des dangers les plus graves qui pussent menacer l'œuvre de la Conférence. Là encore il avait pu imposer un règlement pacifique en faisant envoyer le général Smuts jouer un rôle conciliateur en Hongrie. Il avait également réussi à faire repousser les demandes militaires françaises extrêmes, celles qui tendaient à l'établissement d'un contrôle militaire perpétuel de l'Allemagne. Un des plus grands services que Wilson ait rendus au monde pendant la Conférence — un service qui n'a pas encore été pleinement apprécié à sa juste valeur — consista dans les refus inlassables qu'il sut opposer aux multiples propositions qui furent faites à cette époque, non seulement pour commencer de nouvelles actions militaires qui auraient infailliblement abouti à provoquer de nouvelles guerres, mais aussi à toutes les tentatives pour établir la paix sur une base militaire permanente. Ce fut là notre œuvre maîtresse.

L'autre danger qui menaçait la civilisation était le développement de l'anarchie. Il regardait le bolchevisme comme la forme principale de ce danger, mais il ne crut jamais qu'on pouvait y faire face par des moyens militaires. Militarisme et bolchevisme étaient pour lui synonymes de destruction. Aussi s'empressa-t-il de saisir toutes les occasions qui se présentèrent de conclure un règlement amiable de la question russe.

Dans un de ses discours prononcés à la Maison Blanche le 28 février 1919 (pendant son retour temporaire en Amérique) devant les membres du Comité National démocratique, il déclara :

« ... Mais nous ne pouvons venir en aide à la Russie qu'autant que l'Europe sera unie. Un de mes collègues de Paris me disait à ce sujet : « Pouvons-nous rentrer chez nous et dire que nous avons fait la paix, en laissant la moitié de l'Europe et la moitié de l'Asie en guerre ?... » Mais si nous rentrons chez nous après avoir constitué une Société des Nations, nous laisserons au moins derrière nous un moyen de résoudre cet angoissant problème (1). »

Tous ces problèmes se dressaient devant lui pendant ces tristes journées de maladie. Il n'en apercevait la solution ni par des règlements acceptables, ni par l'établissement d'une Société des Nations qui ne fût pas un nouveau stimulant du militarisme. Dans les deux cas se dressait devant lui le mur impénétrable des demandes françaises et des objections françaises. Il devait répondre à Clemenceau au Conseil des Quatre, à Bourgeois et à Larnaude à la Commission de la Société des Nations. Dans la dernière réunion de cette Commission, peu de temps avant son indisposition, les Français avaient clairement montré leur intention décidée de le combattre sur toute la ligne, demandant que la Société servît avant tout à garantir la sécurité de la France. L'ensemble des principes américains acceptés au moment de l'armistice, allait-il être définitivement abandonné et jeté par-dessus bord ?

Le rappel du *George Washington* ne fut pas le résultat de sa maladie ni d'un mouvement impulsif. Depuis plus d'une semaine il sentait qu'il allait se trouver obligé de poser cet ultimatum.

Plusieurs de ses conseillers les plus intimes le pressaient d'agir avec vigueur. Le secrétaire Tumulty câblait de Washington le 5 avril qu'un sentiment grandissait en Amérique en faveur d'une décision brusque permettant de sortir de l'impasse.

« Le Président doit, par un acte décisif, fût-il dramatique, dissiper l'atmosphère de doutes, de malentendus et de désespoir qui envahit le monde entier. S'il n'intervient pas énergiquement, le sabotage politique triomphera. Un coup d'audace du Président peut seul sauver l'Europe et peut-être le monde... cette même audace qui lui a déjà permis maintes fois de triompher (2). »

(1) *Woodrow Wilson as I know him*, par Joseph Tumulty p. 375.
(2) Id. Id. p. 524.

Le Président avait décidé de ne pas reprendre, aussitôt rétabli, la discussion au point où il l'avait laissée et surtout d'après les mêmes méthodes. Il fallait à tout prix sortir de l'impasse. Plutôt que de céder aux demandes françaises, il allait dégager sa propre position et laisser les autres se débattre comme ils le pourraient dans le précipice où ils voulaient l'entraîner. Ses raisons, il les rendrait publiques, s'en remettant au jugement du monde. Il prit cette décision sans consulter personne, même ses intimes.

Dans la matinée du 7 avril, le Dr Grayson apporta au *Press Bureau* l'information que le *George Washington*, alors en réparations en Amérique, avait reçu l'ordre de se rendre immédiatement en France. L'information fut immédiatement communiquée à la presse et aussitôt répandue dans le monde entier.

Voici le texte du câblogramme chiffré envoyé à ce sujet par l'amiral Benson au département de la Marine à Washington le 7 avril à 7 h. 50 du matin.

De : KNAPP, London. IL — 8343
A : OPNAY, Washington. I — MISSION — 839

Double priorité 8343 mission n° 389 pour Opnay. Quelle est la date la plus rapprochée à laquelle le vapeur *George Washington*, de la Marine des Etats-Unis, pourrait partir pour Brest (France) et à quelle date arriverait-il à Brest ? Le Président désire l'envoi de ce navire. Gardez soigneusement le silence sur cette communication. Aucune communication de cette dépêche, sauf aux officiers qu'elle concerne 21.106 Benson 8343.

OP — 19 *750 — am 4-8-19*
KNAPP L
22 — 2
28 — 2
46

Le bruit a couru en Amérique que ce câblogramme avait été retenu pendant quarante-huit heures par les Anglais. Cette légende est entièrement inexacte. Il fut transmis immédiatement.

C'était l'ultimatum de Wilson. S'il devait combattre tout seul, il était prêt.

Le rappel du *George Washington* causa à Paris une grande sensation qui devait trouver un écho dans le monde entier. Comme dans un éclair, cet acte révélait l'impasse à laquelle avaient abouti les conseils secrets. On était au bord de la rupture.

CHAPITRE IX

L'ÈRE DES COMPROMIS — RÉSULTATS DE LA LUTTE POUR LA FRANCE ET POUR WILSON

L'ultimatum que lançait le Président en rappelant le *George Washington* était des plus sérieux. Il était réellement prêt à rentrer en Amérique, plutôt que d'accepter le programme français qui, d'après lui, signifiait l'abandon des principes acceptés. Le meilleur commentaire de la position du Président, nous le trouvons dans ses propres paroles que je recueillis le jour même où il avait rappelé le *George Washington* :

Lundi 7 avril.

« Pour la première fois depuis son indisposition je suis allé voir ce matin le Président à 6 heures et demie. Il était déjà dans son bureau complètement habillé, l'air pâle et amaigri. Dans les orbites légèrement creusées, ses yeux apparaissaient grands et lumineux, une particularité que j'avais déjà eu souvent l'occasion d'observer. Ils sont extraordinairement clairs et vous regardent fixement.

Il était arrivé à la limite extrême qu'il ne dépasserait pas...

« Alors » dis-je « les Italiens n'auront pas Fiume ?

« Absolument pas » répondit-il vivement « du moins tant que je serai ici. »

« Ni les Français la Sarre ? »

« Non plus. »

Je lui dis, en le pressant encore une fois de faire immédiatement une déclaration publique, que j'étais persuadé que la masse du peuple, en Amérique, était encore avec lui, mais se trouvait inquiète et désemparée d'entendre soutenir et défendre toutes les causes, sauf la nôtre. L'opinion lui donnerait certainement tout son appui, s'il disait clairement quelle était exactement la situation et le caractère de son opposition.

« Je le crois aussi » me dit-il.

Je lui demandai alors ce que je devais dire aux correspondants

de journaux. Il répondit : « Dites-leur de relire nos accords avec les Alliés et avec l'Allemagne et assurez les que je resterai fidèle à ces principes. »

Puis je parlai au Président de l'effet produit par l'ordre de rappel du *George Washington*.

« Le moment est arrivé » me dit-il « d'en finir. House vient de me dire que Clemenceau et Klotz ont encore passé une journée à discuter sans résultats... Je ne discuterai plus avec eux. Nous avons convenu entre nous, comme avec l'Allemagne, d'appliquer certains principes généraux. Toute la Conférence n'a été jusqu'ici qu'une série de tentatives, surtout de la part de la France, de ne tenir aucun compte de ces principes, d'annexer des territoires, d'imposer d'écrasantes indemnités. La France, en soutenant la Pologne, ne cherche qu'à affaiblir l'Allemagne ; elle veut lui donner des territoires sur lesquels elle n'a aucun droit. »

Les Français furent surpris non seulement par l'annonce du rappel du *George Washington*, mais aussi par le langage net que Wilson tenait maintenant à Clemenceau et à Lloyd George. La nouvelle transpira aussitôt dans Paris. D'après ce que dit M. Tardieu dans son livre (1) il semblerait que le colonel House ait réduit au minimum la portée de l'acte du Président. Il n'en reste pas moins que les Français, on en eut maintes preuves, eurent peur d'avoir été trop loin dans leur lutte contre Wilson. Si, en effet, la Conférence échouait et se trouvait dissoute, toute la politique de Clemenceau qui consistait à préserver l'entente entre les trois grands alliés, s'écroulait complètement. Certains journaux dont les vues reflétaient parfois celles du Quai d'Orsay commencèrent immédiatement à exposer des revendications françaises réduites. Dès le lendemain (8 avril), paraissait dans le *Temps* un de ces extraordinaires petits filets dont on reconnaissait à première vue le caractère inspiré. Sous le titre de *Les demandes françaises*, l'article disait :

« Contrairement aux affirmations de la presse allemande reproduites par certains journaux étrangers, nous croyons que le Gouvernement français n'a aucune visée annexionniste, ouverte ou cachée, sur aucun territoire habité par une population allemande. Cette remarque s'applique particulièrement aux régions comprises entre la frontière de 1871 et celle de 1914. »

(1) *La paix*, par André Tardieu, Payot, Paris.

Cette dernière région était naturellement la vallée de la Sarre. Cette déclaration, bien que quelque peu ambiguë, si on l'examinait de près, marquait cependant un tournant significatif de la conférence.

Le geste audacieux du Président avait éclairci l'atmosphère et il semblait qu'on allait tenter un nouvel effort pour ne pas rompre l'union. Le *George Washington* n'arriverait pas avant une semaine ou dix jours. On pouvait faire beaucoup pendant ce répit.

L'alerte avait d'ailleurs permis à tous les adversaires en présence de se rendre compte du danger et des conséquences d'une rupture. Ils avaient plongé leurs regards dans l'abîme. Quel homme d'état oserait assumer pareille responsabilité ? Ce serait ouvrir la porte à de nouvelles actions militaires et aux pires excès du bolchevisme.

Un câblogramme de Tumulty nous fait connaître en termes significatifs l'impression produite en Amérique par l'initiative du Président. Tumulty qui tenait le Président au courant des réactions politiques, câble, très alarmé, le 9 avril :

« L'ordre donné au *George Washington* de retourner en France est considéré ici comme un acte d'impatience et de nervosité de la part du Président. Ni ses amis, ni ses ennemis politiques ne l'approuvent. Le retrait de la délégation américaine est considéré comme une mesure imprudente, grosse de conséquences et susceptible d'entraîner ici et en Europe de dangereuses complications. Le Président doit rejeter la responsabilité d'une rupture de la Conférence sur ceux à qui elle incombe réellement... En ce moment le retrait de la délégation serait interprétée comme une véritable désertion (1). »

Les cinq journées suivantes (du 8 au 13 avril) sont certainement les plus importantes de toute la Conférence. Elles virent la crise française, qui dominait les autres, se dénouer. Sous l'inexorable pression des événements, Clemenceau et Wilson entrèrent dans la voie des compromis pour éviter une rupture. Le 13 avril, un progrès assez important avait été réalisé — un progrès vers l'établissement d'une formule d'accord basée sur la nécessité de faire la paix — pour permettre aux Quatre de convoquer les Allemands à Versailles.

(1) *Woodrow Wilson as I know him* par J. TUMULTY, p. 525.

Pendant les mois qui avaient précédé cette crise, surtout pendant les derniers jours de la guerre, Wilson avait joué un véritable rôle de prophète et de philosophe, s'adressant aux peuples, proclamant des principes et demandant leur application. Mais il était aussi le chef responsable d'un grand pays. Il savait que si l'Amérique se dérobait dans cette crise, le plus puissant élément d'ordre et de pondération dans le monde disparaîtrait. La décision qu'il allait prendre était d'une importance capitale. Dans un moment de dégoût, allait-il tout abandonner et retourner en Amérique ? Continuerait-il à jouer le rôle solitaire et ingrat de prophète ? Ou bien poursuivrait-il sa tâche, essayant avec patience d'adapter ses principes, acceptés dans un moment d'enthousiasme et d'élévation, aux inéluctables réalités de la vie, prenant le monde et les peuples non comme ils devraient être, mais comme ils étaient en réalité ?

Si le Président avait été un esprit radical, au sens propre du mot, il aurait choisi la première alternative. Mais il n'était ni radical ni révolutionnaire. Il avait puisé ses conceptions dans les institutions et les traditions de la démocratie américaine, dans les grands textes historiques de la liberté du nouveau monde. Ce système démocratique de son pays, il rêvait de l'appliquer au monde entier. Il avait su, certes, critiquer puissamment certaines habitudes américaines et ses attaques contre la corruption politique l'avaient porté au pouvoir ; mais il avait critiqué le système non pour le détruire, mais pour l'assainir. Il avait rêvé de le rendre si honnête, si efficace qu'il permettrait de résoudre tous les problèmes d'un monde malade et troublé.

Comme homme d'état, Woodrow Wilson avait de fortes ressemblances avec Edmond Burke qu'il admirait beaucoup. Dans un court essai peu connu, mais significatif sur Burke intitulé *L'interprète de la liberté anglaise* le Président avait tracé les lignes essentielles de la politique de Burke :

« De toutes ses forces il exigeait une réforme radicale de l'administration, tout en s'opposant énergiquement à toute atteinte à la Constitution elle-même... Avec ardeur il réclamait des réformes

tout en écartant avec les plus déterminés conservateurs les propositions tendant à un changement fondamental. »

Au moment de la crise la plus importante de la Conférence de la Paix, le Président considéra, non sans alarmes, l'état chaotique du monde. Il contempla ces forces nouvelles qui n'enfantaient pas seulement le désordre, mais voulaient aussi réaliser un changement politique fondamental : le bolchevisme et tout ce qu'il impliquait. Or, le mouvement bolcheviste non seulement s'étendait vers l'occident « comme un feu dévorant », mais ses principes extrémistes trouvaient déjà un accueil favorable parmi les masses des nations de l'Europe occidentale. Des groupes arborant des drapeaux rouges paradaient dans les rues de Paris criant : « A bas Clemenceau ! Vive le Président Wilson ! » Le problème russe pesait sur toute la Conférence à Paris. Paris, alors, ne pouvait être compris indépendamment de Moscou. Sans être représenté à Paris, le bolchevisme constituait, dans toutes les questions, un élément avec lequel il fallait compter. La Russie jouait un rôle plus important que la Prusse, car les principes prussiens venaient de subir une défaite, tandis que l'idée russe, toute neuve, grandissait à l'horizon.

Quand la crise éclata, il fallait à tout prix garder le monde des deux grands périls extrêmes qui le menaçaient : militarisme et bolchevisme. Provoquer une rupture de la Conférence eut été une responsabilité trop grande. Le compromis devenait impératif. Dans son essai sur Burke, Wilson disait :

« Il voulait sauver l'empire, non en changeant sa constitution, selon la méthode française — remuant ainsi l'édifice jusque dans les fondations pour mettre fin à un abus — mais en appliquant cette constitution dans un esprit juste et libéral. »

Wilson voulait changer la face du monde, non en changeant le système, comme les Russes « remuant ainsi l'édifice jusque dans ses fondations pour mettre fin à un abus », mais en l'appliquant d'après les principes traditionnels et libéraux de l'Amérique et de la Grande-Bretagne avec la garantie d'une Société des Nations fondée sur ces principes.

Pour Wilson, cette garantie, la Société des Nations, cons-

tituait « la clef de la Paix ». Elle en dépasserait les conditions et offrirait des moyens de les corriger lorsque les passions humaines seraient apaisées. La Société serait une institution permanente, tandis que le Traité n'aurait qu'une application temporaire.

La Société des Nations constituait donc pour le Président un minimum irréductible. Il ne voyait pas d'autre moyen rationnel d'organiser le monde, d'éviter l'anarchie, d'établir une paix solide. Sans elle il n'apercevait à l'horizon qu'une lutte sans fin entre le militarisme et le bolchevisme. Et si le militarisme triomphait et restaurait l'ordre, le monde se trouverait derechef en face du vieux problème. Que faire du militarisme? Sur ce point qu'il regardait comme essentiel, il n'admettait aucun compromis.

Ainsi donc, s'il n'obtenait pas la Société des Nations, il rentrerait en Amérique. S'il l'obtenait, il sentait qu'il pourrait réaliser le but pour lequel l'Amérique était venue en Europe.

Nul doute que Clemenceau n'ait tout de suite aperçu tout le parti qu'il pourrait tirer de cette conviction de Wilson. Il sut également profiter des difficultés spéciales avec lesquelles luttait le Président depuis son retour d'Amérique (il avait dû apporter au Pacte des modifications dans l'efficacité desquelles il ne croyait pas lui-même, uniquement pour empêcher l'opinion américaine de se détacher de lui). La diplomatie française avait su avec la plus grande adresse profiter de ces avantages. Tandis que Clemenceau formulait ses demandes sous de nouvelles formes, tandis que les généraux et les forces occultes du Quai d'Orsay agitaient devant le Président leurs menaces de guerres et de désordres, Bourgeois et Larnaude, à la Commission de la Société des Nations, combattaient les modifications apportées au Pacte par le Président et posaient de nouveau des questions qu'il croyait résolues. Cette commission ne s'était pas réunie depuis le 26 mars. Au cours de cette réunion avait eu lieu une vive discussion sur la clause relative au retrait éventuel de l'Amérique et Bourgeois avait en fin de séance demandé de reconsidérer la question des armements. Le Président n'avait pas encore introduit son amendement capital sur la Doctrine

Monroë et n'osait en parler avant d'être arrivé à une entente à peu près générale avec les Français. Rien, en somme, n'était encore résolu et l'existence même de la Société ne tenait qu'à un fil.

Devait-il combattre sur toute la ligne contre les forces du vieil ordre, pour la victoire ou pour la défaite ? Ou bien cèderait-il dans un secteur pour s'assurer la possession de la position qu'il croyait la plus importante ? Cette dernière tactique pouvait retarder le résultat, mais lui assurerait la victoire finale. Mais il lui fallait veiller à ne pas voir sa position tournée par les forces dangereuses du « nouvel ordre ».

Jusqu'au 8 avril, il avait tenu sur toute la ligne. Mais l'opposition qu'il rencontrait en Amérique et dans le monde, les doutes qui s'élevaient, commençaient à affaiblir sa position. En réalité, il était seul et de la sagesse de sa décision dépendrait en définitive le jugement que le monde porterait sur Woodrow Wilson.

L'auteur de ces lignes a fait de son mieux pour exposer toutes les considérations qui purent à ce moment influencer le Président. Selon ses convictions ou son tempérament, le lecteur peut sympathiser ou non avec lui dans cette grande crise, une crise que peu de chefs politiques ont été appelés à dénouer. Mais étant donné le tempérament, les principes, les traditions de l'homme qui dut prendre la décision, il ne pouvait agir autrement. Cette décision consista à se montrer intransigeant sur la question de l'établissement de la Société des Nations, base, selon lui, d'un nouvel ordre du monde, et à faire les concessions nécessaires pour donner satisfaction aux demandes immédiates et insistantes des Français. Cette décision ne fut ni prise ni appliquée d'un seul coup, mais une concession fut faite sur un seul point, puis sur un autre et en quelques jours la nouvelle base de la Paix se trouva établie.

Pendant ces cinq journées capitales (8-13 avril) les délibérations eurent lieu parallèlement. D'un côté, au sein du Conseil des Quatre ou au cours de conférences intimes entre Wilson et Clemenceau, furent arrêtées les grandes lignes des problèmes de la sécurité françaises et des réparations, du con-

trôle de la Sarre et de la frontière du Rhin. En même temps, au cours des deux dernières réunions de la Commission de la Société des Nations (les 10 et 11 avril) — les plus importantes de toutes — Wilson obtint le Pacte qu'il désirait avec les modifications que lui avait imposées l'opposition américaine. De plus le Pacte devenait comme il l'avait toujours voulu « la pierre angulaire de la paix » et devait faire partie intégrante du Traité de Paix. C'était là deux grandes concessions de la part des Français et un grand succès pour Wilson. Dans la Conférence plénière du 28 avril, au cours de laquelle le texte définitif du Pacte fut adopté, il appela l'attention sur l'effet souverain que le Pacte allait exercer pour « régler et mettre au point les affaires du monde ». Cette influence permanente qu'allait exercer le Pacte lui apparaissait d'une importance capitale.

Examinons maintenant quels furent les détails du compromis en ce qui concernait les demandes françaises dont nous avons exposé le programme complet dans le chapitre VII. Jusqu'au moment du rappel du *George Washington* Clemenceau n'avait pratiquement rien cédé d'important. Il y avait eu tout au plus certains changements de forme et quelques modifications de méthode qui n'affectaient en rien l'ensemble des demandes et leur contenu. Les demandes qui soulevaient le plus de difficultés concernaient la frontière du Rhin, la question des réparations et la question de la Sarre.

Sur toutes ces demandes on en était encore aux propositions du 28 mars et il était difficile de les modifier sans en altérer le caractère vital. Des modifications secondaires ne pouvaient plus servir de moyen pour prolonger les négociations. Il fallait prendre une décision quelconque et quelqu'un devait céder.

C'était le 28 mars que les Français avaient pris leurs positions définitives en ce qui concernait les réparations. L'opposition américaine les avait attaquées avant le retour de Wilson et sur une déclaration de Wilson lui-même. On demandait aux Français d'abandonner leur prétention d'inclure dans les réparations le coût même de la guerre. Les Français par voies de compensation, avaient alors incorporé les pensions

dans les demandes de réparations et voulaient imposer à l'Allemagne le paiement de l'armée d'occupation. Les demandes financières formaient ainsi un total suffisamment exorbitant pour mettre obstacle au relèvement économique de l'Allemagne. Les Français insistaient aussi pour qu'on ne fixât pas, comme les Américains le demandaient, une somme déterminée basée sur la capacité de paiement de l'Allemagne et répartie sur une certaine période. D'après leurs dernières propositions aucune somme ne devait être mentionnée dans le Traité, mais les Allemands s'engageraient à réparer les diverses catégories de dommages, le montant total devant être fixé par une commission spéciale composée des représentants des Puissances Alliées et Associées. Cette solution était à plusieurs points de vue considérée comme préférable par les Français et elle était plus inquiétante pour les Allemands que la fixation du total le plus formidable.

Le Président Wilson et ses conseillers n'avaient, comme nous le verrons, cessé de combattre ces propositions. Après le 28 mars, les Américains s'étaient associés aux Français et aux Anglais pour essayer d'établir un projet laissant à une commission des réparations le soin d'établir l'état de paiement. Après le 31 mars, persuadés par les arguments du général Smuts, ils avaient accepté d'inclure les pensions dans les réparations. Mais tout cela était subordonné à la fixation d'un total basé sur une capacité de paiement raisonnable de l'Allemagne et réparti sur une période de trente ans. Les choses en étaient encore à ce point au moment du rappel du *George Washington*.

On doit noter que dans cette lutte pour les réparations, les Anglais, tout en faisant une certaine opposition aux exagérations du programme français, l'appuyèrent cependant dans son ensemble et prirent même certaines initiatives contre les Américains, rendant ainsi plus difficile la position du Président. Ils n'avaient pour agir ainsi aucun motif raisonnable, mais Lloyd George était lié par les promesses qu'il avait faites au peuple anglais pendant sa campagne électorale. C'est pourquoi les demandes anglaises concernant les réparations furent parfois plus fantastiques même que celles des Français.

Le résultat fut que les suggestions anglaises ne firent qu'apporter de la confusion dans les discussions et contribuèrent à fausser les décisions.

Mais dans la discussion relative à la rive gauche du Rhin Lloyd George appuya avec fermeté le Président jusqu'au moment où il se retira pratiquement du débat, laissant le Président seul aux prises avec Clemenceau. Dès la seconde moitié du mois de mars, les Français avaient déjà complètement changé les bases de leurs demandes à ce sujet. Au lieu de présenter l'occupation comme un moyen d'assurer la sécurité de la France, ils la présentaient maintenant comme une saisie de gage devant servir à garantir le paiement des réparations. Cette proposition avait en sa faveur trop de précédents pour qu'il fût possible d'en repousser simplement le principe. Mais Anglais et Américains ne purent accepter une occupation devant durer autant que les paiements, même si le délai accordé pour ces paiements était limité à trente ans. Ils luttèrent donc pour réduire la durée de l'occupation et en limiter les conséquences politiques et économiques. C'est pour donner satisfaction aux Français sur cette question capitale de la sécurité que Wilson et Lloyd George offrirent à Clemenceau au cours d'une réunion qui eut lieu le 14 mars les traités d'alliance dont nous avons déjà parlé. Mais les Français ne considéraient ces alliances, qu'elles fussent conclues par traités spéciaux ou grâce à une Société des Nations militarisée, que comme un simple supplément aux garanties que devait leur offrir la possession de la frontière du Rhin ; ils ne les acceptaient pas comme un substitut de cette occupation. C'est pourquoi ces nouvelles propositions ne devaient pas servir à diminuer les demandes françaises en ce qui concernait la rive gauche du Rhin.

La controverse sur ce point avait aussi atteint son point culminant le 28 mars. C'est ce jour là que Clemenceau avait envoyé à Lloyd George sa cinglante réplique à son memorandum du 26 (V. p. 138) ; le document répondait aussi à une note spéciale du 26 dans laquelle Lloyd George définissait sa position en ce qui concernait les garanties de sécurité de la France sur la frontière orientale.

Le jour même où Clemenceau condamnait les propositions de Lloyd George comme constituant une solution « temporaire et partielle », le Président Wilson lui faisait des offres pratiquement identiques.

Voici le texte de ce document :

« 1. Aucune fortification à l'ouest d'une ligne située à 50 kilomètres à l'est du Rhin (comme le prescrivaient les conditions militaires sur lesquelles l'accord était déjà fait).

2. Interdiction permanente ou temporaire pour l'Allemagne d'entretenir ou de réunir des forces militaires dans cette zone, d'y exécuter des travaux en vue d'y faciliter une mobilisation.

3. Toute violation de ces conditions serait considérée comme constituant des actes d'hostilité contre les signataires du Traité et de nature à troubler la paix du monde.

4. Enfin dans un traité séparé avec les Etats-Unis :

Un engagement des Etats-Unis sujet à l'approbation du Conseil exécutif de la Société des Nations, de se porter immédiatement au secours de la France aussitôt qu'une agression non provoquée serait faite contre elle par l'Allemagne, l'engagement devait durer jusqu'au moment où les parties contractantes reconnaîtraient que la Société des Nations offrait à la France une garantie suffisante de protection.

Les Français ne pouvaient rejeter simplement de pareilles propositions. Les considérant comme insuffisantes, ils s'attachèrent aussitôt à en élargir le sens et à y introduire de nouvelles clauses. D'ailleurs le document américain ne disait mot de la question irritante de la durée de l'occupation qui n'était pas encore résolue. Sur tous ces points, le Président était encore en opposition avec les Français au moment où il tomba malade.

Mais le problème capital déjà abordé le 28 mars et qui devait inaugurer les compromis, était celui de la vallée de la Sarre.

Ce problème avait en lui-même moins d'importance que les grandes questions des réparations et de la sécurité, mais il se trouva posé au moment le plus vif de la discussion et devint ainsi en quelque sorte la pierre de touche de la possibilité d'un accord général. C'est au sujet de cette question que Clemenceau avait menacé de démissionner, si l'on ne faisait pas droit

à ses demandes et que Wilson, en réponse à cette menace, avait déclaré qu'il préférait rentrer en Amérique, si l'on devait ainsi déchirer les conditions de paix acceptées à l'armistice.

Les demandes françaises relatives à la Sarre longuement développées dans un memorandum de M. Tardieu peuvent se résumer ainsi : propriété complète des mines de la vallée ; annexion de la partie de territoire comprise entre les frontières de 1871 et de 1814 ; établissement pour le reste de la vallée d'une administration des districts miniers, industriels ou de simple résidence, qui différait fort peu d'une véritable annexion. D'après le récit fait par M. Tardieu de la discussion de ces demandes, le 28 mars « M. Lloyd George en avait accepté la plus grande partie ; le Président au contraire les avait toutes rejetées » (1).

Le Président basait son opposition — et la discussion fut chaude — sur l'acceptation par la France du VIII[e] de ses Quatorze points. « Les bases de la paix acceptée par elle » disait-il « parlent des réparations du tort qu'elle a souffert en 1871 et non en 1815. » Tout ce qu'il pouvait concéder, c'était un arrangement permettant à la France d'exploiter les mines de charbon de la Sarre pendant une période limitée sans aucune autre condition revêtant un caractère politique.

Le lendemain, les positions respectives des Français et des Américains concernant la question étaient définitivement arrêtées. Les Français imaginèrent de déguiser leurs revendications si nettes et en même temps si impopulaires. Tout en continuant à demander la propriété complète des mines, ils englobaient maintenant tout le district dans la proposition d'un mandat français exercé pendant une période de quinze ans sous le contrôle de la Société des Nations avec d'ingénieuses conditions leur permettant d'espérer l'annexion complète par voie de referendum à l'expiration du délai. La position du Président telle qu'elle fut exprimée dans une conversation avec trois de ses experts territoriaux (le professeur Douglas Johnson en a gardé un compte rendu écrit qu'il a communiqué à l'auteur) ne varia pas.

« Je veux bien donner à la France toute indemnité à

(1) *La Paix*, par André TARDIEU. Payot, Paris.

laquelle elle peut avoir droit » leur dit-il « mais je ne saurais lui livrer des populations qui ne veulent pas aller à elle ou imposer à ces populations une forme particulière de gouvernement, même meilleure pour elles, mais dont elles ne veulent pas. » Et comprenant que tout son programme de paix se trouvait en réalité en jeu, il conclut en disant : « Je dois tenir ferme sur ces principes, sinon il me sera impossible de m'opposer aux demandes exorbitantes des Italiens. »

Il chargea ses experts de chercher, d'accord avec les Anglais, les moyens d'assurer à la France la libre disposition des mines à l'exclusion de tout arrangement politique pouvant entraîner une annexion.

Les experts chargés de cette mission, le professeur C. H. Haskins et Douglas Jonhson ne partageaient pas l'opinion du Président sur la question et ne considéraient point les demandes françaises comme injustifiables. Le premier exprima son opinion franchement dans une lettre au Président, le 30 mars, dans laquelle il déclarait qu'il considérait que la frontière de 1814 pouvait être accordée à juste titre. Et il ajoutait qu'il croyait qu'au moins « un minimum d'autorité politique française » était nécessaire pour assurer le libre exercice des droits de la France sur les mines. Leur argumentation pour un changement de frontière ne modifia pas l'opinion du Président, mais il accepta les termes de leur rapport conseillant le transfert des mines à la France en toute propriété avec « les facilités économiques les plus étendues » pour leur exploitation. Il formula une réserve dans la condition finale prévoyant que « les arrangements politiques et administratifs nécessaires pour assurer l'application de la convention feront l'objet d'une enquête. » Mais il la supprima dans le document qu'il remit à Clemenceau le 31. Quelques jours plus tard, nos deux experts pouvaient se féliciter d'avoir si promptement assuré le règlement de la question, car ils découvrirent qu'ils avaient devancé un mémoire de M. Baruch, conseiller économique, déconseillant l'attribution des mines à la France (v. p. 197).

La question en était là quand le Président tomba malade. Son offre avait été renvoyée devant une commission spéciale

dans laquelle M. Haskins représentait l'Amérique et M. Tardieu la France. Le 5 avril, cette commission adressait son rapport au Conseil réuni dans la pièce contiguë à la chambre du malade. Le rapport déclarait qu'il n'apercevait de difficultés graves que dans une solution qui ne comprendrait pas « un régime administratif et politique spécial. »

Le premier geste du Président après son rétablissement fut d'écarter cette concession faite à la France. Refusant de souscrire à un empiètement quelconque sur les droits de souveraineté de l'Allemagne, tout ce qu'il pouvait offrir pour éviter des difficultés de contrôle était l'institution d'une commission arbitrale entre le Gouvernement allemand d'un côté et l'administration française des mines de l'autre. Les choses en étaient là le 8 avril, alors que l'atmosphère se trouvait encore chargée d'électricité à la suite de l'annonce du rappel du *George Washington*. C'était ce jour là que le *Temps* avait publié le filet significatif auquel il a été fait allusion au début de ce chapitre. Il convient de noter à ce sujet que les Français n'avaient jamais admis que la région comprise entre les frontières de 1871 et de 1814 fût un « territoire habité par une population allemande. » Le résultat fut une nouvelle discussion au cours de laquelle les Français firent un effort désespéré pour modifier les détails du règlement tout en conservant l'essentiel.

Jusqu'alors le Président était resté ferme sur ses positions. C'est alors qu'intervient sa grande décision. Le 10 avril, les réunions de la Commission de la Société des Nations se trouvèrent terminées et le Président se mit en devoir de faire accepter les amendements qu'il jugeait nécessaires pour réconcilier l'opinion américaine avec le Pacte. Le Conseil des Quatre accepta le texte des clauses rédigées par les experts qui donnait à la France l'espoir d'obtenir ce qu'elle voulait dans la vallée de la Sarre. Wilson proposa que la Commission arbitrale dont il avait proposé l'institution fût remplacée par une Commission administrative sous le contrôle de la Société des Nations. La destinée future du territoire ou d'une partie de ses districts devait être décidée par la Société des Nations à la suite d'un referendum qui devait avoir lieu au bout de

quinze années. Le Président Wilson accepta cette dernière condition d'autant plus volontiers qu'elle confiait à la Société des Nations une mission immédiate et importante. Une stipulation ingénieuse déclarait que l'Allemagne serait déchue de ses droits, si elle ne pouvait racheter en or les mines transférées. Nous en reparlerons plus loin à propos de la révision des clauses.

On était entré dans la voie du marchandage et des compromis ; on y eut désormais de plus en plus recours. Le jour qui suivit l'acceptation du règlement de la Sarre, la révision du Pacte fut complétée par l'introduction d'un amendement relatif à la Doctrine Monroë. Cette modification eut été impossible, si, en cette occasion, Clemenceau n'avait appuyé Wilson. Le 12 avril, le règlement des réparations était approuvé. Quant aux questions relatives à la rive gauche du Rhin, si elles n'avaient pas encore été réglées en détail (elles ne le furent que le 16 avril) les chefs considéraient qu'un accord était si proche — depuis l'inauguration du nouveau système de compromis et de concessions réciproques — qu'ils décidèrent de calmer l'impatience populaire par l'annonce d'une nouvelle sensationnelle : on invitait les Allemands à se rendre tout de suite à Versailles pour y recevoir le Traité. Cette désision fut prise le dimanche 13 avril, mais elle ne fut annoncée que le lendemain, jour où Wilson fit sa déclaration publique — la première déclaration publique émanant du Conseil des Quatre. En voici le texte :

Déclaration officielle
pour les représentants de la presse des divers pays.

Étant donné que les différentes questions constituant le règlement de la paix avec l'Allemagne sont près de recevoir une solution définitive et qu'il ne reste plus qu'à arrêter des détails de rédaction finale, ceux qui n'ont cessé de conférer constamment à ce sujet depuis la réunion de la Conférence ont décidé d'inviter les plénipotentiaires allemands à rencontrer les représentants des Puissances Associées à Versailles le 25 avril.

Cette décision ne signifie pas que l'examen des autres questions concernant le règlement général de la paix sera interrompu ou retardé. Il faut espérer au contraire que cet examen pourra désor-

mais être poursuivi plus rapidement de manière à ce qu'elles puissent recevoir également une solution définitive au moment du règlement général. On espère que les questions intéressant directement l'Italie, celle de l'Adriatique en particulier, pourront maintenant faire l'objet d'un accord rapide. La question de l'Adriatique sera la première examinée et son étude sera poursuivie sans arrêt jusqu'à sa solution définitive.

Le terrain se trouvant déblayé par le règlement des questions concernant spécialement le traité avec l'Allemagne, l'étude de tous les autres problèmes pourra en même temps être menée à bonne fin. Malgré la nécessité dans laquelle on se trouve de sérier les différentes questions, elles n'en sont pas moins considérées comme faisant partie d'un tout indivisible constituant le règlement général de la paix. »

La dernière partie de cette déclaration fut insérée à cause du refus d'Orlando d'approuver l'invitation adressée aux Allemands, s'il ne recevait pas l'assurance que les demandes italiennes seraient examinées avant la conclusion de la paix avec l'Allemagne. Le Président, tout en étant [illegible]n d'accepter les demandes italiennes, accueillit néanmoins la demande d'une discussion immédiate. Son esprit était d'autant plus libre à cet égard maintenant que ses dissentiments avec ses plus puissants collègues se trouvaient apaisés. Les prétentions italiennes étaient d'ailleurs moins difficiles à combattre que les françaises, étant à la fois moins fondées et moins appuyées. Seuls, les Italiens ne pouvaient faire la paix, ni la faire échouer. Les Français et les Anglais, d'une manière générale, partageaient le point de vue américain à cet égard. En fait, ces trois puissances étaient maintenant si certaines de maintenir désormais entre elles une complète unité de front, qu'à partir du 19 avril, jour de l'ouverture du débat italien, un secrétaire assista régulièrement au Conseil des Quatre pour dresser les procès-verbal de chaque réunion.

La réconciliation des Français et des Américains fut également marquée par un relâchement de la campagne de presse menée à Paris contre le Président. Voici le texte d'une lettre du colonel House au Président Wilson significative à ce sujet.

Paris, le 16 avril 1919.

MON CHER PRÉSIDENT,

J'ai vu de nouveau Clemenceau hier après notre départ. Il s'est montré enchanté de ce que j'ai pu lui dire au sujet des affaires syrio-arméniennes et de la période d'occupation de la rive gauche du Rhin...

J'ai parlé à Clemenceau des attaques de la presse française contre nous. Elles n'avaient, lui ai-je dit, d'autre importance que de tendre inutilement les rapports des deux pays, ce que, nous en étions sûrs, il ne désirait pas. Il sonna son secrétaire et lui dit de donner des directives à l'*Echo de Paris*, au *Petit Journal*, au *Petit Parisien*, au *Figaro*, au *Temps*, à la *Liberté* et à plusieurs autres journaux dont je ne me souviens pas, pour dire que les relations entre les Etats-Unis et la France étaient excellentes et qu'il n'y avait aucun désaccord important entre les deux pays au sujet des grands problèmes posés devant la Conférence. Je suivrai avec intérêt ce qui en résultera.

Affectueusement votre
E. M. HOUSE.

L'accord sur la rive gauche du Rhin fut complété le 16 avril (le jour même où fut écrite la lettre ci-dessus) par le consentement donné par Wilson et Lloyd George à une occupation d'une durée de quinze années. La décision est illogique tant au point de vue de la sécurité française qu'au point de vue d'une garantie de paiement des réparations ; elle n'est qu'un compromis entre le prompt retrait désiré par les Américains et l'occupation trentenaire que voulaient les Français. Mais les Français espéraient trouver les moyens de prolonger leur occupation. Ils s'attachèrent pendant la quinzaine qui suivit à rédiger des clauses additionnelles dans ce but sous la pression du groupe réactionnaire conduit par Foch et Poincaré. Leurs efforts furent couronnés d'un succès appréciable, car des nouvelles clauses dites « de garantie » naquirent deux possibilités de prolonger l'occupation : d'abord si l'Allemage se dérobe à ses engagements et en second lieu si la sécurité de la France est considérée par les Puissances Alliées et Associées comme exigeant de nouvelles garanties.

Le règlement avec la France se trouva complété par les

décisions qui furent prises au sujet de la question de la Sarre et au sujet des réparations. Elles furent suivies d'un véritable flot de décisions d'ordre secondaire dont à peine quelques-unes peuvent être mentionnées ici : droit de la Société des Nations de procéder à des investigations sur les armements de l'Allemagne, interdiction à l'Autriche de se réunir à l'Allemagne, fixation de la frontière polonaise. Il est futile, comme l'ont fait la plupart des experts américains, d'essayer de justifier la plupart de ces arrangements d'après leurs mérites propres. Il est même sans importance de souligner les concessions faites par les Français. Ces concessions furent si importantes qu'elles font encore littéralement écumer de colère les critiques réactionnaires de Clemenceau. Il n'en reste pas moins vrai que pendant cette ère des compromis bien des choses furent introduites dans le Traité qui sont illogiques et inexcusables, si on les juge au point de vue des principes de paix qui avaient été préalablement acceptés. Peut-on nier que le règlement relatif à la Sarre, malgré toutes les garanties dont il paraît entouré, ne reçut sa forme actuelle bien plus en vertu d'un désir d'annexion de la France que par une application impartiale des principes de paix ? Quant à l'occupation de la rive gauche du Rhin, elle est si peu « la garantie de l'exécution du présent Traité » que M. Tardieu n'hésite pas à conclure dans son livre : « L'occupation a une valeur défensive ; c'est pourquoi M. Clemenceau en fit une condition *sine qua non* (1). » Et les clauses relatives aux réparations furent jugées si peu satisfaisantes par la délégation américaine qu'un effort concerté pour les annuler fut fait aussitôt après qu'elles eurent été arrêtées, comme nous le montrerons dans un des chapitres suivants.

Dans tous ces arrangements la véritable intention française ne cesse de se manifester sous les aspects les plus divers, trouvant moyen de se faire jour malgré des conditions restrictives à travers une phraséologie à la fois idéaliste et tortueuse. Elle se manifeste, elle existe à ce point dans le Traité que l'adversaire le plus déterminé de Clemenceau, après

(1) *La paix*, par André Tardieu. Payot, Paris.

l'avoir renversé ainsi que ses successeurs partisans d'une politique de temporisation, a fini par trouver cependant dans ce Traité si amèrement critiqué par lui les bases solides d'une vigoureuse politique pour la poursuite des intérêts français. Si toutes ces dispositions du Traité représentent en définitive une atténuation importante des demandes françaises les plus extrêmes, il n'en reste pas moins vrai que ces modifications et ces améliorations sont l'œuvre du Président Wilson. Comme il devait le déclarer un peu plus tard à la Conférence des délégués et experts américains, le 3 juin, « bien que nous n'ayons pu les empêcher d'insérer dans le Traité bien des choses illogiques, nous avons cependant réussi à obtenir d'eux d'importantes modifications. »

La justification de la présence dans le Traité de ces éléments illogiques d'abord si vivement combattus, ne peut être trouvée que dans la nécessité où se trouva le Président d'abord de faire la paix, puis de donner lui-même quelque chose en échange des garanties qu'il demandait. Son attitude, nous la voyons se préciser dans ces dernières séances de la Commission de la Société des Nations où il n'aurait jamais osé faire si bon marché de l'opposition française, s'il n'avait eu la certitude d'être soutenu en haut lieu. Il dit encore dans la conférence du 3 juin :

« Ce qui importe avant tout, c'est de sortir de cette atmosphère de guerre, de ces sentiments et de ces apparences exagérées. Nous croyons que dans une atmosphère plus calme il serait plus facile d'arriver à des solutions plus satisfaisantes. »

Quant à l'opinion de Clemenceau sur les transactions de cette période, nous en trouvons l'expression dans certaines remarques adressées aux Belges le 29 avril :

« M. Clemenceau dit que... il était nécessaire d'approcher tous ces problèmes dans un esprit de conciliation et qu'il valait mieux ne pas insister avec trop de rigueur sur la réalisation absolue des programmes ni proposer l'alternative d'une rupture définitive à ceux qui se trouvaient chargés d'arriver à une solution qui devait guider les aspirations de l'avenir. Il aurait pu lui-même rompre bien des fois les négociations, s'il avait dû insister sur ce qu'il

croyait être son droit. Tout le monde se trouvait dans la nécessité de faire des concessions sur des points paraissant d'un intérêt vital ; tous devaient être prêts à accepter de pénibles décisions et à supporter les plus amers reproches de leurs propres partisans. Les Parlements voulaient tout obtenir et les journaux demandaient à grands cris l'impossible : le mieux était de ne leur prêter aucune attention (1). »

Mais le défaut des compromis est de ne satisfaire personne. Aussi ceux-ci furent-ils immédiatement suivis par d'extraordinaires tentations qui furent faites soit pour les modifier, soit pour en éluder les conséquences.

DOCUMENTS

(Document n° 10).

LA QUESTION DE LA SARRE

Lettre de M. Bernard Baruch au Président Wilson contre l'attribution à la France des mines de charbon de la Sarre.

Paris, 9 avril 1919.

Mon cher Président,

L'arrangement proposé en vertu duquel les Français deviendraient propriétaires des mines de la vallée de la Sarre, tandis que le territoire lui-même resterait allemand serait, d'après moi, une source constante de difficultés et de frictions interminables. La solution possible consisterait à stipuler que les produits de la vallée de la Sarre seront un des éléments de l'allocation générale de charbon que l'Allemagne devra fournir à la France au titre des réparations.

Tant que les mines de la Sarre existeront, les Français ont évidemment droit à la quantité de charbon de la Sarre dont faisait usage l'Alsace-Lorraine. Ils ont même droit à autant de charbon de la Sarre qu'ils pourront en désirer sans gêner la vie industrielle et civile allemande qui peut dépendre de cette production. Les Français demandent maintenant 27 mil-

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (19 avril).

lions de tonnes supplémentaires en compensation de l'ancienne production des mines de Lens et du Pas-de-Calais. Ils accepteraient volontiers cette solution.

Il n'y a pas de raison pour qu'on n'agisse pas de même en ce qui concerne la vallée de la Sarre. Voici d'ailleurs mes recommandations à ce sujet :

1. On demanderait à l'Allemagne de livrer à la France 7 millions de tonnes de charbon par an équivalent de ce qu'elle importait avant la guerre.

2. On demanderait en outre à l'Allemagne de fournir à la France une quantité de charbon suffisante pour compenser le déficit de la production normale des mines de Lens et du Pas-de-Calais pendant la période de restauration. Cette restauration complète devrait être effectuée en cinq ans au maximum.

3. Tant que dureront les gisements de la Sarre, on demandera à l'Allemagne de vendre à la France une quantité de charbon égale à celle qu'elle vendait avant la guerre aux territoires devenus français, la France conservant la faculté d'acheter un certain pourcentage de tout surcroît de production du bassin. Actuellement, la France demande la production totale du bassin.

Il est intéressant de remarquer que les industries métallurgiques allemandes de la vallée de la Sarre, ainsi qu'un grand nombre d'usines à gaz de l'Allemagne du Sud, dépendent du charbon de la Sarre. La propriété de ces mines par les Français pourrait devenir une arme contre ces industries et perturber la vie économique. Il ne faut pas oublier non plus que les hauts-fourneaux de la vallée de la Sarre et des territoires allemands adjacents dépendent des gisements de fer de la Lorraine qui est maintenant annexée au territoire français. C'est là pour la France une arme commerciale puissante.

Les Allemands pourraient aussi justement demander une part de propriété dans les mines de fer de Lorraine pour la protection de leurs industries dépendantes jusque là de cette source.

La solution du problème Vallée de la Sarre-Lorraine

devrait prendre la forme d'un arrangement réciproque par lequel l'Allemagne devrait fournir le même pourcentage de charbon que celui utilisé jusqu'ici en Lorraine, tandis que la France à son tour devrait fournir à l'Allemagne une quantité de fer égale à celle qui était auparavant livrée aux territoires industriels qui sont demeurés allemands.

Très sincèrement votre
BERNARD M. BARUCH.

CHAPITRE X

LA « RÉVOLTE DU RHIN ». — EFFORTS FRANÇAIS POUR SE SOUSTRAIRE AUX CONDITIONS DU RÈGLEMENT.

La crise française de la Conférence de la Paix — du moins en ce qui concernait l'action des Quatre ou plutôt des Trois, car les Italiens n'y jouèrent pratiquement aucun rôle — se trouvait dénouée et vers la fin d'avril, les textes officiels relatifs aux demandes françaises étaient à peu près complets.

Mais comme tous les compromis conclus à propos de questions importantes, ils n'arrivaient à satisfaire personne. Les Français croyaient avoir reçu trop peu ; les Anglais et les Américains regrettaient d'avoir fait trop de concessions. D'où, pendant les semaines fiévreuses qui suivirent, des tentatives désespérées faites des deux côtés pour modifier les conditions en rouvrant la discussion ou pour en éluder les conséquences par de multiples intrigues. Maints de ces épisodes sont restés jusqu'ici ignorés du public. Ils illustrent d'une manière frappante jusqu'où pouvaient aller la violence et l'esprit de chicane des forces ingouvernables déchaînées par la guerre et les extraordinaires difficultés auxquelles se heurtèrent constamment les Américains. Ces manifestations sont l'expression parfaite des méthodes de l'ancienne diplomatie. Toutes ces tentatives pour modifier les termes de l'accord, loin d'être dictées par le désir de faire une paix équitable, n'avaient d'autre but que de servir les desseins politiques de certains chefs ou naissaient de la crainte que les Allemands ne refusassent de signer le traité.

Les efforts des Français pour éluder ou modifier l'accord qui fait l'objet de ce chapitre sont remarquables à cet égard : ils illustrent l'obstination de certains groupes à vouloir, mal-

gré tout, insister jusqu'à l'extrême limite de leurs revendications. D'ailleurs les Français ne cessèrent jamais — ont-ils même encore cessé? — de combattre pour la réalisation de leur programme intégral. Ces efforts montrent combien ils furent déçus par les concessions acceptées par Clemenceau sous la pression des événements et devant l'insistance de Wilson. Nous classerons ces efforts en quatre groupes distincts :

1. Intrigues militaires des Français pour encourager une rébellion dans les provinces rhénanes, afin d'assurer par un coup d'état ce qu'ils n'avaient pas réussi à obtenir à la Conférence de la Paix.

2. Tentatives pour s'assurer, en dehors de la Conférence, un contrôle économique plus étendu sur la rive gauche du Rhin pour arriver à paralyser l'Allemagne économiquement.

3. Propositions pour démembrer le Reich en plusieurs états séparés.

4. Efforts diplomatiques pour introduire dans le Traité des dispositions de nature à changer la portée des véritables intentions des Quatre et à leur donner un caractère plus favorable aux désirs des Français.

1. La « Révolte du Rhin ».

En acceptant la démilitarisation et l'occupation temporaire du Rhin, Clemenceau avait dû naturellement abandonner la première demande française relative à l'établissement d'un statut politique spécial des provinces rhénanes situées à l'ouest du fleuve.

Mais aussitôt que l'accord fut connu commencèrent à circuler d'étranges rumeurs d'intrigues nouées pour l'éluder par des politiciens et des militaires. Elles parurent si sérieuses que, dès le 29 avril, Lloyd George appela l'attention de Wilson et de Clemenceau sur un discours du bourgmestre de Cologne parlant de la « possibilité de l'établissement d'une république séparée des provinces du Rhin et de la Westphalie. »

Le projet d'un séparatisme rhénan (moins la Westphalie cependant) continua à être favorisé plus ou moins publiquement sous la direction du Dr Doerten et d'une bande de cons-

pirateurs de Wiesbaden. Ces derniers étaient en contact permanent avec le général Mangin, commandant l'armée française d'occupation, qui favorisait leurs plans. Vers le milieu de mai, au moment où Foch faisait une tournée d'inspection des armées, il fut mis au courant de la situation et approuva la conduite de Mangin. La conspiration mûrit rapidement et le moment de l'exécution arriva. Le général Mangin donna personnellement des conseils aux conspirateurs, désapprouvant un plan d'exécution le 17 avril, en approuvant un autre le 19. On rédigea une proclamation qui annonçait la séparation du Reich de tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin et la constitution d'une « République rhénane autonome » avec un gouvernement provisoire qui organiserait l'élection d'une assemblée. On décida de publier ce manifeste le 24 mai.

Mais pour assurer la réussite du coup d'état, il était indispensable d'obtenir l'approbation des commandants des corps d'occupation américain, anglais et belge. C'est pourquoi Mangin envoya, le 22 mai, un officier de son état-major chargé de les pressentir à ce sujet. Et ce ne fut pas sans étonnement que le même jour le Président Wilson reçut un message téléphonique du général Ligget, transmis par le général Pershing, rapportant la démarche faite auprès de lui. Ce message était ainsi conçu :

A. S. E. Le Président
des Etats-Unis,
Paris.
Personnel.

Paris, 22 mai 1919.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir un message du général commandant l'Armée d'occupation m'informant que ce matin, le général Mangin, commandant l'Armée française à Mayence, a envoyé un colonel de son état-major au quartier-général du général Ligget à Coblentz pour demander quelle serait son attitude dans l'éventualité d'une révolution politique sur la rive gauche du Rhin en vue de l'établissement d'une République rhénane indépendante, séparée de l'Allemagne. Il désirait savoir quelle serait l'attitude américaine vis-à-vis du nouvel État. L'envoyé du général Mangin déclara que cinquante députés étaient prêts à pénétrer dans le secteur américain pour

déclencher le mouvement. Le sens du mot « député » dans cette circonstance n'a pu être clairement défini ; mais on a fait comprendre que ce seraient des Français.

Le général Ligget a très sagement décliné d'examiner la proposition et je l'ai approuvé. Je lui ai donné des instructions pour interdire l'entrée du secteur américain aux agitateurs politiques, quels que soient ceux sous les ordres desquels ils prétendent agir.

Cordialement votre
J. J. PERSHING.

Wilson approuva pleinement le général Pershing et écrivit aussitôt à Clemenceau à ce sujet :

MON CHER PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Je viens de recevoir un message du général commandant notre armée d'occupation (le général Ligget) qui me cause une sérieuse inquiétude. Voici de quoi il s'agit :

Ce matin le général Mangin (commandant l'armée française à Mayence a envoyé un colonel de son état-major au quartier général du général Ligget à Coblentz pour, etc... (*reproduction du message ci-dessus*).

Le général Ligget a reçu des instructions pour interdire l'entrée de notre secteur à toutes les agitateurs politiques, quels que soient ceux sous les ordres desquels ils prétendent agir. Je suis persuadé que ces ordres rencontreront votre approbation.

Cordialement et fidèlement votre

WOODROW WILSON.

Jusqu'à quel point Clemenceau était-il au courant de ces intrigues militaires ? Nous savons bien qu'il n'était pas en bons termes avec les généraux qui détestaient sa politique de compromis et dont, de son côté, il combattait l'intervention dans les questions d'ordre politique. Entre le parti militaire et lui, aucune confiance réciproque n'existait. Cependant toutes ces intrigues auraient-elles pu se nouer, s'il avait vraiment voulu les empêcher et n'avait-il pas pris délibérément le parti de les ignorer ? Comme chef responsable du gouvernement, il se trouvait lié par certaines obligations. Mais certainement plus d'une de ces entreprises ne lui déplaisaient pas absolument. S'il savait fermer les yeux, la France pouvait en profiter. Dans tous les cas il parut n'avoir jamais eu connaissance de ces menées avant que ses collègues anglais ou amé-

ricains ne les lui aient signalées. Une fois informé, il prenait immédiatement et correctement les mesures nécessaires pour y mettre bon ordre : il ne pouvait d'ailleurs faire autrement. Mais s'il était trop tard, comme dans l'affaire de la conquête de la Galicie orientale par les Polonais, on ne pouvait rejeter le blâme sur lui.

Dans l'affaire rhénane, l'altitude de Clemenceau fut des plus correctes. Immédiatement il dépêcha sur les lieux un sous-secrétaire d'État, M. Jenneney pour procéder à une enquête approfondie et recommander la conduite à tenir. Dès le 1er juin, Clemenceau faisait remettre ce rapport à Wilson avec une copie de sa lettre au général Mangin. Voici le texte de ces lettres :

(Document n° 11).

1. LETTRE AU PRÉSIDENT WILSON

Le Président du Conseil
Ministre de la Guerre.

Paris, 1er juin 1919.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie du rapport de M. Jenneney, Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, au sujet de l'incident de Mayence dont vous avez bien voulu m'entretenir. Ci-joint également la lettre que j'adresse à ce sujet au général Mangin.

Je tiens à vous informer que M. Jenneney vient de se rendre à Landau pour y procéder à une enquête au sujet d'un incident analogue, qui s'est produit au mois de mars, et que j'avais ignoré jusqu'à ces derniers jours. Mon intention est de faire à l'avenir toute la lumière nécessaire sur ces questions.

Croyez, Monsieur le Président, à mes sentiments de respectueuse amitié.

G. Clemenceau.

2. LETTRE AU GÉNÉRAL MANGIN

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre
au général Mangin, commandant la Xe armée. Mayence

M. Jenneney, Sous-Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, ayant été envoyé en mission à Mayence pour y procéder à une enquête sur les événements du 23 et du 24 mai, me fait savoir que

le 22 mai, vous avez chargé le colonel Denvignes de se rendre auprès du général Ligget à Coblentz non seulement pour l'informer qu'une manifestation populaire se préparait dans cette ville en vue de l'établissement d'une république allemande du Rhin, mais aussi pour lui faire connaître que, selon vous, il convenait de laisser le mouvement se développer et que vous lui conseilliez de ne point s'y opposer. C'est ce que le colonel Denvignes a rapporté dans les termes les plus nets.

Il paraîtrait également que vous avez fait la même communication au général anglais Robertson, commandant à Cologne, ainsi qu'au général Michel, commandant le secteur belge à Aix-la-Chapelle.

Vous avez déclaré à M. Jenneney que les populations rhénanes sont opprimées par les fonctionnaires prussiens, ce que je considère d'ailleurs moi-même comme un fait indéniable. Vous avez ajouté que vous ne pensiez pas avoir outrepassé vos pouvoirs et que d'ailleurs vous aviez informé vos chefs, ce qui est établi si l'on comprend par là que vous les avez mis au courant sans les avoir préalablement consultés.

Je n'ai pas à examiner ici des questions politiques relatives aux pays rhénans. Ces questions sont du ressort du Gouvernement et restent par conséquent en dehors des attributions des autorités militaires. C'est en me basant sur cette distinction que, tout en vous approuvant d'avoir informé vos collègues de faits de nature à les intéresser, je ne puis admettre que vous ayez formulé votre avis sur l'attitude politique qu'il leur convenait de prendre, que cette attitude dût revêtir un caractère actif ou simplement passif. C'est là une distinction importante dont vous vous rendrez certainement compte après réflexion.

Vous vous êtes trouvé — vraisemblablement malgré vous — tellement engagé dans cette question qui n'avait aucun caractère militaire, que le colonel Denvignes jugea nécessaire de renvoyer les amis du Dr Doerten, l'initiateur du mouvement, lorsqu'on apprit que contrairement à votre attente, rien ne s'était produit à Coblentz le 24 mai. Un pareil usage de l'autorité militaire est absolument inadmissible.

En ce qui concerne l'attitude à observer par les commandants d'armée dans chaque secteur, je ne puis qu'adopter l'opinion exprimée par M. Jenneney dans son rapport dans les termes suivants :

A mon point de vue, le devoir des troupes d'occupation ne saurait consister à réprimer des mouvements d'opinion qui ne menacent pas l'ordre public ou la sécurité des armées. On doit les laisser se développer librement en observant vis-à-vis de leurs partisans et de leurs adversaires une complète neutralité. Tout ce qui pourrait être considéré comme approbation, aide ou assistance au profit de l'un ou de l'autre parti doit être évité avec soin. Le mot

« neutralité » dit tout et cette neutralité ne doit être ni bienveillante ni hostile. »

M. Jenneney ajoute : « Dans le cas qui nous occupe, j'ai eu l'impression qu'à Mayence le général Mangin a eu plus de rapports qu'il ne convenait avec les promoteurs du mouvement séparatiste avec lesquels il a paru collaborer.

« C'est ainsi qu'un projet de programme pour l'établissement d'une république rhénane lui fut présenté le 17 mai. L'ayant déclaré inacceptable, le Dr Doerten en proposa un autre. Ce nouveau plan fut communiqué au général Mangin par le Dr Doerten, le 19 mai. Le général Mangin déclara cette fois ne pas élever d'objection. Et c'est conformément à ce programme qu'il décida de ne pas faire opposition dans son secteur à la révolution projetée. D'autres conversations, directes ou indirectes, suivirent. La moins surprenante n'est pas celle au cours de laquelle le général Mangin aurait conseillé au Dr Doerten de sonder le commandant du secteur britannique.

« Ceci paraît dépasser de deux manières le rôle d'un commandant d'armée. En premier lieu, il ne doit participer en rien à la préparation de mouvements ayant un caractère purement politique, son rôle devant se borner exclusivement à les surveiller et au besoin à en rendre compte. En second lieu, le caractère de ces questions — purement politique et nullement militaire — suffit à montrer qu'elles ressortent non du commandement militaire, mais du Gouvernement lui-même. En fait, les chefs du général Mangin ne restèrent pas dans l'ignorance de ses actes. Il n'en reste pas moins que les autorités militaires sont coupables d'un excès de pouvoir très net. Cet excès de pouvoir apparaît encore plus sérieux dans la démarche faite par le général Mangin auprès du général Ligget. Il est parfaitement naturel que le général Mangin ait informé immédiatement le Commandant de l'Armée américaine du projet du parti Doerten de proclamer une république rhénane à Coblentz le 24 mai. C'est là un acte élémentaire de bonne camaraderie et de liaison.

« Mais en admettant que le Commandant d'un secteur français ne pouvait pas, sans en référer à son Gouvernement, se prononcer d'avance sur les mérites d'une nouvelle constitution politique dans un pays placé sous ses ordres, que dire d'un acte consistant à donner un conseil à ce sujet au Commandant d'une Armée alliée ? L'abus de pouvoir est ici manifeste. Il convient donc de prévenir absolument la répétition de pareilles interventions. »

Je dois en conséquence vous rappeler à la stricte observation d'une complète neutralité dans toutes les questions ayant un caractère politique dans les régions occupées. Je vous demande en même temps de vous abstenir d'intervenir auprès des généraux

alliés en dehors des cas prévus par les règlements militaires.

J'espère que, dans ces conditions, le malentendu des 23 et 24 mai ne se renouvellera pas.

G. CLEMENCEAU.

Cette lettre ne contenait aucun blâme sérieux à l'égard du Général Mangin et encore moins une répudiation d'un projet tendant à éluder l'accord de la Conférence impliquant l'abandon de l'idée d'une Rhénanie indépendante. On ne cachait même pas que le gouvernement partageait la sympathie de Mangin pour la rébellion rhénane et on ne lui reprochait que d'avoir gâté la cause en compromettant sa situation militaire.

Quelles qu'aient pu être les chances réelles d'un mouvement en faveur de l'indépendance, elles se trouvèrent compromises par la démarche tentée par le général Mangin auprès du général Ligget. Si ses soupçons n'avaient pas été éveillés sur les influences qui se dissimulaient derrière la rébellion, on eut pu tenter la chose. Mais devant son attitude hostile les officiers français ne pouvaient que remettre le coup à un moment plus favorable. On persuada Doerten de contremander le soulèvement du 24 mai et le colonel Denvignes dut diriger mélancoliquement les conspirateurs sur Wiesbaden. Mais comme il en rendit compte à son chef, l'ordre d'ajournement ne put, dans un délai aussi court, atteindre tous les intéressés. C'est pourquoi il y eut, au lieu d'un soulèvement réglé et concerté, une agitation dispersée et quelques démonstrations secondaires comme celle qui fut réprimée le 25 par la police militaire de Coblentz. Le 1er juin, un certain nombre de proclamations furent affichées çà et là sans grand résultat. Le mouvement fut réellement discrédité par les contre-démonstrations de la population ouvrière sous formes de grèves générales à Cologne le 27 mai et à Coblentz le 2 juin. Les autorités militaires y mirent fin, mais elles avaient démontré le caractère artificiel du mouvement et son manque de popularité. Le Gouvernement allemand envoya une protestation, restée sans réponse contre les agissements des autorités françaises. Le rêve d'une république rhénane s'était vite évanoui : le statut de la rive gauche du Rhin restait tel que l'avait fixé le compromis fait

avec la France. Le Président Wilson exprima son opinion personnelle sur la question à la Conférence des délégués et experts américains le 3 juin :

« Je ne crois pas que le mouvement fut naturel — je veux dire spontané. Dans les circonstances présentes je crois devoir être sceptique à cet égard. »

2. Tentatives françaises pour renforcer le contrôle économique de la rive gauche du Rhin.

D'après les accords conclus entre eux par les Quatre, les Français avaient renoncé non seulement à leurs desseins politiques sur la rive gauche, mais aussi à leur projet de rattacher économiquement cette région à la France. Dès le 14 février, au moment du renouvellement de l'armistice, le Gouvernement allemand avait protesté avec énergie contre la suspension des relations entre l'Allemagne et les territoires occupés, malgré les engagements pris à cet égard. Mais la situation resta la même. On était en train de rédiger une convention additionnelle au Traité réglant les relations entre les autorités occupantes et les autorités civiles : sur l'insistance des Américains et des Anglais, les armées d'occupation devaient intervenir aussi peu que possible dans la vie normale du pays. Mais les Français n'en continueraient pas moins à chercher par tous les moyens à paralyser l'Allemagne économiquement, de manière à la rendre pour toujours moins puissante que la France. A la Conférence privée de la Commission américaine du 3 juin, les remarques suivantes furent échangées à ce sujet entre le Président et M. Norman H. Davis qui possédait sur la question des informations de première main :

« M. Davis : Elle (la France) désire ce contrôle (de la Rive gauche) à un point de vue économique également.

Le Président : Mais je ne vois pas comment elle pourrait y parvenir sans une convention formelle.

M. Davis : Nous avons une convention avec eux à ce sujet, mais ils mettent continuellement en mouvement le Conseil Economique et ne respectent pas la convention.

Le Président : Mais la convention dont je parle est l'arrangement relatif à l'occupation pendant quinze ans et d'après lequel ils

ne doivent en aucune manière intervenir dans la vie économique et industrielle du pays.

M. Davis : Mais je constate maintenant qu'il y a eu un accord entre les Puissances Alliées et Associées et que les Français ne l'observent pas.

Le Président : Mon seul espoir est que toutes ces questions seront réglées quand nous signerons la paix.

L'occupation de certaines villes de la Ruhr à titre de « sanctions » constituait également le côté économique du programme de sécurité. Il ne fut jamais question de cela dans le compromis intervenu entre Wilson et Clemenceau et l'on n'en avait jamais parlé comme d'une condition de paix. Les Français ne pouvaient à aucun titre élever une prétention d'occupation permanente sur ce district et ils n'avaient pas osé dans leurs conditions de paix stipuler à ce sujet une occupation régulière et prolongée. Ils brûlaient cependant d'atteindre le cœur de l'Allemagne industrielle. Dans le rapport Loucheur du mois de février 1919 (V. p. 85) sur le désarmement de l'Allemagne, la saisie de cette région était conseillée comme un moyen de prévenir le réarmement. L'opposition fut vive. Foch lui-même qui ne croyait pas à l'efficacité des mesures de désarmement, désapprouva la proposition. Dans son discours du 6 mai, devant la réunion plénière, Foch critiqua le projet d'évacuer les territoires occupés de manière à rendre libres « les têtes de ponts qui donnent accès au bassin de la Ruhr, source principale de la richesse allemande que nous ne menaçons plus et que nous renonçons à saisir. » Clemenceau lui-même, peu après la signature du Traité avec l'Allemagne, préconisa, le 24 juin, de s'emparer d'Essen comme un moyen de paralyser l'Allemagne, si elle attaquait la Pologne. On allait envoyer une note demandant satisfaction pour la destruction de la flotte allemande à Scapa-Flow, de la destruction par le feu, à Berlin, des drapeaux français, et au sujet des intrigues contre la Pologne. On avait à peine le temps d'attendre une réponse avant que le Traité ne fût signé, M. Balfour fit la remarque suivante :

« S'il comprenait l'intention de M. Clemenceau, il préférerait qu'elle arrivât après, de sorte que si, comme ce sera probablement

le cas, la réponse n'était pas satisfaisante, les Alliés pourraient agir et M. Clemenceau proposerait d'occuper Essen (1). »

A cet exposé ironique de son plan Clemenceau répondit non sans naïveté que M. Balfour « avait parfaitement compris sa politique. »

Inutile d'ajouter que sa suggestion ne fut pas approuvée. Elle fut retirée le jour suivant (elle avait été probablement inspirée par les partisans d'une politique extrémiste) sur l'avis de M. Fromageot qu'elle pourrait être interprétée comme un acte de guerre.

3. Nouvelles propositions françaises pour démembrer l'empire allemand.

Toujours pour essayer d'assurer sa sécurité hors des limites fixées par les compromis d'avril, la France tenta de réaliser son rêve d'un démembrement de l'Allemagne. L'aventure bolcheviste qui se déroula en Bavière (5 avril-1er mai) montra les dangers de ce plan, mais les Français n'en poursuivirent pas moins leur idée. Le plan consistant à détacher la Bavière par une organisation de ravitaillement séparée ne fut abandonné que le 25 avril, lorsque le Conseil suprême Economique en eut démontré le caractère impraticable (2). Bientôt après, le 29, Clemenceau exposa au Conseil des Quatre une proposition de M. Cambon d'après laquelle les plénipotentiaires allemands envoyés pour signer la paix devaient être accrédités par tous les états du Reich en même temps que par le Reich lui-même. Lorsque Clemenceau fut informé, le lendemain, que M. Lansing était d'avis que le pouvoir de traiter appartenait au gouvernement central, il déclara « qu'il n'en avait pas été ainsi en 1871. » Cette remarque caractéristique montrait les limites de la conception de Clemenceau et sa répugnance à admettre qu'on était loin de 1871. Il paraissait vouloir forcer les Allemands à signer par états séparés pour nier la réalité de la proclamation de l'Empire

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (24 juin).
(2) Minutes secrètes, Conseil des Ministres des Affaires étrangères (26 août).

Allemand dans cette même Galerie des Glaces quarante-huit ans auparavant. Mais Clemenceau revenant au sens du réel, abandonna cette idée et la combattit même lorsqu'on essaya de la remettre sur le tapis.

Mais les éléments réactionnaires français n'étaient pas aussi faciles à convaincre. Foch, en particulier, invariablement victime de toutes les illusions dès qu'il s'écartait des questions purement militaires, croyait à la possibilité de diviser le Reich et fit même des propositions à ce sujet. C'était au moment où le Conseil commençait à examiner comment il serait possible de forcer l'Allemagne à signer, au cas où elle essaierait de se dérober. En même temps couvait le complot de la proclamation d'une république rhénane. Le 19 mai, Foch mit le Conseil au courant d'une autre intrigue. Il s'agissait de la requête du Dr Heim, un Bavarois qui se trouvait à Wiesbaden avec les conspirateurs rhénans. Il désirait entrer en relation avec des représentants français au sujet d'un nouveau mouvement séparatiste en Bavière (1). Avant de faire son rapport, Foch avait pris sur lui de charger le général Desticker d'entendre et de questionner les soi-disant révolutionnaires. Cette entrevue eut lieu à Luxembourg, et Foch en avertit le Conseil le 23 mai. Heim parlait avec confiance de la séparation d'avec la Prusse de tous les autres états importants de l'Allemagne et de la formation d'une nouvelle confédération qui comprendrait l'Autriche sous un protectorat économique de l'Entente. Il prétendait qu'un pareil « bloc » catholique et conservateur constituerait contre le bolchevisme une barrière plus solide qu'une Allemagne prussianisée. Les Français élevèrent des objections à l'admission de l'Autriche et ne purent obtenir des assurances satisfaisantes quant au paiement des réparations. D'ailleurs la répugnance de la France à renoncer à quoi que ce fût dans cet ordre d'idées devait être le principal obstacle à tout encouragement des mouvements séparatistes.

Le Conseil ne décida rien à la suite de ce rapport. Mais lorsque, le 16 juin, Foch fut appelé devant les Quatre pour exposer son plan définitif de coercition contre l'Allemagne, il

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (19 mai).

fit l'étonnante proposition de recourir à une politique séparatiste. Il fit valoir que les troupes dont il disposait étaient trop peu nombreuses pour pénétrer loin en Allemagne en étant suffisamment couvertes, une considération dont il n'avait jamais parlé. Lorsqu'on lui demanda s'il voulait dire qu'il fallait acheter le consentement des états séparés à signer des traités séparés en leur accordant des remises d'indemnités, il répondit que non. Il ne put préciser son idée d'un « traitement spécial » des différents états qu'en déclarant qu'on commençerait par « leur mettre le couteau sur la gorge ». Personne n'essaya de faire préciser au maréchal quelle espèce de sécurité on pouvait espérer d'une paix ainsi obtenue. Tout le monde se rendait compte qu'il ne parlait pas sérieusement d'un point de vue militaire et Lloyd George fit à ce sujet la remarque suivante :

« Il craignait que le maréchal Foch ne mêlat en ce moment la politique à la stratégie. Il espérait que le maréchal ne lui en voudrait pas, s'il disait qu'il avait peur que son jugement en matière politique ne permît d'élever des doutes sur son jugement en matière de stratégie (1). »

Clemenceau lui-même s'opposa à cette conception comme folle et dangereuse pour le prestige allié. Une variante du projet basée sur la signature d'armistices séparés ne rencontra pas un meilleur accueil. Le Conseil, cependant, décida d'ajourner sa décision jusqu'à ce qu'on fût fixé sur la question de savoir si les Allemands signeraient ou non.

La décision des Allemands de signer le Traité évita aux Alliés de considérer à nouveau la question, et les délégués allemands signèrent « au nom de l'Empire d'Allemagne et de chacun des états en faisant partie ». L'idée d'une dislocation de l'unité allemande était définitivement abandonnée.

4. Pièges diplomatiques.

Il faut enfin mentionner un certain nombre de tentatives obliques assez importantes pour éluder ou modifier les ac-

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (16 juin).

cords faits par les Quatre par l'introduction de véritables « pièges » dans la rédaction du Traité. Les Français qui avaient généralement la présidence des commissions avaient des facilités pour faire adopter des changements de rédaction au texte du Traité. Dans la hâte et la presse des jours qui précédèrent la remise du document aux Allemands, plusieurs de ces pièges en apparence inoffensifs purent être ainsi glissés dans le texte. Ils ne furent découverts que plus tard. L'un d'eux par exemple « annulait le vote (dans la Sarre) en faveur de l'Allemagne, si le gouvernement allemand était dans l'impossibilité de racheter les mines en or. » Les Allemands le découvrirent et la clause fut supprimée immédiatement.

Un autre fut découvert par le Président Wilson. Le texte de l'accord du 20 avril relatif à l'occupation de la rive gauche pendant quinze ans contenait une clause assez vaguement rédigée permettant la réoccupation à tout moment, si la Commission des Réparations reconnaissait « que l'Allemagne refusait d'exécuter tout ou partie des conditions stipulées par le présent Traité. » Dans sa critique du compromis relatif au Rhin, au cours de la réunion plénière du 6 mai, Foch émit l'opinion étonnante qu'il appartenait à la Commission des Réparations de connaître toutes les violations du Traité justifiant la réoccupation « même celles n'ayant aucun rapport avec les indemnités. » Au milieu de l'embarras général créé par le discours de Foch, cette remarque passa presque inaperçue et le Traité fut remis aux Allemands tel qu'il était. Mais lorsque plus tard Wilson examina plus attentivement l'article 430 auquel Foch faisait allusion, il constata que la rédaction en avait été modifiée de manière à autoriser la réoccupation « dans le cas où la Commission des Réparations constaterait que l'Allemagne n'a pas observé tout ou partie des obligations du présent Traité. » Le 9 mai, le Président fit remarquer au Conseil combien cette rédaction s'écartait des intentions véritables de l'accord ; mais il dut admettre « que le texte original pouvait jusqu'à un certain point conduire à cette interprétation. » Cette tendance du texte original avait été singulièrement accentuée de manière à donner à la Commission des Réparations le pouvoir de connaître toutes les

violations du Traité au lieu de celles concernant uniquement les obligations financières. Le changement de rédaction consistait dans les mots « n'observe pas » au lieu de « refuse d'exécuter. » La correction demandée fut faite sans soulever d'objection. Mais Clemenceau refusa de consentir à une autre révision de texte demandée par Wilson (changement de « devra » en « pourra » dans la phrase relative à l'occupation). Le nouvel article 430 définitivement approuvé le 12 mai ne s'applique qu'aux obligations « relatives aux réparations. » Cette correction remet les choses en place et empêche la balance de trop incliner du côté français.

Mais si les Français mécontents des compromis essayèrent d'en éluder les conséquences, les Anglais et les Américains, également mécontents, ne se firent pas faute eux aussi d'en obtenir la modification.

CHAPITRE XI

ATTAQUES ANGLAISES ET AMÉRICAINES CONTRE LE TRAITÉ. — LES EMBARRAS DE LLOYD GEORGE. — WILSON ET LA RÉVISION DU TRAITÉ.

Si de puissants groupes français se montraient mécontents et déçus et faisaient tous leurs efforts pour éluder ou faire modifier les termes du compromis, les Anglais et les Américains ne se montraient pas moins alarmés. Les Français croyaient avoir reçu trop peu, tandis que Américains et Anglais s'imaginaient avoir fait trop de concessions. L'opposition française provenait surtout de milieux réactionnaires ; l'opposition anglo-américaine au contraire exprimait l'opinion des milieux radicaux et libéraux.

En Angleterre, la réaction qui se produisit dans l'opinion fut remarquable. Le Traité avait été présenté aux Allemands le 7 mai et ce fut par le résumé publié le même jour que le monde en connut pour la première fois les grandes lignes. Les organes radicaux et travaillistes anglais furent les premiers à réagir. Lloyd George avait toujours eu à tenir compte des opinions du *Labour Party* dont l'influence politique grandissait tous les jours.

Le journal travailliste *Daily Herald* écrivait : « Le Traité est entièrement conforme à l'esprit de l'ancien régime... La Société des Nations constitue l'unique concession faite aux idées nouvelles : ce n'est qu'une pièce neuve cousue sur un vieil habit. »

Les libéraux et les indépendants n'épargnèrent pas non plus leurs critiques. J. L. Garvin dans l'*Observer* attaqua les conditions du Traité dans un article analytique qui fut très remarqué en Angleterre et à Paris. Certains critiques libéraux, tout en condamnant les compromis réalisés, fondaient certaines espérances sur la Société des Nations.

« Au milieu des solutions artificielles, des craintes particulières, des compromis impossibles et des concessions désastreuses, l'idée de la Société des Nations » disait le *Manchester Guardian* « a réussi à prendre forme... Grâce à elle, le Président a mis entre les mains des peuples un instrument de délivrance susceptible de les préserver à la fois de la tyrannie et de l'anarchie. C'est aux peuples maintenant de savoir s'en servir. »

Dès le 11 mai arrivèrent les premières appréciations allemandes au sujet du Traité ; elles affluèrent pendant les semaines suivantes. Ces réponses allemandes purent aggraver les doutes des radicaux et des libéraux anglais et américains ; elles alarmèrent surtout les milieux conservateurs qui commencèrent à craindre que la sévérité des conditions imposées n'empêchât les Allemands de signer. Quelles seraient les conséquences d'un refus ? Une reprise des hostilités ?

Le 22 mai, le général Smuts qui, plus que tout autre, personnifiait à Paris l'opinion libérale britannique, écrivit une lettre impressionnante à Lloyd George formulant les critiques les plus graves au sujet des règlements français, et demandant des modifications. Il suggérait — ce qui au lendemain de la guerre constituait une proposition d'un caractère nettement radical — que les chefs alliés rencontrassent les Allemands en vue d'une « discussion orale ».

« Je désire vivement » dit-il « non seulement que les Allemands signent une paix équitable et bonne, mais que, songeant à l'avenir, on ne leur mette pas le couteau sur la gorge. Le Traité devrait être tel que le peuple allemand ne pût songer, par la suite, à le répudier... La sanction finale de ce grand document doit être l'approbation de l'humanité. »

Le général Botha formula lui aussi les critiques les plus sérieuses. D'un autre côté, le *Times*, organe conservateur, défendit le Traité, traitant les libéraux de « sentimentaux » et demandant si M. Wilson était entré en guerre « pour ménager une paix confortable et douce à l'ennemi. »

Quant à la réaction américaine, elle eut un caractère beaucoup moins vigoureux et défini à cause de l'éloignement et

du peu d'intérêt manifesté pour les conditions de la paix, les accords avec le Japon exceptés. Le sentiment populaire était encore violent à l'égard de l'Allemagne et il demandait de sévères conditions. Les revues de la presse américaine qui parvenaient tous les jours au Crillon ainsi que les câblogrammes de Tumulty et autres au Président, indiquaient soit l'approbation générale, soit une certaine indifférence. Les critiques américaines étaient plutôt dirigées contre le Pacte. Il est intéressant de noter que les attaques formulées aux Etats-Unis à cette époque et plus tard ne devaient pas concerner les véritables défauts des conditions du Traité, mais plutôt ses aspects libéraux et constructifs tels que le Pacte.

Mais le doute et la critique prévalaient parmi les Américains présents à Paris qui avaient suivi de près les discussions. M. Lansing, dans le privé, n'épargnait pas les plus vives critiques et M. Hoover déclara qu'il considérait les conditions économiques comme inapplicables. Tous les experts économiques américains se montraient mécontents, car tous avaient lutté pour la fixation d'une indemnité déterminée et tous cherchaient à obtenir des modifications. Un petit groupe parmi les plus jeunes de la délégation exprima même son mécontentement par des lettres adressées à la Commission, déclarant que, si leur position leur paraissait intenable, ils n'hésiteraient pas à démissionner effectivement.

Wilson présenta lui-même au Conseil des Quatre certaines de ces critiques américaines. C'est ainsi que, le 29 mai, il lut à Clemenceau et à Lloyd George la lettre si énergique qu'il venait de recevoir de P. B. Noyes, délégué américain à la Commission interalliée des Pays du Rhin (v. texte p. 157).

D'un autre côté beaucoup d'Américains et parmi eux le colonel House, soutenaient que bien que le Traité ne fût pas parfait, ce qui eût été difficile à une époque si voisine encore de la guerre, la Société des Nations et les diverses Commissions instituées offraient, si l'on voulait y recourir sincèrement, des moyens non seulement de sortir des difficultés et de l'atmosphère de haine, de guerre et de crainte, mais aussi d'amender plus tard les conditions elles-mêmes. C'était là, naturellement l'opinion du Président lui-même. D'ailleurs

presque tous les Américains présents à Paris pendant la Conférence et qui avaient pu voir dans quelle atmosphère de fièvre et avec quelles difficultés la paix avait pu être édifiée, malgré les objections qu'ils pouvaient élever, firent cependant campagne en Amérique pour la ratification du Traité et du Pacte.

Mais personne certainement n'était pleinement satisfait. On avait trop espéré, trop rêvé ! Quelques hommes, dans l'atmosphère encore fumante du champ de bataille, pouvaient-ils en trois mois réaliser un prodige ? On l'avait cru pourtant et l'on était maintenant déçu par le résultat. En Europe, on ne paraissait accorder d'importance qu'aux stipulations matérielles du Traité : argent, villes, îles, chemins de fer, frontières. Ces choses, on pouvait les voir, les compter, les sentir.

Je me souviens encore des ardentes et éloquentes protestations de l'un des critiques du Traité :

« J'ai vécu moi-même dans le Tyrol, j'en connais les villages, la population et je me doute de ce que nous réserve pour l'avenir le transfert de ces solides Allemands sous le joug italien. » Il condamnait en bloc tout ce qui avait été fait à Paris, parce qu'il lui avait été donné de se rendre compte par lui-même d'une seule injustice.

Pour l'Europe chacune des conditions de la paix avait une énorme importance, et bien peu d'hommes, même parmi ceux qui avaient eu la vision réelle de ce que pourrait être une véritable paix future, auraient consenti à supprimer froissements et injustices, c'est-à-dire à faire des concessions, pour essayer, comme Wilson, d'établir un moyen permanent de réaliser un jour cet idéal de justice pour le moment encore si lointain. Inévitablement les conditions de la paix devraient représenter un pénible compromis — que Wilson restât à Paris ou abandonnât la partie. Ni la France, ni la Grande-Bretagne, ni l'Amérique, ni le Japon n'avaient la même conception de la « Justice ». Il en est d'ailleurs encore ainsi. Au moment même où les libéraux anglais s'élevaient vertueusement, mais non sans raison, contre les règlements franco-allemands, les Français répliquaient avec amertume qu'une nation qui avait

atteint tous ses buts de guerre avait mauvaise grâce à les critiquer. Grâce, en effet, à la destruction de la puissance navale de l'Allemagne, la sécurité anglaise se trouvait plus assurée que jamais. Le plus grand rival économique de l'empire britannique se trouvait à terre. L'Angleterre s'était emparé d'immenses et riches colonies, de navires, de câbles, de nouvelles sources de matières premières. Clemenceau avait vertement répondu à Lloyd George : « Vous voulez que ce soit la France qui fasse toutes les concessions. Si vous avez peur que les Allemands ne signent pas, pourquoi ne leur offrez-vous pas vous-mêmes des navires et des colonies ? »

Mais si les Anglais avaient pu envisager certaines concessions coloniales, c'eût été à la condition que la France en fît elle aussi d'égales dans ce domaine particulier.

A mesure que la Conférence avançait, Wilson se rendait de plus en plus compte qu'il était impossible, sur la seule base de rivalités d'intérêts, de fonder une unité de conception et une paix de justice « L'intérêt » disait-il « n'unit jamais les hommes. Il les divise. »

Il essayait donc de travailler patiemment pour une conception plus large que celle de l'intérêt immédiat en forgeant un outil de coopération — la Société des Nations — qui aurait la vertu d'unir entre eux les hommes et aiderait plus tard à régler les problèmes et à écarter les dangers qui menaçaient le monde : militarisme et anarchie. Toujours et sans cesse il revenait sur ce point, considérant que c'était là le devoir de l'Amérique : n'ayant que peu ou pas d'intérêts immédiats à satisfaire, elle pouvait, se tenant un peu à l'écart, voir plus loin et demander des solutions ayant un caractère permanent. Entre tous les chefs réunis à Paris il devait avoir la foi, la patience, l'esprit de suite.

Dans les moments critiques, Wilson savait montrer à nu sa pensée et son cœur. Dans un discours peu connu qu'il prononça le 9 mai à la Société de Droit international de Paris, deux jours après la remise du Traité aux Allemands et en pleine tempête de discussions et de critiques, Wilson s'exprima avec une tristesse que personne n'oublia, car elle était à la fois comme un reflet de ses propres désillusions et de

sa foi toujours inébranlable dans l'efficacité de ses conceptions :

« Au cours des derniers mois, j'ai été particulièrement troublé par ces espérances peu raisonnables que les hommes ont partout nourries d'une émancipation immédiate de tout ce qui, jusqu'ici, les gênait et les opprimait. L'expérience humaine ne nous apprend pas à nous ruer d'un seul coup à la pleine lumière. Il faut d'abord passer par le demi-jour de l'aube, avant que le grand soleil de midi n'illumine le paysage de ses feux. De même, ceux qui espèrent ne seront pas déçus, si nous leur montrons par quels moyens leurs espoirs peuvent être réalisés, des moyens légaux qui leur permettront de se dégager lentement de ces liens du passé qui les enserrent. Pas plus que les individus, les Sociétés ne peuvent, d'un seul coup, se débarrasser de leurs habitudes... Dans la nouvelle Société des Nations, nous nous embarquons sur une mer libre ; nous devons avoir, sinon l'audace, du moins l'esprit de suite qui s'impose en des circonstances si nouvelles. Si les idées neuves ne nous effraient pas, nous ne devons cependant marquer aucune intolérance à l'égard des anciennes. Avec d'anciens matériaux, sachons tisser le nouveau vêtement que doit porter l'humanité. »

Le résultat le plus important des nombreuses critiques qui s'élevèrent en Angleterre contre le Traité devait être l'effet produit sur l'attitude de Lloyd George. Devant le mécontentement grandissant il commença à s'alarmer sérieusement. Son prestige politique, son pouvoir se trouvaient menacés. Peu lui importaient au fond les critiques au sujet d'un Traité qu'il avait aidé à faire et qu'il avait approuvé, mais une nouvelle crainte s'élevait en lui : il avait peur que les Allemands refusent de signer. Il aurait pu répondre aux attaques des radicaux et des libéraux, mais comment paraître devant le Parlement après un tel échec? Pour un chef luttant pour des principes, un échec pouvait n'être qu'un incident ; mais pour Lloyd George qui recherchait avant tout la suprématie politique, un échec de cette nature prenait la signification d'un désastre. Il était prêt à défendre un traité sévère, car le sentiment d'animosité contre les « Huns était encore violent en Angleterre ». Mais comment revenir de Paris, expliquer que les Allemands rejetaient le Traité et demander au pays épuisé et las de la guerre de nouvelles armées et de nouveaux crédits

pour appuyer cette fois non pas des demandes anglaises, mais des revendications purement françaises qu'une partie importante de l'opinion considérait comme injustifiables ? Il se trouvait en présence d'un dilemme. C'est pourquoi Lloyd George commença à montrer au Conseil des Quatre une véritable anxiété. Wilson plusieurs fois dit en s'adressant à l'auteur de ces lignes : « Lloyd George est dans le plus grand embarras, il ne sait que faire. » Pour faire le Traité et surtout les clauses relatives aux réparations, il avait pris l'avis des conseillers les plus réactionnaires, Lord Cunliffe et Lord Sumner ; maintenant il n'hésitait pas, ce qui était caractéristique de sa manière, à demander conseil aux représentants du parti opposé, à Smuts et à Lord Robert Cecil.

Il commença aussitôt à attaquer le Traité déjà fait en critiquant l'installation de l'armée d'occupation sur le Rhin. C'était là, dit-il « un moyen de placer l'armée française en Allemagne aux frais des Allemands (1). » Ensuite il s'attaqua au règlement relatif à la Silésie et à différents aspects du Traité.

Naturellement, à toutes ces demandes de modifications, Clemenceau ne manqua pas d'opposer la résistance la plus vive. C'est ainsi que le 29 mai le dialogue suivant s'engagea au Conseil des Quatre à propos de l'armée d'occupation :

M. Clemenceau dit qu'il ne pouvait consentir à une révision de ce qui se trouvait écrit dans le Traité.

M. Lloyd George dit qu'en sa qualité de représentant d'une des Puissances qui avaient infligé la défaite à l'Allemagne, il entendait insister pour une révision et qu'il avait le droit d'être entendu.

Le Président Wilson dit que d'après lui il convenait d'insister pour que dans les pays occupés, la vie civile des populations fût à l'abri de toute intervention.

M. Clemenceau dit que tout en acceptant le point de vue du Président Wilson, il persistait à se refuser à une révision (2).

Mais Clemenceau resta inflexible devant toute l'argumentation de Lloyd George. Il refusa de céder un pouce de terrain.

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin).
(2) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (29 mai).

« Ici, en France » dit-il « je suis accusé de faire trop de concessions. » Il est vrai qu'il était en difficulté avec la plupart des chefs militaires et politiques — les Foch et les Poincaré — dont les intrigues tendaient au contraire à demander une révision du Traité pour le fortifier. Comment dès lors céder à Lloyd George qui voulait l'affaiblir ? « Si je vais plus loin, la Chambre me renversera » dit-il aux Quatre le 2 juin.

Cependant Lloyd George était de plus en plus alarmé. Il est d'ailleurs hors de doute qu'on craignait véritablement à ce moment que les Allemands ne se refusent à signer. Je lis à ce sujet dans mes notes du 28 mai :

« Chacun maintenant se demande : « Les Allemands signeront-ils ? » Tous les jours jusqu'à midi je crois qu'ils signeront. Après déjeûner, j'en suis moins sûr ; avant de me coucher je suis persuadé qu'ils refuseront... »

Lloyd George ne pouvait rien sur Clemenceau sans l'appui du Président. Mais Wilson se dérobait. Lloyd George invitait à déjeuner le colonel House, causait avec M. Baruch et d'autres Américains tâchant de les amener à exercer une pression sur le Président. Le 1er juin, un dimanche, il réunit hâtivement un Conseil de Cabinet à Paris avec tous les membres qu'il put rassembler. Il en sortit en proie à l'agitation la plus vive. Il eut une entrevue particulière avec Wilson, lui demandant de voir Clemenceau et d'essayer de le persuader.

Plus tard, au Conseil des Quatre, il se répandit en regrets, exprimant assez naïvement son étonnement d'avoir pu accepter de pareilles conditions :

« Il devait admettre qu'il aurait dû s'opposer à cette décision... Mais il ne s'était pas complètement rendu compte du sentiment exact de ses collègues... M. Hughes (représentant l'Australie) que personne ne pouvait soupçonner de tendresse pour les Allemands, demandait comment il avait pu consentir à un pareil Traité (1). »

Comme nous l'avons déjà dit, Lloyd George n'avait donné aucun appui à Wilson pendant la terrible discussion de ces problèmes au plus fort de la crise. Il s'était tenu à l'écart,

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin).

laissant Wilson et Clemenceau seuls en présence. Il n'avait rien fait alors contre Clemenceau et avait même rendu la position de Wilson plus difficile en exigeant des réparations encore plus formidables que celles que demandaient les Français. Maintenant que le règlement était fait, Wilson ne tenait pas à rouvrir un débat qui n'aurait fait que rouvrir la crise. En effet, si l'on obligeait les Français à des concessions sur des garanties qu'ils considéraient comme essentielles, on verrait surgir infailliblement d'autres demandes, peut-être des demandes de modification du Pacte. Tout pourrait être remis en question. D'ailleurs, quel serait l'effet produit sur l'opinion du monde, impatiente et lasse, si l'on rouvrait tout le débat, au moment même où les Allemands attendaient à Versailles ? Pour dire la vérité, les volte-faces de Lloyd George « dégoûtaient » Wilson. Il ne s'en cacha pas devant la délégation américaine :

« Le PRÉSIDENT : Je ne voudrais pas paraître déraisonnable, mais mon sentiment est que... il fallait discuter ces questions quand nous avons rédigé le Traité. Ce n'est pas sans étonnement — et sans lassitude — que je vois certains venir maintenant nous dire qu'ils craignent que les Allemands refusent de signer. Leur crainte est causée par des conditions pour l'insertion desquelles ils ont été les premiers à insister : c'est ce qui me dégoûte véritablement.

Cela d'ailleurs devait arriver. Ces gens là ont tout fait pour insérer dans le Traité ces obstacles sur lesquels ils trébuchent eux-mêmes et qu'ils voudraient faire maintenant disparaître. Certes, je suis d'avis qu'il serait souhaitable de les enlever, mais non pas simplement pour que le Traité soit signé. »

Lloyd George en était arrivé à menacer Clemenceau d'un véritable ultimatum. En effet, Clemenceau ayant dit : « qu'il espérait que Lloyd George n'allait pas commencer à rouvrir tout le débat et que la situation était très grave ». Lloyd George répondit :

« Si M. Clemenceau et son Cabinet décidaient de ne pas faire droit à la demande du Gouvernement britannique sur ce point, il ne lui restait plus d'alternative que de rentrer à Londres et d'exposer toute la question devant le Parlement (1). »

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin).

La situation était en effet des plus graves : Lloyd George menaçait de repartir pour Londres et Clemenceau déclarait qu'il allait avoir à faire face à une crise de cabinet. Une fois de plus il semblait que la Conférence se trouvât sur le point d'échouer.

On décida cependant que chacun des Trois conférerait avec les autres membres de sa propre délégation et ses experts pour examiner les moyens d'arriver à un accord. C'est ainsi que le 3 juin le Président convoqua en conférence extraordinaire presque toute la Délégation américaine — commissaires et experts, environ quarante personnes — pour leur exposer la situation. Ce fut la réunion américaine la plus importante convoquée à Paris par le Président et il nous en reste heureusement un compte rendu. La discussion y fut des plus libres. Le Président, certes, n'était pas opposé à ce que l'on fît des changements dans les conditions. Pour lui, les stipulations relatives à l'occupation était illogiques et contraires au principe même des réparations. Le général Bliss était de son côté violemment opposé à l'occupation. Tout l'arrangement constituait selon lui « un véritable soufflet à la Société des Nations » et il exprimait l'espoir d'amener les Français à envisager une réduction du temps prévu ou même un retrait complet, aussitôt que l'Allemagne serait admise elle-même dans la Société. Le Président parut nourrir quelque espoir d'amener les Français à composition sur ce point. Il donna carte blanche à ce sujet à ses collaborateurs, les laissant libres de rediscuter la question avec les experts français et de chercher à fixer une somme déterminée pour les réparations. Mais ils ne devaient pas insister jusqu'à compromettre les accords déjà faits.

Ce qui importait avant tout pour lui, c'était la nécessité de faire la paix, de conclure un Traité, de se dégager le plus vite possible de cette atmosphère de guerre dans laquelle la Société des Nations ne pouvait pas commencer à fonctionner utilement. Il dit à ce sujet :

« Le Président : Le problème capital d'aujourd'hui consiste uniquement à arriver à un accord, car le plus grand malheur qui puisse arriver au monde serait la division des Puissances Alliées et Associées. Elles doivent, si c'est raisonnablement possible, rester

unies. C'est ce qui rend presque insoluble le problème de l'occupation, parce que les conceptions anglaises et françaises à ce sujet sont nettement opposées. Je crois personnellement que la question se résoudra par l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations. Toutes les Puissances sentent bien que la seule chose raisonnable à faire est de retirer les armées. Mais il vous est impossible de décider cela dans le Traité même, parce qu'on ne peut pour le moment fixer la date à laquelle l'Allemagne sera admise dans la Société des Nations. Cette date reste inconnue... Ce qui importe avant tout, c'est de sortir de cette atmosphère de guerre, de ces sentiments et de ces apparences exagérées ; je demeure persuadé qu'une fois que nous serons dégagés de cette ambiance morbide, il sera relativement facile d'arriver à des solutions satisfaisantes. »

Ainsi les Américains ne secondèrent pas fermement les Anglais dans leurs efforts pour annuler le compromis. Ils s'efforcèrent plutôt de maintenir l'unité des autres puissances en réconciliant leurs divergences. Dans la question des réparations qui intéressait surtout les experts économiques et financiers américains — Davis, Baruch, Lamont, etc... — ils ne trouvèrent aucun appui auprès de Lloyd George pour les changements qu'ils estimaient nécessaires. Ils pensaient, comme d'ailleurs l'opinion libérale anglaise, qu'il fallait fixer une somme déterminée. Mais Lloyd George voyait dans cette solution une source de difficultés politiques lorsqu'il se rappelait les promesses insensées qu'il avait faites à ses électeurs au mois de décembre. Dans une réunion des Quatre, le 9 juin, il s'oppose franchement à la fixation proposée par les Américains d'une somme déterminée :

« M. Lloyd George dit que... sur la question de la fixation d'un montant déterminé il se trouvait en désaccord avec les experts des Etats-Unis. Il avait examiné la question sous toutes ses faces pour arriver à leur donner satisfaction à ce sujet... Tout chiffre qui n'effraierait pas les Allemands serait certainement inférieur à celui que M. Clemenceau et lui-même étaient en mesure de faire admettre par l'opinion de leurs pays dans l'état actuel de cette opinion. M. Bonar Law qui se trouvait plus que lui-même en contact étroit avec l'opinion anglaise se trouvait à Paris la veille. Il lui avait déclaré que bien qu'il inclinât pour la solution proposée par les Etats-Unis, la simple énonciation d'un chiffre quelconque le faisait reculer (1). »

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (9 juin).

Mais sur la question de l'Armée d'occupation l'opposition anglaise restait des plus vive. Les experts américains firent de leur mieux pour concilier les points de vues opposés. Sentant que Clemenceau ne s'opposerait pas à considérer la question du point de vue du coût de l'occupation, ils suggérèrent de fixer à cet égard une limite annuelle de 240 millions de marks or. Cette proposition pouvait avoir pour effet d'adoucir les Anglais, étant donné surtout que Clemenceau avait déclaré dans le Conseil du 10 juin « qu'il n'était pas partisan d'imposer à l'Allemagne des frais d'occupation trop élevés. Il désirait que le corps d'occupation fût aussi restreint que possible, de manière à ce qu'il restât le maximum de ressources disponibles pour les réparations. » Le vieux tacticien défendait sa position avec la plus grande habileté, acceptant des échecs sur des points secondaires pour arriver à conserver les plus importants.

Mais les Anglais ne se déclaraient pas satisfaits. Le 12 juin, Lloyd George apporta au Conseil une lettre de Barnes — le représentant travailliste de la Délégation britannique — qui répétait tous les arguments connus contre le Traité. Une nouvelle discussion des plus animées eut lieu entre lui et Clemenceau.

Le résultat fut une sorte de compromis par le moyen d'une « convention » et d'une « déclaration » annexes qui seraient jointes au Traité. On avait eu maintes fois recours à ce procédé pour résoudre de nombreuses difficultés, par exemple au moment de l'accord japonais relatif à l'évacuation du Shantoung.

La Convention qui fut publiée le 16 juin et devait être dans la suite signée par les Alliés et par l'Allemagne, établissait le principe de la suprématie du pouvoir civil dans les pays occupés, ce qui donnait satisfaction à l'un des vœux exprimés à ce sujet par M. Noyes (v. lettre p. 157).

Quant à la déclaration qui fut proposée le 12 juin par Wilson pour sortir de l'impasse créée par l'opposition de vues de Lloyd George et de Clemenceau, elle avait un caractère beaucoup plus important. Elle prévoyait une limite des frais de l'occupation et par conséquent une limite de son importance.

Elle promettait même une réduction de la période prévue « si l'Allemagne donnait des preuves suffisantes de bonne volonté et des garanties satisfaisantes pour assurer l'accomplissement de ses obligations ». Bien que ni les Anglais qui le trouvaient trop doux, ni les Français qui le trouvaient trop dur en fussent satisfaits, ce compromis fut néanmoins signé par Clemenceau, Lloyd George et Wilson le 16 juin.

Cette déclaration n'a jamais encore été publiée en entier, du moins à la connaissance de l'auteur de ces lignes. Elle jeta néanmoins Poincaré dans une véritable rage (1) et il accusa Clemenceau de trahir la France pour plaire à Lloyd George. Tardieu, dans son livre, essaye de la passer sous silence en se contentant d'affirmer que « le chapitre XIV (du Traité) fut maintenu dans son intégrité et que pas un mot n'en fut changé (2). » S'il est vrai que le Traité lui-même ne fut pas modifié, il n'en reste pas moins que les conditions de l'occupation furent modifiées par la déclaration. Il ne semble pas non plus qu'elle ait été publiée en Angleterre ; c'est à peine si le recueil considérable publié sur la Conférence par l'Institut des Affaires internationales y fait allusion. En voici le texte original :

« Les Puissances Alliées et Associées n'ont pas insisté pour prolonger l'occupation jusqu'à la complète exécution des clauses relatives aux réparations, parce qu'elles ont admis que l'Allemagne tiendrait à donner des preuves sérieuses de sa bonne volonté et toutes les garanties nécessaires avant l'expiration de la période de quinze ans prévue par le Traité.

Les frais d'occupation entraînant une réduction équivalente du montant disponible pour les réparations, les Puissances Alliées et Associées ont stipulé par l'article 431 du Traité que si l'Allemagne avait rempli toutes ses obligations avant la fin de la période de quinze ans, les troupes d'occupation seraient immédiatement retirées.

Si l'Allemagne, à une date plus rapprochée, a donné des preuves suffisantes de sa bonne volonté et des garanties satisfaisantes pour assurer l'accomplissement de ses obligations, les Puissances Alliées et Associées intéressées seront prêtes à se concerter en vue d'une réduction de la période d'occupation.

(1) *Sic.* (N. D. T.)
(2) *La Paix,* par A. Tardieu. Payot Paris.

Elles conviennent dès maintenant, en vue d'alléger le fardeau des réparations, qu'aussitôt qu'elles auront acquis la conviction que les conditions relatives au désarmement de l'Allemagne ont été accomplies d'une manière satisfaisante, le montant annuel des frais d'occupation à payer par l'Allemagne ne dépassera pas la somme de 240 millions de marks (or). Cette convention pourra être modifiée, si les Puissances Alliées et Associées le jugent nécessaire. »

La force légale de ce document signé par les chefs de gouvernements, non incorporé au Traité qu'il modifie et non ratifié par les parlements, constitue une question qui pourrait éventuellement exercer la sagacité des jurisconsultes.

Un des changements les plus importants obtenus à la demande de l'Angleterre fut peut-être celui relatif à la Silésie. L'institution d'un plébiscite dans la Haute-Silésie fut un coup que devait ressentir vivement la France dont tous les efforts tendaient à affaiblir l'Allemagne dans l'Est. Quant aux dispositions relatives à la Sarre, le seul changement devait être la disparition du « piège » mentionné au chapitre précédent.

Ces changements rendirent-ils le règlement plus équitable? On peut en douter. Dans tous les cas ils eurent pour résultat d'accroître le mécontentement en France et de préparer pour l'avenir des querelles et des malentendus. Les Français avaient l'impression qu'on leur avait enlevé au dernier moment ce qui leur avait été déjà attribué. Quant aux Allemands, leurs objections les plus graves ne provoquèrent que des modifications très secondaires et d'une efficacité douteuse. Pour la Grande-Bretagne, sa seule satisfaction devait être de pouvoir dans l'avenir tenir plus facilement la balance égale entre les deux adversaires et de courir, comme l'expérience devait le démontrer, de sérieux dangers en se prononçant pour l'un ou pour l'autre. En ce qui concernait les intérêts américains, la Société des Nations sortait indemne de la controverse, mais la situation générale du monde qui intéressait avant tout l'Amérique en restait encore plus précaire et la tâche de la Société plus ardue.

DOCUMENTS

(Document n° 12).

LES IDÉES DE LLOYD GEORGE SUR LA PAIX

Memorandum de M. Lloyd George « Quelques considérations pour la Conférence de la Paix avant la redaction finale du Traité », 25 mars 1919.

. . . . . .

« Lorsque des nations sortent épuisées de guerres où elles ont dépensé leurs forces sans compter et qui les laissent blessées et brisées, il n'est pas difficile de conclure une paix qui puisse durer autant que la génération qui a connu les horreurs de la guerre. Les visions d'héroïsme et de triomphe ne tentent que ceux qui n'ont expérimenté ni les souffrances ni les terreurs de la lutte et il peut être relativement facile de faire une paix qui dure une trentaine d'années.

La difficulté est de faire une paix d'où ne sorte pas une nouvelle guerre, lorsque ceux qui ont éprouvé personnellement ce que signifie la guerre ne seront plus là. L'histoire est là pour démontrer qu'une paix saluée par une nation victorieuse comme un triomphe d'adresse diplomatique et politique, même si elle est modérée, finit avec le temps par se révéler précaire et pleine de dangers pour le vainqueur. L'Allemagne crut que la paix conclue en 1871 assurait non seulement sa sécurité, mais la permanence même de sa suprématie en Europe. Or, les faits ont démontré exactement le contraire. La France s'est chargée de prouver elle-même que ceux qui affirment qu'on peut rendre l'Allemagne si faible qu'il lui sera impossible de se venger un jour se trompent complètement. Tout en étant chaque année numériquement plus faible que son vainqueur, la France devenait en réalité de plus en plus puissante. Elle veilla en Europe, conclut des alliances avec ceux que l'Allemagne opprimait ou menaçait, ne cessa d'avertir le monde du danger qui venait et put finalement avoir raison de la puissance infiniment plus forte qui l'avait si brutalement assaillie.

Vous pouvez dépouiller l'Allemagne de ses colonies, réduire ses armements à une simple force de police, faire de sa marine une flotte de cinquième ordre, peu importe : si elle est convaincue qu'elle a été injustement traitée en 1919, elle saura trouver un jour les moyens de se venger. La profonde impression produite sur les hommes par quatre années d'hécatombes sanglantes disparaîtra avec ces mêmes hommes. Dès lors le maintien de la paix ne sera assuré que s'il n'existe véritablement plus de causes d'exaspération exaltant continuellement l'esprit de patriotisme et le sentiment de la justice. Nos conditions de paix peuvent être sévères, dures même, mais elles doivent être en même temps si justes que ceux auxquels elle seront imposées sentiront dans leur for intérieur qu'ils n'ont aucune plainte à élever. Mais l'injustice et l'arrogance affichées dans une heure de triomphe ne seront ni oubliées ni pardonnées.

C'est pour ces raisons que je suis fermement opposé à ce qu'on continue à transférer, sans nécessité absolue, des Allemands sous une domination étrangère. Je vois une cause de guerre future dans le fait que le peuple allemand qui a prouvé sans aucun doute qu'il est une des races les plus puissantes et les plus vigoureuses du monde va se trouver encerclé par une ceinture de petites nations dont beaucoup n'avaient jamais été capables dans le passé d'instituer chez elles des gouvernements stables, mais dont chacune contiendra d'importantes masses d'Allemands clamant leur volonté d'être réunis à la mère patrie. La proposition de la Commission polonaise de placer 2.100.000 Allemands sous les lois d'un peuple d'une religion différente et dont l'histoire nous montre l'inaptitude à se gouverner lui-même, est de nature, à mon avis, à provoquer tôt ou tard une nouvelle guerre à l'est de l'Europe. Ce que je viens de dire des Allemands de Pologne s'applique également aux Hongrois. La paix ne sera jamais assurée dans l'Europe sud-orientale, si chacun des nouveaux petits états en formation doit avoir, attaché à ses frontières, un irrédentisme magyar. D'après moi le grand principe de la paix devrait être de rattacher, autant qu'il est humainement possible de le faire, les groupes ethniques à

leur mère patrie. Cette considération devrait primer toutes les autres, en particulier les considérations stratégiques, économiques, de voies de communication, etc... En second lieu, la période fixée pour effectuer le paiement des réparations ne devrait pas dépasser, si c'est possible, la durée de la génération qui a fait la guerre.

Mais une autre considération en faveur d'une paix prévoyante plaide, selon moi, encore plus éloquemment que le seul souci de ne pas voir la guerre éclater de nouveau d'ici trente ans. Il faut tenir compte en effet d'un nouvel élément qui n'existait pas en 1815. Après les guerres napoléoniennes tous les pays de l'Europe se trouvaient également épuisés, mais l'esprit révolutionnaire s'était apaisé en France, et l'Allemagne fit droit aux légitimes demandes du peuple par une série de réformes économiques audacieuses, prévoyantes et d'une haute portée politique. Même en Russie le Tsar avait effectué des réformes importantes probablement trop libérales, étant donné l'état à demi-sauvage de ses populations. La situation est aujourd'hui bien différente. La révolution est dans son enfance et la Russie reste encore sous le règne de la terreur. L'esprit révolutionnaire remplit toute l'Europe. Dans les classes ouvrières règne le mécontentement, la colère, l'esprit de révolte contre les conditions d'avant-guerre. D'une extrémité de l'Europe à l'autre, l'édifice politique, économique et social se trouve menacé par les masses populaires. Dans certains pays comme la Russie et l'Allemagne, la révolte triomphe ouvertement. Dans d'autres comme la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le mouvement révolutionnaire prend la forme de grèves et l'on constate dans ces pays une répugnance générale des masses à se remettre au travail. Ces symptômes nous révèlent des revendications politiques aussi importantes que celles relatives aux salaires.

D'ailleurs cette agitation est dans son ensemble légitime et saine. Nous ne ferons jamais une paix durable en essayant de restaurer l'état de choses de 1914. Mais le danger est de jeter les populations de l'Europe dans les bras des extrémistes qui ne rêvent pour régénérer le monde que la destruction totale de la société actuelle. Ces hommes ont triomphé

en Russie et ils ont assuré leur victoire à un prix terrible. Des centaines de milliers d'hommes ont péri. Chemins de fer, routes, villes, en un mot l'organisation entière de la Russie, tout cela a été presque détruit. Malgré tout les révolutionnaires ont réussi à garder jusqu'à un certain point le contrôle des masses russes et, ce qui est significatif, ils ont constitué une armée imposante qui semble bien commandée, bien disciplinée et prête à mourir pour son idéal. D'ici une année il est possible que la Russie, revenue de sa passion pour la paix, dispose de la seule armée européenne prête à se battre, parce qu'elle sera la seule convaincue qu'elle a une cause à défendre.

Le plus grand danger qui m'apparaisse pour le moment est que l'Allemagne ne fasse cause commune avec la Russie, mettant à sa disposition ses ressources, ses capacités, sa puissance d'organisation pour la réalisation du rêve de la conquête du monde aux idées bolchevistes. Ce danger n'est pas une chimère. Le gouvernement actuel de l'Allemagne est faible et sans prestige ; son autorité est discutée ; il ne végète que parce que la seule autre alternative est le spartacisme dont l'Allemagne ne veut pas encore. Mais le meilleur argument du parti Spartacus est que seul il peut sauver l'Allemagne des conséquences intolérables de la guerre. Il offre de libérer l'Allemagne de sa dette envers les Alliés et envers les classes possédantes. Il offre à la fois l'indépendance complète et l'avènement d'un âge d'or. Le prix du changement sera peut-être lourd, il y aura peut-être deux ou trois années d'anarchie, de luttes intestines sanglantes, au bout desquelles cependant le pays, la terre, la population, les immeubles, les usines, les chemins de fer seront toujours là, intacts. Et l'Allemagne débarrassée de tous les fardeaux qui la gênaient, sera prête pour un nouveau départ.

Si le spartacisme triomphe en Allemagne, inévitablement elle fera cause commune avec le bolchevisme russe. Dès lors toute l'Europe orientale sera balayée par une vague révolutionnaire et absorbée par le bolchevisme. D'ici un an nous verrons peut-être trois cents millions d'habitants organisés en une vaste armée rouge instruite et commandée par des

Allemands, armée de canons et de mitrailleuses allemandes, prête à fondre de nouveau sur l'Europe occidentale. Peut-on contempler pareille perspective avec une parfaite tranquillité d'esprit ? Les nouvelles arrivées hier de Hongrie nous montrent que ce danger n'est pas purement hypothétique. Et quelle est la raison de la révolution hongroise ? simplement la croyance qu'un grand nombre de magyars vont passer sous une nationalité étrangère. C'est pourquoi, si nous sommes sages, nous offrirons à l'Allemagne une paix qui, tout en étant juste, sera cependant préférable pour tous les hommes raisonnables au bolchevisme. En conséquence, je suis d'avis qu'elle reçoive tout d'abord l'assurance que, si elle accepte vos conditions, en particulier celles relatives aux réparations, nous la ravitaillerons en matières premières, nous lui ouvrirons les marchés du monde sur le même pied que nous-mêmes et ferons tout notre possible pour lui permettre de recouvrer son équilibre. Nous ne pouvons pas à la fois la paralyser économiquement et nous attendre à la voir payer les réparations.

Enfin nous devons offrir des conditions qu'un gouvernement allemand responsable pourra espérer être en mesure d'exécuter. Si nous lui présentons des conditions injustes ou très onéreuses, aucun gouvernement responsable ne consentira à signer. Certainement le gouvernement actuel, tout faible qu'il soit, refuserait. S'il acceptait, on me dit qu'il serait balayé dans les vingt-quatre heures. Mais si nous ne trouvons personne en Allemagne pour signer la paix, quelle sera notre situation ? Il est hors de question d'envisager l'hypothèse d'une vaste armée occupant une partie de l'Allemagne pour un temps indéterminé. D'ailleurs peu importerait à l'Allemagne.

Un très grand nombre de gens, en Allemagne, accueilleraient cette armée avec satisfaction comme le seul moyen de préserver et de maintenir l'ordre de choses existant. L'opposition ne viendrait pas de l'Allemagne, mais de nos propres pays. Ni l'Empire britannique ni l'Amérique ne consentiraient à occuper l'Allemagne. La France elle-même ne pourrait supporter les charges d'une occupation. Nous serons par conséquent nécessairement ramenés à la politique du blocus,

ce qui signifierait le triomphe du spartacisme de l'Oural au Rhin et la formation d'une formidable armée rouge lancée à l'assaut du Rhin. D'ailleurs, je ne pense pas que l'opinion publique admette que nous puissions délibérément affamer l'Allemagne. Pour une simple différence entre des conditions onéreuses et des conditions modérées, l'opinion publique n'admettrait pas que nous condamnions des millions de femmes et d'enfants à mourir de faim. En ce cas les Alliés subiraient une véritable défaite morale pour avoir essayé d'imposer à l'Allemagne des conditions qu'elle aura refusées.

A tous les points de vue il me paraît donc essentiel d'essayer de faire la paix comme si nous étions des arbitres impartiaux, en oubliant les passions suscitées par la guerre. Le règlement final doit, d'après moi, s'inspirer de trois grandes considérations primordiales :

1° Il doit être juste envers les Alliés en ce sens qu'il doit tenir compte de la responsabilité de l'Allemagne dans les origines de la guerre et dans la manière dont elle a été conduite ;

2° Il doit être tel qu'un gouvernement allemand responsable puisse le signer avec la certitude de pouvoir en remplir les obligations ;

3° Il ne doit contenir aucune provocation à de futures guerres et doit être le véritable remède au bolchevisme en s'imposant à l'opinion de tous les gens raisonnables comme un règlement équitable du problème européen.

. . . . . .

II. Ce n'est pas tout que de conclure avec l'Allemagne une paix juste et prévoyante. Si nous voulons aussi préserver l'Europe du bolchevisme, nous devons faire de la Société des Nations une arme qui sera la sauvegarde des Nations prêtes à avoir des relations correctes avec leurs voisins et une menace pour ces impérialistes ou bolchevistes qui voudraient fouler les droits d'autrui. C'est pourquoi la Société des Nations, élément essentiel du Traité de paix, devra être la gardienne effective du droit international et de la liberté internationale dans le monde. Si cette conception se réalisait, la première tâche des chefs de la Société des Nations devrait

être d'arriver à une entente au sujet des armements. A mon avis il est oiseux et inutile d'imposer à l'Allemagne une limitation permanente de ses armements, si nous ne sommes pas prêts à nous en imposer une à nous-mêmes. Je reconnais toutefois que jusqu'à ce que l'Allemagne ait retrouvé son équilibre et ait démontré par des preuves évidentes qu'elle a renoncé à ses ambitions impérialistes et que la Russie ait également donné des preuves qu'elle ne veut pas entreprendre une croisade contre ses voisins, les principaux membres de la Société des Nations devront continuer à maintenir sur terre et sur mer des forces considérables pour préserver la liberté du monde. Mais si ces membres doivent présenter un front unique contre les doubles forces de la réaction et de la révolution, il faut absolument qu'ils arrivent entre eux à une entente au sujet des armements, de manière à écarter tout soupçon sur leurs intentions vis-à-vis les uns des autres. Si la Société des Nations est capable d'exercer une influence salutaire sur le monde, ce sera parce que les membres fondateurs de la Société seront les premiers à avoir confiance en elle et parce qu'ils auront su écarter les rivalités et les jalousies qui pourraient s'élever entre eux en matière d'armements. La première condition de succès pour la Société des Nations est donc l'établissement d'une entente solide entre l'Empire britannique, les Etats-Unis d'Amérique, la France et l'Italie, en vertu de laquelle il ne s'élèvera plus entre ces nations de rivalités au sujet de la construction de navires de guerre ou de l'entretien d'armées. Sans cela le Pacte ne sera qu'un document illusoire et sans force et on y verra la preuve que ses propres signataires et promoteurs manquent de confiance dans son efficacité. Mais au contraire son autorité et son avenir seront assurés aussitôt que les fondateurs de la Société auront montré clairement qu'ils sont arrivés à s'entendre pour assurer à la Société la force qui lui est nécessaire pour protéger ses membres, tout en rendant impossible la naissance de soupçons réciproques en matière d'armements. Il sera alors possible de réaliser une des conditions essentielles de la paix en obtenant non seulement de l'Allemagne, mais de tous les petits peuples, la réduction de leurs armements et

l'abolition de la conscription. Tant que les petites nations auront la liberté de maintenir des effectifs armés se chiffrant par centaines de milliers d'hommes, des guerres seront inévitables dans lesquelles l'Europe se verra entraînée. Si nous n'arrivons pas à réaliser cette limitation universelle des armements, nous ne réussirons pas à établir une paix durable ni à obtenir de l'Allemagne une observation sincère de cette limitation des armements que nous essayons de lui imposer.

Pourquoi l'Allemagne, si elle accepte les conditions que nous jugeons justes et équitables, ne serait-elle pas admise dans la Société des Nations, au moins dès qu'elle aura établi chez elle un gouvernement stable et démocratique? Pareille promesse ne serait-elle pas de nature à l'engager à la fois à signer et à résister au bolchevisme ? N'est-il pas plus sûr qu'elle soit dans la Société des Nations plutôt que hors cette Société ?

Enfin je suis d'avis que jusqu'à ce que l'autorité et l'efficacité de la Société des Nations soient devenues une réalité, l'Empire britannique et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique devraient donner à la France une garantie contre la possibilité d'une nouvelle agression allemande. La France a des raisons spéciales de demander pareille garantie. Deux fois au cours de moins d'un demi-siècle elle s'est vue attaquée et envahie par l'Allemagne. Elle a subi ces attaques, parce qu'elle était la gardienne principale de la civilisation démocratique et libérale sur le continent européen contre le principe d'autocratie représenté par les puissances de l'Europe centrale. Il est juste que les autres grandes démocraties occidentales lui garantissent de se trouver à ses côtés en cas d'invasion ou de simple menace même de la part de l'Allemagne, jusqu'à ce que la Société des Nations ait donné la preuve qu'elle peut protéger réellement la paix et la liberté du monde.

. . . . . .

III. Si la Conférence de la Paix a réellement l'ambition d'établir une paix solide et veut assurer au monde le bénéfice d'un règlement que tous les hommes de raison seront d'accord pour préférer à une perspective d'anarchie, elle ne

peut se dispenser de s'occuper de la situation en Russie. L'impérialisme bolcheviste ne menace pas en effet seulement les pays limitrophes de la Russie. Il menace toute l'Asie et l'Amérique aussi bien que la France. La Conférence de la Paix peut-elle vraiment se séparer, même après avoir conclu une paix solide avec l'Allemagne, en laissant la Russie dans la situation où elle se trouve? Je ne veux pas cependant compliquer la question de la paix avec l'Allemagne en demandant la discussion du problème russe. Je mentionne simplement cette question pour nous rappeler que sa solution s'impose le plus tôt possible.

Paris, le 25 mars 1919.

(Document n° 13).

LES IDÉES DU GÉNÉRAL SMUTS SUR LE TRAITÉ

I. — *Notes du général* J. C. Smuts *à* M. Lloyd George, *critiquant les conditions du traité et suggérant certains changements.*

22 mai 1919.

Pour le Premier Ministre.

Voici quelles sont les dispositions les plus importantes du Traité de Paix qui devraient, d'après moi, être modifiées.

I. — Clauses relatives a l'occupation.

La disposition la plus dangereuse de tout le Traité est celle qui prévoit l'occupation de la rive gauche du Rhin pendant 15 ans et même plus, si les Alliés décident de prolonger l'occupation ou si l'Allemagne n'a pas (ce qui sera certainement le cas) rempli les obligations que lui impose le Traité. D'abord l'effectif de l'armée française d'occupation n'est pas fixé. Il serait donc possible pour la France de faire supporter, pendant 15 ans, la plus grande partie de ses dépenses militaires à l'Allemagne, simplement en mettant en garnison le gros de ses troupes dans la région occupée. En second lieu le

régime militaire qui sera établi n'est pas fixé davantage ; il est plus que probable que l'on imposera à ce pays une sorte d'état de siège qui sera désagréable et irritant pour la population et des plus gênants en même temps pour l'industrie. Le moins que l'on puisse faire, si les clauses relatives à l'occupation doivent être maintenues, serait de limiter l'armée française d'occupation à un effectif raisonnable, de stipuler que la population et l'administration civiles ne seraient pas placées sous l'autorité militaire, enfin que le Gouvernement allemand continuera à diriger l'administration civile des pays occupés. Enfin les pays occupés et le bassin de la Sarre doivent continuer à rester dans les frontières douanières de l'Allemagne.

Cependant une occupation militaire aussi longue, accompagnée nécessairement de la loi martiale, constituera une telle source de friction et de maux, sans parler des risques de guerre qu'elle peut faire naître, que je n'hésite pas à en conseiller l'abandon en faveur du Traité de garantie proposé. La France n'a pas besoin de la double garantie de l'occupation et du Traité d'alliance défensive. Pendant un temps indéfini des commissions alliées, militaires, aériennes et navales, munies de pleins pouvoirs pourront opérer en Allemagne. La Société des Nations a elle aussi le pouvoir de procéder à des enquêtes. Les clauses relatives aux réparations empêcheront en fait les fabrications militaires pendant trente ans. Toutes les fortifications seront démantelées et aucune troupe allemande ne pourra être placée en garnison ni réunie dans une zone de 50 kilomètres à l'est du Rhin. Toutes ces dispositions jointes au Traité de garantie proposé militent en faveur de l'abandon de l'occupation.

II. — Le bassin de la Sarre.

On a prévu, en même temps que l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin pendant 15 ans, une administration spéciale du Bassin de la Sarre d'une durée égale. Le caractère allemand de la plus grande partie de la population de cette région est indiscutable et il n'y a aucune nécessité de faire un referendum à l'expiration d'une période de 15 ans. Je con-

sidère l'institution de cette administration spéciale comme des plus maladroites ; elle ne s'imposait nullement, puisque la France a pleins pouvoirs en ce qui concerne l'exploitation des mines. Si cependant cette administration spéciale doit être maintenue, il doit être bien entendu qu'elle devra cesser automatiquement dans 15 ans, aussitôt que l'Allemagne sera en mesure de racheter les mines de charbon. (D'après mes informations, la clause draconienne relative au non paiement dans les six mois et en or des mines par l'Allemagne ne sera pas maintenue).

III. Les réparations.

Tandis qu'un montant important de réparations pourrait être obtenu de l'Allemagne par paiements échelonnés sur une période suffisamment longue, le plan adopté me paraît impossible à mettre en pratique. Il aura pour résultat de tuer la poule aux œufs d'or. Il me paraît impossible d'obtenir de l'Allemagne 1 milliard de livres sterling dès les deux premières années. A part des navires, des valeurs étrangères et certaines matières premières, les Allemands ne nous donneront que du papier sans valeur. Loin de chercher à tirer le plus possible de l'Allemagne pendant les deux premières années, le véritable problème consiste au contraire à trouver pour l'Allemagne un crédit suffisant pour lui permettre de se procurer des denrées alimentaires et les matières premières nécessaires au rétablissement de son industrie. Il y a en ce moment une Commission qui recherche les moyens de fournir des crédits à l'Allemagne et à divers autres états européens.

A côté de l'impossibilité pour l'Allemagne de payer la somme de 1 milliard de livres sterling en deux ans, on m'informe que le projet des 5 milliards d'obligations est impraticable et doit être abandonné.

Je crois que nous devrions nous résoudre à écouter ce que les Allemands ont à dire sur notre plan de réparations. Nous devrions le modifier pour le rendre praticable en évitant d'arriver à paralyser complètement l'industrie allemande d'ici quelques années. Notre politique devrait plutôt consister à aider l'industrie allemande à renaître, à aider à rétablir les

finances allemandes, afin de pouvoir obtenir des paiements importants aussitôt que le pays recommencera à produire.

Je crois, en particulier, que les demandes de charbon adressées à l'Allemagne sont exagérées et de nature à paralyser son industrie. Trois commissions différentes ont chacune pris du charbon à l'Allemagne : l'une a confisqué le Bassin de la Sarre, une autre l'a dépouillée de mines silésiennes et la troisième a imposé de lourdes prestations aux gisements de Westphalie en faveur de la Belgique, de la France et de l'Italie. Le résultat de ces efforts combinés pour obtenir du charbon de l'Allemagne sera probablement de lui imposer un fardeau beaucoup trop lourd pour son industrie. Tout ceci est à considérer de nouveau et l'eût été probablement déjà, si le Traité n'avait été hâtivement bâti avec les rapports des diverses commissions.

Tout en nous tenant d'une manière générale à notre plan de réparations, je serais d'avis d'en éliminer les éléments impraticables dont je viens de parler, principalement les stipulations relatives à la livraison du charbon et de ses produits et à la construction des navires à l'avenir. Je suis d'avis également de donner à la Commission des Réparations pleins pouvoirs pour déterminer non seulement le montant total des réparations, mais aussi la forme des paiements, en espèce ou en nature. *Enfin je suis d'avis d'interdire aux industriels français et belges de procéder à des perquisitions dans les usines allemandes pour s'y emparer de machines qu'ils peuvent prétendre nécessaires à leurs propres usines (§ 4 de la 4e annexe des clauses relatives aux réparations). Ce pillage industriel aurait les plus graves inconvénients. Il ne pourrait, en temps de paix, être justifié comme constituant une représaille de crimes commis pendant la guerre. Les seules représailles possibles doivent consister à faire payer les Allemands*

IV. La frontière orientale allemande.

Je suis convaincu qu'en agrandissant richement la Pologne, nous ne nous bornons pas à déchirer le verdict de l'histoire, mais que nous commettons en même temps une erreur poli-

tique capitale que l'histoire, à son tour, se chargera de redresser. La nouvelle Pologne va comprendre des millions d'Allemands et de Russes, des territoires peuplés d'Allemands et de Russes ou qui ont, pendant longtemps, fait partie de l'Allemagne ou de la Russie. Or, il paraît raisonnable de croire que l'Allemagne et la Russie redeviendront un jour de Grandes Puissances, de sorte que la nouvelle Pologne ne pourra prospérer qu'autant qu'elles le permettront. Dans ces conditions, la constitution du nouvel Etat polonais n'aboutira-t-elle pas à un échec certain, même si les Polonais étaient doués de ce pouvoir de se gouverner que l'histoire nous apprend leur avoir toujours manqué? Maintenant même, tandis que la Conférence est en train de siéger, les Polonais défient les Grandes Puissances. Qu'arrivera-t-il plus tard lorsque ces Grandes Puissances seront divisées ou même en opposition? Il semble que nous bâtissions sur le sable. C'est pourquoi je n'hésite pas à conseiller une révision des frontières de la Pologne déjà fixées par le Traité en laissant à l'Allemagne la Haute-Silésie et tous les territoires véritablement allemands. Il faudrait également réduire la superficie du territoire de la ville libre de Dantzig. Au lieu de placer cette ville sous la suzeraineté de la Pologne comme nous nous proposons de le faire, il vaudrait mieux la laisser sous la suzeraineté allemande avec une administration contrôlée par la Société des Nations. Je suis persuadé que les deux grandes erreurs du Traité sont la longue occupation prévue sur le Rhin et l'agrandissement de la Pologne au-delà des limites auxquelles nous avions pu songer pendant la guerre. Ces deux erreurs sont grosses de menaces pour la paix future de l'Europe et j'insiste pour qu'on fasse tout ce qui peut être possible pour les faire disparaître avant qu'il ne soit trop tard. Il n'est pas encore trop tard. Il n'y a aucun doute que les délégués allemands ne se préparent à lutter rigoureusement sur ces points et peut-être à ne signer que si l'on consent à réviser le règlement concernant la Silésie et la Prusse orientale. Mon avis est d'accorder à leurs demandes sur cette question toute l'attention qu'elles méritent.

V. La punition des coupables.

Tout en étant, en principe, partisan de la politique en vertu de laquelle ont été rédigées les clauses relatives au châtiment des coupables, je sens qu'il sera à peu près impossible au Gouvernement allemand de donner son assentiment à ces mesures. Une obligation indéfinie de livrer toute personne que tout Allié pourra nommer : c'est là certainement un engagement au-dessus des forces de tout Gouvernement allemand ayant le sens de l'honneur. Les demandes devraient se réduire à une courte liste de criminels de guerre dont les crimes sont réellement importants et avérés. Si les Allemands insistent pour un amendement du Traité en ce sens, j'espère qu'il sera fait droit à leurs demandes.

Les questions ci-dessus exposées me paraissent être celles au sujet desquelles des changements s'imposent. Il en est cependant un certain nombre d'autres, plus ou moins importantes, qui méritent aussi de retenir notre attention.

VI. Les clauses aériennes et militaires.

Je crois que nous commettons une erreur en obligeant l'Allemagne à réduire son armée à 100.000 hommes. Pour une population si importante et aussi agitée que maintenant et étant données les frontières que l'Allemagne peut avoir à défendre, je trouve le chiffre fixé tout-à-fait insuffisant, ne fût-ce que pour assurer l'ordre intérieur. Il nous a fallu plus de 100.000 hommes pour maintenir l'ordre en Irlande pendant la période de la guerre et la situation de l'Allemagne est bien plus sérieuse. Nous devrions être prêts à écouter avec attention ce que diront certainement les délégués allemands à ce sujet.

Je crois que c'est aussi un tort de les priver complètement de tanks et d'aviation militaire. Ce matériel est en effet devenu de nos jours une partie normale de l'équipement de toute armée vraiment organisée. Nous devrions donc lui accorder une proportion de tanks et d'avions en rapport avec sa petite

armée. Le même raisonnement s'applique aux hydravions et aéronefs nécessaires à sa flotte réduite. Il est prévu que tous les aérodromes allemands situés à moins de 150 kilomètres de ses frontières seront démolis. Mesure trop draconienne, inutile et d'ailleurs impraticable. Le Traité est hérissé de bien d'autres vexations de ce genre, produit du caprice de personnalités officielles secondaires et qui devraient disparaître du Traité définitif.

VII. Fleuves internationaux et chemins de fer.

L'internationalisation des fleuves et des chemins de fer allemands de manière à assurer des débouchés aux nouveaux États est parfaitement raisonnable en principe ; malheureusement le mode d'administration prévu est indéfendable. Ces fleuves doivent être administrés par des Commissions qui ne comprendront qu'une faible minorité de représentants allemands même pour des fleuves exclusivement allemands. Les Anglais, les Italiens, les Français, les Scandinaves, et les Belges sont en majorité imposante dans ces Commissions. C'est exactement comme si l'administration de la navigation sur la Tamise se composait en majorité de représentants étrangers ! Des règles à peu près inintelligibles et certainement impraticables sont prévues pour la fixation des tarifs des chemins de fer allemands. D'une manière générale toutes les dispositions relatives au trafic sur les voies fluviales et les chemins de fer allemands sont complètement partiales et paraissent avoir été prises pour jeter le discrédit sur le principe même de l'internationalisation. Une révision sévère s'impose à ce sujet. Je propose que d'une manière générale on s'inspire de la réglementation de la navigation sur le canal de Kiel. L'administration des fleuves et chemins de fer internationaux se trouvant en territoire allemand doit être allemande avec droit pour toute partie lésée d'en appeler à la Société des Nations qui aura le pouvoir de nommer dans chaque cas une Commission administrative.

VIII. — Vexations inutiles.

Comme je l'ai dit, le Traité se trouve hérissé d'un grand nombre de stipulations, relativement peu importantes en elles-mêmes, mais qui n'ont aucune utilité réelle et constituent d'inutiles piqûres d'épingles et des vexations infligées sans raison à un ennemi vaincu. Tout en faisant un Traité aussi sévère qu'on doit le souhaiter après la manière dont l'Allemagne a conduit la guerre, nous devrions tenir à en éliminer toutes traces de rancune ou de vengeance mesquine, sentiments indignes de la grandeur de notre cause et susceptibles de desservir celle de la paix. J'estime qu'une révision sévère s'impose à cet égard. Ces dispositions vexatoires ont trait surtout au traitement des nationaux allemands, à la propriété allemande et aux droits allemands. On les trouve dispersées dans presque tous les chapitres du Traité.

IX. — Procédure de révision.

Je suis réellement anxieux de voir les Allemands signer un Traité vraiment équitable et juste ; encore ne faut-il pas qu'il signent le couteau sur la gorge. Le Traité doit être tel que le peuple allemand ne puisse plus tard songer à le répudier. C'est pour ces raisons que je suis d'avis de rapprocher autant que possible de nous les délégués allemands, en écoutant ce qu'ils auront à dire, en leur donnant toutes les explications nécessaires, et nous préparant à accepter des changements ou des compromis sur les points où il apparaîtra que nos conditions sont réellement inacceptables. Il sera donc nécessaire d'avoir avec eux une discussion orale. Je suggère que l'on nomme dans ce but un Comité spécial restreint de délégués qui seront nommés pour avoir une entrevue avec les Allemands après que ceux-ci auront remis leur dernière note, le 29 mai, et conférer avec eux sur l'ensemble du Traité. Ce Comité adresserait un rapport au Conseil Suprême sur les modifications qu'il pourrait avoir à recommander après avoir entendu les délégués allemands. Le Conseil Suprême

éviterait ainsi d'engager des négociations directes avec les délégués allemands, tout en ayant sous les yeux des recommandations élaborées après qu'on aura pris connaissance du point de vue allemand. Tout dépendra, évidemment, de la composition de ce Comité. A mon avis il ne devrait comprendre que trois délégués, un pour les Etats-Unis, un pour l'Empire Britannique et un pour la France. Il est essentiel en effet, pour aboutir rapidement, que ce comité soit aussi restreint que possible. Ni l'Italie, ni le Japon ne sont suffisamment intéressés dans le Traité avec l'Allemagne pour qu'on surcharge ce comité de deux membres supplémentaires. Si les trois délégués sont choisis avec soin, leur rôle aura une importance de premier ordre. Ils pourront non seulement faire adopter les modifications qui paraissent nécessaires, mais le fait d'avoir écouté les Allemands et pris en considération leurs objections enlèvera au Traité l'apparence de n'être en réalité qu'un document unilatéral imposé par la force. L'autorité morale du Traité n'en sera que plus grande et ses dispositions n'en auront que plus de force. L'opinion publique du monde entier l'acceptera elle-même plus facilement comme le dénouement honorable du conflit le plus tragique de l'histoire, car la sanction dernière de ce grand document doit être l'approbation de l'humanité.

J. C. Smuts.

(Document n° 14).

II. — Lettre du général Smuts au Président Wilson formulant des critiques contre le Traité.

Paris, 30 mai 1919.

Cher Président Wilson,

. . . . . .

La réponse allemande à nos conditions de paix me paraît toucher du doigt le point véritablement dangereux pour nous et que nous ne saurions éviter d'examiner avec la plus grande attention. Ils déclarent que nous sommes liés par un engagement solennel à faire une paix wilsonienne, conforme à vos Quatorze Points et aux Principes énoncés en 1918. C'est éga-

lement mon avis. En tenant compte des deux réserves faites par les Alliés avant l'armistice, nous nous sommes engagés à faire une paix fidèle à vos Points et à vos Principes, de sorte que toute disposition du Traité contraire à leur portée et à leur esprit ou les dépassant constitue en réalité une véritable violation contractuelle.

Rien de plus clair pour moi. Reste la question de fait : se trouve-il dans le Traité de pareilles dispositions ? Dans l'affirmative notre situation me paraît sérieuse.

Cette guerre a débuté par la violation d'un engagement international solennel et l'un de nos buts de guerre les plus importants fut d'assurer à l'avenir le respect de la loi internationale et la sainteté des engagements internationaux. Si les Alliés finissent la guerre en suivant l'exemple de l'Allemagne et mettent le monde en face d'un nouveau « chiffon de papier », le discrédit qui nous atteindra sera tel que je frissonne en songeant quel en sera le résultat sur l'opinion publique. En ce cas nous serions coupables d'un méfait plus considérable encore que celui de l'Allemagne, étant donné tout ce qui s'est passé depuis le mois d'août 1914 et la lumière aveuglante concentrée sur ce point.

Il est donc particulièrement important de savoir s'il y a dans le Traité des dispositions importantes incompatibles avec vos Points et vos Principes. Je constate une tendance à rejeter sur vous l'entière responsabilité de décider cette question en disant qu'après tout le Président Wilson accepte le Traité et qu'il connaît mieux que tout autre le sens et la portée des Points et des Principes. Ceci me paraît peu juste envers vous et j'estime qu'il incombe à nous tous de nous demander si notre Traité de paix est compatible ou non avec vos discours de 1918.

Je crois franchement que non et j'estime que les Allemands se trouvent fondés à protester au sujet d'un certain nombre de dispositions. Toutes celles qui sont arbitraires, excluant toute réciprocité ou égalité de traitement, toutes les piqûres d'épingle qui foisonnent dans le Traité me paraissent nettement opposées à la lettre et à l'esprit de vos Points. Je ne vois rien par exemple dans ces Points et dans ces Prin-

cipes qui puisse autoriser notre réglementation arbitraire relative à l'internationalisation des fleuves allemands et le mode d'administration franchement mauvais qui a été prévu à cet égard. Les réparations en charbon n'excusent pas les arrangements prévus pour le Bassin de la Sarre et ses habitants. Je me demande même si l'occupation du Rhin, pendant quinze ans, est conforme à la lettre ou à l'esprit de vos Points et de vos Principes. Et il y a bien d'autres points que je passe sous silence, mais sur lesquels vos conseillers ne manqueront pas d'attirer votre attention.

Quelle terrible désillusion si les peuples venaient à penser que nous n'avons pas conclu une paix wilsonienne, que nous avons oublié les promesses faites au monde et nos engagements publics ? Si l'on considère que nous avons violé nous-même l'accord formel que nous avions conclu (et c'est mon avis), le plus grand discrédit en rejaillira sur nous et cette Paix sera peut-être pour le monde un désastre encore plus grand que ne le fut la guerre.

Pardonnez-moi de venir vous troubler avec ces considérations, mais je crois véritablement qu'elles touchent le fond de la question.

Très sincèrement votre
J. C. Smuts.

CHAPITRE XII

LES RÉPARATIONS. — COMBIEN FAIRE PAYER À L'ALLEMAGNE

La Grande Guerre finie, le monde contempla les ruines fumantes laissées par les armées de l'envahisseur. Dès lors une question prima toutes les autres :

Comment réparer ces formidables dévastations ?

Aucun autre problème ne fut plus important pour la Conférence de la Paix que celui des réparations et des dommages de guerre ; aucun ne donna lieu à autant de complications et ne présenta depuis d'aussi, pour ainsi dire, insurmontables difficultés.

Cette question capitale se présentait à la Conférence sous trois aspects différents :

1. Comment forcer l'Allemagne à payer ?

2. Comment opérer la répartition des indemnités entre les divers Alliés, grands ou petits, alors que les pertes de chacun et les services rendus par chacun étaient si différents ?

3. *Comment l'Allemagne paierait-elle sans désorganiser l'équilibre économique du monde ?*

Nous examinerons dans ce chapitre la première de ces questions et les deux autres dans le chapitre suivant.

Bien avant la fin de la guerre on s'était déjà souvent demandé combien on pourrait faire payer à l'Allemagne. Deux points de vue avaient été développés. L'un consistait à faire payer à l'Allemagne la totalité des frais de la guerre, l'autre à ne lui demander que la réparation des dommages causés par la guerre. Au début les Alliés européens soutinrent le premier de ces points de vue, tandis que l'Amérique défendait le second.

Le Président Wilson avait bien vu le danger d'une paix impitoyable, d'une paix de vengeance, quels qu'aient pu être les torts de l'ennemi. Une telle paix, d'après lui, amènerait inévitablement dans l'avenir de nouvelles guerres et compromettrait la réussite de ce plan de coopération internationale qui était la pierre angulaire du programme américain. Il déclarait à ce sujet au Congrès le 3 décembre 1917 :

« Les torts, tous les torts si graves causés dans cette guerre doivent être redressés. Nul doute à cet égard. Mais ils ne doivent pas être redressés en infligeant des dommages égaux à l'Allemagne et à ses Alliés. »

De cette idée devait naître son principe fondamental de règlement de la paix qu'il exprima à maintes reprises et particulièrement dans son message au Congrès le 11 février 1918.

« Pas d'annexions, pas d'indemnité de guerre proprement dite, pas de contribution ayant un caractère de pénalité. »

Les chefs alliés acceptèrent ces principes qui furent incorporés dans la note, d'une importance capitale, adressée à l'Allemagne le 5 novembre 1918.

« ... Les territoires envahis doivent être évacués et remis en état. Les Gouvernements alliés pensent qu'aucun doute ne saurait exister sur le sens exact de cette obligation. Ils entendent que l'Allemagne répare tous les dommages causés aux populations civiles des pays alliés et à leurs biens par l'agression allemande terrestre, navale et aérienne. »

Mais l'armistice à peine signé, des voix innombrables s'élevèrent en Angleterre et en France pour faire payer l'Allemagne « jusqu'au dernier shilling. » Les indemnités prenaient un caractère pénal. Lloyd George triompha dans les élections anglaises du 14 décembre 1918 avec un programme qui promettait qu'on imposerait à l'Allemagne d'énormes et impossibles indemnités. On vit bientôt que la France, elle aussi, s'attendait à exiger de l'Allemagne la totalité des frais occasionnés par la guerre au lieu de la simple réparation de dommages acceptée au moment de l'armistice. En résumé, les

Alliés se préparaient, sur le terrain économique comme sur le terrain politique, à ne tenir aucun compte de l'esprit et des principes de Wilson.

La première fois que la question fut abordée à la Conférence de la Paix (le 22 janvier 1919, au Conseil des Dix), Lloyd George parla de « réparations et d'indemnité. » Aussitôt Wilson répliqua par une remarque significative et qui annonçait la lutte qui se préparait sur ce point :

« Le Président Wilson est d'avis qu'il y a lieu de supprimer le mot « indemnité. »

Les Alliés parurent accepter pour le moment le point de vue du Président et adoptèrent le lendemain la résolution suivante qui instituait une Commission chargée d'étudier toute la question des réparations :

« Une Commission sera nommée qui ne comprendra pas plus de trois représentants pour chacune des cinq Grandes Puissances et pas plus de deux représentants pour la Belgique, la Grèce, la Pologne, la Roumanie et la Serbie. Elle examinera : 1° le montant des réparations à payer par les pays ennemis ; 2° ce qu'ils sont capables de payer ; 3° le mode, la forme et les délais de ces paiements. »

Mais ni Lloyd George ni Clemenceau n'avaient réellement accepté le point de vue du Président. Lloyd George forma sa Commission de réactionnaires — Hughes, Cunliffe, Sumner, qui devaient faire chorus avec les Français pour exiger d'écrasantes contributions. Ils demandèrent que l'Allemagne payât tous les frais de la guerre. Les membres américains — Davis, Baruch, Mc Cormick — s'élevèrent avec énergie contre ces prétentions et une controverse ardente s'ensuivit. Elle atteignait son point culminant en février, juste après le départ de Wilson pour l'Amérique.

On se trouvait en opposition déclarée sur une question vitale. Qu'allait-on faire ?

Les Américains envoyèrent au Président, qui était à bord du *George Washington*, un long message sans fil exposant impartialement la situation.

Le Président répondit immédiatement en donnant comme instructions à la délégation américaine de maintenir sa position et, en cas de nécessité, de répudier publiquement un programme « opposé à ce que nous avions promis à l'ennemi et que nous ne saurions maintenant modifier simplement, parce que nous avons la force pour nous. »

Cette période était pour la Conférence une période de décisions. La réponse du Président ne laissait subsister aucun doute sur l'attitude des représentants américains qui se sentirent fortifiés et furent dès lors prêts à lutter jusqu'au bout pour ce qu'ils croyaient être la vérité. Mais les Français continuaient à élever des objections et à discuter. S'ils devaient renoncer à la totalité des frais de guerre, leur véritable but, l'écrasement économique de l'Allemagne ne pouvait-il être atteint aussi bien par une nouvelle interprétation du mot « réparations » comme le suggéra Klotz le 1er mars !

Souvenons-nous qu'à ce moment Wilson et Lloyd George étaient absents de Paris et que Clemenceau se trouvait alité après l'attentat dont il avait été victime. Ceux qui restaient trouvèrent le problème trop difficile à résoudre et le colonel House proposa d'ajourner la question jusqu'au retour du Président. Il est significatif cependant que dans cette discussion M. Balfour et le colonel House parlèrent tous deux d'une « somme globale déterminée » qu'auraient à payer les Allemands comme si l'on eût été déjà d'accord sur ce principe. En réalité, cette question devait soulever l'une des discussions les plus vives de toute la Conférence. Les Américains devaient toujours rester fidèles au principe d'une somme fixe.

Deux questions importantes se posèrent immédiatement : que *devait* payer l'Allemagne et que *pouvait*-elle payer? Ces deux questions si différentes ressemblaient à celles que des créanciers ont bien souvent à considérer devant une banque route.

Lorsque la Sous-Commission chargée d'étudier la question de la capacité de paiement de l'Allemagne commença à aborder ce problème délicat le 21 février, les représentants français et anglais étaient d'avis de n'épargner en aucune façon le débiteur qui se trouvait être en même temps un puissant

concurrent et de l'exécuter. Les Américains, au contraire, étaient partisans de réduire la dette et de laisser vivre le créancier. Comme le dit Lamont dans sa Conférence à Philadelphie (1), les Américains soutenaient que la France principal créancier « aurait plus d'intérêt à prendre le plus possible le plutôt possible et à passer le reste aux profits et pertes. » Cette conception ne s'inspirait pas seulement d'un principe pratique appliqué dans les affaires au débiteur défaillant ; elle s'inspirait aussi de la certitude que la ruine totale de l'Allemagne ébranlerait tout l'équilibre économique du monde.

Les premières demandes formulées par le représentant français M. Loucheur étaient fantastiques : elles acceptaient le chiffre avancé par Lloyd George dans ses discours, 120 milliards de dollars, allant même jusqu'à dire que l'on pourrait exiger jusqu'à 200 milliards de dollars. Il proposait de percevoir 5 milliards de dollars immédiatement et le reste par annuités de 6 ou 7 milliards de dollars pendant 50 ans !

A côté de ces demandes extrêmes, M. Lamont représentant américain, proposait une annuité de 1 milliard 500 millions de dollars pendant 35 ans (pour un capital d'environ 58 milliards de dollars). Cette proposition, qui paraissait minime comparée aux demandes anglaises et françaises, était cependant bien supérieure à ce que les Américains devaient plus tard consentir à demander. Cette discussion se prolongea jusqu'au retour du Président à Paris au milieu de mars.

La question se trouvait posée devant les Quatre au début de la crise. Mais la question de la fixation d'un total déterminé et l'inclusion des pensions constituaient un problème trop compliqué pour qu'une décision rapide pût intervenir. La Commission chargée de s'occuper de la question était, comme le Conseil des Dix, trop encombrée — elle ne comprenait pas moins de vingt-neuf membres — et trop ouverte. Elle apparut plutôt comme un organe embarrassant, lorsqu'on commença à discuter la question de la répartition des

(1) V. *Ce qui se passa réellement à Paris*, publié par le colonel House (édition française de L. P. Alaux) Payot, Paris. Article de Thomas W. Lamont.

réparations parmi les divers Alliés. C'est pourquoi les Quatre constituèrent un comité spécial restreint composé seulement de trois membres pour résoudre ces problèmes difficiles : M. Norman H. Davis pour les Etats-Unis, M. Louis Loucheur pour la France et M. E. S. Montagu pour l'Empire britannique.

La nomination de M. Montagu fut de la part de Lloyd George une erreur de tactique ou la conséquence d'une de ses subites volte-faces politiques, car M. Montagu était un esprit modéré, large, et d'une mentalité toute différente de celle des experts que Lloyd George avait au début placés dans la Commission. Il n'occupa d'ailleurs pas longtemps son poste et fut bientôt remplacé par Lord Sumner. M. Loucheur étant un des conseillers économiques français les plus libéraux, le comité commença ses travaux avec l'espoir d'arriver à une solution raisonnable. Si M. Loucheur avait pu à lui seul déterminer la politique économique des Français à ce moment là, le monde se trouverait certainement aujourd'hui dans une condition plus satisfaisante.

Mais, dès le début, le comité vit son action singulièrement limitée par la position très nette prise par les États-Unis. En effet, tandis que d'un côté le Président Wilson se déclarait absolument opposé à l'inclusion des frais de guerre dans l'indemnité, d'un autre côté le Trésor américain refusait catégoriquement d'envisager même une réduction des dettes européennes envers l'Amérique. Les Américains soutenaient que la question du paiement de ces dettes n'avait rien à voir avec celle des réparations. Pour les Européens, au contraire, la connexité des deux questions était d'une importance capitale. Le 1er mars, le jour où la Commission des réparations soumettait aux Dix la question des frais de la guerre, le comité de rédaction (M. Klotz faisait partie des deux comités) présenta un rapport énonçant en premier lieu le programme suivant qui devait être soumis à une Commission financière :

« Accords interalliés sur la consolidation, la répartition et l'examen des Dettes de Guerre. »

Le Trésor américain vit comme un défi dans l'énoncé même

de la question. Dans des notes adressées le 8 mars aux Commissaires français et italiens à Washington, il déclarait que « le Trésor... ne consentira pas à la discussion à la Conférence de la Paix ou ailleurs, de plans ou d'arrangements en vue d'une remise, d'une consolidation ou d'une nouvelle répartition des obligations contractées par les gouvernements étrangers envers les États-Unis. »

Cette décision représentait sans aucun doute l'opinion américaine et toute autre eût soulevé une tempête de protestations au Congrès déjà anxieux de modérer le Président. Pourtant, si nous nous plaçons à un point de vue élevé, au point de vue de la prospérité économique du monde, pareille décision devait priver l'Amérique d'un argument des plus puissants et d'une valeur d'échange importante dans son effort pour réduire les sommes exigées de l'Allemagne. Lloyd George et Clemenceau craignirent d'accepter les évaluations modérées proposées par les Américains pour les réparations, parce qu'elles étaient par trop inférieures à ce qu'attendaient leurs pays.

Les Américains firent de leur mieux pour persuader Lloyd George de pas craindre d'adopter la solution dictée par le sens commun et de la faire admettre par le peuple anglais, lui prédisant un succès. Malheureusement ils ne se trouvaient pas en mesure de faire à leur tour l'offre, dont le poids eût été énorme sur l'opinion européenne, que l'Amérique était prête à examiner la question d'une remise de tout ou partie de ses créances envers les Alliés pour aider à établir un plan de coopération générale en vue de la restauration économique de l'Europe.

Passer simplement l'éponge sur toutes les dettes alliées sans condition eût été, et serait encore, naturellement, une folie du même genre que le désarmement total d'une nation sans entente générale préalable. Il n'en est pas moins vrai que si l'Amérique s'était décidée à faire de la remise partielle ou totale de ses créances la condition principale d'un plan de restauration économique, les délégués américains auraient disposé d'un puissant argument pour assurer la réalisation des accords qu'ils désiraient.

Mais, naturellement, la délégation américaine ne put jamais, même si elle l'eût désiré, prendre le moindre engagement dans cet ordre d'idées. Elle eût été immédiatement désavouée — elle devait l'être d'ailleurs quand même ! Il serait vain d'essayer de dissimuler certains faits, si nous voulons voir clair. Si l'Amérique croit avoir intérêt à vivre dans un monde politiquement pacifique et stable, elle doit se résigner, elle aussi, à certains sacrifices. C'est ce que Wilson avait clairement compris. Les Etats-Unis ne peuvent à la fois jouir des avantages d'une Société des Nations et de ceux qu'ils pouvaient tirer de leur ancien isolement. Ils doivent eux aussi assumer certaines obligations en échange de garanties universelles du genre de celles formulées par l'art. 10 (1). Il en est de même au point de vue économique : si elle désire éviter le chaos et assurer la stabilité, l'Amérique doit faire le nécessaire. C'est le seul moyen !

Le Comité spécial des Trois aborda le problème de front avec un désir sincère d'aboutir à une solution de bon sens basée sur la réalité des faits. Loucheur lui-même fut convaincu par Davis de l'intérêt capital qu'il y avait à ne tenir compte que des réalités et à être sincères envers les Chefs d'Etat. Vers le 20 mars, le Comité présenta au Conseil des Trois un memorandum rédigé par Davis en présence des autres. Ce document présente un intérêt considérable en ce sens qu'il expose l'opinion sincère d'hommes responsables dans une période de crise. C'est grand dommage qu'on ne l'ait pas encore publié *in-extenso*. En voici le texte complet :

(1) L'article 10 du Pacte est ainsi conçu : « Les membres de la Société s'engagent à respecter et à préserver contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique actuelles des Membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil décidera quelles mesures devront être prises. » N. D. T.

(Document n° 15).

RAPPORT DAVIS, MONTAGU, LOUCHEUR

Rapport du 20 mars 1919 par MM. Norman H. Davis, E. S. Montagu et Louis Loucheur sur le Règlement des Réparations et les capacités de l'Allemagne.

(Adressé aux trois Chefs d'État, MM. Wilson, Lloyd George et Clemenceau).

« Pour essayer de déterminer ce que l'Allemagne peut payer et comment elle pourra payer, il est nécessaire de prendre en considération les questions suivantes :

a) La situation future de l'Allemagne au point de vue polique et au point de vue de l'organisation du travail ainsi que le délai qui lui sera nécessaire pour retrouver son activité d'avant-guerre.

b) S'il est possible ou non de mobiliser sa capacité de production pendant 30 ans en restreignant ses importations à ses besoins stricts, tout en lui ouvrant librement les marchés du monde pour la vente de ses produits.

c) Jusqu'à quel point la réalisation d'un tel plan ne rejetterait-elle pas le poids des réparations sur l'Angleterre et sur la France en fermant le marché allemand à leurs produits et en permettant à l'Allemagne d'inonder ces deux pays ainsi que les autres contrées du monde du surplus de ses produits.

d) Quelle somme l'Allemagne accepterait-elle de payer sans rompre les négociations et sans obliger les Alliés à procéder à une occupation militaire ou à d'autres mesures de coercition analogues ?

Avant la guerre les exportations de l'Allemagne étaient inférieures à ses importations. En 1913 (l'année la plus prospère de son histoire), les importations allemandes dépassaient ses exportations de 300 millions de dollars. A côté de cette balance commerciale défavorable, le profit de ses transports maritimes, de ses entreprises et placements à l'étranger et les remises des Allemands vivant à l'étranger s'élevaient approximativement de 700 à 800 millions de dollars. Le défi-

cit commercial se trouvait ainsi couvert et il restait un surplus de 400 à 500 millions de dollars.

Si on prive l'Allemagne de sa marine marchande et de ses placements à l'étranger, il serait donc impossible à l'Allemagne, d'après les chiffres d'avant guerre, de faire des paiements.

Mais l'Allemagne dépensait approximativement 400 millions de dollars par an pour son armée et pour sa marine. Si le travail et les matières ainsi absorbées improductivement étaient transformées en production industrielle commerciale, l'Allemagne se trouverait en mesure de produire pour l'exportation assez d'articles pour couvrir le déficit de sa balance commerciale en laissant un surplus d'environ 100 millions de dollars en admettant qu'il y ait un marché pour absorber ce surplus.

D'un autre côté il ne semble pas qu'en 1913 la demande étrangère de produits allemands ait été supérieure à la production allemande, car si l'Allemagne avait exporté ce supplément, c'eût été forcément par suite d'une diminution correspondante des exportations des autres pays.

Toute la question se résout donc à déterminer : 1° le montant qui pourrait être réservé pour les réparations, si l'Allemagne restreint ses importations au strict nécessaire ; 2° de combien la capacité de consommation mondiale est susceptible de se trouver accrue.

En estimant libéralement la capacité de paiement de l'Allemagne, nous pensons qu'il lui sera possible de payer une somme de 10 à 20 milliards de dollars en 20 ou 30 annuités.

Autant qu'on en puisse juger d'après les estimations actuelles, les dommages dont l'Allemagne est responsable d'après l'interprétation la plus stricte des notes échangées entre le Président Wilson et le Gouvernement allemand, peuvent se monter à environ 25 milliards de dollars. Il semble que l'Allemagne doive, si possible, être contrainte de payer au moins ce montant et que si les demandes faites à l'Allemagne restent dans les limites de cette interprétation que l'Allemagne a acceptée, l'opinion mondiale doive forcer l'Allemagne à payer cette somme, si elle le peut quel que soit le nombre d'années nécessaire. Il semble, d'un autre côté, que

si l'Allemagne s'obligeait, contre sa volonté, à payer davantage, il pourrait arriver qu'au bout de peu d'années elle répudiât ses obligations sous prétexte qu'elles lui auraient été imposées malgré elle et l'opinion du monde pourrait peut-être ne pas désapprouver l'Allemagne sur ce point. La question ne se posera d'ailleurs pas, car l'Allemagne préférera subir une occupation militaire plutôt que de s'engager à payer davantage.

Quant aux chiffres avancés par quelques banquiers éminents affirmant que l'Allemagne pourrait payer pendant une période de 30 ans, de 3 à 4 milliards de dollars par an, nous pouvons affirmer à notre tour que cela nous paraît absolument impossible, d'abord parce que l'Allemagne n'accepterait pas, ensuite parce que même dans l'hypothèse où elle pourrait payer pareilles sommes, ce serait au prix de la destruction du commerce de l'Angleterre, de la France et des autres nations. Pour faire honneur à de pareils engagements, l'Allemagne devrait atteindre une puissance de production et une activité inconnues jusqu'ici dans l'histoire du monde qu'elle pourrait dès lors facilement dominer.

En conséquence, nous recommandons qu'on demande à l'Allemagne de payer un capital de 30 milliards de dollars, dont la moitié sera payée en dollars, livres sterling ou marks or au titre du début de la guerre et l'autre moitié en monnaie allemande.

Sur les 15 milliards de dollars payables en devises étrangères nous pensons qu'environ 4 à 5 milliards de dollars pourront être payés d'ici deux ou trois ans par la liquidation des biens allemands à l'étranger, liquidation comprenant le montant porté à son crédit pour la livraison de sa marine marchande et des biens allemands situés en territoires cédés. Le règlement du solde — 10 ou 11 milliards de dollars — pourrait commencer dans cinq ans d'ici et s'échelonner sur une période de 30 ans.

Nous recommandons que la moitié du total de 30 milliards de dollars soit payé en monnaie allemande, parce que nous avons la conviction qu'elle ne saurait être payée autrement. Les sommes reçues ainsi pourraient être jusqu'à un certain point placées en Allemagne même d'où elles pourraient être

vraisemblablement retirées dans un laps de 30 à 60 ans.

Au début de la guerre, la fortune nationale totale de l'Allemagne était estimée à 75 milliards de dollars dont 15 milliards étaient placés dans les entreprises industrielles. En admettant même que l'ensemble de toutes les industries allemandes soit acheté par des capitaux étrangers, il serait donc impossible de placer maintenant plus de 15 milliards de dollars de cette manière, ce qui démontre l'impossibilité de placer les quantités de marks allemands mentionnés par ceux qui ont estimé si haut les capacités de paiement de l'Allemagne.

(Nous avons dû constater ultérieurement que l'Allemagne ne possédait pas pour 4 à 5 milliards de dollars de biens à l'étranger. En conséquence, il n'y a pas lieu de faire état de cette ressource). »

Dans un memorandum spécialement rédigé pour M. Lloyd George, Davis exprimait l'avis que la somme fixée par le Comité des Trois était encore un peu trop élevée et la discussion eut lieu sur un chiffre d'environ 25 milliards représentant ce qui fut toujours l'évaluation américaine. Voici le texte de ce memorandum :

(Document n° 16).

MEMORANDUM NORMAN DAVIS

(Pour M. Lloyd George).

I. — Le montant exact du total que l'Allemagne peut payer est impossible à déterminer exactement. Ce chiffre dépend en effet de facteurs incertains tels que la prospérité future de l'Allemagne, la bonne volonté du peuple allemand de travailler pendant un certain nombre d'années pour effectuer ces paiements, les ressources cachées du pays, etc...

Il est bon de dire toutefois que tous les experts sont d'accord pour affirmer que l'Allemagne peut payer dans une courte période de deux ans par exemple, une somme de 4 à 5 milliards de dollars, si l'on comprend dans ce total sa marine marchande, les biens des territoires cédés, la réserve allemande d'or, les valeurs étrangères et les crédits à l'étranger.

Tous sont probablement d'accord pour affirmer la possibilité d'un paiement supplémentaire de 5 à 10 milliards de dollars échelonné sur un certain nombre d'années, soit un total général de 10 à 15 milliards de dollars (3 milliards de livres sterling).

Quant à ce que l'Allemagne pourrait payer au-delà de ces chiffres, les avis sont partagés et il existe de grandes différences d'opinions à cet égard. Il y a cependant de fortes probabilités pour qu'en réalité un autre supplément de 15 milliards de dollars, soit en tout 30 milliards de dollars (£6.000.000.000) puisse être acquitté, s'il est permis à l'Allemagne d'acquitter en monnaie allemande 50 % de sa dette.

II. — Le montant des dommages causés aux personnes et aux propriétés de la population civile des Alliés dont l'Allemagne est tenue pour responsable d'après les négociations qui précédèrent l'armistice est probablement de 30 milliards de dollars.

Peu importe par conséquent qu'elle se soit ou non engagée à payer un chiffre supérieur.

III. — La question du montant qu'il serait sage d'exiger de l'Allemagne dépend de diverses considérations économiques et politiques :

a) Danger de demander un total si élevé que les délégués allemands refusent de l'accepter, mettant ainsi les Alliés dans l'alternative soit de réduire publiquement leurs demandes, soit d'entreprendre, pour une période indéterminée, une occupation militaire en vue de forcer l'Allemagne à accepter ou de prélever eux-mêmes le montant exigé.

b) Possibilité de causer un dommage indirect aux Alliés. L'Allemagne ne peut payer que par le travail de sa population et à condition de devenir très prospère. Ses importations doivent être réduites, ce qui aura pour résultat de priver les Alliés du marché allemand. D'un autre côté ses exportations doivent être augmentées, ce qui constituera une dure concurrence pour les Alliés. Obliger pendant une longue période d'années l'Allemagne à l'économie et à la production intensive de manière à pouvoir faire face aux annuités, peut être,

pour les Alliés, la cause d'un dommage supérieur aux profits qu'ils pourraient tirer du paiement des réparations.

c) Il y a aussi de fortes probabilités que si l'on oblige un peuple entier à travailler pendant une génération pour acquitter une lourde dette, il ne finisse par en résulter une agitation susceptible de troubler de nouveau la paix du monde ainsi qu'une modification de l'opinion mondiale qui réagira sur les Alliés eux-mêmes.

IV. — Il semble donc probable que la somme de 30 milliards de dollars constitue le maximum de ce qu'il est possible de demander à l'Allemagne de la manière suivante :

4 à 5 milliards de dollars d'ici deux ans.

10 à 11 milliards de dollars (soit en tout 15 milliards de dollars) payables en espèces or, valeurs étrangères, crédits, etc... par paiements échelonnés sur un certain nombre d'années.

15 milliards de dollars payables en monnaie allemande.

La question se pose sérieusement de savoir si les Alliés ont intérêt à fixer un montant aussi élevé.

V. — Afin de prendre dans l'avenir les mesures nécessaires que pourront dicter des circonstances imprévues, il conviendrait d'instituer une Commission composée des représentants des Puissances intéressées. Cet organe aurait tous pouvoirs de modifier, de suspendre, de remettre et même de supprimer les paiements qui devront être effectués pendant une longue période d'années. »

Lloyd George admettait bien qu'il était raisonnablement difficile de s'attendre à recouvrer plus de 25 milliards, mais il objectait que l'opinion publique refuserait d'accepter ce chiffre. N'avait-il pas promis de 100 à 120 milliards de dollars à ses électeurs du mois de décembre et ne se verrait-il pas obligé d'avouer sa défaite ? Au lieu de modifier sa décision, il préféra, ce qui était caractéristique de sa manière, opposer les unes aux autres les différentes opinions anglaises à ce sujet. Montagu ayant fait preuve de modération, il fit appel aux lumières des extrémistes en matière de réparations et fit entrer dans le comité Lord Sumner et Lord Cunliffe,

réactionnaires déterminés. Dès lors Lloyd George pouvait se tenir à l'écart du conflit et « s'en laver les mains » se bornant à déclarer qu'il était prêt à accepter le chiffre proposé par les Américains, s'ils parvenaient à convaincre ses deux nouveaux conseillers.

Le comité cherchant une autre issue songea dès lors à éviter de fixer un chiffre déterminé, tout en assurant la réparation des dommages et en tenant compte des moyens de paiement. Deux limites maximum et minimum seraient fixées. Pour réaliser ce système et faire admettre leur projet d'un paiement partiel en monnaie allemande (ces sommes devant être replacées dans l'industrie allemande), les Américains furent amenés à proposer l'institution d'une Commission des Réparations investie de pouvoirs considérables. Les Français ne devaient pas tarder à s'emparer de cette idée dont ils se servirent dans un tout autre but. Les Américains avaient pensé que la Commission se mettrait au travail en prenant cependant pour base un chiffre défini, de manière à ce que le monde sût au moins quel maximum l'Allemagne aurait à payer. Sur ce point les Américains étaient très nets.

Mais si la Commission pouvait, comme le proposaient les Américains, se livrer à ses travaux en se basant sur certaines limites, pourquoi, demandaient les Français, ne travaillerait-elle pas indépendamment de toutes limites ? En s'en remettant entièrement à la Commission des Réparations, les artisans du Traité éluderaient l'embarrassante difficulté de mentionner un chiffre !

Klotz présenta ce plan très habile devant les Quatre, dans la séance du 28 mars, au plus fort de la crise, peu de jours avant l'indisposition du Président. La Commission des Réparations, en ce qui concernait le montant total des réparations, n'était plus qu'une machine à additionner, se bornant à enregistrer au fur et à mesure les demandes en réparation de dommages. « C'est alors que selon le montant de la dette ainsi déterminée » concluait Klotz « elle fixera le chiffre des annuités et la durée des paiements. » Quant à la capacité de paiement de l'Allemagne, on n'en tiendrait compte qu'en fixant la durée de la période qui lui serait accordée pour s'acquitter.

Cette période pouvait d'ailleurs se prolonger indéfiniment par suite de l'accumulation des intérêts des paiements non effectués. Le résultat aboutissait en pratique au contrôle économique perpétuel de l'Allemagne par une Commission alliée.

Le Président Wilson et ses conseillers combattirent énergiquement cette proposition. Mais les arguments qui militaient en sa faveur exerçaient trop d'attraits sur les politiciens européens pour que la voie de la raison pût les convaincre. Lloyd George s'y rallia instantanément. Le Président, tout en ne renonçant pas au principe d'une somme fixe ou d'une somme-limite, ne put cependant refuser d'autoriser ses experts à collaborer à la confection d'un plan s'inspirant du nouveau principe. Son point de vue était que le délai qui s'écoulerait avant la déclaration du total obtenu devrait être aussi court que possible et que, d'autre part, ce total serait tel que l'Allemagne pourrait raisonnablement s'attendre à être en mesure de s'acquitter entièrement dans l'espace d'une génération. En somme la « capacité de paiement » devait servir de base au règlement.

La Conférence se trouvait alors en pleine crise. Il fallait aboutir à une décision, trouver un compromis, sinon les délégués n'avaient plus qu'à regagner leurs pays respectifs. Le jour suivant, le 30 mars, Lloyd George exposa un plan assez vague et provoqua une discussion longue et animée. Ce plan tenait pour accordée l'inclusion des pensions dans les obligations de l'Allemagne. A ce moment là, aucun Américain n'était disposé à admettre cette inclusion. Le projet de Lloyd George se bornait à déclarer qu'on demanderait aux Allemands de payer les dommages de guerre et les pensions « quoi qu'il pût leur en coûter » en laissant à la Commission des Réparations le soin d'établir le montant total et le nombre d'annuités. Les Français s'empressèrent de se ranger à cet avis, mais les Américains demandèrent que les paiements ne fussent pas répartis sur plus de trente ans et qu'ils fussent basés, d'une manière générale, sur la capacité de paiement de l'ennemi. Les experts britanniques acceptèrent provisoirement ces réserves qui cependant n'exprimaient certainement pas le point de vue de Lloyd George. Mais les Français

s'y opposèrent énergiquement, ce qui n'empêcha pas les Américains de proposer, le 2 avril, un autre changement au texte de Lloyd George. A son « *quoi qu'il pût leur en coûter* » ils proposaient de substituer leur « *jusqu'à la limite extrême de leur capacité.* » Les Anglais finirent par accepter l'amendement. Quant aux Français, ils s'y refusèrent avec obstination.

L'opposition de vues des Anglo-Américains et des Français aboutissait à une véritable impasse. La question fut portée le 5 avril devant le Conseil des Quatre. Il est très regrettable qu'une question aussi importante que celle de la base à adopter pour le paiement des réparations ait due être réglée pendant que le Président malade se trouvait alité. L'importance de ce problème économique dépassait de beaucoup celle de maintes questions politiques qui avait déjà failli faire échouer la Conférence.

Les Américains n'étaient pas sans espoir de voir adopter leur opinion, mais ils furent bientôt déçus par un nouveau changement de front des Anglais qui rejetèrent l'accord provisoire fait avec les Américains le 2 avril. Une fois de plus Lloyd George, se retournant vers les réactionnaires, patronnait un nouveau plan élaboré par Lord Sumner bien plus favorable aux propositions françaises qu'à celles des Américains. De nouveau les conseillers américains se trouvèrent isolés. Malheureusement, le colonel House, qui représentait Wilson au Conseil des Quatre pendant la maladie du Président et qui voulait aboutir à tout prix à un arrangement, ne se rendit pas compte jusqu'à quel point le plan proposé violait les principes définis par le Président Wilson et défendus par ses conseillers. Nullement opposé au principe d'une période indéterminée pour le paiement des réparations, lorsque les Français, enchantés, eurent accepté les propositions anglaises présentées par Lord Sumner, il se contenta de remarquer :

« Il me semble que les conclusions de M. Clemenceau se rapprochent beaucoup de la proposition américaine. »

La différence était pourtant radicale et M. Davis n'hésita pas à le contredire immédiatement en déclarant :

« C'est l'abandon complet de tous les principes qui ont guidé nos travaux depuis trois mois ».

Les experts firent de leur mieux pour lutter encore, mais il leur fut impossible de résister au nouveau courant en faveur d'un arrangement à tout prix. En minorité, ils se trouvèrent obligés de céder le terrain solide qu'ils occupaient depuis le début des négociations.

Dans la refonte des clauses qui suivit la séance, les mots si importants « jusqu'à l'extrême limite de leur capacité » furent omis de l'engagement demandé aux Allemands de se reconnaître débiteurs du total des dommages. Des dispositions furent arrêtées également pour étendre la période des paiements au-delà de trente ans, si tout n'était pas réglé à ce moment. Devant les objections américaines Clemenceau éleva une menace: « Dans aucun cas je ne puis accepter que le Traité ou la Commission puissent fixer un montant inférieur à ce qui nous est dû. » Le colonel House approuva la nouvelle rédaction dans la séance du 7 avril.

Lorsque le Président fut rétabli et reprit sa place au Conseil des Quatre, il se trouva en présence du fait accompli et ne put obtenir satisfaction que sur quelques points secondaires qui ne furent réglés que le 12 (1).

Les experts américains déclarèrent, pour défendre le compromis, qu'étant donnée la conception qu'ils avaient de la Commission des Réparations, il était possible d'arriver à un résultat satisfaisant. L'arrangement, certes, était loin de représenter ce qu'ils auraient désiré, mais il fallait d'une façon ou d'une autre faire la paix. L'Amérique se trouvant représentée à la Commission des Réparations pourrait exercer son influence modératrice et s'opposer aux interprétations trop étroites du Traité, d'autant plus que les décisions de la Commission devaient être prises à l'unanimité. Cette règle de l'unanimité n'est certes pas sans inconvénients ni sans faiblesse, mais on ne saurait cependant douter que si le Sénat américain avait ratifié le Traité, les représentants des Etats-Unis siégeant dans cette Commission si importante n'auraient pas manqué de plaider avec énergie comme ils l'avaient déjà fait pendant la Conférence en faveur d'une poli-

(1) Journal de l'auteur (12 avril).

tique raisonnable de reconstruction économique. Ils auraient certainement eu l'occasion d'appuyer les Anglais revenus sur ces questions à une conception plus juste et plus pratique. Nous aurions été naturellement gênés comme auparavant par la position prise par les Etats-Unis sur la question des dettes alliées. Nous aurions pu cependant coopérer utilement avec l'Europe pour la solution des problèmes communs et il est probable que l'opinion publique américaine aurait fini par admettre peu à peu la nécessité de résoudre des questions nouvelles par des sacrifices nouveaux. Mais le Sénat en répudiant le Traité nous ravit cet espoir.

Il est temps d'exposer ici un des éléments les plus importants du problème des réparations : je veux parler de la question des pensions. Grosse question d'après certaines critiques. L'état des paiements du 21 mai 1921 s'élevait seulement pour les pensions et allocations à un somme de 20 à 23 milliards de dollars sur un total de 33 milliards, soit environ les deux tiers. La question était donc capitale.

Elle semble avoir pris une importance spéciale aux yeux des Anglais lorsque, grâce à l'énergie de Wilson, le principe du paiement par l'Allemagne de tous les frais de la guerre fut écarté. Les premiers ministres des Dominions britanniques, surtout Hughes avaient fortement insisté pour que le principe du remboursement de toutes les dépenses de guerre fût adopté comme base de calcul. Cette solution était à leurs yeux non seulement juste, mais seule elle permettait aux Dominions de recevoir une part des versements qui seraient effectués par l'Allemagne. Si, au contraire, l'on se bornait à exiger la réparation des dommages matériels, les Dominions n'auraient rien à recevoir. Hughes avaient défendu ce point de vue et réclamé l'annexion aux Dominions de certaines colonies allemandes. Les discours assez amers qu'il prononça au mois de mars obligèrent le Gouvernement britannique à rechercher un moyen de concilier les deux points de vue. Dans la question des réparations il se trouvait directement intéressé non seulement au point de vue de son attitude vis-à-vis du Parlement et du Corps électoral, mais aussi au point de vue du droit de la Grande-Bretagne de participer à la dis-

tribution. Les dommages matériels étaient relativement peu importants. Elle avait donc tout intérêt à rechercher une autre base de réparation que celle que pouvait offrir une interprétation par trop étroite des engagements de novembre 1918 et des principes wilsoniens. On trouva la solution de la difficulté dans l'inclusion des pensions qui furent considérées comme une catégorie de dommages. On aurait ainsi une double base : pertes matérielles et pertes de vies humaines.

Le projet était d'ailleurs réellement désavantageux pour la France : cette double base signifiait pour elle une part moins importante que celle qu'elle eût pu recevoir, si l'on ne faisait entrer en ligne de compte que les seuls dommages matériels (1). Mais les Anglais avaient sur cette question placé habilement les Français dans une situation assez embarrassante : pouvaient-ils en effet combattre ouvertement ce principe devant les citoyens appelés à profiter eux-mêmes de l'inclusion des pensions ? D'un autre côté, obligés par Wilson d'abandonner le principe du paiement des frais de guerre, l'inclusion des pensions les aidait singulièrement à maintenir le chiffre total très élevé et à faire ainsi tout le mal possible à l'Allemagne, dût pour cela leur part de réparations se trouver diminuée.

Les Américains combattirent le principe même de la proposition, mais avec moins de ténacité que pour la question des frais de guerre. La question était moins claire et lorsque le général Smuts lui-même, d'ordinaire si libéral, vint plaider au nom des Dominions en faveur de l'inclusion des pensions, son influence et ses arguments convainquirent le Président. Les juristes américains, Dulles à leur tête, objectèrent en vain que la prétendue logique de Smuts était boiteuse et que la demande était injustifiable d'après les engagements antérieurs à l'armistice. M. Lamont a rapporté la réponse du Président Wilson lorsqu'il décida d'inclure les pensions (2).

(1) V. Baruch *The Making of the Reparations and Economic Sections of the treaty* pp. 27-28.

(2) « Mais la logique ? » (objecte un juriste au Président « Au diable la logique ! » répondit Wilson, « j'inclus les pensions ! » V. *Ce qui se passa réellement à Paris*. Payot, Paris — Article de M. Thomas Lamont) — N. D. T.

Cette concession reçut d'ailleurs l'approbation des experts économiques qui déclarèrent que l'inclusion de cette catégorie de dommages n'accroîtrait pas en réalité le total à payer éventuellement par l'Allemagne, mais n'aurait d'autre résultat que de modifier la base de répartition de ce qu'elle paierait effectivement.

C'est sans aucun doute cette considération qui avait décidé le Président : puisque l'Allemagne ne paierait en définitive qu'une certaine somme, peu importait comment serait divisée cette somme. Si un chiffre déterminé, fixé comme le voulaient les Américains d'après la capacité de l'Allemagne, avait été mentionné dans le Traité, ce système de répartition aurait pu fonctionner d'une manière pratique.

Mais, en fin de compte, le total à payer par l'Allemagne n'a pas été fixé d'après sa capacité ; on n'a pu se mettre d'accord sur une somme globale. Le résultat fut que l'inclusion des pensions permit d'accroître, dans des proportions énormes, les charges imposées à l'Allemagne. Les réparations, au lieu d'être basées sur la capacité allemande, n'ont plus d'autres bases que les demandes des Alliés.

DOCUMENTS

(Document n° 17).

LES RÉPARATIONS

Lettre de M. Norman H. Davis, du 25 mars 1919, au Président Wilson et Memorandum des experts américains sur le règlement des Réparations, leurs évaluations et celles des Français et des Anglais.

Commission Américaine
pour négocier
la Paix.

Paris, 25 mars 1919.

« Dernièrement MM. Loucheur, Montagu et moi-même avons eu l'honneur de vous soumettre ainsi qu'aux deux Premiers Ministres (1) un rapport (2) sur le montant qui

(1) MM. Lloyd George et Clemenceau.
(2) V. p. 256.

pourrait être réclamé à l'Allemagne. M. Lloyd George, en l'absence de M. Montagu, a fait appel au concours de Lord Sumner, l'un des représentants britanniques au Comité des Réparations, et de M. Keynes de la Trésorerie britannique. Nous avons eu plusieurs réunions pour essayer d'arriver à des conclusions unanimes en conciliant nos vues avec celles de Lord Sumner. Nous avons pu nous mettre d'accord sur la forme du Traité de Paix ainsi que sur le plan de son exécution, mais il nous a été impossible de nous accorder sur le chiffre du montant des réparations avec Lord Sumner et Lord Cunliffe (appelé par Lord Sumner), parce que ces deux délégués persistent dans leur évaluation primitive de 11 milliards de livres sterling. M. Lloyd George nous a déclaré samedi dernier à M. Lamont et à moi-même qu'il pensait que le chiffre de 5 milliards de livres sterling était suffisant et qu'il était prêt à l'accepter, pourvu que nous puissions persuader lord Sumner et lord Cunliffe de l'accepter également, car il désirait leur assentiment comme justification personnelle. Nous avons transmis notre projet de rédaction au colonel House qui, je pense, nous l'a remis accompagné des différentes cédules de chiffres dont on pourrait faire état après que vous aurez décidé avec les deux premiers Ministres le chiffre exact du montant à réclamer.

Nous sommes d'avis qu'il est indispensable que le 2e Sous-Comité du Comité des Réparations (qui doit remettre un rapport sur le montant total que l'Allemagne doit payer et comment elle doit le payer) dépose son rapport et n'intervienne plus. Etant donné que lord Cunliffe est le représentant britannique de ce Comité, il est probable qu'il ne sera pas possible d'arriver à des conclusions unanimes. Si même c'était possible, c'est je crois votre avis, comme celui de MM. Lloyd George et Clemenceau, qu'il ne convient pas maintenant d'adopter, quant au chiffre total, les conclusions même unanimes de ce Sous-Comité.

Je suggère donc que ce Sous-Comité fasse au Comité général un rapport exprimant en substance :

I. — Qu'il est impossible d'évaluer avec précision le mon-

tant de ce que l'Allemagne peut payer, mais que le Sous-Comité estime que l'Allemagne peut payer, dans une période d'années déterminée, une somme de, par exemple, cent à deux cent cinquante milliards de marks selon : (*a*) l'importance des territoires qui seront cédés par l'Allemagne ; (*b*) le nombre d'années pendant lesquelles les paiements seront échelonnés ; (*c*) l'extension qui peut être donnée au commerce allemand sans porter préjudice aux nations créancières de l'Allemagne.

II. — Que le Traité de Paix prévoie la création d'une Commission qui aura, dans certaines limites, le pouvoir de déterminer ce qui pourra et devra être payé par l'Allemagne pendant certaines périodes.

III. — Nous suggérons également, comme alternative, que le Sous-Comité, au lieu de fixer une évaluation, déclare en substance qu'étant données les circonstances et les conditions et jusqu'à ce qu'on sache ce qui restera à l'Allemagne, il est impossible de fixer une évaluation précise et qu'il est en conséquence recommandé que le Sous-Comité soit dissous et que pendant le cours des négociations, les représentants des gouvernements respectifs adressent de temps à autre à leurs chefs des rapports sur ce que, d'après eux, on pourrait réclamer à l'Allemagne.

Un rapport, revêtant ce caractère de généralité, pourrait permettre d'éluder les embarras créés par la situation présente. Vous pourriez dès lors, ainsi que les Premiers ministres nommer chacun un représentant. Ces représentants seraient chargés de conduire les négociations et de se mettre d'accord sur une solution concrète et pratique, car il semble impossible de pouvoir traiter une affaire aussi délicate dans un comité aussi nombreux.

Cette lettre a été dictée hâtivement. Ci-joint un plan plus soigneusement préparé embrassant l'ensemble de la situation.

NORMAN. H. DAVIS.

P. S. — Communiqué la présente au Colonel House qui l'a approuvée.

MEMORANDUM POUR LE PRÉSIDENT

L'exposé suivant réunit les vues communes de MM. Davis, Strauss et Lamont.

Réparations.

1. Nous pensons que le Comité spécial qui a étudié cette question est arrivé à se mettre d'accord en ce qui concerne la forme de son rapport. Mais ils n'ont pas pu se mettre d'accord en ce qui concerne les chiffres. En conséquence, les trois délégations ont décidé de soumettre cette forme à leurs chefs respectifs avec les différents chiffres sur lesquels ils n'ont pu s'accorder en suggérant que les trois chefs de gouvernement décident eux-mêmes, d'après les différents chiffres présentés, quelle cédule doit être finalement insérée dans le Traité ou renvoient la question avec des instructions précises au Comité spécial.

2. A cette fin, nous annexons ci-joint la Cédule A que nous avons rédigée pour être incorporée au Traité. Les délégués français et anglais déclarent approuver en général ce document.

3. Ce document a pour but principal :

a) de fixer les sommes que les pays ennemis auront à payer dans un nombre d'années déterminées ;

b) d'établir une Commission permanente qui décidera de toutes les questions concernant les Réparations et aura, dans certaines limites, le pouvoir de modifier les montants à payer ou d'en proroger les échéances.

4. Reconnaissant que la Commission pourra, pendant les années qui vont suivre, recevoir des informations dont il est maintenant impossible de faire état relativement à la capacité de paiement de l'ennemi, nous proposons que les gouvernements associés (dont les représentants composeront la Commission) donnent à cette Commission des instructions immédiates lui laissant dans des limites déterminées, une large

latitude et l'autorisant en particulier à accorder des réductions de prestations jusqu'à certaines limites que nous qualifions de paiements « minimum ». Il n'y a évidemment pas lieu de laisser voir à Versailles que nous envisageons cette éventualité. Les instructions proposées devraient être assez étendues. Pour votre information nous annexons ci-joint, à ce sujet, la Cédule B. Vous remarquerez qu'elle permet à la Commission proposée d'accepter que, d'une manière générale, la moitié des paiements puissent être effectués en reichsmarks.

5. La constitution de cette Commission n'est pas sans présenter certaines difficultés. La Cédule C également ci-jointe émet des suggestions au sujet de cette constitution. Vous remarquerez que nous suggérons de nommer comme membres de cette Commission les représentants des gouvernements anglais, français et italien. Il est probable que ces gouvernements soulèvent des objections et demandent dans la crainte d'un *deadlock* l'entrée dans la Commission d'un représentant des Etats-Unis. Si cette éventualité se réalisait, la Commission pourrait comprendre cinq membres, le cinquième représentant les Petites Puissances. Il pourrait être en outre convenu que tout gouvernement aurait le droit de retirer son représentant après avis préalable dans le délai d'un an. Ainsi dans le cas où l'Amérique croirait devoir siéger dans cette Commission dans le but d'y maintenir la concorde, elle aurait cependant la possibilité de se retirer dans le cas où elle le jugerait nécessaire.

6. A noter qu'en ce qui concerne les évaluations soumises ce matin par la Délégation américaine, elles ont été établies en partant du principe que les Etats ennemis ne seraient soumis à aucune gêne ou restriction concernant leur industrie et leur commerce.

CÉDULE A

(Une copie envoyée au colonel House. 3e Revision).

24 mars 1919.

Projet provisoire susceptible de toute modification.

Montant total des réparations dont l'ennemi est considéré comme responsable.

1. Les pertes et dommages subis par les Gouvernements Alliés et Associés et leurs nationaux du fait de la guerre qui leur a été imposée par les États ennemis, dépassent le total de 800 milliards de marks.

2. Il est admis par tous les Gouvernements Alliés et Associés que les ressources économiques et financières des États ennemis ne sont pas illimitées et qu'il leur est par conséquent impossible d'effectuer la réparation complète des dommages causés par leur agression.

Ce que l'ennemi devrait payer.

3. Les Gouvernements Alliés et Associés ont fait procéder à des enquêtes préliminaires relatives aux dommages matériels et personnels subis par les populations civiles du fait des actes des ennemis, ainsi qu'aux dommages résultant de la violation des conventions internationales. Ces enquêtes ont démontré que l'ensemble de ces seuls dommages dépassait un total de ... milliards de marks.

Ce que l'ennemi peut et doit payer.

4. Les Gouvernements Alliés et Associés ont décidé que les sommes suivantes seraient réclamées aux Etats ennemis.

Premiers paiements.

5. Les Etats ennemis devront payer dans un délai de deux années à partir du 1er mai 1919 la somme de 20 milliards de marks. Ils devront livrer immédiatement en acompte de cette somme à une Commission (dont l'institution est prévue ci-après) des représentants des Gouvernements Alliés et Associés :

a) toute la marine marchande ennemie ;

b) ... pour cent des encaisses d'or déposées dans les Banques d'états ou autres.

(N. B. — La fixation de ce pourcentage devra faire l'objet d'une décision).

c) L'ensemble de la propriété ennemie et des droits situés en dehors de l'Allemagne et comprenant les valeurs étrangères, propriétés, affaires et concessions.

Administration des biens liquidés.

6. Les biens susmentionnés seront administrés par la Commission (dont l'institution est prévue ci-après) et qui aura le pouvoir de restituer, en tout ou en partie, aux Etats ennemis, tels ou tels biens particuliers compris dans les catégories ci-dessus mentionnées, si la Commission estime que dans l'intérêt des Gouvernements Alliés et Associés il y a lieu de restituer ces biens aux Etats ennemis.

Le solde net de ces biens retenus par la Commission sera inscrit par la Commission au crédit des Etats ennemis au titre des réparations en acompte des paiements à effectuer annuellement, déduction faite du montant du ravitaillement fourni aux Etats Alliés, ainsi que du montant des frais d'occupation militaire.

Paiements ultérieurs.

7. Les Etats ennemis devront payer en outre les sommes portées sur la Cédule suivante.

(Ici insérer tel état de paiements maximum sur le montant duquel les Alliés se seront mis d'accord).

Commission investie de pleins pouvoirs.

8. En ce qui concerne les paiements susmentionnés devant être effectués par les Etats ennemis, une Commission spéciale sera constituée de la manière suivante :

(Ici insérer le statut de la Commission).

Cette Commission aura tous pouvoirs pour :

a) Disposer comme il est prévu au paragraphe 6 de tous les biens qui lui seront livrés par les Etats ennemis ;

b) Fixer le mode, la forme et le lieu de tous paiements ultérieurs ;

c) Contrôler et décider d'une manière générale à tous points de vue, toutes les questions concernant les paiements de la manière la plus conforme, aux yeux de la Commission, aux intérêts des Gouvernements Alliés et Associés, avec pouvoir dans les limites fixées par les Gouvernements Alliés et Associés, de suspendre, proroger, annuler, en totalité ou en partie tous paiements échus ou à échoir.

Reconnaissance par l'ennemi de ses obligations.

9. Les Etats ennemis reconnaissent que la violence et l'étendue de leur agression rend impossible une évaluation précise et adéquate des dommages causés. Ils reconnaissent également, sans restrictions ni réserves, que les sommes susmentionnées comme devant faire l'objet de leurs paiements sont loin de compenser les dommages causés.

Engagement de l'ennemi.

10. Les Etats ennemis s'engagent en conséquence à réparer les dommages causés par eux, jusqu'à concurrence des sommes ci-dessus fixées, à se conformer et à obéir aux décisions et aux ordres de la Commission ci-dessus instituée et décrite.

CÉDULE B

(Suggestions d'instructions à la Commission).

Paiements maximum.

1. Ci-joint un état de paiements (A) dont sont tenus les Gouvernements ennemis conformément à l'article ... du Traité.

Paiements minimum.

2. Ci-joint un état de paiements non incorporé dans le Traité (B). La Commission ne réduira pas au-dessous des chiffres fixés dans l'état B les paiements à effectuer par les ennemis, excepté dans le cas prévu par le paragraphe suivant.

Prorogation exceptionnelle des paiements et remise d'intérêts.

3. Si la Commission estime que les Gouvernements ennemis sont incapables d'effectuer les paiements minimum fixés par l'état B pour la période 1er mai 1921 — 30 avril 1926, la Commission pourra à titre exceptionnel :

a) Proroger les échéances desdits paiements comme la Commission le jugera convenable ;

b) Renoncer d'une manière permanente au paiement de tout ou partie des intérêts prévus par ledit état B pour ladite période.

Proportion des paiements pouvant être effectués en marks.

4. La Commission, en fixant la manière dont seront effectués les paiements fixés par les états A et B pourra, jusqu'en 1931 inclus, autoriser les versements en monnaie ennemie (reichsmarks), jusqu'à concurrence de 66 2/3 °/₀ au maximum, des paiements à effectuer.

Les devises seront acceptées au taux du change. A partir de 1931, la Commission pourra autoriser le versement en monnaies des pays ennemis de 50 °/₀ seulement du montant des paiements à effectuer.

CÉDULE C

(Constitution de la Commission des Réparations).

Conformément à l'article ... du Traité qui prévoit la formation par les Gouvernements de Grande-Bretagne, de France et d'Italie d'une Commission, lesdits Gouvernements constituent cette Commission de la manière suivante :

Nom de la Commission.

1. Cette Commission prendra le titre de « Haute Commission des Réparations ».

Composition de la Commission.

2. Elle se composera de trois membres nommés respectivement par les Gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie. Le Gouvernement ou les Gouvernements

ayant le droit de nommer des membres de la Commission pourront fixer la durée de leur mandat.

Frais supportés par les Gouvernements ennemis.

3. Les Etats ennemis seront tenus de supporter les frais de l'entretien de la Commission et du personnel nécessaire à son fonctionnement.

Procédure.

4. Les décisions de la Commission seront prises à la majorité de deux voix. La Commission fixera elle-même l'ordre et le programme de ses travaux. La première réunion de la Commission aura lieu à Paris le 1er mai 1919.

Pouvoirs de la Commission.

5. La Commission, sous réserve des instructions des gouvernements soussignés, sera investie des pouvoirs suivants :

a) Elle recevra et contrôlera, comme il est prévu dans l'article ... du Traité, les premiers paiements, remises et livraisons effectués par les États ennemis ;

b) Elle fixera le mode, la forme et le lieu des paiements ultérieurs, conformément à l'article ... du Traité ;

c) Elle règlera, d'une manière générale, l'ensemble des questions relatives aux paiements, de la manière qui lui paraîtra la plus conforme aux intérêts des Gouvernements Alliés et Associés et pourra dans les limites fixées par lesdits Gouvernements suspendre, proroger ou annuler, totalement ou en partie, tous paiements échus ou à échoir ;

d) Elle pourra, d'une manière générale, prendre toutes les initiatives qu'elle jugera nécessaires ou utiles à la bonne exécution de son mandat ;

6. La Commission devra assurer l'exécution des articles ... du Traité ainsi que celle des instructions qui pourront lui être données par les Gouvernements soussignés.

Responsabilités.

7. Chaque membre de la Commission ne sera responsable que vis-à-vis du ou des Gouvernements qui l'auront nommé.

Durée du mandat.

8. La Commission pourra cesser d'exister par décision des Gouvernements soussignés.

Modifications.

9. Les présents statuts instituant la Commission pourront être modifiés par les Gouvernements soussignés.

Evaluation de la richesse de la France en 1908.

	milliards de francs	
Terrains et forêts	75.500	millions
Bétail et matériel agricole	8.925	»
Immeubles (y compris les usines)	57.925	»
Affaires (y compris les mines)	9.525	»
Valeurs mobilières	41.425	»
Valeurs étrangères	38.	»
Or et argent	8.675	»
Meubles, bijoux, automobiles, chevaux, voitures	22.250	»
Total	262.225	»
A déduire valeurs étrangères or et argent	46.675	»
Soit	215.550	»
A ajouter 10 % représentant l'accroissement de valeur et des prix depuis 1908, soit	21.555.500.000	

1. *Les évaluations ci-dessous mentionnées doivent être acceptées avec cette réserve que, d'après nous, bien avant que les montants n'en soient perçus, les Gouvernements Alliés se verront très probablement obligés de constater que cette perception leur cause personnellement autant de dommage qu'à l'ennemi et qu'ils arriveront à cette conclusion qu'il est de leur propre intérêt de réduire ou même de suspendre ces paiements de l'ennemi. Il convient également de considérer que de pareilles évaluations comportent, pour une grande part, un élément hypothétique. Même remarque pour les évaluations ci-dessus mentionnées.*

2. Notre avis est que l'Allemagne peut payer les montants minimum, et peut-être les montants maximum ci-dessous

mentionnés, à condition que la Commission financière qui sera nommée pour régler le problème des réparations aura le pouvoir de fixer le montant des paiements à effectuer entre les limites maximum et minimum et de modifier à son gré les modes de paiement. Elle devra en outre, si elle le juge nécessaire, autoriser le débiteur à s'acquitter pour une moitié en reichsmarks au taux du change.

3. Ces paiements pourront être continués pendant autant d'années qu'il sera nécessaire pour acquitter la somme globale fixée pour les réparations conformément aux principes acceptés par les États-Unis.

4. S'il est jugé convenable de ne pas prolonger lesdits paiements au-delà d'une période déterminée (30 ans, par exemple) que le montant total fixé soit atteint ou non, la valeur actuelle desdits paiements maximum et minimum échelonnés sur une période de 30 années atteindra les totaux respectifs de 35 milliards et 25 milliards de dollars.

5. L'évaluation de 30 milliards de dollars fixée unanimement, il y a plusieurs semaines par MM. Davis, Strauss et Lamont, reste toujours, d'après eux, la base la plus raisonnable. Cependant ils consentent à proposer les chiffres maximum afin de se rapprocher le plus possible des évaluations anglaises et françaises.

MINIMUM DES PROPOSITIONS AMÉRICAINES.

La Commission ne pourra réduire les paiements au-dessous des chiffres ci-dessous.

	frs		
Paiements comptant (jusqu'en mai 1921)	25	milliards	
10 paiements annuels de 5 milliards chacun (1922-1931)	50	»	
10 paiements annuels de 7 milliards 750 millions chacun (1932-1941) .	75	»	
10 paiements annuels de 6 milliards 750 millions chacun (1942-1951) .	67	»	500 millions
TOTAL . . . . . (Intérêts et amortissement inclus).	217	milliards	500 millions

N. B. — La valeur actuelle (ou la valeur en mai 1921) de cette série de paiements = 5 milliards de livres sterling ou 25 milliards de dollars (125 milliards frs or).

Il convient de remarquer que le montant des premiers versements comptant (1 milliard de livres sterling) sera vraisemblablement réduit à 600 millions de livres, étant donnés les paiements que devra effectuer l'Allemagne pour frais d'occupation militaire et fournitures de denrées alimentaires et de matières premières indispensables à l'Allemagne pour reprendre son activité industrielle.

MAXIMUM DES PROPOSITIONS AMÉRICAINES.

(Montant des paiements qui seront fixés par le Traité de Paix).

	frs.
Paiement comptant (jusqu'en mai 1921) . . .	25 milliards
10 paiements annuels de 7 milliards 500 millions chacun (1922-1931)	75 »
10 paiements annuels de 10 milliards chacun (1932-1941)	100 »
10 paiements annuels de 12 milliards 500 millions chacun (1942-1951)	125 »
TOTAL	325 milliards

(Intérêts et amortissement inclus).

N. B. — La valeur actuelle (ou en mai 1921) de cette série de paiements = 7 milliards de livres sterling ou 35 milliards de dollars (175 milliards frs. or).

Il convient de remarquer également que le montant des premiers versements comptant (1 milliard de livres sterling) sera vraisemblablement réduit à 600 millions de livres, étant donnés les paiements que devra effectuer l'Allemagne pour frais d'occupation militaire et fournitures de denrées alimentaires et de matières premières nécessaires à l'Allemagne pour reprendre son activité industrielle.

MINIMUM DES PROPOSITIONS FRANÇAISES

	frs	
Paiement comptant (jusqu'en mai 1921) .	25	milliards
En 1921	5	»
En 1922	6	»
En 1923	7	»
En 1924	8	»
En 1925	9	»
En 1926	10	»
(De 1927 à 1961, soit en tout 34 ans. . .	335	»
TOTAL	405	milliards

(Intérêts et amortissement inclus).

La valeur actuelle (ou en mai 1921) de ces séries de paiements = 6 milliards 200 millions de livres sterling ou 31 milliards de dollars (155 milliards fr. or).

MAXIMUM DES PROPOSITIONS FRANÇAISES.

	frs	
Paiement comptant (jusqu'en mai 1921) .	25	milliards
En 1921.	10	»
En 1922.	11	»
En 1923.	12	»
En 1924.	13	»
En 1925.	14	»
En 1926.	15	»
De 1927 à 1961, soit en tout 34 ans . . .	510	»
TOTAL	610	milliards

(Intérêts et amortissements inclus).

La valeur actuelle (ou en mai 1921) de ces séries de paiements = 9 milliards 400 millions de livres sterling, soit 47 millions de dollars (235 milliards fr. or).

PROPOSITIONS ANGLAISES

	frs	
Paiement comptant (jusqu'en mai 1921) . . .	25	milliards
1921-1926, pas de paiements.		
A partir de 1926, 33 annuités de 15 milliards chacune, soit en tout	495	»
TOTAL	520	milliards

(Intérêts et amortissement inclus).

La valeur actuelle (ou en mai 1921) de ces séries de paiements = 11 milliards de livres sterling, soit 55 milliards de dollars (275 milliards fr. or.).

N. B. — Les propositions anglaises formulées dans un mémorandum de Lord Sumner manquent de clarté en ce qui concerne le montant total des paiements et leur valeur actuelle. Ce mémorandum ne propose aucun chiffre minimum.

(DOCUMENT N° 18).

Memorandum relatif au progrès de la question du règlement des Réparations. Clauses proposées par les Délégations anglo-américaines.

Paris, le 1er avril 1919.

Les représentants financiers anglais, américains, français et italiens se sont réunis hier matin.

Après une discussion préliminaire, la Conférence fut ajournée pour permettre à M. Klotz de soumettre au Comité des amendements au projet de M. Lloyd George. Depuis, les représentants anglais et américains ont siégé presque sans arrêt.

Il a été convenu entre eux que le plan suivant de M. Lloyd George serait adopté :

1. L'Allemagne sera contrainte de se reconnaître financièrement responsable de tous les dommages causés aux populations civiles des Gouvernements Alliés et Associés et à leurs propriétés par suite de l'agression des Etats ennemis sur terre, sur mer et par la voie aérienne. Elle se reconnaîtra également responsable de tous les dommages résultant de la violation par les Etats ennemis des conventions internationales et du droit des gens.

2. Une Commission sera instituée pour décider :

(1) Le montant des réclamations des diverses catégories fixées par les Alliés et rentrant dans le cadre des responsabilités ci-dessus mentionnées.

(2) Le chiffre total que l'Allemagne peut payer pour satisfaire ces réclamations.

(3) La Commission adressera son rapport pour la fin de 1921. Elle aura le pouvoir de modifier les dates et les modes de paiement de l'Allemagne à partir de 1921.

(4) Le règlement consistera dans le paiement d'une somme initiale et d'annuités pendant une période ne devant pas dépasser trente ans.

Il fut ensuite convenu qu'un mémoire explicatif serait rédigé et remis aux Allemands pour fixer la nature des responsabilités financières que les Gouvernements Alliés et Associés considéraient comme incombant aux Etats ennemis. Les représentants anglais et américains décidèrent d'inclure, dans les réparations, le montant des pensions et le montant des dommages causés à la propriété.

En ce qui concerne les pensions, il paraît que M. Lloyd George et M. Clemenceau ont convenu que le montant de l'indemnité pour les pensions serait calculé d'après les taux français.

En vue d'éviter des demandes exagérées nous pensons qu'il serait opportun que les Alliés se mettent immédiatement d'accord entre eux sur la part proportionnelle des paiements allemands revenant à chacun d'eux.

Nous avons l'intention de nous réunir à nouveau : 1° pour rédiger le mémoire explicatif et examiner les amendements de M. Klotz ; 2° pour faire des propositions sur la répartition entre Alliés des paiements de l'Allemagne au titre des réparations.

Texte de l'accord provisoire des délégués américains et anglais.

1. Les Gouvernements Alliés et Associés affirment la responsabilité des États ennemis pour tous les dommages subis par les Gouvernements Alliés et Associés et leurs nationaux par suite de la guerre qui leur a été imposée par l'agression des États ennemis.

2. Les Gouvernements Alliés et Associés reconnaissent que les ressources financières des États ennemis ne sont pas illimitées. Prenant en considération les diminutions de ressources

qui résulteront de l'exécution d'autres clauses du Traité, ils estiment qu'il est impossible aux États ennemis d'effectuer une réparation complète des pertes et des dommages causés. Les Gouvernements Alliés et Associés exigent cependant que les États ennemis effectuent jusqu'à l'extrême limite de leurs capacités les réparations de tous les dommages causés à la population civile des Gouvernements Alliés et Associés par l'agression des États ennemis sur terre, sur mer et par voie aérienne (v. ci-après annexe explicative).

3. Le montant de ces dommages sera fixé par une Commission interalliée qui sera constituée par les soins des Gouvernements Alliés et Associés. Cette Commission procédera à l'examen des demandes et donnera aux Gouvernements ennemis l'occasion de faire entendre leurs voix. Le résultat des travaux de la Commission concernant le montant des dommages définis par l'art. 2 sera communiqué aux États ennemis avant le 1er mai 1921. La Commission établira pour la même date un état des paiements du montant que l'Allemagne est, d'après elle, en mesure de payer dans une période de trente ans. Cet état de paiements sera communiqué à l'Allemagne comme représentant l'étendue de ses obligations.

4. La Commission interalliée aura le pouvoir de modifier quand elle le jugera nécessaire la date et la modalité des paiements fixés par l'état des paiements. Elle pourra prolonger le délai accordé au-delà de trente ans, en acceptant des bons à long terme ou autrement, après avoir entendu l'Allemagne. Les paiements pourront être demandés et acceptés après approbation de la Commission sous des formes diverses telles que : propriétés, cheptel, affaires industrielles ou commerciales, droits et concessions en territoires cédés ; navires, or et argent, propriétés, cheptel, affaires industrielles et commerciales, droits et concessions, obligations, actions et valeurs de toutes sortes, devises étrangères ou devises des États ennemis, obligations du Gouvernement allemand.

5. Afin de permettre aux Gouvernements Alliés et Associés de procéder immédiatement à la restauration de leur activité industrielle et économique en attendant la fixation défini-

tive de leurs réclamations, les États ennemis paieront par une série de versements et livraisons fixés par la Commission (en or, marchandises, navires, valeurs ou autrement) en 1919 et 1920, l'équivalent de 5 milliards de dollars or à valoir sur la liquidation des réclamations ci-dessus mentionnées. Sur cette somme seront payées tout d'abord les dépenses des armées d'occupation depuis l'armistice. Les paiements des fournitures de denrées alimentaires ou de matières premières que les Gouvernements Alliés et Associés peuvent juger utile de consentir à l'Allemagne pour lui permettre de remplir ses obligations seront également imputés sur cette somme.

6. Les versements successifs faits par les États ennemis au titre des réparations seront répartis entre les Gouvernements Alliés et Associés dans une proportion équitable qui sera déterminée par eux d'après les droits de chacun.

7. Les paiements ci-dessus mentionnés ne comprennent pas la restitution des sommes emportées, saisies ou séquestrées ni la restitution des animaux, objets de toutes sortes ou valeurs, emportés, saisis ou séquestrés, dans le cas où il sera possible de les identifier en territoire ennemi. Si la moitié au moins des animaux pris par l'ennemi dans les territoires envahis ne peuvent être identifiés et restitués, le reste, jusqu'à concurrence de la moitié du nombre d'animaux enlevés, sera livré par l'Allemagne à titre de réparations.

L'attention des chefs des quatre Puissances est appelée particulièrement sur ce qui suit :

a) Il y aurait intérêt à déterminer les *garanties nécessaires* pour assurer la perception des sommes dues par les États ennemis au titre des réparations ;

b) Il y a un certain nombre d'autres clauses financières que cette Commission n'a pas été chargée d'examiner.

Annexe a l'article 2.

Dommages causés aux personnes.

1. Dommages à la personne des civils ou leur mort par suite des opérations militaires ou par suite des mauvais traitements de l'ennemi.

Pensions.

2. Dommages causés aux civils par suite de l'absence, de l'incapacité ou de la mort, sous les drapeaux, de personnes dont ils dépendent (dommages donnant lieu à des octrois de pensions ou allocations diverses faites par l'État (d'après le taux des pensions françaises).

Dommages causés au travail.

3. Dommages causés aux civils par suite de la contrainte à eux imposée par l'ennemi de travailler sans juste rémunération ou par suite de l'empêchement dans lequel ils ont été de travailler, du fait de l'ennemi.

Dommages causés à la propriété.

4. Dommages causés à la propriété civile ainsi qu'aux droits de propriété par suite des opérations militaires, des actes illégaux de l'ennemi ou des réquisitions militaires ou séquestrations exercées par l'ennemi.

Amendes, etc...

5. Dommages causés sous forme d'amendes, tributs et autres exactions imposées par l'ennemi à la population civile.

Violation du Droit des gens et des Conventions internationales.

6. Dommages résultant d'actes commis en violation du droit international (dont la liste sera dressée par la Commission des responsabilités) et des conventions internationales.

Note : Lorsque l'État (ou une autre autorité publique) aura déjà procédé à la compensation du dommage, il présentera la réclamation en son nom.

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE A L'EXPLICATION DE L'ARTICLE 2.

2 avril.

Categories de dommages donnant droit à compensation par application de l'article 2.

I

a) Dommages causés aux victimes civiles (et aux survivants dépendant de ces victimes) d'actes de guerre (compre-

nant les bombardements et attaques par terre, par mer ou par les airs et leurs conséquences, ainsi que celles de toutes les opérations de guerre en général entreprises par les deux belligérants).

b) Dommages causés aux victimes civiles (et aux survivants dépendant de ces victimes) d'actes de cruautés, de violences, mauvais traitements (comprenant la mort et les maladies contractées par suite d'emprisonnement, déportation, internement, évacuation, travaux forcés, transports en mer, etc...) commis ou ordonnés par l'ennemi.

c) Dommages causés aux civils victimes de tous actes de l'ennemi (en territoire occupé, envahi ou en territoire ennemi) ayant porté atteinte à la santé, à la capacité de travail ou à l'honneur desdites victimes ou de leurs survivants dépendant d'elles.

II

a) Toutes les pensions, allocations ou indemnités allouées aux victimes militaires ou navales de la guerre pour mutilations, blessures, maladies ou infirmités — et aux personnes dépendants de ces victimes.

b) Remboursement des dépenses faites par l'Etat pour secours aux prisonniers de guerre, à leurs familles et aux personnes dépendant d'eux.

e) Allocations instituées par l'Etat en faveur des familles et personnes dépendant des mobilisés ou des personnes servant sous les drapeaux.

III

Dommages causés d'une manière générale à tous biens ou propriétés appartenant aux Gouvernements Alliés et Associés et à leurs ressortissants (sauf les travaux et bâtiments militaires et le matériel militaire), biens ou propriétés ayant été saisis, emportés, endommagés ou détruits par suite des actes de l'ennemi sur terre, sur mer ou par voie aérienne ou simplement par suite des opérations de la guerre.

CHAPITRE XIII

LES RÉPARATIONS. — LA RÉPARTITION DES VERSEMENTS DE L'ALLEMAGNE ENTRE LES ALLIÉS. — FORMES DE PAIEMENT. — LES RÉPARATIONS ET L'ÉQUILIBRE ECONOMIQUE DU MONDE

Personne, au début de la Conférence de la Paix, n'aurait pu imaginer les immenses difficultés que présentait le problème des réparations. Il paraissait relativement simple au premier abord de demander que l'Allemagne payât les dommages causés par la guerre ; cependant nous avons déjà vu qu'il fut impossible d'arriver à déterminer le montant de la note à payer.

Si ce premier problème se présentait déjà comme insoluble, les deux autres — répartition des versements et incidence de ces versements sur l'équilibre économique du monde — n'offraient pas moins de difficultés. Une somme immense, d'autant plus formidable qu'elle était vague et indéterminée, devait être recouvrée. Comment la diviser entre les différents Alliés ? Si énorme qu'elle fût, cette somme ne satisferait cependant pas les Grandes Puissances. Mais les petits états tendaient, eux aussi, les bras vers le gâteau. Qui paierait-on tout d'abord et qui attendrait ? Enfin comment arriver à faire payer cette dette sans compromettre du même coup l'équilibre économique mondial ?

Il fut toujours difficile à Paris de satisfaire les petites puissances, surtout en ce qui concernait les réparations. La Belgique, par exemple s'imaginait être appelée à recevoir beaucoup plus que la Grande-Bretagne et la France ne pensaient lui accorder. Les grands Alliés se rendaient compte aussi de l'importance qu'il y aurait pour eux à persuader les

Italiens, les Serbes et les Roumains qui avaient surtout fait la guerre avec l'Autriche-Hongrie, de se contenter pour leurs réparations de ce que pouvait leur offrir l'héritage des Habsbourgs, sans participer aux réparations allemandes. Mais ces pays naturellement étaient loin d'admettre ce point de vue ; ils avaient pris part à la lutte, subi de grosses pertes et n'ignoraient pas que l'Empire austro-hongrois ruiné, écroulé et défaillant n'était en mesure de rien payer. Jamais on ne déploya plus d'adresse diplomatique, plus de rouerie, plus d'efforts et d'intrigues pour échafauder des combinaisons qu'à propos de ces questions compliquées.

Les Français exprimaient ouvertement leur intention d'exclure l'Italie et les Alliés d'Orient des réparations à payer par l'Allemagne. Mais il fallut compter avec Crespi, l'habile représentant italien au comité spécial de la Conférence. Avec une logique inattaquable et une ingénieuse précision il ne cessa de défendre le principe de la solidarité ennemie et alliée ; la guerre avait été des deux côtés une entreprise commune, chaque État ennemi devait assumer une responsabilité égale pour les dommages causés par tous et tout ce que pourrait payer l'un d'eux devait être appliqué aux réparations de tous les Alliés.

Les conseillers américains qui, plus que les autres, pouvaient prendre sur cette question une attitude détachée et désintéressée — puisqu'ils ne réclamaient rien pour leur propre pays — virent le bien fondé de la thèse soutenue par Crespi et l'appuyèrent. La discussion eut lieu en pleine crise et fut vive. Une décision provisoire donna satisfaction aux Italiens le 23 avril. On voulait empêcher qu'ils ne quittassent la Conférence sur la question, alors brûlante, de Fiume. D'après cet arrangement l'Italie devait bénéficier conjointement et solidairement avec les autres Alliés du paiement des dommages « pour toutes les opérations de guerre menées, où que ce fût, par les deux groupes de belligérants ».

Mais après que les Italiens eurent quitté Paris, le 24 avril, après d'ardentes protestations et bien qu'ils eussent pris soin de laisser derrière eux Crespi et son état-major d'experts économiques, les Français demandèrent immédiate-

ment au Conseil des Trois d'annuler cette décision. M. Klotz, le Ministre des Finances français exposa la question nettement :

« Si le principe de la solidarité était admis, l'Italie pourrait être fondée à réclamer à l'Allemagne le total des dommages qu'elle a subis, ce qui aurait pour conséquences de réduire ce que la France et la Grande-Bretagne pourraient obtenir elles-mêmes à titre de réparations (1). »

Les autres Alliés avaient d'ailleurs des raisons d'appréhender les demandes italiennes en réparations — qui ne s'étaient pas élevées au début à moins de 9 milliards de dollars — presque l'équivalent de ce que l'Allemagne pouvait payer en tout, d'après certains experts anglais et américains. D'ailleurs, pendant toute la durée de la Conférence, l'Italie ne devait cesser de compromettre sa cause en formulant des demandes exagérées !

Maintenant que les Italiens s'étaient retirés, Klotz proposa un nouveau plan des plus habiles qui devait les frustrer ainsi que certains petits États du bénéfice d'une participation trop considérable aux réparations. Ce projet consistait à n'autoriser les réclamations contre l'Allemagne que dans la proportion où des forces allemandes avaient mené des opérations de guerre contre le demandeur. Comme les troupes allemandes n'avait guère paru sur le front italien, l'Italie n'avait plus grand chose à réclamer ! Les Français étaient si déterminés et les sentiments envers les Italiens si violents après leur départ de la Conférence que le 1er mai l'accord fut signé sur ce point entre les trois chefs d'État.

Mais comment faire accepter la chose à l'Italie, État allié et capable de provoquer les plus graves difficultés ? Lloyd George surtout sentait sa conscience troublée :

« M. Lloyd George dit qu'il ne se sentait pas satisfait de la décision prise, en l'absence et au détriment des Italiens, sur la question de la responsabilité solidaire. Il pensait que la Grande-Bretagne et la France tireraient un grand profit de cette décision aux dépens de l'Italie (la France surtout en profiterait deux fois plus que la

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (30 avril).

Grande-Bretagne). Et la décision avait été prise juste après le départ des Italiens. Il... pensait que le procédé était peu correct (1). »

Lorsque la décision fut communiquée à Crespi, il éleva de vives et énergiques protestations (6 mai). Bien que les Italiens aient décidé de revenir à Paris et d'assister à la remise du Traité à l'Allemagne (7 mai) les Français, sans raison apparente, changèrent subitement d'attitude et proposèrent d'en revenir au premier accord, ce à quoi consentirent Wilson et Lloyd George. L'accord du 1er mai fut annulé et le principe de la responsabilité conjointe et solidaire de l'ennemi adopté comme base de répartition.

Un autre problème non moins délicat se trouvait aussi posé : qui serait d'abord payé ?

Toutes les négociations étant menées entre les Grandes Puissances, les petits Etats ignoraient ce qui se passait. Ils craignaient toujours le pire ! La Belgique entre autres, très soupçonneuse, surveillait soigneusement la situation. L'admirable roi des Belges arriva un après-midi à Paris en aéroplane et posa brusquement dans un moment des plus critiques, toute la question des demandes belges devant les Quatre. La timidité, certes, ne paralysait pas les Belges. Attaqués, blessés, touchés les premiers, ils entendaient être payés les premiers.

Au moment du départ des Italiens et de la crise japonaise, alors aiguë, les Belges présentèrent à Clemenceau six demandes impératives. Ils demandaient entre autre choses le paiement de tous leurs frais de guerre, ce qui leur avait été d'ailleurs promis au moment de l'armistice, bien que le principe contraire eût été adopté depuis pour les autres Alliés. Ils demandaient surtout d'être payés les premiers, exigeant une priorité de 500 millions de dollars sur les premiers paiements effectués par l'Allemagne et un règlement complet dans l'espace de 10 ans.

M. Hymans, le délégué belge, défendit énergiquement les demandes belges devant les Quatre, le 29 avril, laissant même entendre que son Gouvernement était prêt à quitter la Confé-

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 mai).

rence. On parla peu à cette époque de cette question brûlante soulevée au moment même où les difficultés italiennes et japonaises menaçaient de faire échouer la Conférence.

Lloyd George demanda à Hymans de ne pas obliger la Conférence à se départir d'un principe général pour favoriser la Belgique. La discussion devint vive et continua, non sans acrimonie. Les compromis offerts furent rejetés. La situation resta sérieuse pendant plusieurs jours.

Lloyd George, en particulier, témoignait fort peu de sympathie pour les demandes belges. « Il ne voulait pas entendre parler d'un système spécial en faveur des Belges ». Il déclara le 2 mai : « La Belgique est un très proche voisin et le plus grand concurrent de l'Ecosse qui, elle aussi, a une créance énorme à recouvrer. »

Mais la Belgique, qui n'était pas sans se rendre compte de la situation critique de la Conférence, était décidée à se débarrasser de ses dettes de guerre et à être réglée la première, en partie tout au moins, sur les premiers fonds disponibles. Le colonel House et les conseillers américains, surtout MM. Davis et Lamont, travaillèrent ferme pour aboutir à un règlement amiable. La sympathie des Américains pour la Belgique était des plus vives. Ils admettaient que la situation de la Belgique était particulière, puisque l'Allemagne avait elle-même reconnu son obligation de l'indemniser pour l'invasion. Finalement le Président Wilson exprima son opinion en ces termes :

« Le cas de la Belgique est un peu celui d'un malade. La somme dont il s'agit n'est pas très importante et vaut à peine d'être discutée. »

Le résultat fut que la Belgique obtint pratiquement ce qu'elle voulait — le paiement de tous ses frais de guerre — quoi qu'indirectement, au moyen de bons spéciaux. Elle eut aussi sa priorité d'un demi milliard de dollars à prélever sur les premières disponibilités.

La Serbie voyant le succès obtenu par la Belgique s'empressa de présenter une modeste note de 400 millions de dollars. Elle fut promptement remise à sa place.

Telles furent les difficultés soulevées par le problème de le répartition d'un total qui, tout le monde le savait, serait de toute façon insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. Mais la question la plus difficile devait consister à déterminer comment et quand les paiements envisagés pourraient être effectués. Il était relativement facile de présenter la note et de répartir par avance les paiements ; mais en fixer les modalités et les dates étaient une autre affaire.

On avait tout d'abord cru généralement qu'une somme d'environ 5 milliards de dollars pourrait être payée immédiatement. Les experts américains, comme M. Lamont le déclara au Sous-Comité, le 21 février, avaient évalué à 5.400 millions de dollars la somme qui pourrait être recouvrée dès les premières années. Il devint vite évident que cette évaluation était trop élevée. La première question qui se posait était de savoir comment et sous quelles formes on pourrait opérer le recouvrement de cette immense somme (qui n'était elle-même qu'une faible partie du total).

Le sens commun indiquait que la forme idéale des réparations devait être autant que possible le remplacement des objets détruits ou endommagés : navire pour navire, maison pour maison, vache pour vache, etc... Les régions dévastées pourraient être ainsi rappelées à la vie dans un délai relativement court. Certains articles du Traité (v. art. 238) prévoient ce mode de réparation.

Mais cette méthode ne plaisait guère aux Français : en effet, si l'on autorisait les Allemands à s'acquitter en nature, n'en profiteraient-ils pas pour reconstituer immédiatement leur industrie de manière à devenir très vite des concurrents redoutables pour la France ?

« M. Loucheur considère que ce mode de paiement pouvait être dangereux pour certains Alliés en favorisant la pénétration commerciale allemande. En ce qui concernait les objets manufacturés, il convenait de n'accepter ces paiements en nature que dans le cas où ils pourraient offrir des avantages matériels exceptionnels (1). »

Ces réparations par équivalence sont néanmoins prévues

(1) Minutes secrètes du Conseil des Dix (20 février).

par le Traité (1) mais seulement dans le cas où les Alliés les demanderont ou consentiront à les accepter.

Des prestations de main-d'œuvre constituaient également une forme possible de réparation : des travailleurs allemands auraient été appelés à reconstruire les immeubles détruits et à remettre les terrains en état. Cette méthode avait beaucoup de partisans, tant elle paraissait conforme à l'esprit de justice. Mais les Français et certains de leurs petits Alliés se mirent en devoir d'élaborer un plan de travail obligatoire d'après lequel « des bandes de travailleurs auraient été organisées sur le modèle des bataillons d'ouvriers militaires ». Cette proposition qui évoquait l'esclavage choqua les Américains et les Anglais qui voulaient que les prestations de ce genre fussent laissées à la discrétion des pays ennemis :

« LE PRÉSIDENT WILSON dit qu'il faudrait remonter à des milliers d'années dans l'histoire pour trouver des précédents en faveur de pareils travaux forcés (2). »

Lloyd George fut de son avis et la question fut abandonnée.

En ce qui concernait les prestations en navires et en cheptel il n'y eut aucune opposition de la part de la France et des autres Alliés. On décida tout de suite que les paysans français et belges seraient remis en possession du cheptel qui leur avait été enlevé chaque fois que les animaux pourraient être identifiés ; dans le cas contraire ils recevraient des animaux de même valeur.

La question des navires était importante. L'opinion était unanime pour ne pas épargner l'Allemagne à cet égard, dût-on la dépouiller entièrement. Les Allemands n'avaient-ils pas coulé sans pitié nos navires pendant la guerre ? On décida tout d'abord de demander à l'Allemagne la livraison de tous ses navires au-dessus de 1600 tonnes. Mais les besoins étaient si grands qu'on exigea également les petits bâtiments ainsi que des chalutiers de pêche et des chalands de rivières. On demanda même à l'Allemagne de construire du tonnage neuf

(1) Annexe IV, chapitre des Réparations.
(2) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (29 avril).

pour les Alliés, ce qui ne laissa pas d'embarrasser plus tard les constructeurs anglais.

Mais la grosse question fut de déterminer la répartition de ce tonnage, car il était évident que le pays qui disposerait du plus grand nombre de navires serait le mieux placé pour s'emparer le premier du commerce mondial. Une discussion des plus vives s'éleva au sujet du sort des navires saisis dans les ports américains au moment de l'entrée en guerre des Etats-Unis. Ils constituaient le 10 °/₀ du tonnage total de l'Allemagne. Et un plus grand nombre encore avaient été saisis dans les mêmes circonstances dans les ports portugais et brésiliens.

Deux doctrines opposées furent soutenues (1). Les Alliés européens proposaient que l'Allemagne cédât aux Puissances Alliées et Associées la propriété de l'ensemble de tous les navires qu'elle n'avait pas perdus par suite d'un transfert légal ou par suite de décisions rendues par les cours de prises. Les Américains demandaient que la cession fut faite séparément aux Puissances dans les ports desquelles les navires avaient été saisis. Les Etats-Unis auraient ainsi gardé tous les navires allemands saisis dans les ports américains, tandis que les Alliés d'Europe voulaient constituer une masse de tous les navires saisis pour procéder ensuite entre les Puissances de l'entente à une répartition proportionnelle aux pertes de tonnage subies par chacune d'elles.

Une des principales objections à la proposition américaine était que les Puissances qui avaient observé la neutralité au début de la guerre et avaient ainsi attiré dans leurs ports les navires allemands cherchant un refuge, recevraient plus de tonnage qu'elles n'en avaient perdu, tandis que les autres Alliés — ceux du début de la guerre — en recevraient au contraire moins qu'ils n'en avaient perdu. La discussion fut vive entre les experts et violente devant le Conseil des Quatre :

« Le Président Wilson... dit que la demande américaine élevée au sujet des navires allemands était à peu près la seule qui

(1) Les deux thèses se trouvent développées dans le Rapport supplémentaire de la Sous-Commission sur la capacité de paiement, du 18 avril. V. aussi l'Appendice des Minutes du Conseil des Quatre (23 avril).

fut formulée par le Gouvernement des Etats-Unis. Les autres Puissances verraient leurs pensions payées par l'Allemagne avec l'assentiment américain. Les Etats-Unis avaient saisi les navires allemands pendant la guerre et les avaient légalement acquis. Ces bâtiments étaient en si mauvais état que des millions de dollars avaient dû être dépensés pour les remettre en état ou pour les transformer et la plupart de ces navires avaient servi au transport des troupes américaines en France. Dans ces conditions, il serait inadmissible, pour l'opinion publique américaine, que le titre des Etats-Unis ne fut pas reconnu. Cette question n'avait rien de commun avec celle de l'indemnisation des propriétaires que les Etats-Unis avaient l'intention d'examiner. Elle ne concernait que la validité du titre de l'Amérique...

M. Lloyd George... dit que les navires avaient une valeur différente pour la Grande-Bretagne ou pour les Etats-Unis. Pour faire une comparaison, des bateaux avaient une valeur bien différente aux yeux d'un pêcheur ou à ceux d'un yatchman amateur. L'Angleterre ne vivait que grâce à ses navires et il y avait là pour elle une question des plus sérieuses (1). »

En fin de compte, le point de vue américain triompha. Bien qu'il n'y ait dans le Traité aucune trace de la doctrine américaine, l'Allemagne fut requise de céder les navires aux Alliés et, dès le début de mai, un arrangement fut signé en vertu duquel chaque Puissance devait représenter au fonds des réparations la valeur de tout le tonnage reçu en surplus de ses propres pertes pendant la guerre. L'Amérique ne réclamant pas de réparations paierait pour les navires, mais elle les gardait, ce qui pour elle était l'essentiel. Aussitôt le Président Wilson câbla (le 25 mai) à Tumulty qui avait attiré son attention sur les critiques formulées par la presse américaine sur la question du retour à l'Angleterre des navires allemands saisis en Amérique :

« Aucune inquiétude à avoir sur la question du retour des navires allemands en notre possession. Sommes arrivés à une entente complète à ce sujet. »

Lloyd George s'inclina devant cette décision, mais n'en continua pas moins ses récriminations et se joignit à Clemenceau pour faire échouer en juin une proposition américaine

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (23 avril).

tendant à laisser pour un certain temps à l'Allemagne la disposition d'une partie de ses navires.

« M. Lloyd George fait remarquer que les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil et le Portugal ont reçu beaucoup plus de navires qu'ils n'en ont perdus. La France a perdu peut-être un million de tonnes et ne recevrait qu'environ 40.000 tonnes. La Grande-Bretagne qui avait perdu près de 8 millions de tonnes ne recevrait que un million à un million et demi de tonnes... Il ne voulait pas avantager le commerce anglais, mais si l'on devait remettre à la disposition de l'Allemagne 30 % de son tonnage, tous les Alliés devraient contribuer proportionnellement à cette mesure... Le peuple anglais ne comprendrait pas que la Grande-Bretagne et la France supportent seules en définitive toute la perte. Il fait remarquer que les Etats-Unis ont acquis un gain net de 300 à 400.000 tonnes (représentant le meilleur tonnage allemand) simplement parce que ces navires se sont réfugiés dans leurs ports pour éviter d'être capturés par la flotte anglaise...

Le Président Wilson fit remarquer que le tonnage constituait la seule réparation que recevraient les Etats-Unis en échange de tous efforts qu'ils avaient déployés pendant la guerre.

M. Lloyd George dit que pendant les années qui allaient suivre le tonnage serait beaucoup plus précieux que l'argent. Ceux qui seraient en mesure de s'adonner aux transports maritimes s'assureraient d'énormes avantages... Il eût été plus facile pour lui de de justifier devant le Parlement britannique une demande américaine pour le paiement des pensions que cette demande de navires. Il espérait qu'aucun arrangement définitif ne serait fait au détriment de la Grande-Bretagne et de la France (1). »

Lorsque les Alliés commencèrent à totaliser la valeur de tous les paiements possibles en nature — cheptel, navires, matériel roulant (5000 locomotives et 150.000 wagons), automobiles, machines agricoles, câbles sous-marins —, ils eurent une vive déception. On était loin des 5 milliards de dollars. C'est à peine si M. Loucheur put arriver à environ 1 milliard de dollars (2).

Une question se posa immédiatement au sujet de la réserve d'or de l'Allemagne qui s'élevait à environ 800 millions de dollars. Les Alliés songèrent tout d'abord à s'en emparer,

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (10 juin).
(2) L'évaluation de M. Keynes est encore inférieure.

mais les Américains s'y opposèrent le 21 février. M. Lamont dit à ce sujet :

« Bien des gens pensent en Amérique que la saisie de la réserve d'or, déjà faible, des Etats ennemis pouvait avoir des conséquences funestes et réagir défavorablement sur la prospérité économique des Alliés (1). »

Les Français faisaient toujours la sourde oreille à de pareilles considérations. N'avaient-ils pas déjà songé à mettre la main sur la réserve d'or allemande au renouvellement de l'armistice du mois de janvier ?

Le 17 février, M. Loucheur déclarait au Conseil des Dix :

« En plus de la réserve d'or actuellement connue, il y a certainement en Allemagne une grande quantité d'or caché dans le pays... Je suggère donc que les Alliés demandent le total de la réserve d'or officielle, laissant à l'Allemagne l'or dissimulé comme capital pour se remettre au travail. Il appartenait à l'Allemagne de prendre les mesures nécessaires pour forcer l'or caché à rentrer dans la circulation. »

Cette proposition révèle l'idée fixe de la France de paralyser l'Allemagne sans se soucier des conséquences. Mais les Français se heurtèrent à l'opposition américaine et en définitive l'idée de demander immédiatement des livraisons d'or à l'Allemagne fut abandonnée. Le Traité prévoit simplement que l'étendue des paiements au titre des réparations en or est laissée à la discrétion des Alliés. Si les Américains siégeaient à la Commission des réparations, ils pourraient toujours empêcher de pareilles demandes.

Toutes les ressources liquides de l'Allemagne ainsi réunies se trouvaient bien loin, comme on le voit, de pouvoir satisfaire la première demande de réparations adressée à l'ennemi d'autant plus que l'Allemagne avait à effectuer des paiements absolument indispensables pour l'achat de produits alimentaires et à faire face aux frais de l'armée d'occupation. Les Alliés décidèrent donc d'opérer la saisie de tous les biens possédés par des sujets allemands dans les pays alliés en laissant

(1) Minutes du Sous-Comité sur la capacité de paiement (21 février).

au Gouvernement allemand le soin d'indemniser ses nationaux. L'ensemble de ces biens constituait une somme très importante. Il s'éleva sur cette question une controverse dans laquelle nous ne saurions entrer ici. Non seulement les Allemands, ce qui est naturel, mais certains chefs politiques alliés critiquèrent vivement cette mesure. C'est à ce sujet que le baron Makino fit observer que « d'après lui, les Gouvernements Alliés et Associés avaient été fort loin en saisissant ainsi des biens et des droits allemands, beaucoup plus loin qu'on n'avait osé aller jusqu'à ce jour. » Le Président Wilson admit « qu'on avait pris certaines libertés avec le droit international. » (1)

En faisant état de tout, on arrivait à peine à deux milliards de dollars. On était toujours loin des 5 milliards recherchés ! Quant à la récupération des sommes immenses à percevoir dans l'avenir, c'était là un problème encore plus difficile, car il s'agissait non seulement de déterminer la forme des paiements à venir — espèces, matières premières, objets manufacturés, bons du trésor —, mais de savoir si les pays alliés pourraient recevoir ces prestations sans compromettre l'équilibre économique du monde.

Aucune discussion ne fut plus instructive à cet égard que celle qui eut lieu à Paris sur cette question : elle toucha aux principes essentiels de l'économie internationale moderne et fit surgir des quantités de problèmes nouveaux que le monde allait se trouver obligé d'aborder sous peine de s'exposer à de graves difficultés.

Lorsque cette question se trouva soulevée, un membre italien du Comité, M. d'Amelio, la posa, le 14 mars, avec une netteté quelque peu brutale :

« Voulons-nous ou non des marks ? » Ce qu'il exprima aussi sous une autre forme en disant : « Allons-nous nous mettre à acheter à l'Allemagne ? »

La première proposition précise qui fut faite par la Sous-Commission compétente fut que l'Allemagne pourrait acquitter une partie de sa dette par des livraisons de charbon. Cette

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (1er et 2 mai).

méthode rencontrait beaucoup de partisans. L'Allemagne ayant détruit les mines françaises, n'était-il pas convenable qu'elle réparât cette catégorie de dommages par des prestations en nature? D'autres considérations plus importantes militaient en faveur de cette solution. En obligeant l'Allemagne à livrer des quantités considérables de charbon, elle se trouverait dans l'impossibilité de nuire même temporairement aux industries françaises compromises par les dégâts commis sur les mines du nord de la France, car sa propre industrie se trouverait ainsi handicapée dans la sévère compétition économique qui suivrait infailliblement la guerre.

Les Alliés du continent européen n'étaient ainsi que trop anxieux d'exiger des livraisons de charbon au titre des réparations.

Les Français établirent leurs premiers calculs sur des livraisons annuelles de 60 millions de tonnes pendant 99 ans, dont 30 millions iraient à la France. Ces chiffres qui n'avaient d'autre but que de paralyser l'Allemagne d'une façon permanente durent être considérablement abaissés et la période de prestations obligatoires fut réduite à 10 ans. Cependant l'expérience prouva qu'elles étaient encore trop élevées : non seulement elles étaient supérieures aux besoins des Alliés, mais elles ne purent être complètement fournies. Mais, en prenant même pour base l'évaluation de Loucheur (60 millions de tonnes par an à 7 dollars la tonne), cette catégorie de paiements n'aurait produit que 500 millions de dollars annuellement. Comment arriver à compléter le montant d'annuités devant s'élever à 1 milliard et demi ou 2 milliards de dollars pour ne rien dire des chiffres encore plus fantastiques prononcés au début? La vérité est que d'une manière générale on dut éluder la question de savoir comment on comblerait la différence. Elle n'en devait pas moins continuer à hanter les discussions.

Les Alliés pouvaient-ils accepter de recevoir en paiement des objets manufacturés allemands? Pouvaient-ils, en contribuant ainsi à activer la production allemande, miner infailliblement les industries françaises et anglaises ? On ne pouvait cependant ne pas voir que l'Allemagne ne pourrait faire hon-

neur à ses engagements que si elle bénéficiait d'une importante balance à l'exportation. Le rapport du Sous-Comité le dit clairement :

« Il est clair... que pour... que les exportations annuelles de l'Allemagne dépassent de beaucoup ses importations, elle devra adapter son existence industrielle et domestique de manière à borner au minimum les importations de matières premières nécessaires à sa consommation personnelle et faire tous ses efforts pour devenir une nation exportatrice organisée pour payer ses dettes aux Gouvernements associés (1). »

C'était là une opinion franche et nette. Mais quelles seraient les conséquences inévitables d'un tel état de choses ? Deux s'imposaient à première vue :

« Le Sous-Comité est d'avis que le développement d'un pareil programme dans les pays ennemis aurait pour résultat de créer, surtout en Allemagne, une organisation si développée et si perfectionnée qu'elle finirait par avoir une influence permanente, considérable et défavorable sur les marchés du monde. Il ne faut pas perdre de vue que... les restrictions ainsi apportées à la consommation d'un peuple de 70 millions d'habitants auraient pour conséquence d'empêcher les Puissances associées elles-mêmes d'écouler le surplus de leurs propres produits. »

La question a été développée d'une manière encore plus laconique dans le memorandum spécial adressé par Davis à Lloyd George (V. texte p. 259).

Le raisonnement de Davis est irréfutable : si les Allemands restreignent leurs importations, les Alliés seront les premiers à en souffrir ; s'ils développent par trop leurs exportations, ils en souffriront également. « Le problème n'est donc pas de déterminer ce que l'Allemagne peut payer, *mais ce que les Alliés peuvent se permettre de recevoir.* »

Ces conclusions, des multitudes d'écrivains n'ont cessé depuis de les exposer au monde entier. Nous voici déjà entrés dans la troisième année : a-t-on réduit la note à payer par l'Allemagne comme les Anglais et les Français semblaient l'admettre d'après le rapport de Davis? L'opinion anglaise

(1) Minutes du second Sous-Comité de la Commission des Réparations.

inclinerait peut-être maintenant pour une réduction, mais l'opinion française est plus intransigeante que jamais.

C'est que la France est toujours guidée par son idée fixe d'écraser complètement l'Allemagne. Il est d'ailleurs assez curieux que cette thèse ait été fortement défendue par un des représentants anglais qui continua à la soutenir même après que Loucheur lui-même eût adopté une attitude beaucoup plus modérée. Cet extrémiste, ce *die hard*, n'était autre que Lord Cunliffe, président du Sous-Comité sur la Capacité de paiement et qui n'avait pas fixé le total de l'indemnité allemande à moins de 100 milliards de dollars. Sa doctrine était celle d'une « paix carthaginoise » grâce à laquelle l'Angleterre aurait profité de l'anéantissement de sa grande rivale commerciale. Son raisonnement était que les exigences des Alliés devaient être impitoyables, trop lourdes même, et réparties sur une période aussi étendue que possible, de manière à ajourner indéfiniment l'heure où l'Allemagne pourrait concurrencer de nouveau les Alliés sur un pied d'égalité. En fait le rapport du Sous-Comité du 8 avril préconisait une demande de réparations très élevée « dût-elle dépasser les ressources des pays ennemis plutôt que de courir le risque de fixer une somme déterminée que l'ennemi se trouverait en mesure de payer avec une facilité relative. » Cette politique est caractéristique du peu de logique de la position prise par l'Angleterre et comparable par ses conséquences à la doctrine française de la « sécurité. » Toutes deux sont en définitive également désastreuses.

Bien que la Conférence n'ait pas adopté les conclusions de Cunliffe qui ne représentaient d'ailleurs même pas l'opinion de la délégation britannique — le système adopté se ressentit néanmoins beaucoup de cette doctrine et l'on introduisait même dans le traité d'ingénieux raffinements qu'elle ne prévoyait pas. En effet, tandis que d'un côté les sommes demandées restent trop élevées, d'un autre côté, les Alliés ont, avec une égale obstination, refusé d'accepter les conséquences logiquement défavorables pour eux-mêmes qu'entraînaient forcément leurs exigences. Elles ont paralysé la capacité de l'Allemagne d'importer chez elle leurs propres articles de

luxe, tandis qu'elles résistent elles-mêmes à l'envahissement des produits allemands sur leurs propres marchés et elles combattent ces produits sur tous les marchés du monde. Leur politique consiste à écraser l'Allemagne entre deux meules. Moins l'Allemagne se trouve en mesure de payer, plus on l'accable. Les Français cesseront-ils de faire tourner l'engrenage avant la pulvérisation totale de l'Allemagne ?

En faisant abstraction de la conception en vertu de laquelle l'écrasement de l'Allemagne était le seul but réellement poursuivi, nous devons maintenir que la Conférence a gâché toute possibilité réelle de réparations. En refusant d'admettre le point de vue si clair de Davis et des Américains sur la capacité et les moyens de paiement elle n'a réussi qu'à élever un monument d'inconsistance. La seule réalité probable est la ruine totale de l'Allemagne à laquelle les Alliés pourraient bien ne pas survivre eux-mêmes.

Un projet intéressant suggérait un moyen pour les Alliés d'échapper à l'étreinte du dilemme des réparations. Il consistait à éviter le danger des paiements directs effectués par l'Allemagne en transformant les Alliés en actionnaires des entreprises industrielles allemandes : ils seraient devenus les propriétaires de tout ou partie de certaines industries allemandes. Mais ce système qui n'était après tout qu'un palliatif temporaire n'aboutissait en dernière analyse qu'à reculer des conséquences inévitables et à prolonger indéfiniment l'heure du règlement final.

Dans toute cette question des réparations, la Conférence ne cessa d'éluder les réalités. A l'exception du versement initial de 5 milliards de dollars qui devait être couvert (et qui ne le fut d'ailleurs pas) par divers transferts, et quelques dispositions relatives à de futures prestations de charbon, aucune véritable méthode de paiement ne fut fixée. Un projet financier grandiose fut bien élaboré daus l'Annexe II des clauses relatives aux réparations (émissions de bons, sous le contrôle de la Commission des Réparations, couvrant un total de 15 milliards de dollars). On a voulu représenter ces bons comme la clef du problème des réparations : une fois placés sur les marchés financiers du monde au profit des Alliés,

l'Allemagne n'a plus qu'à payer intérêts et amortissement. C'est simple ! Est-ce ainsi que fut réglée l'indemnité française en 1871 ?

Ces bons ne rendent d'ailleurs pas le règlement moins illusoire et moins problématique. Ils ne font que reculer l'échéance. Il me paraît inutile de discuter et d'envisager ici les chances de placement de ces bons sur les marchés financiers. Leur paiement (capital et intérêts) représente le paiement de l'indemnité elle-même. Il faudra, pour y faire honneur, le même surplus d'exportations allemandes avec toutes ses conséquences : trouver des acheteurs pour ces marchandises sans ruiner les industries alliées elles-mêmes.

Il n'est pas surprenant, si l'on considère toutes ces difficultés que la plupart des chefs politiques et experts alliés n'aient guère été satisfaits des arrangements conclus. Leurs inquiétudes devaient se transformer en véritable alarme, lorsqu'arrivèrent les premières réponses allemandes. Les Américains, nous l'avons dit, voulaient fixer une somme définie compatible avec la capacité de paiement de l'Allemagne. Les Anglais, surtout Lloyd George, tout en n'osant pas, pour des raisons politiques, appuyer le point de vue américain, ne suivirent cependant pas Lord Cunliffe dans ses exagérations. Il y eut un moment, cependant, où Lloyd George alarmé et craignant que les Allemands ne refusent de signer, fit preuve tout à coup de plus de modération. Dans son discours du 2 juin au Conseil des Quatre, il critiqua avec vigueur le caractère excessif et vague des demandes de réparations. Il proposa « ou de signer avec l'Allemagne un contrat par lequel elle s'engagerait à réparer — ou de lui donner trois mois pour qu'elle offrît elle-même un chiffre (1). »

Les experts américains se mirent à l'œuvre avec enthousiasme pour transformer ces idées assez vagues en une résolution positive fixant immédiatement une somme déterminée. Que ne les a-t-on écoutés ! Malheureusement, la question discutée le lendemain à la Conférence générale américaine, se heurta aux mêmes difficultés. Les Français n'accepteraient

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (2 juin).

de considérer la question que si le chiffre était suffisamment élevé. Quant aux délégués anglais, il leur répugnait également, au fond, d'affronter l'opinion publique en proposant un chiffre raisonnable. Lamont ne manqua pas de remarquer en ce qui concernait la proposition de Lloyd George relative à « un contrat de restauration » que « son unique soin était de reculer l'échéance fatale où l'opinion publique se rendrait compte de la réalité ». Aussi les Américains refusèrent-ils de discuter ces demi-menaces et reprirent-ils la lutte pour faire accepter le principe d'une somme déterminée. Davis soutint que c'était seulement sous cet angle que le règlement des réparations était susceptible d'offrir à la France et à l'Italie une base de crédit. Le Président Wilson résuma avec une clarté remarquable le point de vue américain.

« Le Président. — La question m'intéresse surtout par son aspect mondial. Si l'on n'est pas convaincu que les titres délivrés par l'Allemagne ont une valeur quelconque, ils ne pourront servir de base à aucun crédit. *Qui fournirait ce crédit* ? D'ailleurs ils ne peuvent avoir de valeur que si l'Allemagne a les moyens de travailler et de produire. Ce qui revient à dire qu'ils ne peuvent avoir de valeur qu'autant que l'Allemagne disposera de capitaux suffisants pour commencer à établir elle-même son propre crédit. La question a deux aspects : l'un concernant l'Allemagne, la France et l'Italie, l'autre le reste du monde. Il s'agit d'élaborer une méthode grâce à laquelle cette somme définie représentera une valeur réelle, ce qui n'est possible que si l'Allemagne est en mesure de se mettre au travail. »

Le Président continua à insister devant le Conseil des Quatre, avec beaucoup de bon sens et une grande puissance dialectique pour obtenir la fixation d'un chiffre défini. Même si l'on adoptait le système de paiements par bons, que les Américains considéraient comme pratique, la seule base possible devait être un chiffre connu.

« Le Président Wilson dit que le seul argument en faveur d'une somme fixe était de créer une base de crédit. Supposons, par exemple, que la somme soit fixée à 25 milliards de dollars. Le monde financier aurait dès lors la possibilité de se former une opinion. S'il jugeait que l'Allemagne pouvait payer pareille somme, on trouverait des prêteurs disposés à accepter ces bons à émettre

d'après le plan de réparations fixé par le Traité. Autrement on ne prêterait pas d'argent. *Toute la question était de trouver un moyen de faire de l'émission des bons une base de crédit* (1). »

Les Américains se rendaient compte que toute leur théorie de la restauration économique de l'Europe pour l'obtention de crédits privés sans autres actions ou interventions gouvernementales vis-à-vis de l'Allemagne et de ses obligations, reposait avant tout sur un plan pratique et raisonnable de réparations. Il fallait à l'Allemagne l'espoir d'un avenir possible ; aux Alliés, une nouvelle base financière constituée par la certitude de paiements à recevoir. A ce prix seulement le courant vivifiant des crédits commerciaux américains pourrait traverser l'océan pour régénérer l'Europe et lui permettre d'acquitter toutes ses dettes. Tout plan américain pouvait en somme se résumer par la formule : *Un plan de réparations tel que les bons constituent des titres trouvant preneur*. Etait-il possible de mettre debout un plan de cette nature ?

On peut en douter même si l'évaluation minimum américaine de la capacité allemande — 25 milliards de dollars — représentait une somme susceptible d'être réunie par le seul moyen possible : le placement sur les marchés étrangers de la quantité nécessaire de produits exportés d'Allemagne. Il est certain que notre marché américain n'ouvrirait pas volontiers ses portes à pareille invasion. N'avons-nous pas déjà dû dresser une barrière de tarifs protecteurs ? Nous n'eûmes d'ailleurs pas à Paris l'occasion de considérer ces hypothèses. Même en enflant leurs évaluations de ce qui pouvait être demandé et de ce que les Allemands pouvaient éventuellement accepter de bonne foi, les Américains ne purent jamais atteindre un total suffisant pour que les hommes d'Etats alliés essayassent de le faire accepter par l'opinion de leur pays.

L'impasse fut décrite par Lloyd George le 9 juin au Conseil des Quatre (voir p. 225 *in fine*).

A quoi donc se résoudre ? Pendant plus d'une semaine on avait examiné la question sous toutes ses faces. Après de chaudes discussions les experts de la Commission chargée de

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (9 juin).

résoudre la question avaient présenté deux rapports contradictoires. Dans la réponse qu'elle se proposait d'adresser aux Allemands, la délégation américaine avait élevé son évaluation à 30 milliards de dollars (dont une partie en monnaie allemande) comme au début des négociations. Malheureusement pas plus qu'auparavant elle ne se trouvait en mesure de faire aux Alliés la seule proposition qui eût pu les persuader de poser la question devant l'opinion de leurs pays respectifs : une réduction des dettes alliées vis-à-vis de l'Amérique. M. Tardieu rapporte dans son livre qu'à cette époque la question de ces dettes fut plus ou moins ouvertement discutée et que les Américains se dérobèrent, parce qu'ils ne pouvaient poser la question devant l'opinion publique américaine avant que le Traité lui-même ne fût un fait accompli (1). Il exagère certainement la portée des réponses des Américains. Personne (sauf le colonel House peut-être) connaissant bien l'opinion américaine, n'aurait pu se faire d'illusion à ce sujet. En tous cas il fut impossible aux Américains de donner aux Alliés des assurances sur ce point et d'adoucir ainsi le remède qu'ils leur offraient : aussi les Alliés refusèrent-ils de l'avaler.

On adressa donc à l'Allemagne une réponse qui consistait en une explication du rôle de la Commission des Réparations et une promesse, si vague qu'elle était dépourvue de sens, qu'on prendrait en considération, le cas échéant, les besoins de l'Allemagne. Enfin on donnait aux Allemands trois mois pour proposer eux-mêmes un chiffre, selon la proposition faite par les Anglais. Cette dernière mesure n'eut d'ailleurs aucun résultat, puisque les Alliés ne devaient pas être plus prêts, à cette date, à regarder les réalités en face. On pensa qu'il était inutile de rien déclarer aux Allemands sur la question de la limitation des dépenses de l'armée d'occupation. Nous avons dit (V. p. 227) qu'un arrangement avait été conclu entre les Alliés sur cette question. Le Président Wilson exprima, non sans ironie, son sentiment personnel sur ce résultat lorsque le Conseil des Quatre porta son attention sur la question polonaise :

(1) *La Paix*, par André Tardieu. Payot, Paris.

« Le PRÉSIDENT WILSON fait remarquer que dans la réponse aux Allemands sur les réparations, les Alliés n'avaient en définitive fait aucun sacrifice. On se proposait maintenant d'en demander un aux Polonais (1) ».

Dans cette brève remarque, le Président nous révèle comme dans un éclair de lumière le véritable secret de l'échec de Paris. Personne n'a rien voulu sacrifier ! D'où impossibilité d'arriver à des règlements réels et équitables basés sur la coopération. Et cette remarque s'appliquait aussi bien aux Etats-Unis qu'à la France et à la Grande-Bretagne.

DOCUMENTS

LES RÉPARATIONS. LE POINT DE VUE FRANÇAIS

(DOCUMENT N° 19)

Memorandum français du 3 avril 1919 critiquant le projet de rédaction anglo-américain des clauses relatives aux réparations.

REMARQUES DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE SUR LE PLAN DES DÉLÉGATIONS BRITANNIQUES ET AMÉRICAINES.

ARTICLE I^er^. — La Délégation française fait toutes ses réserves sur l'opportunité politique qu'il peut y avoir à envisager dans les clauses financières du Traité l'incapacité où pourrait se trouver l'Allemagne de s'acquitter de la totalité de sa dette.

ARTICLES II ET III. — La note communiquée par M. Lloyd George le 29 mars 1919 et le Memorandum des Délégations anglaise et américaine du 1^er^ avril affirment le droit pour les Gouvernements alliés et associés d'obtenir réparation complète pour toutes les pertes et dommages causés soit aux personnes, soit à la propriété, quoi qu'il puisse en coûter aux Etats ennemis. Mais les termes de l'article III étaient incompatibles avec ce principe, puisqu'ils obligeaient la Commission interalliée à limiter le montant des paiements à effectuer par

(1) Minutes secrètes du Conseil des Quatre (11 juin).

l'ennemi en tenant compte de sa capacité financière pendant 30 ans. Si, par exemple, la responsabilité allemande envers les Gouvernements alliés et associés, pour la compensation des dommages définis dans l'article II est évaluée à 50 milliards de dollars et si sa capacité financière pendant les trente années est évaluée par la Commission interalliée à 40 milliards de dollars, le montant de la dette de l'Allemagne envers les Alliés sera déclaré être de 40 milliards au lieu de 50 milliards. Il devient dès lors inutile de fixer le montant des dommages dont la réparation doit être effectuée et l'affirmation, dans l'article II, du principe de la réparation complète par l'ennemi est de nature à induire les peuples en erreur.

Le plan anglo-américain, dans sa nouvelle forme du 3 avril ne mentionne pas la déclaration en vertu de laquelle les Gouvernements alliés et associés sont en droit d'obtenir réparation complète des dommages définis dans l'article II, en omettant les mots « quoi qu'il puisse leur en coûter. »

Il fixe une double tâche à la Commission financière interalliée : d'un côté, elle doit fixer le montant total de la dette allemande telle que les Gouvernements alliés et associés l'ont définie ; d'un autre côté, elle peut réduire cette dette en tenant compte de la capacité éventuelle de l'Allemagne de s'acquitter en 30 ans.

La Délégation française qui a déjà consenti à ce que la dette allemande soit diminuée du montant des frais de guerre ne peut consentir maintenant une nouvelle réduction. Cette dernière réduction est basée sur la supposition impossible à vérifier en 1921 aussi bien qu'en 1919 que l'Allemagne peut se trouver dans l'incapacité de s'acquitter complètement de sa dette dans l'espace de 30 ans.

Il est dangereux et mauvais au point de vue politique aussi bien en ce qui concerne les peuples des Gouvernements alliés et associés qu'en ce qui concerne le peuple allemand de déclarer dans une des clauses du Traité que les Gouvernements alliés et associés tiendront compte d'une incapacité éventuelle de l'Allemagne de réparer les dommages au sujet desquels elle a elle-même admis sa responsabilité en signant l'armistice du 11 novembre 1918.

Cela peut tenter l'Allemagne de se déclarer incapable de payer et de faire banqueroute, ce qui aurait pour résultat de placer, pour des générations, sur les épaules des populations alliées le fardeau ainsi épargné à l'ennemi.

Il est contraire aux engagements pris par les quatre Grandes Puissances aussi bien que par le Président Wilson dans ses VII[e] et VIII[e] Points d'admettre que l'Allemagne puisse se dispenser de restaurer la Belgique et les territoires envahis.

Il est contraire au principe des lois d'admettre qu'une dette peut être considérée comme effacée ou remise, parce que le débiteur ne peut l'acquitter dans un délai déterminé.

Dans ces conditions la règle est d'accorder au débiteur des délais de paiement. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de maintenir la limite de 30 ans.

La Délégation française rétablit donc pour l'article II la rédaction proposée le 1[er] avril par les Délégations anglaises et américaines.

En ce qui concerne le reste de l'article II la Délégation française attire l'attention sur la nécessité d'insérer immédiatement, au moins dans une annexe la liste des catégories de dommages. Sinon la Commission financière intéralliée aura à répondre continuellement à des contestations allemandes quand viendra pour elle le moment de remplir ses fonctions.

Il convient d'ajouter qu'il y a lieu de donner à la Commission pleins pouvoirs.

Article IV. — La rédaction du 1[er] paragraphe de l'art. IV dépend de la rédaction de l'article III *in fine*.

Article V. — Après avoir déclaré aux populations des pays envahis que l'Allemagne, pour alléger leurs souffrances, paiera une provision de 5 milliards de dollars, il est mauvais et dangereux au point de vue politique d'ajouter qu'elle pourra imputer sur cette somme en sus des dépenses de l'armée d'occupation toutes les fournitures de denrées alimentaires et de matières premières qui lui seront accordées.

Cela revient à réduire pratiquement à rien les avantages promis à ces malheureuses populations. C'est comme si on

leur présentait un verre laissant échapper par un trou le liquide qu'on y verse.

Cela revient à ajouter à la provision demandée à l'Allemagne des sommes qui seront dépensées pour son avantage particulier.

Cela revient à tenter l'Allemagne de ne pas faire tous ses efforts pour payer par son travail représenté par ses exportations.

M. Clemenceau :

« Je n'accepte pas que la Commission ait le pouvoir de déclarer la capacité de paiement de l'Allemagne. Je dirai ceci : l'Allemagne me doit X pour dommages causés aux personnes ou à la propriété. Les Gouvernements auront le droit de réduire cette somme plus tard, s'ils estiment juste cette réduction. Mais pour le moment nous ne sommes prêts à accepter aucune réduction. Nous verrons ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, nous examinerons la question des intérêts accumulés (nous pouvons même abandonner tous nos droits à un intérêt). Nous voulons laisser la porte ouverte à toute solution libérale.

Mais je demande, au nom du Gouvernement français, après avoir consulté mes collègues que ce que l'ennemi nous doit soit déclaré (sinon par une somme déterminée, du moins en déterminant les catégories de dommages sujets à réparation). Nous conservons toujours notre faculté d'accorder des délais de paiement. Fixons une limite de 30 ans comme le désirent la plupart d'entre nous. Si tout n'a pas été payé après 30 ans, la Commission aura le droit de prolonger le délai. »

Catégories de dommages.

En ce qui concerne les catégories de dommages, la Délégation française accepte la rédaction soumise le 3 avril par la Délégation américaine en suggérant seulement que les deux classes suivantes soient ajoutées.

1. Dommages provenant pour les Puissances alliées, de la nécessité de racheter les valeurs et d'une manière générale

tous les crédits exprimés en monnaie ennemie et appartenant aux habitants (individus ou corporations) des pays envahis, ou appartenant aux prisonniers de guerre ou aux civils internés.

2. Les frais d'entretien, par les Puissances alliées, des prisonniers de guerre ennemis, officiers et soldats, et des ennemis internés (cette catégorie a été acceptée le 2 avril par la Délégation américaine).

GARANTIES.

Les garanties n'ont pas été étudiées, les experts américains et britanniques ayant déclaré qu'ils n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour discuter la question.

Il conviendrait de les déterminer dans le délai le plus rapproché.

CONCLUSION

Comme conclusion à la crise provoquée par les demandes françaises, il n'est peut-être pas sans intérêt de résumer ici les résultats acquis.

1. Programme militaire.

Le résultat des exigences françaises fut :

1° La démilitarisation des deux rives du Rhin (art. 42-44).

2° Les clauses relatives à l'occupation (art. 428-443) sous la rubrique « Garanties ». La période fixée est de 15 années, mais les chances apparaissent plutôt en faveur d'une prolongation de l'occupation qu'en faveur d'une réduction.

3° Le désarmement de l'Allemagne. Les Français avaient tout d'abord relativement peu insisté sur cette question qui finit par comprendre toute une partie importante (V^e^ partie) du Traité.

Les Français paraissent attacher une importance particulière à l'art. 213 qui prévoit que la Société des Nations aura le droit de faire procéder à des enquêtes et à des investigations en vue de faire observer par l'Allemagne les conditions relatives au désarmement.

2. Programme diplomatique

Le programme diplomatique qui consistait à constituer une coalition armée prête à appuyer éventuellement la France ne fut réalisé que dans une très faible mesure par le Pacte. L'article X prévoit bien une garantie générale défensive, mais

sans la précision et l'efficacité militaire qu'aurait désirées la France. Le nouvel ordre de relations internationales prévu et éliminant l'éventualité de guerres par la substitution de méthodes raisonnables dans le règlement des questions, ce nouvel ordre que le Président considérait comme la seule réelle contribution mondiale à la sécurité française fut beaucoup moins apprécié par la France que les traités de garantie anglais et américains. Aussi lorsque ces derniers manquèrent par défaut de ratification, la France considéra-t-elle cette sécurité comme sérieusement compromise. Mais le programme diplomatique continental échafaudé par le « vieil ordre diplomatique » donna, jusqu'à un certain point, satisfaction aux Français par la constitution et le développement de la Petite Entente à l'est de l'Allemagne.

3. Programme politique.

Le programme politique de la France se trouvait en grande partie réalisé. L'Allemagne perdait ses colonies, l'Alsace-Lorraine, certains districts de la frontière belge et des territoires importants au nord et à l'est. Le règlement silésien devait être cependant un désappointement pour la France. De plus les provinces rhénanes se trouvent détachées de l'Allemagne pour un certain temps. Elle perd son influence sur le Luxembourg et renonce à toute union avec l'Autriche. La réduction de l'Allemagne est donc considérable, mais moindre que la France ne l'aurait voulue. Quant à la France, elle gagne des colonies, l'Alsace-Lorraine, des espérances dans la Sarre, une union douanière avec le Luxembourg. Tous ces transferts de territoire ont leur importance économique et politique.

4. Programme économique.

Au point de vue économique, le contrôle de la rive gauche du Rhin et d'une partie de la rive droite que la France s'est attribué depuis la paix constitue une extension du compromis original et en démontre les possibilités. En ce qui con-

cerne le fardeau financier imposé à l'Allemagne, si les Français n'ont pu lui faire payer les frais de la guerre, ils ont réussi à se faire attribuer une indemnité de réparations formidable, plus les pensions et les frais d'occupation. La perturbation de la vie économique allemande bien que moins profonde que ne le désiraient les Français n'en reste pas moins sérieuse. Le principe des réparations en a forcément souffert, ce qui d'ailleurs n'a pour résultat que d'exaspérer les Français qui refusent de raisonner la question.

Mais tout cela assurera-t-il la sécurité française ? Interrogez à ce sujet n'importe quel Français. Un Tardieu vous répondra « non » parce que les Puissances alliées de la France n'ont pas tenu leurs promesses. Un Poincaré ou un Foch nous répondra « non » parce que le Traité est insuffisant. Mais supposons que les Alliés de la France soient allés aussi loin qu'elle le désirait. Quand leur permettrait-elle de s'arrêter dans cette voie ? Seulement lorsque l'infériorité de l'Allemagne vis-à-vis de la France se trouverait définitivement assurée. Mais comment garantir pour toujours l'infériorité d'un peuple en pleine croissance, plein de ressources, actif et déterminé vis-à-vis d'une nation conservatrice et d'une vitalité décroissante ? Seulement par des accords monstrueux basés sur la force armée qui finiraient par mettre obstacle au progrès matériel et moral de la civilisation. D'ailleurs de pareils accords exigeraient pour rester en vigueur une contrainte constante et un appel continuel à de nouvelles mesures, car les forces mêmes de la nature ne cesseraient d'en neutraliser les effets. Comme Wilson ne cessa de le répéter, ce n'est pas par ce moyen que pourra être réalisée la sécurité de la France et celle du monde. Si la France ne peut se maintenir en face de l'Allemagne sous le vieux système international de haines, de rivalités, de jalousies par le développement actuel de ses forces — et certainement aucun Français ne l'espère —, il ne reste pour elle qu'un espoir : la réalisation d'un nouvel ordre de relations internationales. Elle doit s'acheminer vers cette voie avec détermination, sans hésitations ni compromis. Si, comme l'a dit Wilson, on laisse un pied dans le vieil ordre,

l'autre ne saurait avancer. La sécurité que la France cherche — et celle même qu'elle a déjà obtenue —, ne peut que devenir une source de nouvelles haines et de nouvelles complications, nécessitant fatalement toujours de nouvelles garanties de la nature de celles que peut procurer le vieux système de compétitions internationales. Une fois entrée dans le cercle vicieux, elle ne pourra s'arrêter... que par un nouveau désastre, définitif peut-être cette fois.

On peut ressentir la plus grande sympathie pour la France dans ses épreuves actuelles, on peut reconnaître la grandeur de ses pertes et nourrir l'indignation la plus vive pour les auteurs de ses maux, on peut même admettre que les garanties qu'elle demande maintenant n'ont rien d'agressif et sont uniquement motivées par ses appréhensions... et l'on n'en doit pas moins nier catégoriquement la validité de tout le programme de la sécurité française. Faut-il sacrifier la sécurité et le progrès du monde entier à cette véritable hystérie de la peur qui hante les Français ?

Mais, demandera-t-on, quelle doit donc être notre attitude envers la France ? Le mieux serait peut-être de cesser de lui céder une fois pour toutes et de lui faire comprendre qu'il est absolument inadmissible de la suivre jusqu'au bout dans sa politique. La politique des compromis a été essayée sans succès comme les experts économiques l'avaient prédit et comme les événements l'ont démontré. La seule sécurité pour le monde comme pour la France, on ne la trouvera, comme n'a cessé de le proclamer le Président Wilson à Paris, que dans l'inauguration d'un nouvel ordre de relations internationales, dans une nouvelle coopération des nations qui garantira la paix et la justice non par la force, mais par un ensemble de garanties mutuelles. Il n'y a absolument pas d'autre alternative possible. Si le monde refuse de s'engager dans cette seule et unique voie, étroite peut-être et difficile, il ne rencontrera sur le vieux et commode grand chemin habituel que désastre et destruction, avec des armements sans fin et des alliances diplomatiques essayant en vain de maintenir d'artificielles frontières et de maîtriser l'inquiétude et l'agitation croissantes du monde.

TABLE DES DOCUMENTS

DOCUMENT N° 1. — Plan français de procédure de la Conférence 39

DOCUMENT N° 2. — Memorandum du maréchal Foch (*frontière du Rhin*) 74

DOCUMENT N° 3. — Rapport « Loucheur » (*Réduction de l'armée allemande*) 85

DOCUMENT N° 4. — Rapport du major Kernan (*Situation en Pologne et activité française*) . . . 95

DOCUMENT N° 5. — Rapport du général Tasker H. Bliss (*Intrigues militaires en Hongrie*) . . . 110

DOCUMENT N° 6. — Lettre de l'ex-Empereur Charles au Roi d'Espagne 117

DOCUMENT N° 7. — Note de M. Clemenceau en réponse au memorandum de M. Lloyd George du 26 mars 1919 139

DOCUMENT N° 8. — Lettre de M. P. B. Noyes au Président Wilson sur la question de la rive gauche du Rhin 157

DOCUMENT N° 9. — Lettre de M. Herbert Hoover au Président Wilson sur le relâchement du blocus . 159

DOCUMENT N° 10. — Lettre de M. Bernard Baruch au Président Wilson sur la question de la Sarre. 197

DOCUMENT N° 11. — 1. Lettre du Président Wilson à M. Clemenceau. — 2. Lettre de M. Clemenceau au général Mangin sur le mouvement séparatiste rhénan 204

DOCUMENT N° 12. — Memorandum de M. Lloyd George sur la Paix (25 mars 1919) 229

DOCUMENT N° 13. — Note du général Smuts à M. Lloyd George sur le Traité de Paix 237

DOCUMENT N° 14. — Lettre du général Smuts au Président Wilson sur le Traité de Paix 245

DOCUMENT N° 15. — Rapport de MM. Norman H. Davis, E. S. Montagu et Louis Loucheur sur les Réparations 256

DOCUMENT N° 16. — Memorandum de M. Norman H. Davis sur les Réparations 259

DOCUMENT N° 17. — Lettre de M. Norman H. Davis au Président Wilson sur les Réparations. . 268

DOCUMENT N° 18. — Memorandum adressé au Président Wilson sur les conclusions des délégations britanniques et américaines (*Réparations*) 282

DOCUMENT N° 19. — Memorandum de la Délégation Française sur le plan des Délégations britanniques et américaines (*Réparations*) . 308

1795

BIBLIOTEKA UNIWERSYTECKA ASG
Nr dar. Fundusz Świadectwa Pracy

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT 7

CHAPITRE PREMIER. — Les Forces en présence à Paris. — Qui ferait la Paix : les Chefs militaires ou les Chefs du pouvoir civil 9

CHAPITRE II. Organisation de la Conférence. — La Direction. — Les Commissions d'experts. . . . 21

CHAPITRE III. La procédure de la Conférence. — Le plan français. — Le programme de Wilson . . 36

CHAPITRE IV. Les armements. — Les craintes françaises . 54

CHAPITRE V. La France et les petites nations 91

CHAPITRE VI. Période critique. — Les demandes françaises. 120

CHAPITRE VII. La période critique. — La lutte entre Wilson et Clemenceau 142

CHAPITRE VIII. La période critique. — Rappel du *George Washington*. — Lloyd George contre Clemenceau 163

CHAPITRE IX. L'ère des compromis. — Résultats de la lutte pour la France et pour Wilson. 178

CHAPITRE X. La « Révolte du Rhin ». — Efforts français pour se soustraire aux conditions du règlement. 200

CHAPITRE XI. Attaques anglaises et américaines contre le Traité. — Les embarras de Lloyd George. — Wilson et la révision du Traité 215

CHAPITRE XII. Les réparations. — Combien faire payer à l'Allemagne 248

CHAPITRE XIII. Les réparations. — La répartition des versements de l'Allemagne entre les Alliés. — Formes de paiement. — Les réparations et l'équilibre économique du monde. . . . 288

CONCLUSION 313

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères et C^ie^.

BIBLIOTEKA
ASG
NAUKOWA
17506